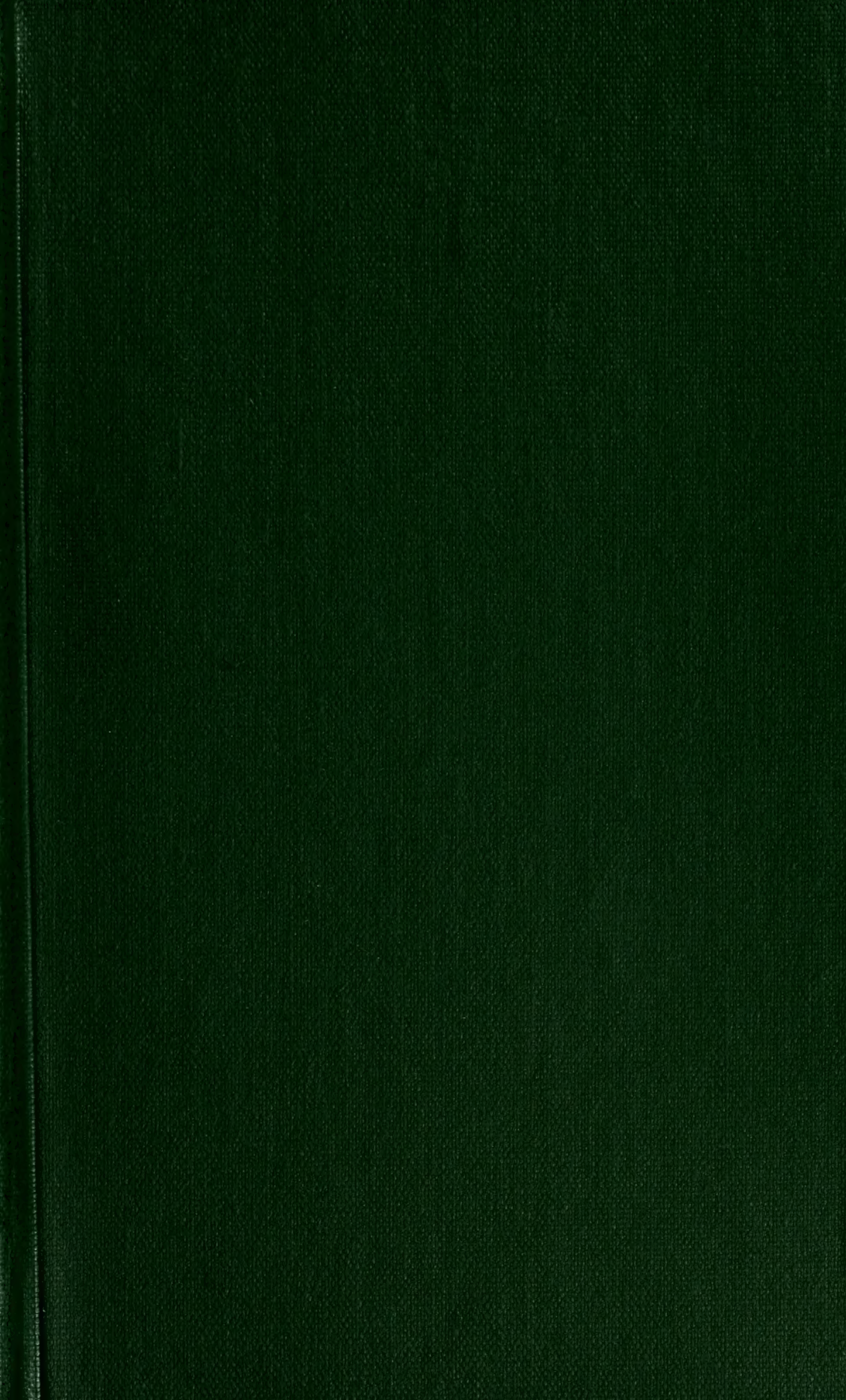


LES ANNALES FLÉCHOISES

ET

LA VALLÉE DU LOIR

SOCIÉTÉ

D'HISTOIRE, LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE LA FLÈCHE

LES

ANNALES FLÉCHOISES

ET

LA VALLÉE DU LOIR

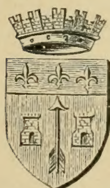
REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE

HISTORIQUE — ARCHÉOLOGIQUE — ARTISTIQUE

ET LITTÉRAIRE

TOME QUATRIÈME

JUILLET-DÉCEMBRE 1904



LA FLÈCHE, TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE EUG. BESNIER

1904


LIBRARY
FEB 12 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

LE GRAND SAINT-BERNARD

Sur la route de Martigny au val d'Aoste, à mil huit cent deux mètres d'altitude, la cantine de Proz est une simple maisonnette où l'on peut s'abriter en se réconfortant. Là, semble finir le monde habité. On aperçoit des rocs roulés par les dranses hivernales. Leurs lits desséchés creusent comme d'inégaux sillons dans les montagnes. De ces torrents, un seul subsiste, toute l'année :

Au pied du Saint-Bernard, dont les faîtes gelés
Portent comme un nid d'aigle un très vieux monastère,
Dans le chaos des rocs à la neige mêlés,
La Dranse sort d'un mont aride et solitaire.

Tantôt babil d'enfant, tantôt murmure sourd,
Elle est la seule voix de tous ces pays mornes ;
De rochers en rochers, elle bondit et court,
Ses flots semblent n'avoir jamais connu de bornes.

A la chaste édelweis, près des sommets altiers,
Elle apporte l'humus qui lui permet d'éclore ;
Elle entraîne les pins tombés des hauts sentiers
Et des blocs de granit plus énormes encore.

Elle mire en passant mélèzes et sapins,
Chalets ensevelis sous l'ardoise massive,
Villages du Valais, aux petits clochers peints,
Dont le reflet s'enfuit emporté par l'eau vive. (1)

Une neige demi-fondue, jaune, s'est fixée au dos des masses granitiques.

Derrière le voyageur se dresse un rempart de rochers immenses ; devant, le mont Mort apparaît.

(1) « Au Beau Pays de la Touraine », poésies par Jacques Rougé. (Ollendorf 1901-Paris, 50, rue de la chaussée d'Antin).

Le long de la route, parfois, sur une pierre, souvent à l'abri d'une roche, on voit de petites croix en bois entourées de cailloux.

« Qu'est-ce ? » demande-t-on au guide. Il vous répond avec flegme : « Ici, un tel trouva la mort. Il allait passer en Italie pour son commerce (la contrebande), et L'avalanche l'a surpris. »

De pareils accidents arrivent encore assez souvent, bien que la cantine de Proz, subventionnée par la Confédération helvétique et l'Italie soit tenue toute l'année.

Un frisson vous prend : Une simple bourrasque pourrait vous laisser sans secours à quelques kilomètres de cette auberge. Mais, on se rassure vite à la vue d'un toit gris et plat confondu avec la couleur terne de la montagne.

Ce dernier abri des hommes dans l'une des plus hautes régions de l'Europe, c'est le grand St-Bernard.

Quand Annibal fit passer les Alpes à ses hordes puniques, non loin du col où s'élève le monastère, il existait un temple dédié à Jupiter Pennin « celui qui d'un seul froncement de sourcils faisait trembler le monde ». Aujourd'hui, des ruines en subsistent. Devant elles, un petit lac à peine dégelé au mois d'août s'étend jusqu'à l'hospice. Ce n'est plus l'humble hôtellerie établie en 962 par Bernard de Menthon, archidiacre d'Aoste. Le monastère actuel date de 1680.

Cecina, Charlemagne, Barberousse, Napoléon ont franchi le col du grand St-Bernard depuis César. De 1797 à 1802, 150 mille Français passèrent ce défilé en se dirigeant vers le val d'Aoste.

Parmi les visiteurs illustres du St-Bernard, il ne faut pas oublier St-François de Sales. Il y séjourna. Charles-Auguste de Sales, son historien, dit comment se fit le voyage. Sur la fin de novembre, « une bize très froide en rendoit l'hiver presqu'insupportable ;

néanmoins il ne laissa pas de se mettre en chemin par les alpes Pennines. »

Le mont Mort (2.860 mètres), le Dronaz (2.889 mètres), le Velan (3.765 mètres) et, à l'est le grand Combin (4.317 mètres), une des plus hautes cimes d'Europe, entourent, ou dominent le St-Bernard.



Sur les genoux de l'aïeul, à la lueur des lampes, l'hiver, en regardant un livre d'images, que de fois, enfant, on a entendu la narration d'un « sauvetage » de gens abandonnés, mourant de faim, de froid et de fatigue sur le chemin du St-Bernard !

Alors on voyait dans son imagination naïve un voyageur égaré, couvert à demi par la neige. Un gros chien, le poil hérissé, portant une gourde au cou, s'avançait en flairant, et, dans le brouillard, lugubre, aboyait. Un long bâton à la main, apparaissait un moine cachant sous le capuchon de laine sa physionomie sévère.

C'est le sourire aux lèvres, d'une façon correcte, avec beaucoup de bienveillance, surtout pour les Français, que les Pères du grand St-Bernard accueillent les touristes, dans un parloir orné d'une immense plaque de marbre rappelant le passage de Napoléon qui fit séjour au monastère à la fin de mai 1800 (5 prairial, An VIII) après avoir quitté Bourg-St-Pierre, guidé dans son expédition par l'espion italien Francesco Toli. Les pères Murith et Tenataze indiquèrent à Bonaparte la route du Piémont.

L'hospice du St-Bernard que relient à l'univers le télégraphe et le téléphone est formé de grands bâtiments ayant l'aspect d'une caserne gardée par un pacifique gendarme suisse toujours en grande tenue. Une bibliothèque où l'on montre quelques armes et poteries romaines trouvées dans les ruines du

temple de Jupiter, une chapelle byzantine bien ornée, le monument de Desaix, et un tableau représentant le fondateur de l'Ordre sont les seules parties curieuses du monastère.

Les cellules à cloisons de bois épais chauffées par des poêles, les lits propres, chauds, moelleux, surmontés de petits rideaux blancs, font songer aux dortoirs des infirmeries de collèges.

On peut coucher jusqu'à 90 voyageurs, en abriter 350 et quand l'annexe sera complètement construite, on en doublera le nombre. De la fin de juillet au milieu d'octobre, chaque année, il monte au St-Bernard de 7 à 8.000 touristes ou pèlerins.

C'est en effet non seulement un site renommé dans le monde entier, mais, pour les gens du Valais et les Italiens du nord, un lieu de prière, un sanctuaire.

« Les dépenses du monastère sont très élevées » nous dit un père en nous ouvrant la porte de la chapelle, « les vivres nous viennent de loin et l'hospitalité est gratuite. »

Les Pères du St-Bernard sont vraiment d'un grand mérite et doivent faire l'admiration de tous ceux qu'animent des sentiments philantropiques.

Choisis parmi les jeunes gens intelligents et robustes des plus honorables familles du Valais, ils se consacrent à la prière, à la méditation et à la recherche des malheureux égarés dans leur triste région charmée seulement, quand le temps est clair, par la vue du mont Blanc, du Vélan et du mont Rose.

Comme dans l'établissement similaire du Simplon, les Pères du monastère suivent la règle de St-Bernard. Elle présente cette particularité que les religieux doivent jeûner le samedi au lieu du vendredi. Ils portent la soutane avec le collet romain et se ceignent d'un long cordon blanc, scapulaire de leur ordre. La maison mère est à Martigny. Là réside le supérieur qui porte le titre de prévost.

Après quinze ans passés au St-Bernard, terme maximum de leur séjour à l'hospice, les moines reviennent à Martigny. Ceux qui ont accompli ce stage pénible et ceux qui, pour cause de santé, n'ont pu le faire en entier, deviennent curés de village ou directeurs des hôpitaux fondés dans le but de combattre « le crétinisme » cette triste maladie encore à redouter dans le haut Valais.

Au couvent du St-Bernard, un prieur, aidé du « blavandier » et de « l'emosinaire » (les moines qui s'occupent particulièrement des voyageurs), dirige douze prêtres qui, choisis avec soin entre les plus robustes, résident toute l'année au monastère.

Avec ces religieux vivent quelques serviteurs qui s'occupent des chiens. Ces célèbres molosses sont en petit nombre à l'hospice.

Logés sous un des corridors cloîtres de l'hôpital, ils regardent d'un œil très doux ceux qui caressent le gros poil de leurs lourdes oreilles. Leur seul ennemi est l'avalanche.

Contre l'avalanche les moines ont toujours lutté. Les archives du monastère vous apprennent qu'en 1128 un abbé du nom de Rodolphe avec un certain nombre de pèlerins fut surpris par l'avalanche.

Dans notre siècle, en 1845, le moine François Cart, pour venir en aide à des voyageurs, périt victime de son devoir, entraîné sous la neige.

Au mois de novembre 1874, accompagnant des excursionnistes retardataires, quelques moines atteignirent la cantine de Proz où ils trouvèrent 20 touristes qui remontèrent avec eux. A 1.000 mètres environ du St-Bernard une avalanche tua deux moines et l'un de leurs serviteurs.

En 1885, des ouvriers travaillant à une galerie couverte devant l'hospice furent sauvés par les Pères qui, avec la pelle et la pioche leur creusèrent un passage dans la neige.

Enfin, il y a peu d'années, le monastère ayant disparu momentanément sous une avalanche partielle, le bruit courut que le grand St-Bernard n'existait plus. La nouvelle était fausse, car sur son roc glacé, il regarde encore la terre des plaisirs et des fleurs, l'Italie fertile et nonchalante.

Jacques ROUGÉ.



NOTES

SUR

LE POÈME INTITULÉ LES « ISLES FORTUNÉES »

DE RONSARD

Il y a beaucoup à gagner à l'étude des éditions originales de l'œuvre de Ronsard. C'est là, plus que chez les autres poètes de la Pléiade, que se laissent mieux saisir les progrès de la langue française au cours de la seconde moitié du XVIe siècle. Cette langue va sans cesse se perfectionnant, se rapprochant, plus qu'on ne le croit généralement, du point précis où, parvenue à la moitié du XVIIe siècle, elle est alors devenue le type achevé de notre idiome littéraire. Cette constatation, les hésitations que l'on remarque dans les variantes de ces poésies, les modifications que l'auteur y insère, pour être l'intérêt capital de ces recherches, ne doivent pourtant pas nous laisser indifférents à des remarques d'un caractère plus spécial et plus restreint. Au cours de sa longue carrière, Ronsard, le chef de la *Brigade*, a vu se renouveler plus d'une fois autour de lui la troupe enthousiaste dont les soldats montraient une si belle ardeur. Je ne veux point dire que ce chef ait, de sang-froid et sans en être autrement ému, vu disparaître ses premiers compagnons d'armes, mais il faut pourtant avouer que, dans ses vers, il ne paraît pas se soucier grandement de leur garder le rang qu'il leur avait d'abord assigné. Facilement, il retranche leurs noms de ses

poèmes, où prennent place alors ceux des auteurs qui, plus jeunes et nouveaux venus, se sont rangés sous la bannière de celui que, dans sa province, on nommait naïvement « le premier poète du Roy en son royaume ! (1) » Je l'observais récemment, en me reportant au texte primitif de ce morceau intitulé : *Les Isles Fortunées*, qui, inséré depuis au second livre des *Poèmes*, a paru d'abord, en 1553, dans les *Amours de Ronsard*, où on le trouve à la page 124e. Il y exhorte Marc-Antoine de Muret, l'un des commentateurs de ses sonnets, à quitter les périlleux appas de la cour, pour aller chercher l'agréable repos de la solitude. Il lui montre l'Europe bouleversée et dont les peuples chrétiens luttent sans trêve les uns contre les autres, l'Espagne opposée à la France, l'Angleterre à l'Ecosse, menacée, ce qui le préoccupa comme tous ses contemporains, de devenir la proie du Turc qui la guette, et le péril n'était pas chimérique. Partons donc, Muret, lui dit-il,

> Parton, Muret, allon chercher ailleurs
> Un ciel meilleur...
> . . . .
> Que songes-tu ? mon Dieu, que de paresse
> T'amuse ici ! regarde quelle presse
> Dessus le bord ioyeuse nous attend
> . . . .
> Je voy Baïf, Denizot, Tahureau,
> Mesme, Du Parc (2), Bellay, Dorat et celle
> Troupe de gens que devance Iodelle
> Icy Maclou, là Castaigne conduit,
> Et là i'avise un grand peuple qui suit
> Nostre Pascal, et parmy la campaigne

(1) Cf. L. Froger, *Ronsard ecclésiastique*, p. 44, note 3.

(2) Denis Sauvage, sr du Parc, a traduit de l'italien en français *La Circé* de Gelli, volume in-8°, paru à Lyon en 1550; *La philosophie d'amour* de Léon Hébreu, in-8°, Lyon 1551 et *Histoire de son temps* de Paul Iove, in-f°, Lyon 1552. *La philosophie d'amour* n'est autre chose que le *Léon Hébrieu*, traduit par Pontus de Tyard, et publié à Lyon, chez Jean de Tournes en 1551.

Un escadron qui Maumont (1) accompaigne.
Voicy Beleau, voicy d'une autre part
Ton Frémiot, Des Autels et Thyard ;
Icy La Fare, ici Colet arrive,
Et là Gruget s'esgaie sur la rive
Avec Navière et Péruse et Tagault. (2)
Ia ia montés, ia ia tirent en hault.

Voici donc en quelle société Ronsard prétendait emmener Muret, mais c'était en 1553. En 1585, il y en avait plus d'un de ces poètes à qui il avait faussé compagnie. Il ne parle plus de Denizot, de ce compatriote dont un sonnet, dans l'édition princeps de 1552, décore les poésies dédiées à Cassandre (3). Le nom de Mesmes est également biffé. Ce dernier avait été, aux débuts de notre poète, l'un de ses collaborateurs, et, dans le *Tombeau de Marguerite de Valois* (4) où se lisent aussi des vers de Joachim du Bellay, il y en a également de I. P. de Mesmes (5), dont la devise était : *Cœlum non solum*. Cela nous a permis de lui restituer le sonnet suivant, qui, imprimé au f° 164 v° de l'édition princeps des *Odes de Ronsard*, n'a jamais, que je sache, été reproduit depuis. Le voici :

(1) Jean de Maumont ou Malmont est l'auteur des traductions suivantes : *Les histoires et chroniques du monde, tirés du gros volume de Jean Zonare,* in-f° 1563, Paris. *Les graves et saintes remonstrantrances de l'empereur Ferdinand au pape Pie IV,* in-8°, Paris, 1563, et des *Remonstrances chrétiennes en forme d'épistre à la royne d'Angleterre*, in-8°, Paris, 1563.

(2) On trouvera des vers latins de Jean Tagault dans le *Tombeau de Marguerite de Valois.* Il est l'auteur du poème suivant : « Le ravissement d'Orithye », publié à Paris en 1558, en un in-8° de 23 ff. chif. et une f. non chif. chez André Wechel.

(3) Nous avons publié ce sonnet dans *Les premières poésies de Ronsard*, in-8°, p. 23.

(4) Ce *Tombeau* a paru en 1551, en un volume petit in-8, chez Michel Fezandat et Robert Grandlon, publié par Nic. Denizot dit le comte d'Alsinois.

(5) Dans le *Tombeau de Marguerite de Valois*, on trouve des stances en italien de I. P. de Mesmes, et la traduction en cette même langue d'une ode de Daurat par le même I. P. de Mesmes.

Muse va veoir un autre espoir de France,
Qui nuit et iour de sa plume féconde
Aide à polir la Françoise faconde,
Sentant encor le vieus tens d'ignorance.

Il est en lui de la tirer d'enfance,
Et le fera, si mort hors de ce monde
Ne le bannist, dont doit sa teste blonde
Toucher des cieus la dernière distance.

O Dieu courant desous la ligne oblique
Donne faveur à ce nouvel Ascrée,
Tant qu'égaller on le puisse à l'antique.

O nobles Seurs, ioignant l'onde sacréé,
Couvrez son chef de branche Cabarique,
Pour le sauver de toute langue inique.

On n'aura pas été sans remarquer la transcription singulière de ce morceau ; c'est qu'à l'imitation de Ronsard, de Mesmes usait de l'orthographe phonétique.

Comme il avait retranché le nom de de Mesmes, ainsi fait-il pour ceux de La Fare, de Maclou, de Castaigne, de Pascal, de Grujet, de Frémiot, de Colet, de Navière.

A. de La Fare, sur lequel nous ne saurions donner d'autres renseignements, La Fare, donc, est un poète dont le sonnet qui suit accompagne les premières odes de Ronsard :

Les uns diront le vieil Prestre de Thrace,
Ou le Thebain, qui en la lire excelle,
Et cetui-là qui son païs nous celle,
Ou les beaus chans du Calabrois Horace.

Du Mantuan les vers de bonne race
L'on vantera, ou la Lire de celle
Docte amoureuse et mignarde Pucelle,
Qui ses dous maus sucra de tant de grâce :

Mais moi poussé par ta fureur éprise
Ton luc sur tous et ie prise, et reprise.
O vive corde, o bien heureus sonneur,

Ta vertueuse et première entreprise,
Que la France a par ton audace aprise,
Du Vandômois éternize l'honneur. (1)

Maclou de la Haye est l'un des premiers amis de Ronsard. Si l'on ne voit plus son nom dans les *Isles fortunées*, tant s'en faut qu'on ne le retrouve pas ailleurs. C'est à lui qu'est dédiée l'une des odes non mesurées de notre poète (2). Jean de Castaigne, de Bordeaux, Claude Colet, de Champagne, Etienne de Navières, Claude Grujet, s'accordèrent avec Ronsard pour louer, en 1553, les *Amours*, d'Olivier de Magny. Peut-être est-ce là le motif pour lequel ils se trouvent ainsi réunis. Claude Colet est l'auteur de l'*Histoire palladienne, traitant des gestes et généreux faits d'armes et d'amours de plusieurs grands princes et seigneurs* (3), dont on connaît deux éditions, l'une in-folio, l'autre in-octavo, parues, la première, en 1553, la seconde, en 1573. Claude Grujet a traduit de l'italien en français les *Dialogues*, de messire Speroni Sperone, édités à Paris, en 1551. Peut-être ce même Grujet est-il l'auteur de la dédicace insérée en tête de la seconde édition de l'*Heptaméron*, de Marguerite de Valois, publiée en 1559, et de la traduction française qui fut donnée en

(1) Cf. *Les quatre premiers livres des odes*, f° 165.

(2) Elle commence par ces vers :

Maclou, ami des Muses

Elle a été recueillie par P. Blanchemain, au t. II des *Œuvres de Ronsard*, p. 404. Elle fait partie des poèmes du *Bocage*, dans l'édition princeps des *Odes*, de 1550. On l'y trouve au f° 154, v°.

C'est au même poète qu'il dédia aussi l'ode *Sur le traité de la paix fait entre le roi François et Henri d'Angleterre, 1545*. Voici le titre d'un volume de poésies que Maclou fit paraître à Paris, en 1553, chez Est. Groulleau, en un vol. in-16 de 60 ff. : *Maclou de la Haye, piccard, valet de chambre du Roy, ses œuvres* (contenant : chant de paix, chant d'amour, cinq blasons des cinq contentemens en amour, sonnets d'amour, vingt vœux des vingt beautés de son amie, etc.).

(3) M. Marty-Laveaux, au t. II, p. 405, de *La langue de la Pléiade française*, a reproduit le titre exact de cet ouvrage et la préface qu'y ajouta Etienne Jodelle.

1560 d'un ouvrage de Damiano, et sous ce titre : *Le plaisant jeu des échecs*. Le dijonnais Memmius Frémiot, dont on connaît seulement quelques vers latins, était l'ami particulier de Muret. Tous deux se trouvaient à Toulouse, où le second occupait une chaire à l'Université, quand, compromis dans une scandaleuse affaire de mœurs, ils durent, l'un et l'autre, s'échapper à la dérobée, pour se soustraire à la peine capitale dont ils furent frappés par contumace (1). A partir de ce moment, on perd absolument de vue Memmius Frémiot, et l'on comprend aisément pourquoi Ronsard ne parla plus du personnage.

La rupture, quoique déterminée par de tout autres motifs, ne fut pas, avec Pierre Pascal, moins complète. Ils avaient été très intimement unis. C'est à « P. de Paschal du bas païs de Languedoc », que le poète dédiait, en 1554, son Bocage. C'est au même auteur qu'il disait :

Ie veus, mon cher Paschal, que tu n'ignores point
D'où, ne qui est celui, que les Muses ont ioint
D'un nœud si ferme à toi, afin que des années,
A nos nepveus futurs, les courses empanées
Ne celent que Paschal et Ronsard n'estoient qu'un
Et que tous deus n'avoient qu'un mesme cœur commun (2).

D'où vient donc que cette union se brisa ? Du Verdier nous en donne la raison. C'était, dit-il de Pascal, dans sa *Bibliothèque*, « un pur abuseur du monde, qui repaissoit les gens de fumée au lieu de rost, et qui avec cela sceut tirer de l'espargne douze cens livres de gaiges par chacun an, pour faire l'histoire de France : et pour en donner bonne espérance,

(1) Voir sur Muret et Frémiot, Charles Dejob. *Marc-Antoine Muret*, in-8°, Paris, 1881, thèse de doctorat.

(2) Le *Bocage*, de P. de Ronsard, vol. in-8° de 4 f. préliminaires et 56 f. C'est au f° 22 que se trouve ce morceau. M. P. Laumonier, dans la *Revue de la Renaissance*, n° de février 1901, p, 98, a signalé déjà les variantes de l'édition de 1554.

semoit de petits billets portant ces mots : *P. Paschalii liber quartus rerum à Francis gestarum* : iaçoit qu'il n'en eut pas faict seulement six feuillets lorsqu'il mourut (1) ». Il y a en cela quelque exagération, car on possède encore, dans les bibliothèques de France, des manuscrits incomplets, il est vrai, mais qui contiennent plusieurs livres de cette histoire des Français, annoncée dès 1553 par Pascal (2). Seulement ils n'ont jamais été imprimés, et ceux-là s'estimaient déçus, non sans quelque raison, qui comptaient sur un tel ouvrage pour entendre célébrer leur nom. Ronsard en fit l'épreuve avec beaucoup d'autres, et il s'en dédommagea en retirant de ses vers le nom de celui qui répondait si mal à son attente.

Cette suppression était opérée dès l'an 1560, et, dans l'édition qu'en cette année notre poète donna de ses œuvres, il substitua Magny (3) à Pascal, Claude-Antoine de Buttet (4), un savoyard, à de Mesmes, L'Huilier (5) à Castaigne, Grévin (6) à La Fare. Grévin,

(1) Cf. *Les bibliothèques françoises de la Croix du Maine et de du Verdier*, nouvelle édition, par M. Rigoley de Juvigny, Paris, 1773, t. V, p. 310.

(2) Cf. Catalogue général des ms. des bibliothèques publiques de France, T. XX, p. 75-76.

(3) Olivier de Magny est trop connu pour que nous ayons à en parler ici. Cependant, puisque l'occasion s'en présente, j'en profite pour observer que dans ses *Gayetez*, édition de C. Courbet, parue chez Lemerre, en 1871, il y en a une, dédiée à Ambroise de la Porte, et d'après laquelle le *Livret de folastreries*, dont Ronsard est en réalité l'auteur, est attribué à Ambroise de la Porte. C'est ce qui a donné lieu à Goujet, Bibliothèque française t. XII, p. 27, d'en décharger Ronsard.

(4) Marc-Claude de Buttet publia, en 1559, chez R. Estienne, à Paris, en un in-4° de 14 f., l'*Epithalame, ou nosses du prince Emanuel-Philibert, duc de Savoie, et de Marguerite de France, duchesse de Berry*.

(5) L'Huilier, s^r de Maisonfleur, est, d'après Brantôme, l'un des poètes qui, avec Ronsard et du Bellay, écrivirent, en l'honneur de Marie Stuart, des poésies et des élégies.

(6) Voir sur Grévin la belle thèse de M. L. Pinvert, intitulée : *Jacques Grévin*. in-8°, Paris, 1899.

à son tour, pour être passé au protestantisme, fut remplacé par Turrin (1).

Ces variantes qui portent sur des noms d'hommes ne sont pas les seules que nous ayons à signaler dans ce texte de 1553. Ainsi, au lieu de ce vers :

De leurs ayeux entretiennent la loy

il avait dit d'abord :

D'un seul Iésus reconnaissent la loi.

Au lieu de :

Avec Bacchus l'enfant Cythérien

on trouvait :

Le vers mignard du harpeur Lesbien.

Pour *amoureux* des Naïades, on avait *autre effroi* des Naïades; pour *terres divines*, on lisait *mannes divines*.

Voici enfin trois passages qui, plus longs, ne sont point passés de cette première édition dans les suivantes :

La pâle fièvre, et la triste famine,
Le mal de Naple et la langueur qui mine
Le cœur malade, et le souci qui point
Les plus grans Rois ne s'i heberge point.
Là, les enfans n'enterrent point...

Et quatre vers après :

Et la maratre iniustement cruelle
A son beau fils l'aconite ne melle,
Mortel bruvage, ou l'accusant à tort,
Comme une Fedre, est cause de sa mort :
Car leurs beaus ans...

Et un peu plus loin :

La si quelqu'un d'un désir curieus
Veut estre poete ou rechercheur des cieus,

(1) Claude Turrin, de Dijon, publia à Paris, en 1572, chez Jean de Bordeaux, en un vol. petit in-8°, ses *Œuvres poétiques,* divisées en six livres.

Ou bien disant, sans globe ni sans sphere,
Sans invoquer les Muses, ni leur frere,
Ni sans avoir Cicéron dans la main,
Il sera fait bon poète soudain,
Et filosophe, et comme un Demosthene
De miel Attic aura sa langue pleine (1)
Le faus témoin...

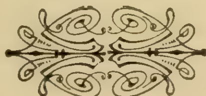
Me sera-t-il permis d'observer que, dans ces passages, comme dans le poème entier, d'ailleurs, le poète, revenant à l'orthographe phonétique (2), remplaçait, ainsi qu'il l'avait fait dans l'édition princeps des *Odes*, la lettre *x* par la lettre *s*; que, au lieu de *ph*, il employait *f*; comment encore il disait *bruvage* au lieu de *breuvage*. Le mot *rechercheur*, que nous retrouvons dans l'un de ces vers, et dont du Bellay s'est aussi servi, ne se retrouve dans aucune autre partie de son œuvre (3). Ce sont là de menus détails, mais il faut bien s'y arrêter si l'on tient à savoir par quelles phases a passé l'entreprise hardie de la Pléiade.

L. FROGER.

(1) Tous ces vers auraient dû trouver place au bas de la page 175e du tome VI des *Œuvres de Ronsard*, publiées par M. P. Blanchemain, si cet éditeur avait recueilli les variantes des éditions originales. M. P. Laumonier les a publiés dans la *Revue de la Renaissance*, nº de juin-septembre 1903, page 207-208.

(2) Cf. L. Froger, *Les premières poésies de Ronsard*, p. 18-19.

(3) Ronsard employa encore une fois ce mot dans une *Epistre au lecteur*, placée en tête de : *Les trois livres du Recueil des nouvelles poésies*, Paris, 1564; il la supprima en 1584. On pourra la lire dans le tome VIe, à la page 436e de l'édition de la Pléiade française, donnée par Marty-Laveaux.

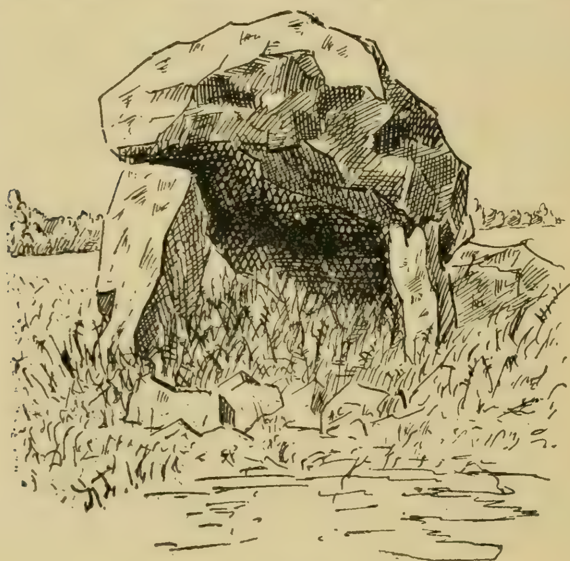


REQUEIL

I

PÉRIODE GAULOISE

Requeil, *Rescolio, 1080* (1); *Resqueil, 1220* (2); *Requeil, 1377; Requolio, 1400; Recueil, 1637* (3), aujourd'hui commune du canton de Pontvallain et de l'arrondissement de La Flèche, faisait partie avant 1789 du doyenné d'Oizé et de l'archidiaconé de Château-du-Loir. Il dépendait de l'élection de La Flèche



DOLMEN

et au point de vue judiciaire de la sénéchaussée de Château-du-Loir.

(1) Abbé Charles et S. Menjot d'Elbenne, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent,* p. 185.

(2) Archives de la Sarthe, classement Bilard, nº 747.

(3) Archives de la fabrique.

Sa population est de 1023 habitants (recensement de 1901) (1).

Son territoire fut habité dès l'époque gauloise. Les premiers hommes ont érigé dans un champ de la ferme de La Minardière un assez beau dolmen dont la table, de cinq mètres de longueur, de l'Est à l'Ouest, sur trois mètres de largeur, est appuyée à l'Est sur le sol et supportée à l'extrémité opposée par deux pierres de 1 m 70 et 1 m 40 de hauteur.

II

L'ÉGLISE

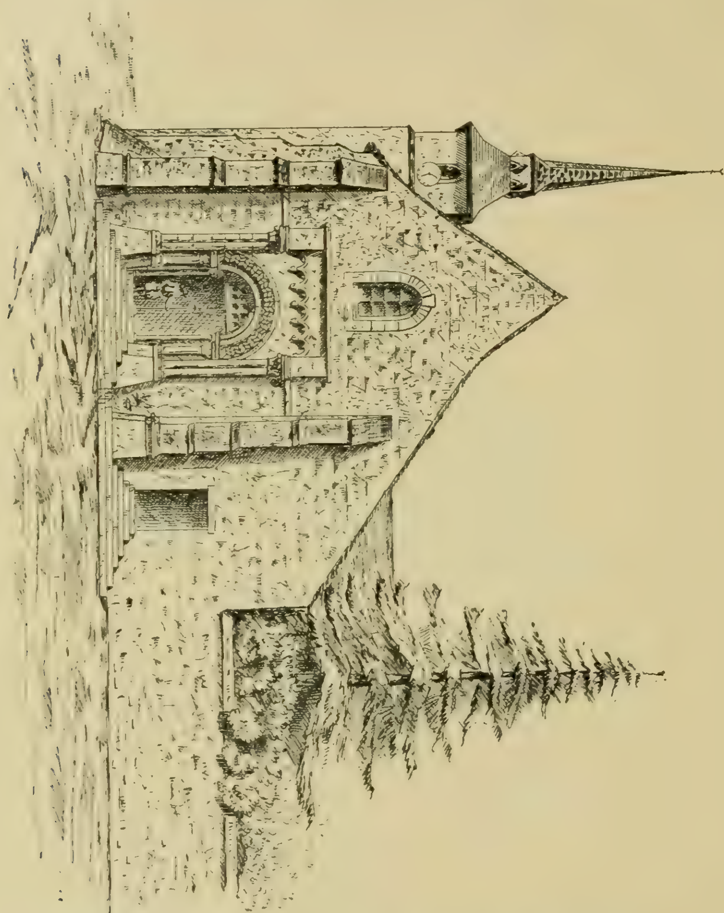
L'église, dédiée à saint Pierre, est classée au nombre des monuments historiques du département de la Sarthe. Elle se compose, outre le chœur et la nef, d'un bas-côté, comme eux voûté en bois, et de la chapelle du Rosaire, à gauche du chœur, construite au XVIe siècle, ainsi que le bas-côté et le presbytère, par MM. d'Averton, curés de la paroisse et chanoines de Tours ; elle est voûtée en pierre, avec arceaux en ogive. Une autre petite chapelle, à droite du chœur, a été édifiée vers 1830 par M. de Mailly pour lui et sa famille, sur l'emplacement du banc seigneurial. La sacristie était autrefois une chapelle bâtie en l'honneur de Notre-Dame de Pitié, au commencement du XVIIe siècle, par Me Alexandre Belin, curé de Requeil.

Le clocher, en flèche et à ouvertures cintrées, est couvert en ardoises.

La porte occidentale de l'église, du XIIe siècle, est de chaque côté ornée d'une colonne, supportant une archivolte garnie d'un double rang de zigzags et d'un cordon. Quatre autres colonnes romanes engagées et plus élevées l'encadrent et servent d'appui à une frise

(1) Requeil renfermait, en 1761, 749 habitants, répartis en 179 feux. (Archives d'Indre-et-Loire, C. 336).

avec corbeaux à figures grotesques. Un peu au-dessous, et en face des chapiteaux des deux colonnes de la porte, deux bandes ou plinthes s'étendent à droite et à gauche, celle à droite ornée de têtes de clous, celle à gauche de pommes de pin.



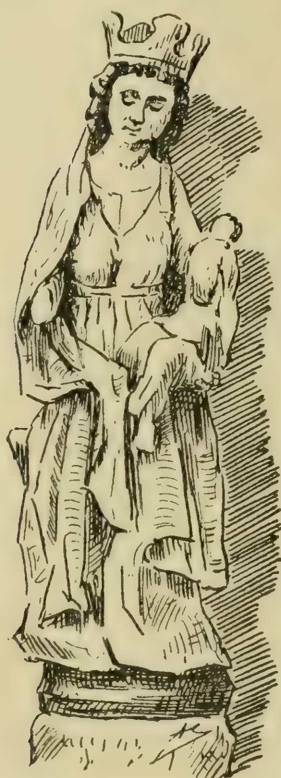
ÉGLISE DE REQUEIL

Le maître autel, à la romaine, et la table de communion ont été donnés par Me Louis Froger, curé de la paroisse, en 1754. Le 26 août 1753, devant le général des habitants, réunis à l'issue de la grand'messe à la porte de l'église, à la requête de Julien Tournet,

procureur de la fabrique, et de Félix Maudoux, procureur syndic (1), Mr L. Froger déclare être « dans le dessein de faire faire et poser » dans l'église « à ses frais et despends un autel à la romainne, c'est-à-dire à deux faces, une table de communion au bas du cœur et des stalles au pignon de ladite église dans l'endroit où estoit l'antienne sacristie, pour faire ledit cœur, ce qui ne se peut faire sans démolir le grand autel, celuy de la Vierge et celuy de Saint-Eutrope, aussy bien que l'arcade qui est entre lesd. deux autels, laquelle soustient le crucifix et fait la séparation du cœur d'avec la nef ». Comme ce projet était tout à leur avantage, après avoir « meurement délibéré entreux, ... d'une commune voix... ils consentent volontiers » que leur pasteur « fasse non seulement démolir lesdits trois autels et arcade, mais tout ce qui se trouvera nécessaire d'estre fait pour placer ledit autel à deux faces, table de communion et faire ledit autel, et comme ledit crucifix en démolissant ladite arcade ne sera plus suporté par elle », ils acquiescent « qu'iceluy crucifix soit mis et placé au premier tirant qui est dans la nef, sans que tel changement ... puisse à la suitte faire que ledit curé ny ses successeurs curés soient tenus à l'entretien de ce qui se trouve de distance de ladite arcade jusqu'audit tirant, qui peut estre d'environ trois pieds, de sorte que ledit sieur Froger ny ses successeurs curés ne seront tenus à la réfection et réparation desdits

(1) Procureurs syndics de Requeil ; G. Moreau, 1653 ; .... Michel Alain, 1693 ; Pierre Faguier, 1697 ; .... Pierre Maudoux, 1729 ; François Bobet, 1731-1741 ; Jean Ménager, 1741-.... ; Pierre Bourge, ...-1746 ; Félix Maudoux, 1746-1755 ; Louis Bourge, 1755-1761 ; Julien Houdayer, 1761-1762 ; Jacques Boussard, 1762-1764 ; Jean-Baptiste Perrochot du Meny, 1764-1768 ; François Fouqueray, 1768-1771 ; Louis Bellanger, 1771-1773 ; Louis Houdayer, 1773-1776 ; Julien Bouchenoire, 1776-.... ; Jean Renault, ...-1783 ; René Lenoble, 1783-1785 ; Louis Houdayer le jeune, 1785-1789 ; Le Boul de La Boullais, 1789 ; Médard Rivière, 1790 (Etude de Pontvallain, minutes des notaires).

trois pieds, mais seulement aux réparations et entretien dudit cœur suivant sa longueur actuelle et non plus » (1).



NOTRE-DAME DES VIGNES

Dans la sacristie on conserve une curieuse statue en bois du XIIIe siècle, longtemps exposée aux intempéries des saisons au chevet extérieur de l'église, sous le nom de Notre-Dame des Vignes.

Le chœur renferme deux pierres tombales. L'une porte un écusson chargé d'un lion, avec cette inscription :

CY GIST
LE SEIGNEVR
DE LA ROCHE DE
VAUX

L'autre, sur laquelle un prêtre est gravé en creux, est placée presque en entier sous le maître autel, du côté de l'Evangile. Elle est du XIIIe siècle et très usée, et l'inscription qui l'entoure est illisible, sauf une partie où l'on peut lire seulement le mot *Benedictus*. Une excavation carrée pratiquée au milieu, pour recevoir les reliques, indique qu'elle a servi autrefois de pierre sacrée.

Dans la chapelle du Rosaire, on remarque la pierre tombale de Me Alexandre Belin, curé de Requeil, décédé le 19 juin 1632, et dans la chapelle de La Roche-de-Vaux, celle de Michel de La Rivière, écuyer,

(1) Etude de Pontvallain, minutes de Me Urbain Le Villain.

seigneur de La Roche-de-Vaux, de Requeil, du Bois, de Flacé, etc., décédé le 23 novembre 1719; une longue inscription latine, surmontée d'un écusson aux armes de La Rivière, célèbre les louanges de ce seigneur.

Le petit cimetière entourait l'église à l'Ouest, et le grand cimetière au Sud. La rue vis-à-vis le clocher et le petit cimetière était en 1789 toute « dégradée par les eaux et impratiquable » pour les passants. « Les chevaux de somme » y étaient « même exposés à tous moments d'y estre blessés, et les chartes et charettes cassées et rompues ». Les habitants se réunissent le 28 juin de cette année et adjugent les réparations à effectuer au sieur Voisin pour la somme de 33 livres, dont la moitié à la charge de la fabrique et l'autre moitié à celle « des propriétaires et riverains de l'autre costé » (1).

A plusieurs reprises, notamment vers 1850, des cercueils en pierre coquillière de Doué ont été rencontrés au lieu des Forges (2).

Les anciens registres de l'état civil ne mentionnent, avant la Révolution, qu'une seule bénédiction de cloches à Requeil. Le 10 septembre 1765, Me Alexandre de Cattay, curé d'Yvré-le-Pôlin, et doyen rural d'Oizé, consacra deux nouvelles cloches, Perrine et Marte, du poids de 538 et 434 livres, en remplacement de deux autres, pesant 614 livres et portant pour toute inscription, sans armoiries : la grosse, *Sancte Petre, ora pro nobis, l'an 1230*, et la petite, *Sancta Maria, ora pro nobis, l'an 1250* (3).

(1) Etude de Pontvallain, minutes de Me Bourge, notaire à Requeil.
(2) *Revue historique et archéologique du Maine*, t. LII, p. 28.
(3) Registres de l'état civil de Requeil.

III

HISTOIRE RELIGIEUSE

LA PAROISSE, LA CURE, LE COLLÈGE

La fondation de la paroisse est inconnue. Le plus ancien document où son nom est mentionné date de 1080.

La cure, estimée 1,200 livres, était à la présentation de l'évêque du Mans.

En 1400, Guillaume Drouet, curé de Requeil, céda à perpétuité à Yves de Montblanc et à ses héritiers le bordage de La Richefanière (1) avec toutes ses appartenances, maisons, terres, prés, pâtures et bois, dépendant de la cure et situé dans la paroisse aux fiefs du Bouchet et de Ruisseau, pour 30 sols tournois de rente annuelle et perpétuelle payables en deux termes à Pasques et à la Toussaint. Adam Chastelain, évêque du Mans, ratifia ce transport le 30 novembre de la même année, par lettres spéciales scellées de son sceau (2).

Le 15 mars 1567, Me Jacques de La Taillaye, prieur de Château-l'Hermitage, et ses religieux inféodèrent à Me René Bauldry, curé de Requeil, et à ses successeurs, « la cuisine de la maison presbiteralle dudit Requeil de nouvel édiffiée, une petite portion de la gallerye dudict lieu avec portion d'une petite court en laquelle est situé le puiz..., joignant dung cousté aux choses de Félix Fleuriau, daultre et bout aux choses dudict presbitaire, daultre bout au petit cimetière », pour en jouir comme des autres choses de la

(1) Aujourd'hui La Rifonnière.

(2) Archives de la fabrique de Requeil, origin. parch. — Le sceau en cire rouge est en partie détruit, il n'en subsiste plus que l'écu d'[argent] à trois chevrons de [sable], derrière lesquels on voit le bâton d'une crosse, avec ce reste de légende DEI GRA(TIA).

cure, à la charge d'en payer quatre sols de rente chaque année au jour des trépassés et « à mutation de curé soit par mort, permuttation, résignation ou aultrement la somme de dix sols » (1).

Les prieurs de Château-l'Hermitage avaient déjà donné de la même manière, à une époque plus reculée, les autres parties du presbytère et la presque totalité du domaine de la cure : une pièce de terre sise « près la grange du vieil presbitaire » ; une pièce de terre de deux journaux, « au-dessus du grand cimetière » (2), et appelée le « clos du cimetière » en 1671 ; une autre pièce « enclose au dedans des vergers » du presbytère; une autre de trois journaux, située à côté, et la pièce de l'Hommeau, contenant six journaux, sous le devoir de 4 sols 4 den., 9 d., 6. s. 4 d., 12 d. et 6 d. de cens ou rente inféodée (3). Une partie de ces terres furent vendues comme bien national, en mars 1791 : les champs de la Mare, du Loir et un clos de vigne, à Jean Chapin, de Requeil, pour 6.200 livres ; ceux de l'Hommeau, du Chêne-du-Gué et le pré de la Fontaine-Saint-Pierre, à Pierre Laîné, de Requeil, pour 6.075 livres ; celui de Sainfoin (deux journaux) et le pré de Suchet (trois hommées), à Jean Blisson, de Pontvallain, pour 4.550 livres. Ce dernier pré relevait du fief du Buissay et lui devait « l'obéissance féodalle seulement ou le divin service » (4).

Les prieur et religieux de Château percevaient, en outre, chaque année, sur tout le revenu de la cure « deux escuz sol et un tiers faisant sept livres tournois », dont la moitié à la Pentecôte et l'autre moitié au jour des Trépassés ; et sur le revenu des dîmes et des domaines 9 sols 8 deniers de cens ou rente

(1) Archives de la Sarthe, G. 882.

(2) Archives de la Sarthe, G. 882. Déclaration de Me Loys Leduc, curé de Requeil, du 30 janv. 1596.

(3) Archives de la Sarthe, G. 882.

(4) Archives de la Sarthe, G. 882.

inféodée le lendemain de la Toussaint, et un septier (12 boisseaux) de blé seigle, mesure de Château-du-Loir, à la N.-D. angevine,(1).

Le 15 décembre 1652, les habitants, réunis à la demande de Me Pierre Bouttier, leur curé, reconnaissent payer depuis longtemps la dîme « à raison du treizier tant bled, vin que aultres choses, scavoir en prendre douze et payer le treizier » et s'engagent à continuer la payer à l'avenir au même taux (2).

Me René Philoche, curé de Requeil, vendit le 6 juin 1673, à Me François de La Rivière, seigneur de la Roche-de-Vaux, « pour le bien et utilité » de la cure et « à titre d'eschange », le fief de la cure ou du presbytère, « consistant en la maison, presbiteralle, jardin, fuye et garanne, rentes seigneurialles, censives..., portant profits, lots et ventes et autres droits quand le cas y échet et générallement tout ce qui dépend dudit fief..., à la réserve toutesfois de laditte maison presbiteralle, jardin, fuye, garanne et domaine en dépendant et de ce qui relève de Chasteaux », contre « un fond d'héritage bien garanty et déchargé du droit d'indemnité produisant 80 livres de revenus annuellement, de nature censive, situé « en laditte paroisse de Requeil,... qui tiendra lieu d'augment de fondation à la ditte cure ». François de La Rivière fonde en outre une chapelle à son château de La Roche-de-Vaux, qui sera desservie par le curé de la paroisse, et lui constitue une dotation annuelle de 30 livres.

Me Philoche ayant omis de payer le cinquième denier pour cet échange et cette dotation et pour le fonds donné pour le collège en 1676, le Conseil du roi établit une taxe de 756 livres 8 s. 5 d. sur tout le temporel de la cure. Louis XIV accorda une remise partielle de

(1) Archives de la Sarthe, G. 882.

(2) Etude de Pontvallain, minutes de Me Félix Maudoux. Copie délivrée à Me Jean Paris, curé de Requeil, le 15 juillet 1763.

cette taxe et l'abaissa à 539 livres 19 s. 3 d. Pour la payer, Me Philoche fut obligé de contracter un emprunt hypothéqué sur la cure. Me François Olivier, son successeur, transigea, le 16 décembre 1693, avec Louise-Madeleine de Lomblon des Essarts, veuve de François de La Rivière, pour acquitter cette dette sur les 80 livres de rente qu'elle lui devait, lesquelles se trouvèrent réduite à 63 livres 14 s. 3 d., au capital de 1.274 livres 2 s. 3 d., « sans préjudice des 30 livres de rente accordées... pour la fondation de la chapelle de La Roche-de-Vaux. » Mme de La Rivière devait encore à la cure, « tant pour le reste du prix dud. échange que pour lad. fondation, 93 livres 14 s. 3 d. de rente... amortissables » à la somme de 1874 livres 2 s. 3 d. (1).

Les curés connus sont : Nicolas Roumel, 1377 ; Guillaume Drouet, 1400 ; Jean Dugué, ...-1418 ; Jean Le Roi, 1418-.... ; Jean Lieutot, 1461-1468 ; André d'Averton, 149.-15.. (2) ; Jean Lopé, 1541 ;

(1) Archives de la Sarthe, G. 882, et Etude de Pontvallain, minutes de Me Julien Tournet.

(2) Me d'Averton, maître ès arts et licencié ès lois, fils de Jean II d'Averton, seigneur de Belin, et de Marguerite de Laval, possédait la cure de Requeil à la fin du XVe siècle. Le 11 juin 1493, Me Etienne Migoys, clerc du diocèse de Paris, notaire public, apostolique et impérial, gardien des privilèges apostoliques de l'Université de Paris, atteste une lettre d'André d'Averton, prieur commandataire du prieuré de Notre-Dame de Château-en-Anjou, chanoine prébendé de Saint-Pierre-de-la-Cour (depuis 1491), curé de Requeil et d'Yvré-le-Pôlin et étudiant en l'Université de Paris, par laquelle il en appelle au pape, au futur concile et aux gardiens des privilèges de l'Université, de certaines impositions mises sur ses bénéfices et à lui réclamées par l'Université (Archives du Cogner, E., orig. parch.).

Me André d'Averton devint plus tard doyen du chapitre de Saint-Thugal de Laval (1505), chanoine de Tours, vicaire général de l'archevêque (1510) et chancelier du chapitre de Saint-Martin. Il fit construire une chapelle dans la cathédrale de Tours et dota par testament les écoles de cette ville. Il mourut en 1534. (Arch. de la Sarthe, G. 10. fol. 56, v°. — Cabinet de M. Brière. — A. du Chesne, *Histoire de la Maison de Montmorency*, p. 609.)

En 1785, ses armes (*de gueules à trois jumelles d'argent*) se voyaient encore au premier pilier du côté de l'Epître, dans la nef de l'église de Requeil. (Arch. de la fabrique, Inventaire des titres, 1785). Nous-

René Bauldry, 1567-1595 (1); René Flacé, 1595-1596; Louis Le Duc, 1596-1613; Alexandre Belin, 1613-1632; Pierre Bouttier, 1632-1669; René Philoche, 1669-1692; François Olivier, 1692-1705; A. Maudoux, 1705-1706; René Le Tessier, 1710-1740; Louis Froger, sieur des Buchetières, 1740-1762; Jean-Jacques Paris, 1762-1791; Jean Beucher, curé constitutionnel, 1791-1794; Jean-Baptiste Breton, 180.-....; Pocheton, 18..; Mortier, 1855-1870; Henri Pichon, 1870-1871; Constant-Lambert, 1871-1873; Pierre Froger, 1873-1900; Jules Grassin, 1900.

Jean-Jacques Paris refusa de prêter le serment exigé par la Constitution civile du clergé. Il resta cependant à son poste jusqu'au commencement de novembre 1791. Les 23 et 24 mai 1791, il vendit publiquement ses meubles. Il entra le 20 août 1792 à la prison de l'Evêché, puis à la Mission, où il fut maintenu après le départ des autres prêtres pour Nantes, le 28 du même mois. Le 19 septembre suivant, ses sœurs Madeleine, Marie et Catherine, restées à Requeil, cautionnèrent en son nom entre les mains de Pierre Orgeur, maire, et de René Livet et Jean Chapin, officiers municipaux, la somme de 1.200 livres, « pour raison de toutes sommes et deniers » qu'il pouvait « devoir à la Nation... pour impositions publiques de 1791 et 1792, et même des années antérieures, et pour réparations locatives du presbitaire de Requeil » (2).

Guillaume Pottier, son vicaire (3), suivit son exemple

même avons trouvé dans le jardin du presbytère une pierre taillée sur laquelle sont sculptées les armes de sa famille.

(1) En 1595, Me René Bauldry, maître ès arts, était chanoine prébendé en l'église du Mans et grand-vicaire de Mgr Claude d'Angennes, et demeurait au Mans (Archives de la Sarthe, G. 350, fol. 324, v°).

(2) Etude de Pontvallain, minute de Me Louis Bourge.

(3) Noms de quelques vicaires de Requeil : Michel de Vezins, 1558-1559; Pierre Froger, 1610-1614; Jean Maudoux, 1610; Léonard Foucault, 1653; Julien Porteboeuf, 1653-1673; Michel Guillemer,

et fut déporté à Jersey en 1793 (1).

Me Jean Beucher, vicaire de Pontvallain depuis 1782, et successeur de Me Paris en novembre 1791, adopta avec ardeur les idées nouvelles et renonça publiquement à exercer toute fonction sacerdotale le 10 messidor an II (29 juin 1794). Le 6 janvier 1793, les électeurs l'avaient nommé membre du Conseil général de la commune et délégué pour dresser les actes de l'état civil (2).

Sous l'administration de Me René Philoche, un de ses paroissiens, Michel Dupont, donna, par testament du 22 mai 1674, une maison avec jardin et terres labourables, située à La Ferdellerie, près le bourg, et valant 23 livres de revenu, pour ériger dans l'église de Requeil une confrérie du T. S. Sacrement, à charge par le curé de dire une messe solennelle du Saint Sacrement à diacre et sous-diacre le troisième jeudi de chaque mois. Cette confrérie, dont firent alors partie un très grand nombre de personnes, eut une existence de courte durée (3).

L'œuvre la plus importante de cette époque fut la fondation du collège.

H. ROQUET.

(A suivre)

1669; René Pioger, 1669-1678; Innocent Coupperie, 1670-1675; Poisson, 1680-1681; Berard, 1680; Plançon, 1685-1689; Pierre Le Joyant, 1685-1686; André Feron, 1689-1690; Jacques Bremond, 1692; Antoine Thierry, 1692; Louis Coupperie, 1692-1739; Jean Guibert, 1710-1726; Julien Rocher, 1730-1735; P. Fougery, 1735-1753; Antoine Le Tessier, 1753-1756; Jean-Jacques Paris, 1754-1762; P. Jacquer, 1763-1764; René Belin, 1764-1769; R. Livet, 1770; Lefebvre, 1770; François Blisson, 1770-1784; Guillaume Pottier, 1784-1791.

(1) Dom Piolin, *Hist. de l'Eglise du Mans,* t. VIII, p. 602.

(2) Ch. de Montzey, *Histoire de La Flèche,* t. III, p. 209. — Registres de l'état civil de Requeil.

(3) Archives de la fabrique.

DOCUMENTS INÉDITS

LA MÈRE DE RACAN

1599. Extrait du registre des remembrances du fief et seigneurie de Coulonges, tenu par Jehan Crosneau, licencié ès droits, bailli, le XVIe jour d'Août, l'an mil V^e quatre-vingt et dix-neuf.

« Me Antoine Godet, présent en personne, subrogé au lieu de dame Marguerite de Vendosmois, veufve messire Lois de Bueil, vivant chevallier des ordres du Roy, a exhibé ung contract receu en la court de Sainct-Kallès par Gueffier, notaire, le vingt-septiesme jour de febvrier dernier, contenant avoir acquis de François Godet, de Sainct-Kalès, le lieu et bordage de la Belloterie situé en la paroisse de Marolles, et consistant en maison manable, grange, estables, avec aultres choses non tenues de céans, mesmes cinq arpens de terre dépendant des Pichottières, tenues à l'abaïe ce Saint-Kalès et une pièce de pré tenue du sieur de la Berruère, située en la prée de Massé ; les rentes duquel contract en tant et pour tant qu'il y en a tenues de céans, il a paiées, comme ledit Godet a faict aparoir par jugement et condamnation donnée de nous le tiers jour de juin mil cinq cens IIII ^xx^ XIX dernier passé, tenues lesd. choses de céàns soubz le devoir cy-dessus et vendu pour la somme de cinq cents escuz en principal achapt pour toutes les choses contenues au contract ; par ce quitte et est condamné bailler par déclaration aux prochains et exhiber l'acte de retraict aux prochains. »

(*Chartrier de Coulonges*, à Rahay.)

P. c. c. EM.-LOUIS CHAMBOIS.

CRÉANS ET SES SEIGNEURS

AU XIVe SIÈCLE

D'après un Registre de Cens et d'Aveux

(Suite)

REGISTRE DE CENS ET D'AVEUX DE CRÉANS

Folio I, r°. CRÉANS

(EXTRAIT D'HOMMAGE DEUBZ

EN CENS ET RENTE QUI Y SONT DEUTZ)

INVENT[AI]R[E] B. 326

COTTE 32 H UNIQUE

D (1)

1395. — *Bail du Moulin de Clermont*

Fol. I, v°. Le jour de Paquez l'an IIII xx et quinze balla (2) mon moulin de Clermont à Johan Le Mounier

(1) Nous indiquons en marge le folio du *ms*. Ce titre qui occupe le premier folio est du XVIIe siècle ; la cotte est plus ancienne. Ce registre, comme nous le disions (*Annales* III-38), est un petit volume relié en veau, formé de 31 folios, parchemin de 0 m 22 de hauteur et 0 m 15 de large. Il est écrit en cursive du XIVe siècle. Les feuillets sont d'inégale grandeur, les uns un peu troués, d'autres déchirés. Il n'y a pas de pagination selon la presque unanime coutume de l'époqûe. L'encre dont se sont servi les scribes est de qualité bien changeante. D'un beau noir sur certains feuillets, elle est si pâle sur d'autres que l'humidité et le temps l'a à peu près complètement fait disparaître. Il a fallu toute la patience du lecteur pour la revivifier. L'analyse succincte dont nous faisons précéder chaque acte n'était pas dans le *ms*.

(2) Baller pour bailler. La phrase peut se lire ainsi : La dame du Gaut Jaquette de Chalons bailla mon moulin de Clermont à Jehan Le Mounier.

jonquez (1) a deux anz prochens venissant cet à saver à XX septiers de mouture et V septiers de frommant par an vant (2) la somme quarante septiers de mouture et dix septiers de fromment la dame dou Gau Jaquette de Chalons et d'a premis à ma (3) *p* syver toute fet que ge lui requéré, et det iedit Mounier don tens pacé soy septiers de mouture et et V boisseaux (4).

1340, 2 Novembre. Censitaires. (5)

Fol. II, recto. L'an mil CCCXL. . . . .
à la feste à morz Juliot Guitonet III s. III d. de la mesun et ses apartenances. . . . . XIII s. III d.

Item VI d. de lestre feu [Julien Coubart]. . . . .

Item les hers feu Julien Cobart III s. de la Cobardière.

Guillaume Dubier XV d. de la vigne dou Teil.

Item XII dou cortil (6) au Morices.

Macé Fiz dous II s. de son voler (7) devant sa porte.

Item XII d. dou cortil à la Gaiarde.

Johan Mauloré le genure (8) XX s. II d. de sa mesun.

Renault Douboais X s. de cervige.

Jehan Le Tonnelier IX d. de l'estre feu Hardoin.

Guillaume Auvé VI d. de la Coubardière.

(1) Jusques.

(2) Le septier de blé contenait deux mines. La mouture était un mélange de seigle, de froment et d'orge par tiers. Cf. *Revue du Maine*, t. XIX, p. 295 ; *vant* pour *avant la somme*, c'est-à-dire valant (pour les deux ans) la somme de 40 septiers.

(3) Passage assez obscur. Ces mots, de plus petits caractères que le reste, semblent cependant avoir été écrits en même temps.

(4) Sur le moulin de Clermont. Cf. *Annales Fléchoises* III-82. Ce nom de Le Mounier qui n'est peut-être ici qu'un nom de métier, est assez commun à cette époque. (Cf. F. Legeay. *Recherches sur Mayet*, I, p. 321. — *Annuaire de la Sarthe pour 1858*, p. 28, etc.) Quant à Jaquette de Chalons, appartenait-elle à l'illustre famille de Châlons, issue des ducs de Bourgogne, ou à la famille de Châlons que mentionne le Cartulaire de la Fontaine-Daniel (aux XII et XIII[e] siècle)? Nous ne savons.

(5) Cette liste en fine écriture très effacée a imparfaitement reparu.

(6) Courtil, du bas latin *curtile*, derivé de *curtis*, court, métairie; petit jardin attenant à une habitation.

(7) D'après C. R. de M[ontesson]. (*Vocabulaire du Haut-Maine*), 1859, p. 471), un volier serait un « espalier, un treillage destiné à supporter la vigne ». Ne désigne-t-il point ici un lopin de vigne?

(8) Le Jeune, cf. du Cange au mot Genure.

Les hers (1) feu Mace Hurtelou III s. de la pièce de Rufin.
Renaut Le Cervef IIII s. de l'estre feu Capin.
Item XII d. dou cortil à la Guaiarde.
Renaut Aubin V s. de Rufin.
Johan Le Bouchier XII d. de son cortil.
Hardoin de Mallevau II d. de cervige de son hebergement (2) o les apartenances (3).
Item I d. de cervige des chouses au Desaire.
Macé Sohier XII d. de cervige.
Guion Dauney VII d. de la Testardière.
Guerin Daunei XX d. de son cortil Juce Le For.
Item VII deniers de la Testardière.
Johan Guillot XV d. des Arciz.
Jehan Le Tonnelier IIII s. de sa terre et de sa pature de la Gary.
Item IX s. de la Testardière.
Item XVIII d. de sa meson dou carfor.
Amelote La Tonnelière III d. de l'estre (4) feu Hardoin Le Tonnelier.
Perret dou Bouley XII s. de son estre de Borguerin.
Item VI d. de l'estre à la feu Daunaie (5).

1358, Angevine. Censitaires de Semur en 1358.

Fol. II, verso. Ce sont les cenz moussieur Dreous Fresnea deuz à Semur au jour de l'angevine l'an mil troy cenz cinquante et huit.

Guillaume Cobart de son herbergement où il demore VII s. VI d.
Item le dit Coubart dou pré Boutier V s.

(1) *hers, hars, hoirs, hairs*, héritiers.

(2) Le mot *hebergement* vient du vieux mot heberge, auberge, du verbe heberger, donner retraite *Hospitio excipere*. De là une habitation, un logement assez spacieux pour héberger quelqu'un. Ce nom semble avoir été attribué, au XIV[e] siècle seulement, aux demeures de gens assez aisés. A ce mot, se joint parfois l'idée d'une *mansio* placée sur une voie romaine et défendue par un fossé. (Cf. Ducange).

(3) o, avec.

(4) L'estre est moins spacieux que l'hebergement C'est la maison du tenancier, l'humble emplacement, — parfois une simple chambre, — que lui a concédé le seigneur.

(5) La Coubardière ou Cobardière, maison patronymique des Coubard. La Gaillardière, ferme en Saint-Germain-du-Val; La Testardière en Pringé.

Guillaume Ride et les hars feu Johan de Vaucorps (1) de lour estre dou Puiz Fouch[er ?] VI d.

Item dou cloux de Lierrre III d.

Johan Sarde de sa messon des la rue Fays et des appartenances IIII s. VIII d.

Johan Grandin de la terre qui fui Xristiain Porcheron XX d.

Johan Fagaut de sa messon de jouste (2) le grant cymetère II s. III d.

Drouet Bullours l'einé de la terre dou puyez Joubit de la rue Faye V s.

Les hars feu Guillaume Brient de sa vigne de Laleu IIII s.

Item les diz hars Voves au Felle II s. VIII d.

Girait de Lalande (3) de son hebergement de Marel IIII s.

Lorenz Le Prinse dou cloux de Souz lestant X s.

Johan Bouton de sa meson de son courtil jouste la meson Gerrat de Lalande I d.

Guillaume Huart de sa messon de la rue Faye, qui fut Maudet XVI d.

La fame feu Xristiain Porcheron et Denys Pillart de l'estre de la rue Faye II s. III d.

Johane Boutevin de son estre et des appartenances IX s.

Le segur de Messeres dou pré de la Porcheroner (4) V d.

Les hars feu Jamet Leclert de la Noerye XVIII d.

Item un buseau de noyez au jour de Saint Lucas (5).

Les Faucheurs de lour estre et des appartenances X s. X d.

Guillaume Porcheron et ses ysambars des terres de la Beloter III d. 1 b. de saille.

(1) Vaucor, en Mareil-sur-Loir. Plus loin je rencontre Hamelote, La Vaucorpères (f° XV, v°). Serait-ce une de ses parentes ?

(2) *Iouste* (juxta), proche.

(3) Est-ce Girard de La Lande, le beau-père de Dreux Fresneau, qui donna à son petit-fils Hardouin Fresneau, la terre de La Lande en Verron ? (Cf. *Annales Fléchoises,* III-42). Notre *ms.* dit que le seigneur de La Lande tient du seigneur de Créans « Le hesbergement de la Lande et les appartenances » à cause de la terre de Créans » à VI d. de franc devoir ». (F° XX, v°). Il mentionne encore Jehan de la Lande « bastard », peut-être fils du précédent, et qui doit, en 1390, 7 septiers de froment « à cause de l'estre feu Chevaiché ». (F° XXVIII, r°.)

(4) La Porcheronnière qui me semble avoir été primitivement la demeure des Porcheron, existait déjà en 1151 « pasnagium de Porcheron ». *Cartulaire de Saint-Aubin,* t. III, p. 222. La Porcheronnière étoit sise en Luché.

(5) Saint Luc évangéliste, 18 octobre ; un boisseau de noix.

Drouet Bullourt l'einé de la terre qui fut Jefray Grandhome (1) I d. ob.

Item ledit Drouet Bullourt doudit leu demy b. de saille.

Johan de L.. laye de sa terre demy b. de saille (2) I d. ob.

Fol. III, recto. Johan Le Bouver des choses qui furent Drouet Bullort II s. IIII d.

La fame feu Colin dòu Viver demée planche de vigne séant au dessus de la fontaine saint Xristophe 1 d.

La fame feu Drouet Busson de la messon qui fut feu Robin Belituer VIII d.

Gervesse Romont (3) dou courtil qui joint à la messon Fagaut V d.

Les hars feu Huet Santier de la messon dou cymeter II s.

Les hars feu Johan Yssambart de lour vigne de Laleu I d.

Perrin Floury de sa partie dou voller de Grand Vau et de la messon XIII d. ob.

Johanne fille feu Drouet Xristain pour sa quarte partie des dictes chousses XIII d. ob.

Les hars feu Guerin de Cuer de lour estre de la rue Faye III s. IIII d.

Johan de Fauseur de la terre de sour le bourc (4) VI s. IIII d.

Johan Le Serf et les hars feu Macé Filzdous de lour terre de la Jarriaye V s.

Macé Bullort et Jamet Le Compte de lour verger de Laleu II d.

Jamet Le Compte de la messon qui fut au Gueinez 1 d.

1300 (5) 2 Novembre. Censitaires de Semur.

Ce sont les rentes au seigneur de Semur deuz à Semur le jour de la feste aux mors l'an mil iii[c].

Guillaume et Macé les Crelliers des chousses de la Picaudière XIIII s.

Drouet et Lorens les Fouchers de lour roches et de lour terres des Noyers (6) VI s.

(1) Une famille Grandhomme possèdera plus tard les terres de la Ganetière au Lude.

(2) demi-boisseau de seigle.

(3) Ou Roujaut.

(4) Sous le bourg.

(5) A propos de cette date cf. *Annales Fléchoises*, III-39.

(6) Les Noyers en Saint-Germain-du-Val.

Hemery Santier de la Roche dou Tertre Alliot (1) XIIII s. et 1 chapon.

Drouet Bullort de sa vigne de Laleu X d. et 1 chapon.

Item de sa messon dou cymetère qui est Drouet Gauguelin IX d.

Fol. III, verso. Les hars feu Johan Bruné de lour meson dou cymetere IIII s. VI d.

Gefray Le Bigot de sa meson dou cimetère qui fut Maudet VI d.

Gillot Hodesant doudit lieu (2) VI d.

Gefray Le Bigot de son courtil de derriers (3) la meson Maudet XVIII d.

Fagaut de la meson feu Johan et Johan les Crelliers III s. III d.

Johan Colombeau de la terre feu Belin II s. II d.

Johan Le Bouver de la terre qui fut Drouet Bullort de la rue Faye IIII s.

La fame feu Guillaume Huart et Michel Maudet pour lour pré de l'estre feu Colin Maudet dou cymetere VI d.

Item de lour terre de Triquevoler III. III s.

Jamet Le Compte des Roches aux Ridez et des appartenansses X s.

Item dou volier, qui fut aux Bullours IIII d.

Item de la messon où il demere qui fut Jefray Rude I d.

Cheveiche de la Roche qui fut feu Macé Huart XII d.

Guillaume Ride de sa messon o les appartenances X s.

Item dou cloux de Lilere II s.

Yvon Caryot de sa part de Lilère VI s. X d.

Item le dit Caryot et Lorens Le Prinse VIII chapons.

Lorenz le Prince de sa messon et des appartenances XIII s. VI d.

Les hars feu Thebaut de Créant (4) de lour terre des Bournays XVIII s.

(1) Cette rente du Tertre était payée au XVII siècle par le sieur Ollivier, prêtre, fils et héritier de Me Pierre Ollivier. (Chartrier La Varenne-Choiseul-Praslin).

(2) Ce « dit lieu » est la Hodecendière que nous rencontrerons plus loin.

(3) Derrière.

(4) Serions-nous en présence d'une ancienne famille de Créans ? En 1342, Thibaut de Créant est mort et ses héritiers apportent un cens à la recette de Pringé. Plus loin, je rencontre un S. de Créant qui tient une maison et des terres à la Perronnière (f° XIV, v°). Le « chevalier Thibaut », témoin en 1367 (f° V, r°) n'est-il point de cette amille ?

Johan Bouton de la terre dou cymetère III s. I d. ob.
Les hars feu Santier de celuy lieu III s. I d. ob.
La fille Johan Bitiune dou tiers dou pré de la Contanssière. XX d.

1342, Angevine. Censitaires de Pringé.

Fol. IV, recto. Ce sunt le sens au saigneur de Créant receuz à l'angevine à Pringé l'an troys cent XLII.

Les hers feu Martin des Boays VII d. de la vigne desus le fors Robert Aubin VIII d. de Chier vendue (1).
André Darondeau XVIII d. ob. de sa vigne dou Tertre.
Paquier Gillier XII d.
Michel Le Tonnelier III s. IIII d. des Parisez.
Item XVIII d. de la vigne dou Teill.
Item IX ob. de la vigne de la Broce (2).
Item XVIII d. de sa meson et des apartenances dou carefor.
Guerin Dauveÿ XVIII d. de la Pucelinelière.
Guillaume Dubier VII d. ob. de Chier vendue.
Perret Doubouley VI d. dou volier Gateble.
Les hers feu Macé Hurtelou XXI d. dou clous Alodis.
Guillaume Dubier XV deniers de la vigne au Mestreau.
Johan Le Tonnelier III s. de la Testardière.
Guillaume Auvé XII d. de la Testardière.
Johan le Tonnelier l'enené (3) XVIII d. de sa meson dou carefor.
Item IX de la vigne de la Broce.
Item III d. dou clous des colonbiers de Porcheronnière.
Guillaume Le Taillandier XV deniers des maisons dou for.
Gefray des Ruaux V d. de la vigne de la Garde.
Les hers feu Juliot Gobart XI d. de la vigne dou Teil.
Les Gueceaus V d. VI s. des chouses que il tiene de nous à Pringé.
La dame de la Couture maille (4) de la vigne dou Tell.
Macé Fiz doux VI d. de sa vigne dou Teil.

Fol. IV, verso. Prodhomme Gouillet VII d. dou coulonbier de la Porcheronnière.

Item VI d. ob. de sa vigne dou Tertre.

(1) Le même mot se rencontre au f° XXX, v°, alors qu'aux folios XVIII, r°, et XX, r°, il s'écrit « chervendue ».

(2) Les Brosses, f. commune de La Flèche; La Grande-Brosse, f. commune de Luché-Pringé, etc.

(3) L'aîné.

(4) La maille était une petite monnaie de billon, la plus petite de toutes, évaluée à la moitié du denier environ.

Renaud Le Cervef XII d. de sa vigne dou Teil.
Jamet Grandin VIII d. de la Porcheronnière.
André Aluce VII d. ob. de sa vigne dou Teil.
Les hers feu Perret Doupret II d.
Colin de la Cort XV d. des Parisez.
Item IIII d. de cenz que il doit à la Saint Johan Bauptiste de terre à Houdecende.
Johan Mauloré le genire (1) de sa vigne dou Teil.
Pierre Bon ami IIII s. de son cortil des Arciz.
Girart Gaignepain IIII d. obole de son habergement de Pringié.
Guillaume (2) Turpin IIII d. obole.
Le hers feu Macé Sevin II s. II d. de lour vigne de la Testardière et dou Teil.
Monssours Johan de Clermont VI d. de la terre qui fut aux Porcherons.
Guillaume Gillier III s. de la vigne Troineau.

1391, 25 Mars. Entrée en la foi du seigneur de Semur.

Le jour de la marcesche (3) l'an IIII^xx et onze la fame feu Guion de la Roche comme bail de son filz entra en la foy du seigneur de Semur à cause du herbergement et appartenances de la Bouchardière. Présens à ce : Jamet Bouver, Jehan et André les Bodins, Jehan Boutelou et Girart Areste et Girard Le Pelletier ; et gaja le reschat en la présence des dessusdits en la chambre basse de Semur.

1342, Angevine. Fromentages de Pringé.

Fol. V, recto. Ce sunt les fromentages au seigneur de Créant receuz à Pringé à l'angevine l'an mil CCCXLII.
Michiel Le Tonnelier une mine (4) de froment.
Macé Fizdoux une mine de froment.
Lucas Le cranier II boyceaux de la Chatagnière (5).

(1) De Junior, voir Ducange au mot genure.

(2) Ici l'écriture change.

(3) Fête de Notre-Dame de Mars : 25 mars.

(4) La mine, mesure employée pour les matières sèches, était la moitié d'un setier.

(5) Les Chateigners, f. commune de Luché-Pringé; La Chateignère, f. commune du Lude ; Les Chataigniers, f. commune de Saint-Germain-du-Val ; le lieu de La Chateignière dont il s'agit ici et que nous retrouvons plus loin (f° XIII, r°) était sis en Luché; à cause de lui, Macé Filsdoux devait hommage et 10 deniers de servige au seigneur de

Johan Tonnelier II boyceaux de froment des Parisez.
Guillaume Doubier demé boyceau de la Chataignière.
Robert Aubin I boicel et demé des Arciz.
Johenin Gueceau une mine des voliers de la Chataignière.
Estienure Oliveu II boyceaux de froment de la Chataignière.
Juliot Aluce I boyceau de ceille à la mesure dou Lude de la Raye.
Guarin Daunei I boyceau de ceille à celle mesure de la roie.
Perret Pousin IIII boyceaux de froment.

1367, 23 Juillet. Entrée en la foi de la dame de Créant.

Le XXIIIIe jour de juillet l'an mil IIIc LXVII a receuz Madame de Créant à sa foy et à son homage Johan Doubouys, seigneur de Mallevau, présans Thibaut Chevalier, Johan Bouton, Jamet Bouvier et plusieurs autres.

1394. Entrée en la foi du seigneur de Créant

Le samedi d'avant la saint Mateas l'an iiiiXX et quatorsse entra en ma fay Crochet de Chou dou la Capine estet en ma fay.
Item entra Johan Evellart en ma fay des chousses don Mallevau estet mon homme, cely jour en la pressence Johan de Vion et Michel Le Tonnelier et plussieurs autrez.

1344, 2 Novembre. Censitaires de Pringé.

Fol. V, verso. Ce sunt scens au seigneur de Créant receuz à Pringé à la feste à mortz l'an mil IIIc XLIIII.
Jehan Le Tonnelier IX d. de la meson feu Hardouin Le Tonnelier.
Amelete La Tonnelière III d. de sa part de celuy estre.
Michel Le Tonnelier VI d. pour sa part de celuy leu.
Johanin Le Bouchier XII d. dou cortil feu Morice.
Johanin Guillot XV d. des Arciz.
Guion Dauney III s. de la place de Rufin.
Item VII d. de la Testardière.
Johan Mauloré XVIII d. de sa meson.
Guillaume Dubié XII d. dou Teil.
Item XII d. dou cortil feu Morice.

Créans. Il est orthographié : La Chatagnière, la Chataignière, la Chastengnière, la Chateignière, la Chasteignière, la Chatanière.

Guerin Dauney XX d. dou cortil Jouce Le for. (1).
Item XX d. de la Testardière.
Mace Fiadoux XII d. dou cortil à la Guaiarde.
Item II. s. de son volier.
Les hers feu Ameline La Chesnelle III s. VI d. de la meson Jouce Le for.
Robert Aubin de la place de Rufin V. s.
Paquier Gillier III s. VI d. dou Teil et de la vigne dou molin.
Johan Le Tonelier II s. de la Testardière.
Item XVIII d. de la meson dou carrefor.
Item IIII s. de sa terre et de sa pasture de la gorgelière.
Hardoin de Malevau III d. de cervige de son estre de la terre Aideraie. (2)
Johan Boyais XVIII d. de la Corbardière.
Guillaume Auvé VI d. de la Corbardière.

1393. Entrée en la foi du seigneur de Créant.

L'an IIII^xx et treze entra en ma foy Gouffré d'Averton en la ville de La Flèche en la présence de Johan d'Averton (3) et Johan Bougu et de plussieurs autrez et me gaga le rachat.

Louis CALENDINI.

(A suivre).

(1) Peut-être faudrait-il lire joute (*juxta*) le For ?

(2) Le courtil et les prés « aux des Raies » étaient « seanz en la paroisse de Pringé; » à cause d'eux H. de Mallevau doit » foy et un denier de servige à la feste aux mortz » (f° XIII, 1°). Ce nom de lieu s'écrit encore le Desaire ; la terre au Destraie ; la terre aux deraies ; aux desraies.

(3) Ces deux personnages doivent appartenir à la famille d'Averton, originaire de la commune de ce nom (canton de Villaines, arrond. de Mayenne). Nous ne les rencontrons point dans l'ouvrage de M. l'abbé Angot (*Dict. de la Mayenne,* I-121), ni parmi les seigneurs de Laigné-en-Belin, mentionnés par M. Roquet dans sa monographie de cette paroisse.



EXTRAITS DE L'OBITUAIRE

DE

L'ABBAYE DE CHALOCHÉ

(Ordre de Cîteaux)

L'Obituaire de l'abbaye de Chaloché (1) a disparu. Les quelques extraits qui en subsistent nous ont été conservés dans une copie des recueils de Gaignières (2) et, suivant son habitude, l'abbréviateur aux gages de l'érudit amateur n'a transcrit que les mentions qui lui semblaient devoir présenter quelque intérêt. En tout trente ou quarante noms sauvés de l'oubli. Sachons pourtant gré à ce copiste inconnu de sa besogne mercenaire.

Chaloché n'a presque pas d'histoire (3). Un groupe de moines de l'abbaye Normande de Savigny était venu, à la prière d'Hamelin d'Ingrandes, se fixer sur la fin de l'année 1129 dans ce coin perdu du Haut-Anjou. Ils s'appliquèrent au défrichement et à l'amé-

(1) Ce monastère était situé sur les communes actuelles de Chaumont et de Corzé, Maine-et-Loire, à leur point de jonction avec celle de Marcé. De l'église démolie il ne reste plus qu'une aile en ruines.

(2) Biblioth. Nat. ms. fr. 22.450, p. 327-328. Les notices entre crochets dans mon texte sont transcrites à part dans la copie de Gaignières. Peut-être provenaient-elles d'un second exemplaire.

(3) Le Chartrier de Chaloché se trouve aux Archives départementales de Maine-et-Loire. Il est analysé dans la série H de l'*Inventaire* sous les numéros 1407-1431. — M. Hauréau a rectifié la liste des abbés et fourni une courte notice sur chacun d'eux au t. XIV, col. 720-724 du *Gallia Christiana*. — M. Joseph Desnais a aussi publié dans la *Revue hist..... de l'Anjou*, t. X, 1873, p. 141-159, quelques notes sur l'abbaye d'une rédaction un peu hâtive.

lioration du maigre territoire qui leur avait été concédé. En 1147, lorsque Savigny eût obtenu son incorporation à l'ordre cistercien avec toutes les maisons de sa dépendance, Chaloché prit les us de Cîteaux, mais son importance ne gagna pas sensiblement à ce changement. Alors comme par la suite elle demeura la plus obscure des abbayes cisterciennes de l'Anjou. Les libéralités de la noblesse du voisinage finirent pourtant par lui créer un domaine assez étendu, qui avait des enclaves dans les communes de Seiches, de Saint-Jean-des-Mauvrets, de Corzé, de Jarzé, de Trélazé, de Marcé, de Lué, de Montigné, de Cheviré, de Beaufort, de Bauné....

Au XIVe siècle Chaloché souffrit cruellement de l'invasion anglaise. Les moines avaient dû abandonner leur cloître pour venir se mettre en sûreté dans la ville d'Angers. Ils n'esquivaient un danger, d'ailleurs très réel, que pour tomber dans une situation pire. Bientôt la misère les talonna. En janvier 1360, on les trouve en instance auprès du comte d'Anjou Louis Ier, pour obtenir le versement des arrérages d'une somme de dix livres tournois, qui leur était due annuellement sur la prévôté d'Angers. Les considérants de leur requête sont navrants. « Ils n'ont mais de quoy vivre, y est-il dit, mais ils sont sur le point de laissier le service de Dieu... » (1) Malgré la bonne volonté du comte cette grande détresse persista et, en 1390, le Chapitre Général crut même devoir la porter à la connaissance de l'Ordre entier. Les secours n'en vinrent ni plus ni moins, et, vingt-cinq ans plus tard, les pauvres religieux, mal payés par les receveurs du comté, adressaient une nouvelle et plus pressante requête à Louis II d'Anjou. Faute de ressources ils n'arrivaient pas à tirer parti de la culture de leurs terres et de leurs vignes ; leur monastère, leurs

(1) Chartes de Chaloché, *ms. fr.* 22.450, p. 317.

granges et leurs métairies tombaient en ruines; à peine avaient-ils eux-mêmes de quoi vivre et se vêtir. (1)

A leurs débuts les Cisterciens s'étaient montrés nettement opposés aux fondations pieuses dans leurs monastères. Ils refusaient les chapellenies, les oblations et les dîmes : aucun laïc n'était admis à la sépulture dans leurs cimetières ou dans leurs églises. (2) Le Chapitre Général se réservait la faculté de concéder les anniversaires et certains abbés se virent infliger une pénitence pour avoir enfreint l'interdiction relative à l'inhumation des séculiers dans l'enceinte claustrale. (3) D'assez bonne heure pourtant ces défenses paraissent être tombées en désuétude. A Chaloché, en particulier, on constate des dérogations dès la dernière moitié du XIII[e] siècle. Voici par exemple Jean de Montplacé, chevalier, qui, en 1257, assigne pour son anniversaire une somme de vingt sous à prendre sur toute sa terre. (4) En 1265, Rainaud du Teil lègue de son côté aux moines pour son anniversaire et celui de sa femme dix sous à prendre annuellement sur ses cens. (5) En 1268 Jeanne, dame de Gaudrée, leur donne en échange d'un anniversaire un setier de froment sur la dîme de la Chapelle. (6)

Même remarque au sujet des sépultures. En 1295, Guillaume de Marreville déclare dans son testament vouloir être inhumé dans l'abbaye de Chaloché. (7) Hervé le Jal, cité dans l'obituaire, avait été de même apporté au monastère après son décès et on lui avait fait de pompeuses funérailles. En 1358, le vieux Thibaut de Mathefelon, dictant son testament au château

(1) Chartes.... p. 317-318.
(2) *Exordium cisterciense*, cap. XV.
(3) Martène *Thes. anecdot.* IV, 1313.
(4) Chartes... p. 346-347.
(5) Chartes... p. 350.
(6) Chartes... p. 349.
(7) Chartes .. p. 351.

d'Angers, entendait lui aussi aller dormir son dernier sommeil en l'église de Chaloché « entre ses deux feues femmes. »

Un mot sur le contenu de nos extraits. L'élément monastique s'y trouve représenté par une dizaine de noms, la plupart accompagnés d'un numéro d'ordre. C'est le groupe le plus important. Toutefois il serait imprudent, ainsi que l'a fait remarquer à propos le moderne continuateur du *Gallia*, d'adopter sans contrôle cette numérotation que ne vient corroborer aucune note chronologique. Quant aux deux notices relatives au roi Richard Cœur-de-Lion et à Boniface de Savoie, archevêque de Cantorbéry, elles ne sont point particulières à Chaloché. Pour les motifs que j'indiquerai plus bas elles devaient se trouver insérées à peu près dans les mêmes termes dans tous les nécrologes de l'ordre. A cette double exception près tous les autres noms qui nous ont été conservés, appartiennent à des membres de la vieille noblesse angevine : les Mathefelon, les seigneurs de Durtal, de la Roche, de Daon, de Soucelles, de Chateaubriant... Ceux qui les ont portés étaient pour la plupart contemporains des XIIIe et XIVe siècles.

D'aucuns pourront trouver bien faible la contribution qu'apporte à l'histoire locale cette mince récolte. Je n'y contredis point. Malgré tout, ces quelques débris d'antan m'ont paru dignes de reparaître au jour, et, volontiers, je les livre à ceux qui ne dédaignent pas l'infiniment petit dans l'étude des choses du passé. Auprès de ceux-là du moins aurai-je peut-être chance de trouver grâce.

Dom Léon GUILLOREAU

Moine bénédictin.

OBITUAIRE

—

Januarii

XI kal. Obiit Egidius quondam Ecclesie Andegavensis decanus (1).

Februarii

VIII idus. Obiit Domnus Andreas, XIVus abbas hujus loci.

XV kal. Obiit Donnus Egidius abbas.

Marcii

XVI kal. Obiit Iohanna, nobilis domine de Poencé (2).

XI kal. Obiit Ysabel de Passavant (3).

VIII kal. Obiit Donnus Robertus hujus loci abbas XVus.

[VII kal. Anno 1323 obiit vir nobilis Fulco, dominus de Mathefelon (4).

IV kal. Obiit Radulfus de Torigné. Gaufridus de Rupibus, dominus de Jarzé (5).

III kal. Obiit Dominus Jacobus de Rogé (6) miles, qui dedit nobis XXli una vice pro anniversario suo et Mathee, uxoris sue.

(1) Gilles, doyen de l'Eglise d'Angers, avait donné à l'abbaye de Chaloché quatre arpents de pré situés au-dessous des Châtelliers, en Sainte-Gemmes-sur-Loire. Guillaume de Courcesiers, doyen de l'Eglise d'Angers, et Thomas de Montbisot, chanoine, firent remise de ce legs aux moines en juillet 1252. *Chartes de Chaloché*... p. 352.

(2) Jeanne de Chateaubriant, femme de Jean, vicomte de Beaumont.

(3) Fille de Geoffroy de la Troche : elle avait épousé vers 1230 Guillaume de la Haie en Touraine. Port. *Dict. hist... de Maine-et-Loire*, t. III, p. 58.

(4) C'est le père de l'évêque d'Angers, Foulques de Mathefelon. (1323-1355).

(5) En 1281, Geoffroy des Roches, seigneur de Jarzé et de Longué, avait cédé à l'abbaye de Chaloché son droit de haute justice sur le fief de Thibaud de la Roche. *Chartes de Chaloché*... p. 354.

(6) Les de Rougé étaient seigneurs de Gléné, en Echemiré. Au mois de juin 1377 Macé de Rougié donnait « à religieux hommes et honnestes l'abbé et couvent de Challoché » toutes les dîmes de ses terres de Gléné et celles de tous ses hommes en Jarzé et en Echemiré « par

APRILIS

Nonas. Obiit Domnus Guillelmus, nonus abbas (1).
V idus. Anniversarium regis Ricardi Anglie (2), feria IIIa post octavas Pasche.
XIV kal. Obiit Herveus le Jelle miles, qui dedit nobis V solidos annui redditus, cujus corpus valde honorifice delatum fuit apud nos et humatum.
V kal. Obiit Ysabel de Mathefelon (3).

MAII

VII idus. Obiit Domnus Michaël, Xus abbas.

tel condition que les dis religieux seront tenus célébrer par chacune semaine en leurdit moustier empres le décès dudit Macé une messe de *Requiem* pour l'âme dudit Macé, de son père et de sa mère et amis... » *Chartes de Chaloché*... p. 320.

(1) Guillaume de Brézé : il était prieur de Chaloché en 1216. Au mois de janvier 1217, Honorius III le charge conjointement avec l'abbé de Bouras et l'évêque d'Auxerre d'ouvrir une enquête sur la vie, les vertus et les miracles du Bienheureux Guillaume, archevêque de Bourges. (Potthast. *Regesta*... 5416). Au mois d'août de la même année il appose son sceau comme témoin au testament de Guillaume Lecler. (*Chartes de Chaloché*... p. 329, 346). Ces quelques renseignements sont à ajouter à ceux que nous fournit le *Gallia*.

(2) Le 8 mars 1190, par un acte daté de Mayet, Richard, roi d'Angleterre, avait confirmé à l'abbaye de Chaloché la donation d'une dîme à Longée, que venait de faire aux moines Roger de Sacé. *Arch. de Maine-et-Loire*, H. 1410. — Richard Cœur-de-Lion affectionnait l'Ordre de Cîteaux. Le premier acte scellé du sceau royal après son couronnement, (3 sept. 1189) avait été un don au Chapitre Général de cent vingt marcs à prendre sur l'église de Scarborough, dans le North Riding. Les Cisterciens de leur côté se montrèrent reconnaissants envers sa mémoire. Un statut du Chapitre Général de 1224 prescrit en ces termes son anniversaire dans toutes les maisons de l'Ordre :

« Anniversarium domini Richardi regis Angliae fiat semper tertia « feria post octavam Paschae sedendo. Prima collecta *Praesta Domine* « *quaesumus*, secunda *Fidelium Deus*. Quod si eadem die supervenerit « festum XII lectionum, fiat idem. » Martène. *Thes. anecdot.* IV, « 1339.

(3) Isabelle de Mathefelon avait légué à son lit de mort aux religieux de Chaloché un boissseau de seigle à prendre annuellement sur les revenus de sa terre de Quelaines. Thibaud, père d'Isabelle, confirma ce don en 1218. *Chartes de Chaloché*... p. 323.

JUNII

XVI kal. Obiit Domina Mabilla de Durostallo.
VI kal. Obiit Donnus Matheus, XXIus abbas.
V kal. Obiit Donnus Maugerius, VIIus abbas.

JULII

VI nonas. Obiit Johannes de Bougival, ballivus Andegavie.
IV non. Obiit Dominus Petrus dictus miles de Rocha Bouvetit (1).
III non. Obiit Donnus Johannes, XVIus abbas.
IV idus. Obiit Agnes, filia Theobaldi de Roca, pro cujus anime salute pater et mater ejus Theobaldus et Johanna dederunt nobis unum sextorium frumenti annuatim recipiendum apud Rogé.
III idus. Anniversarium Magistri Radulphi de Sancto Leonardo (2), quondam decani Lexoviensis, qui nobis contulit Xll pro redditibus, emendis ad pitanciam die obitus ejus.
XV kal. Anniversarium Domini Bonefacii (3), quondam archiepiscopi Cantuariensis. Fiat solemniter in conventu.

AUGUSTI

VI idus. Obiit Odo de Briencon (4).

(1) La Roche-Bouet, Ce de Chaumont, Maine-et-Loire.

(2) Le Nécrologe de l'Eglise de Lisieux lui accorde cette simple mention au 14 juillet : Radulfus de S. Leonardo. *Gallia Christ.*, t. XI, col. 814.

(3) Boniface de Savoie, archevêque de Cantorbéry († 23 juillet 1270). Dès l'année suivante le Chapitre Général de Cîteaux rendait à son sujet l'ordonnance suivante : « Pro reverendissimo patre moribus et « veneratione clarissimo domino Bonifacio bonae memoriae quondam « Cantuariensi archiepiscopo Ordinis amantissimo, qui decem mar- « chas sterlingorum singulis abbatibus in Capitulo generali praesen- « tibus contulit, anniversarium annuale decimo quarto Kalendas « augusti faciendum solemniter per universas Ordinis domos sta- « tuitur. » Martène. *Thes. anecdot.* IV. 1436. »

(4) Briançon, village, Ce de Bauné, Maine-et-Loire. — Eudes de Briançon avait élu sépulture dans l'abbaye de Chaloché. A son lit de mort, il légua aux moines dix sous de rente à prendre annuellement sur ses cens de Briançon. Il leur avait également accordé la dîme des noix dans cette localité. Son frère, Thibaud de Briançon confirma cette dernière donation en 1163. *Chartes de Chaloché*... p. 309, 321.

VIII kal. Obiit Theobaldus de Rocha.
Maria, domina de Montourol, que legavit nobis IV^ol^ solidos de quinque quos eidem debebamus.
IV kal. Obiit Matheus de Daun (1).
III kal. Obiit Johanna de Soucelle (2).

SEPTEMBRIS

IV idus. Obiit Donnus Thomas Militis, XVIII^us^ abbas hujus conventus.

NOVEMBRIS

VIII nonas. Obiit Hamericus de Avrillé.
IV non. Obiit Guillelmus de Saceio.
XII kal. Obiit Donnus Johannes, XVII^us^ abbas.
III kal. Obiit Theobaldus de Rocha.

DECEMBRIS

III idus. Obiit Donnus Gaufridus, VIII^us^ abbas (3).
XV kal. Obiit Theobaldus, dominus Mathefelonis (4).

(1) Les seigneurs de Daon avaient fait don à l'abbaye de Chaloché d'un setier de froment ou de fèves, mesure de Sarrigné, à prendre sur leurs revenus de Sarrigné à la Saint-Rémy. Foulques de Daon renouvela ce don le 18 juillet 1264. *Chartes de Chaloché*... p. 321.

(2) En 1400, Jacques, abbé de Cîteaux, avait concédé à Jeanne de Soucelles, dame de la Roche-Abilen, sur sa demande présentée par l'abbé de Chaloché, participation plénière à tous les biens spirituels de l'Ordre. Le 9 avril 1407, Mathieu, abbé de Chaloché, lui accorda le même bienfait et en particulier une messe du Saint-Esprit, chaque semaine pendant sa vie, et après sa mort divers services. *Arch. de Maine-et-Loire*, H. 1427.

(3) Voici quelques détails complémentaires au *Gallia* concernant cet abbé. Par lettres datées du Latran, 17 mars 1207, Innocent III lui enjoint, ainsi qu'à l'abbé du Louroux et à l'archevêque de Tours, de tenir la main à ce qu'Hilaire, abbé déposé de Bourgueil, se retire à Saint-Jouin-de-Marne pour y faire pénitence. Potthast. *Regesta*, 3048. — En 1208, on trouve Geoffroy aux côtés du sénéchal Guillaume des Roches à Briolay, attestant par sa présence la confirmation d'un don de trois setiers de froment qu'avait fait à son monastère un certain Simon Miète. *Arch. de Maine-et-Loire*, H. 1422. — En 1212 ou 1213, il est délégué à nouveau par le Saint-Siège avec l'abbé de Saint-Nicolas et G., archidiacre d'Angers pour juger un litige entre le Chapitre de Saint-Julien du Mans et le curé de Gracay. *Liber Albus Capituli Cenom.*, *CXXXVIII*.

(4) Voici quelques-unes des dispositions testamentaires de Thibaud de Mathefelon : « Ordonne mon corps estre baillé en sépulture en

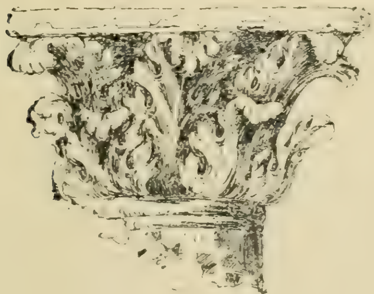
VIII kal. Obiit Fulco de Soucelle (1).

II kal. Obiit Dominus de Castellobrien (2), qui dedit apud Landeles...

« l'église de Chaloché entre mes deux feues fames... et que je y soie « aporté de quelconque lieu... Ge commande 3 draps d'or soient ouf- « fers aux 3 messes au grant autel au jour de mon enterrement... « lesse 120 l. pour achater rente et convertir en cire... Item à l'abbé « et couvent de ladite abbaye 20 l. de rente sur la prévosté de Dures- « tau et 100 l. à payer une fois... pour achater rentes en nos chatel- « lenies de Durestal et Mathefellon... » *Chartes de Chaloché*... p. 315.

(1) En février 1239 (n.s.) Foulques de Soucelle, chevalier, avait concédé à l'abbaye de Chaloché trois arpents et demi de terre *in Gaustineria*, en la paroisse de Bauné, à la charge de lui acquitter annuellement à la Noël un cens de quinze deniers plus une mesure d'orge. Son frère Girard, mort quelques années auparavant et inhumé dans l'église devant l'un des autels, était également un bienfaiteur des moines auxquels il avait laissé ses vignes sises à la Roche-Foulques. En reconnaissance de ce don une messe était dite pour lui tous les jours. *Chartes de Chaloché*... p. 319-320-329.

(2) Le 17 août 1209 Robert de Chateaubriant confirme à l'abbaye de Chaloché le don que lui avait fait David, son père, de sept arpents de vigne, avec pressoir, sis *apud Landeles*. L'abbé de Mélinais signe parmi les témoins avec son prieur. *Chartes de Chaloché*... p. 345.346.





LES « ANNALES FLÈCHOISES » ET LES REVUES

Nous devons tout d'abord adresser nos sincères remerciements à l'excellente revue mensuelle *Paris-Province*, qui nous consacre, en son numéro de juin, les lignes suivantes

Notre confrère les *Annales Fléchoises* a déjà un an passé; il continue vaillamment son programme : l'histoire et le folk-lore de la riante vallée du Loir :

A qui Ronsard devoit si grand nom faire avoir.

Dans les premiers numéros de cette année, nous avons remarqué, entre autres articles d'érudition, une étude sur la *Prêtrise* de Ronsard, à propos d'un acte inédit de 1581, par M. Laumonier, de l'Université de Poitiers. L'amoureux de Cassandre a-t-il été vraiment prêtre? Question non élucidée encore, bien qu'il ait déclaré :

Or sus, mon frère en Christ, tu dis que je suis prêtre?
J'atteste l'Eternel que je le voudrois être.

M. André Hallays, rédacteur aux *Débats*, poursuit son intéressant récit, *En flânant*. L'année dernière il était au pays de Ronsard; maintenant, toujours à propos de la vallée du Loir, il aborde au pays de Racan. Ce dernier, le sait-on, est fils du Maine et non tourangeau, comme les dictionnaires veulent bien le dire.

A citer aussi la légende si documentée et si brillamment narrée de M. Georges Soreau, *Les Assassins de Thomas Becket*. Ce récit constitue un précieux document historique dont se serait servi, certes, avec joie, notre grand Michelet.

Ajoutons que le directeur-propriétaire des *Annales Fléchoises* est notre sociétaire, M. Paul Calendini, dont l'étude sur Henriette d'Entragues, dans notre numéro de février, a si vivement intéressé les lecteurs de cette Revue.

Les *Annales Fléchoises* publiaient, en mai 1903, une étude sur *Notre-Dame-des-Vertus à La Flèche*, et cette

étude, revue et augmentée, paraissait en brochure il y a quelques mois (1).

Nos confrères de l'*Echo du Loir*, de la *Semaine du Fidèle*, de la *Province du Maine* ont bien voulu en donner de longs et élogieux compte rendus, dont nous tenons à remercier chaleureusement les auteurs.

Notre-Dame-des-Vertus : l'abbé Paul Calendini.

C'est pour nous un travail facile et très doux de rendre compte de l'intéressante notice que M. l'abbé Paul Calendini vient de publier, au commencement de mai, sous ce titre général : « Les sanctuaires de la Sainte Vierge dans la vallée du Loir, et sous celui, tout spécialement particulier à notre cité, de :

Notre-Dame-des-Vertus à La Flèche.

Cette brochure est charmante d'aspect. Sa couverture, d'un bleu pâle, la jolie vignette, d'art tout à fait moderne, offrant aux yeux le porche du vénérable sanctuaire, présentent ces aimables pages de la façon la plus gracieuse que l'on puisse désirer.

Après la dédicace pleine de délicatesse à M. le chanoine Emile Rousseau, curé archiprêtre de La Flèche, une affectueuse approbation de Mgr de Bonfils à l'auteur, chacun lira, avec un délicat plaisir, l'introduction d'un style impeccable, d'une forme élegante, facile, qui se continue dans la notice tout entière, et que me paraît caractériser on ne peut mieux cette pensée :

« La simplicité et la vérité sont les grands principes du beau. »

Ces pages, très documentées, « vécues », pour employer l'expression habituelle, nous semblent être une étude définitive sur l'antique chapelle si chère aux Fléchois.

Voici les divisions de ce très attachant travail. Elles guident le lecteur d'une façon méthodique, claire et précise :

1° Antiquité de la chapelle, ancienne église paroissiale Saint-Barthélemy. Le cimetière établi auprès en 1480. (Voilà donc plus de quatre siècles que les générations de notre cité s'y succèdent pour le repos suprême.)

2° Notre-Dame-des-Vertus jusqu'à la Révolution.

(1) On trouve cette brochure chez M. Besnier, imprimeur, chez l'auteur, vicaire à Saint-Thomas, chez Mme Coudret, libraire, rue du Collège, et chez les Religieuses de N.-D.-des-Vertus.

3° Notre-Dame-des-Vertus pendant la Révolution.

4° Notre-Dame-des-Vertus pendant la première moitié du XIX[e] siècle. (Rétablissement du culte dès la première année du Premier Empire. Sur le procès-verbal d'érection d'un chemin de Croix à cette époque, se trouvent de vieux noms fléchois, dont le souvenir demeure vivant et entouré de respect : Salmon, Thoré, de Saint-Chéreau, Bodin...)

En 1835, le Conseil de fabrique prend l'engagement de pourvoir aux dépenses pour l'entretien et pour les frais du Culte, à partir du jour où une ordonnance royale aura érigé Notre-Dame-des-Vertus en chapelle de secours, ce qui ne tarda pas.

Le procès-verbal est signé : Mouette-Lamotte, E. Bodin, Goumenault-Desplantes, curé, Bertrand, Hélot.

5° Notre-Dame-des-Vertus pendant la seconde moitié du XIX[e] siècle jusqu'à nos jours.

6° Description très documentée, très artistique, de la chapelle, écrite avec le goût le plus sûr,

7° Pièces justificatives : Pierres tombales et leurs inscriptions. Cantiques écrits en l'honneur de la Reine et Maîtresse du béni sanctuaire.

8° Illustrations : Reproductions photographiques très réussies des boiseries du chœur, dessins de la nef, de la porte, si admirablement sculptée, d'un magnifique pupitre du XVII[e] siècle, à triples colonnes torses.

Tout cela compose un ensemble qui fait grand honneur à l'écrivain de talent, que l'on peut appeler désormais « l'historien de Notre-Dame-des-Vertus », grand honneur aussi aux artistes qui ont illustré, à l'éditeur qui a donné à l'exécution, suivant les vieilles traditions de la maison qu'il dirige, les soins les plus intelligents.

Nous remercions de leurs efforts tous les « ouvriers » de cette œuvre aimable, pieuse, — exquise pour tout dire d'un mot.

Il y avait, en ce qui concerne Notre-Dame-des-Vertus, ses origines, plusieurs fois séculaires, et ses transformations, une lacune regrettable.

Elle est aujourd'hui comblée. H. G.

(*Echo du Loir* du 5 juin 1904).

Notre-Dame-des-Vertus, à La Flèche, par M. l'abbé P. Calendini, vol. in-8° de 102 pages.

Parmi les sanctuaires du Maine dédiés à la T. S. Vierge, il y en a un tout au moins dont la notoriété s'étend, et de

beaucoup, au-delà des limites de notre diocèse. Il en est d'autres, plus modestes, où se donne rendez-vous la population d'un doyenné, tels, Notre-Dame-de-la-Faigne, à Pontvallain, Notre-Dame-des-Bois, à La Suze. On en trouve enfin, çà et là, où fréquentent seulement les habitants de la localité sur laquelle ils s'élèvent; ce sont des chapelles familiales, si j'ose ainsi dire, et ceux-là qui y vont prier se sentent chez eux là plus qu'ailleurs. Telle, à La Flèche, Notre-Dame-des-Vertus, dont M. l'abbé P. Calendini vient de se constituer l'historien. Ses prédécesseurs, non contents d'y conduire la jeunesse fléchoise, avaient chanté le sanctuaire et celle qui en est la reine. A son tour, il a voulu lui présenter ses hommages, et, pour l'avoir fait en prose, il n'en sera pas moins écouté. Il nous expose donc comment, sur un sol où, jadis, nos aïeux avaient déjà enseveli leurs morts, et où, maintenant, quand on se donne la peine d'y pratiquer des fouilles, on retrouve des débris de l'époque gallo-romaine, une chapelle fut édifiée, au cours du XI[e] siècle ou au commencement du XII[e], selon toute apparence, car le portail qui en décore l'entrée présente tous les caractères architectoniques de l'art roman. Cet édifice, dédié tout d'abord à l'apôtre saint Barthélemy, passa ensuite, au XVII[e] siècle, sous le patronage de Notre-Dame-des-Vertus, lorsque les Jésuites, établis, comme on le sait, à La Flèche, par Henri IV pour y fonder un collège, et ayant obtenu du prieur de Saint-Thomas la cession de cette chapelle, dont l'entretien laissait à désirer, y placèrent, avant 1674, une statue de la Vierge en bois argenté, qu'ils appelèrent Notre-Dame-des-Vertus. Ils amenèrent leurs élèves, et cette fréquentation, loin de détourner du sanctuaire les habitants de La Flèche, semble les y avoir attirés en grand nombre. Le service paroissial y fut même complètement organisé, au commencement du XVIII[e] siècle, par le clergé de la paroisse Saint-Thomas, qui y allait, quand le désir en etait exprimé, célébrer les mariages ou faire les sépultures. Ceux-là qui y venaient prier Marie, durant leur vie, étaient heureux de reposer, après leur mort, à l'ombre de sa chapelle. Ils y fondèrent des services religieux, et, dès 1738, les fidèles avaient contracté l'habitude de s'y rendre solennellement en procession. L'évêque d'Angers, — La Flèche appartenait alors à ce diocèse, — approuva et consacra l'usage qui s'était établi et qui s'est conservé depuis, de se rendre, durant le mois de mai, le soir ou le matin, neuf jours de suite, à Notre-Dame-des-Vertus, pour y implorer la Sainte Vierge.

Le pape Pie VI, par une bulle en date du 29 avril 1779, autorisa cette dévotion et concéda « une indulgence plénière à tous les fidèles vraiment pénitents, qui, confessés et communiés, visiteraient la chapelle dans l'octave de l'Ascension ».

La vénération dont cet édifice était l'objet ne put, en 1791, en empêcher ni la fermeture ni l'aliénation. Une pieuse chrétienne, Mme Coquiny-Després, s'en rendit acquéreur, en 1794, pour la somme de 2,425 livres, et en empêcha ainsi la profanation. Elle le loua à l'un de ses parents, M. Paul Salmon, négociant fléchois, et ce dernier laissa les fidèles s'y acquitter de leurs dévotions, qui, à plusieurs reprises, provoquèrent les réclamations des autorités républicaines. Mme Coquiny-Després mourut en 1800. Ses enfants, elle en laissa six derrière elle, et, après eux, leurs héritiers, se firent un devoir, dès qu'ils en eurent la liberté, de restituer à l'autorité religieuse ce bien d'église que leur mère avait sauvé, et c'est ainsi que la fabrique de l'église Saint-Thomas de La Flèche est devenue propriétaire de l'antique chapelle que le pouvoir civil, par une ordonnance en date du 9 mars 1837, reconnut comme une succursale de l'église paroissiale. On y plaça alors les boiseries qui en sont maintenant le plus bel ornement et qui y ont été apportées du château du Verger. Les fins croquis qui en ont été relevés illustrent à merveille le texte de la notice, à la suite de laquelle l'auteur a inséré les cantiques composés en l'honneur de Notre-Dame-des-Vertus et quelques pièces justificatives dont il était bon de conserver le souvenir.

L. F.

Semaine du Fidèle, 11 juin 1904.

Notre-Dame-des-Vertus, par M. l'abbé Calendini. — La Flèche, Besnier, éditeur, in-8°, 1904.

Rien de plus difficile, à notre avis, que de faire, dans la note juste, le compte rendu d'un ouvrage. L'auteur est-il notre ami, les éloges abondent sous la plume. Nous est-il antipathique, a-t-il l'audace d'avoir en littérature, en histoire, des opinions contraires aux nôtres, la critique aussitôt devient acerbe, injuste : le livre est déclaré mal fait, écrit de façon insipide, faiblement documenté; sa place n'est marquée dans aucune bibliothèque et l'épicier du coin pourra seul lui trouver une utilisation adéquate à sa valeur. Pour bien apprécier un livre, il faudra donc ne pas en connaître l'auteur, l'étudier comme, dans les grands concours

on étudie les compositions des candidats qu'un sage anonymat dérobe à la fatale impartialité des examinateurs. Ces quelques réflexions feront amplement connaître dans quelles dispositions d'esprit nous avons reçu la mission de parler aux lecteurs de la *Province du Maine* de l'ouvrage de M. l'abbé Paul Calendini sur *Notre-Dame-des-Vertus*.

Nous avons pour l'auteur les sentiments de la plus affectueuse estime. Son livre, lu et relu avec attention, nous a tenu sous le charme et nous ne saurions exprimer ce que nous devons louer le plus, de la vive piété de notre confrère, de sa science historique, sûre parce que prudente, de son style clair et imagé.

En écrivant ces lignes, tombons-nous dans le premier défaut que nous signalions plus haut? Oui, seront portés à dire ceux qui ne connaissent ni l'auteur, ni le travail. Non, certainement, proclameront ceux qui ont déjà lu dans les *Annales Fléchoises*, les pages qui composent ce volume.

Pour engager les premiers à constater par eux-mêmes la justesse de notre appréciation, analysons brièvement l'œuvre de notre confrère.

Ce n'est qu'au XVIIe siècle que le culte de la Sainte Vierge s'établit à La Flèche, sous le vocable de Notre-Dame-des-Vertus. Il fut institué par les Jésuites du Collège royal dans une chapelle dédiée à Saint-Barthélemy, primitivement église paroissiale et depuis réunie comme bénéfice au prieuré de Saint-Thomas. De tout temps, la ville de La Flèche manifesta la plus tendre dévotion envers Marie et cette chapelle restaurée et embellie par les fils de saint Ignace, devint bientôt le sanctuaire de prédilection de la cité et des environs.

L'auteur se livre à une savante dissertation pour préciser la signification de ce vocable « Notre-Dame-des-Vertus ». Il nous semble qu'il équivaut à celui de « Notre-Dame-des-Miracles ». En effet, ce sont surtout des grâces éclatantes pour l'âme ou pour le corps — de véritables miracles — que les fidèles vont solliciter dans les pèlerinages à Marie.

Au départ des Jésuites en 1763, le culte de Notre-Dame-des-Vertus était si profondément enraciné dans l'âme des Fléchois que l'exode des religieux ne diminua en rien leur ferveur. Par une bulle, datée du 29 avril 1779, le Pape Pie VI approuva la neuvaine qui, chaque année, commmençait le mardi dans l'octave de l'Ascension et accorda une indulgence plénière à ceux qui, pendant cette neuvaine, visiteraient la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus.

Le 7 mars 1791, le petit domaine annexé au sanctuaire fut vendu nationalement et acquis par Mme Coquiny-Després, dont les pieuses intentions se manifestèrent, quelques années plus tard, lors de la vente de la chapelle. Ce fut le 17 juin 1794 que cet édifice fut mis en vente et acheté par la même personne qui se trouva ainsi propriétaire du domaine entier de Notre-Dame-des-Vertus.

Pendant toute cette période si troublée, le culte catholique fut exercé dans cette chapelle, non sans interruption ; mais chaque fois qu'il y avait une relâche dans la persécution, les prêtres insermentés, cachés à La Flèche, y célébrèrent l'office publiquement avec un grand concours de fidèles.

Dès la première année de l'empire, la chapelle fut ouverte à tous et les pieux pèlerinages reprirent avec ferveur. Les héritiers de Mme Coquiny-Després firent abandon de leurs droits à la fabrique de l'église paroissiale de La Flèche, et une ordonnance royale du 9 mars 1837 érigea le sanctuaire en chapelle de secours.

Après cet historique, trop sommairement analysé par nous, l'auteur décrit le lambris de la chapelle tout décoré de devises célébrant les gloires de Marie, les vitraux qui retracent les principaux épisodes de sa vie. Il parle ensuite des boiseries de la nef et du sanctuaire. Très remarquables, ces boiseries ornent la chapelle depuis une cinquantaine d'années. Elles ne sont pas de la même époque. Les unes, de la Renaissance, proviennent du château du Verger, ancienne propriété de la famille de Rohan. Les autres du XVIIe siècle, ont été achetées lors de la vente, pendant la Révolution, du mobilier de la chapelle du collège royal de La Flèche. Les descriptions de l'auteur sont d'une précision merveilleuse : elles sont accompagnées de dessins à la plume d'une habile facture, d'une rare délicatesse et d'excellentes photographies viennent encore rehausser la partie artistique de ce beau volume.

Véritable manuel du pèlerin, de l'historien, de l'archéologue et de l'artiste, l'ouvrage de M. l'abbé Calendini fait honneur à son auteur. Nous désirons vivement qu'il affermisse dans le cœur des Fléchois la dévotion à Notre-Dame-des-Vertus et que les lecteurs, étrangers à la belle vallée du Loir, connaissant mieux ce pèlerinage, y viennent nombreux admirer ses beautés artistiques et surtout y goûter le calme bienfaisant et consolateur que l'âme ressent tou-

jours après une fervente prière à Marie dans ses sanctuaires privilégiés (1).

Em.-L. Chambois.

La Province du Maine, juin 1904.

REVUES ET SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Le bibliothécaire a reçu les livraisons suivantes depuis notre numéro de juin :

(1) Quelles sont les armoiries sculptées au-dessus de ce superbe guerrier — pourquoi l'appeler Goliath ? — qui décore la partie intérieure de la porte de Notre-Dame-des-Vertus ? (pp. 74-75). La famille du Bois-Chesnel, de Bretagne, porte des armes identiques. A notre sens, le groupe reproduit pages 23 et 77, ne saurait être une Sainte Famille. C'est Jésus au milieu des docteurs. Le personnage de gauche ne ressemble en rien à la Sainte-Vierge, c'est un homme aux cheveux coupés court, la tête couverte d'un chaperon. Celui de droite porte fièrement un bonnet de docteur, il tient un livre dans sa main gauche et Saint-Joseph, dans sa profonde humilité ne saurait se reconnaître sous ces attributs scientifiques !

*
* *

Merci à mon savant confrère de ses éloges immérités, et merci, surtout, des justes remarques, formulées ci-contre.

Moi aussi, j'aurais désiré savoir quelles sont ces armoiries sculptées, que l'on peut lire ainsi, je crois :

D'azur à la croix d'argent cantonnée de 4 croissants du même affrontés.

Qu'une famille de Bretagne porte les mêmes armes, cela n'a rien de surprenant; mais qu'elles se trouvent sur une porte venant du château du Verger, je ne saurais en donner la raison. Tout ce que je sais (avec tout le monde, du reste), c'est que le premier propriétaire du château du Verger, celui qui construisit cette splendide demeure, aujourd'hui disparue, était originaire de Bretagne. Pierre de Rohan, maréchal de Gié, acheta le petit castel du Verger, en 1482, à Pierre Chabot; il en confia la démolition et la reconstruction à l'architecte Jehan de Lespine.

J'ai appelé ce guerrier *Goliath* parce que c'est le nom consacré pour désigner de telles œuvres, et, en cela, d'ailleurs, je n'ai fait que suivre l'exemple d'un maître ès arts, M. André Hallays, le savant rédacteur des *Débats*.

En ce qui concerne le tableau de la Sainte Famille, M. Chambois a parfaitement raison de lui restituer son véritable titre : c'est bien Jésus au milieu des Docteurs.

L'Art Sacré. Juin.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe. 3e fascicule.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 1er trimestre 1904.

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, Sciences et Arts d'Angers. 5e série, T. VI.

La Province du Maine. Juin.

Revue du Bien. Juin.

Revue Prytanéenne. Juin.

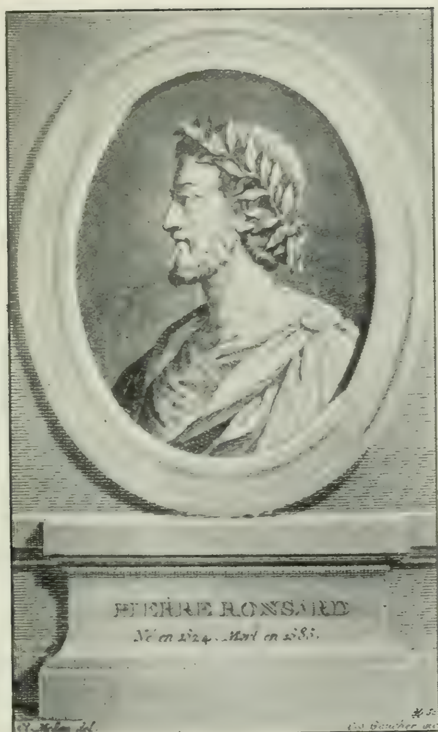
La Tradition. Juin.

Société historique et archéologique de l'Orne. T. XXIII, 1er bulletin.

Société bibliographique. Juin.



L'Administrateur-Gérant, Eug. Besnier.



PORTRAIT DE RONSARD

D'APRÈS UNE GRAVURE

de Cl. Melland (Bibliothèque municipale de Poitiers).

LE POÈTE RONSARD

ET SON

HÉRITAGE PATERNEL

C'est le 6 juin 1544 que Pierre de Ronsard perdit son père, Loys de Ronsart (1), seigneur de la Possonnière, qui mourut subitement à Paris, « servant son quartier chez le roy » (2), à l'âge de 75 ans. Ce chevalier humaniste est assez connu grâce au rhétoriqueur poitevin Jean Bouchet, dont il fut le conseiller et le protecteur (3). Notre poète aussi a laissé sur lui quelques pages intéressantes (4). Nous sommes bien moins renseignés sur sa mère, Jeanne de Chaudrier, dont il n'a jamais parlé (car ce n'est pas du tout d'elle qu'il est question dans l'élégie : *Vous qui passez en tristesse le jour)* (5); on sait seulement qu'elle eut un roman dans sa jeunesse, et qu'elle épousa Loys de Ronsart

(1) On trouve ce nom écrit Ronsart, Ronssart et Roussart. Cette dernière orthographe ayant été seule connue de l'abbé Goujet, celui-ci n'a pas soupçonné que Loys Roussart pût être le père de notre grand poète *(Bibl. franç.*, t. XI, article J. Bouchet); même erreur dans une plaquette de J. de Trevedy sur le *Traverseur, poète et historien* (St-Brieuc et Rennes, 1901). Au contraire, M. l'abbé Froger *(Prem. poésies de Ronsard*, p. 8, et *Rev. arch. du Maine*, t. XV, 1884, 1er semestre) et M. l'abbé Hamon *(Thèse franç. sur J. Bouchet*, 1901) en ont parlé comme il convenait.

(2) Cl. Binet, *Vie de Ronsard*. Loys de Ronsart était *maître d'hôtel* de François 1er et l'un de ses *Mansionnaires* ou gardes du corps.

(3) Voir *Epîtres familières*, 96, 97, 126. Epître liminaire des *Triomphes de la Noble dame* (éd. de Paris, Bossozel, 1536). *Epitaphes des princes et autres personnes particulières* (éd. de Poitiers, 1545).

(4) Edition Blanchemain, IV, 297; VI, 178 et 189.

(5) Ibid., IV, 326.

en secondes noces le 2 février 1514 (1); Blanchemain suppose avec vraisemblance qu'elle mourut avant son mari (2); nous pensons d'autre part qu'elle vivait encore en 1539 (3). Quoi qu'il en soit, c'est à Couture que notre poète accompagna ses frères pour déposer dans le chœur de la chapelle de Saint-Gervais, en face de la tombe de Jeanne de Chaudrier, le corps du glorieux seigneur de la Possonnière, comme l'attestent les statues curieuses, malheureusement mutilées, que conserve avec un soin jaloux le curé actuel de Couture, dans une armoire de la sacristie (4).

Ce serait une erreur de croire que la mort de Loys de Ronsart améliora immédiatement la situation matérielle de son fils Pierre, et surtout lui valut en héritage le fief de la Possonnière. Que les habitants de Couture admettent une tradition locale d'après laquelle le poète en devint propriétaire et s'y installa, c'est une illusion facile à comprendre, sa glorieuse mémoire ayant vite absorbé le souvenir obscur de ses frères et de ses neveux, pour ne laisser subsister que la trace lumineuse de sa personnalité (5). Mais

(1) On lit dans l'ouvrage de P. Blanchemain, intitulé *Poètes et Amoureuses*, p. 41 : « Il résulte de pièces communiquées à la Société archéolog. de Nantes, en 1873, que Jeanne Chaudrier, fille aînée de Jean Chaudrier, sieur de Cirières (*sic* pour Serrières), fut orpheline de bonne heure. Elle se laissa enlever de chez sa grand'mère par Jacques de Fontbernier, seigneur de la Rivière, en Poitou, qui, après l'avoir gardée trois mois, refusa de l'épouser. Mariée à Guy des Roches, sieur de la Basme, elle devint veuve et épousa en secondes noces, le 2 février 1514, Loys de Ronsart. »

(2) Ed. des *Œuvres de Ronsard*, t. VIII, p. 13, note 2.

(3) D'après ces vers de l'*Ode à Marie Stuart* (Bl. II, 481) :

Si, loin de mon pays, de frères *et de mère*
J'ay dans le vostre usé trois ans de mon enfance.

(4) C'est pour moi un agréable devoir de remercier ici M. l'abbé Grandin, curé de Couture, de l'empressement qu'il a mis à me laisser visiter ces pierres tombales, à m'en communiquer la photographie et à me documenter sur le pays natal de Ronsard.

(5) Couture et ses environs sont pleins de Pierre de Ronsard. Les habitants du pays sont encore aujourd'hui très fiers de leur grand ancêtre; son souvenir est en quelque sorte leur patrimoine com-



STATUES TOMBALES DE LOYS DE RONSART ET DE JEANNE DE CHAUDRIER

(Conservées dans une armoire de la sacristie de l'église de Couture (Loir-et-Cher).

On aperçoit la *cotte de mailles* du vieux chevalier autour du cou, au biceps et un peu au-dessus des *genouillères*. Ses mains recouvertes du *gantelet* sont jointes pour la prière : la visière de son *casque a plumet* est écartée de façon à laisser voir la barbe et les moustaches retroussées. Le nez a été brisé, les jambes manquent. En s'approchant de très près, on distingue sur la tunique, entre le tour du cou et la pointe des mains, les *trois poissons*, armes des Ronsart de la Possonnière.

La mère du poète est également représentée dans l'attitude de la prière. Sa figure, presque aussi maltraitée que celle de son mari, laisse voir cependant encore d'agréables traits et une douce expression. Elle porte le costume élégant de l'époque, la petite *coeffe*, les longues manches et une robe serrée à la taille ; une *cordelière*, dont les extrémités à glands tombent jusqu'aux pieds le long des larges et libres plis de la robe, est nouée assez bas pour dessiner l'abdomen. Les avant-bras sont recouverts de *manches ouvragées et bouillonnées*.

Les têtes reposent sur des coussins. Ces statues, remarquables par la souplesse des lignes et le fini des détails, offrent un curieux spécimen de sculpture de la Renaissance française (Cf. A. de Rochambeau, album qui accompagne son ouvrage *La Famille de Ronsart ;* Blanchemain, t. VIII, p. 13, note ; L. Froger, *Revue archéol. du Maine*, 1884, 1er semestre, p. 111, note ; J.-J. Jusserand, *Ronsard and his Vendômois* (Revue du « Nineteenth Century », n° d'avril 1897, p. 602).

que des littérateurs et des érudits aient pris pour une vérité historique cette naïve légende, cela nous étonne et ne s'explique pas aisément.

On sait que le droit d'aînesse n'attribuait pas à l'aîné des familles nobles la totalité des fiefs paternels, mais seulement la majeure partie. Généralement — et telle était la coutume dans le Vendômois — outre « le principal manoir » qui lui revenait par « préciput », il recevait en « part avantageuse » les deux tiers des autres biens nobles; le troisième tiers était partagé entre les puînés mâles (1). D'un autre côté, d'après un *Tableau généalogique* conservé à la Bibliothèque Nationale, le partage des biens de Loys de Ronsart

mun, et ils en font de très bonne grâce les honneurs aux étrangers. Comme c'est naturel, la légende a sensiblement contribué à l'enrichir. Ainsi c'est à lui, et à lui seul, qu'on attribue tous les faits et gestes des Ronsart; tout ce qui, dans l'histoire de la famille, pouvait seulement voiler la figure du poète, n'a pas tardé à s'évanouir des esprits. On tient à ce qu'il ait possédé en propre le domaine de la Possonnière; on ne doute pas un instant qu'il n'ait fait construire le manoir, bien que le style Louis XII y soit très apparent, ainsi que les traces du nom et les insignes de Loys de Ronsart. On lui attribue les maximes plus ou moins épicuriennes gravées dans la pierre, les reliefs symboliques des tiges de fleurs dévorées par les flammes, qui apparaissent au dehors et au dedans de la salle à manger, témoin de la passion qui le consumait, dit-on, pour les Marguerites, dont la bonté et la beauté enchantèrent son imagination. Le clocher du village, détruit par la foudre au XVI[e] siéle, fut sans doute réédifié par les soins du père et de la mère du poète, car il porte, à côté du blason des Ronsart, celui de Jeanne de Chaudrier, comme un cachet, comme une signature. — Non point, vous dira-t-on; c'est le poète qui en fut le donateur et l'architecte. Et les *trois poissons* qui sont sculptés aux portes, aux fenêtres, aux cheminées, aux tours, que l'on rencontre ici et là dans le pays, jusqu'à La Chapelle-Gaugain et Glatigny-sur-Braye, ne sont-ils pas son blason personnel? — Autant d'illusions qu'entretient naïvement l'opinion populaire, tant est fidèle et pieux le culte que l'on conserve à sa mémoire, tant est puissant le prestige de la gloire poétique au pays natal, même après plus de trois siècles!

(1) La coutume du Vendômois ne différait de la coutume d'Anjou que sur un point : elle attribuait ce tiers en pleine propriété aux puînés mâles, tandis que celle d'Anjou ne leur en laissait que l'usufruit, du moins depuis la fin du XIV[e] siècle; cette différence constitue ce qu'on appelait le *propre de Vendôme*. (Cf. *Les Etablissements de Saint-Louis*, édition Viollet, Introduction, p. 358).

n'eut lieu qu'en 1548 (1). Pour quelle raison? Sans doute parce qu'il ne pouvait pas avoir lieu avant que tous les enfants mâles eussent atteint leur majorité. Pierre fut majeur le 11 septembre 1544 (2). Si l'on attendit encore trois ans et demi au moins, c'est qu'il existait, comme le pense M. L. Froger, un quatrième survivant mâle, plus jeune que Pierre et majeur seulement en 1548 (3). Mais on peut très bien ne pas recourir à cette explication et admettre simplement que les héritiers étaient d'accord pour rester dans l'*indivision*, jusqu'au jour où l'un d'eux demanda le partage.

Quoi qu'il en soit, les bâtiments de la Possonnière échurent par préciput dès le 6 juin 1544 comme

(1) Manuscrits. Cabinet des Titres. Pièces originales au nom de Ronsard. Ce *Tableau* a été publié par M. l'abbé Froger dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, tome XV, année 1884, 1er semestre, p. 224.

(2) La majorité en Anjou et en Vendômois était atteinte à vingt ans accomplis. (Cf. *Coutumier général*, de Bourdot de Richebourg, édition de 1724, tome IV, p. 538, article 86, *De la Coutume d'Anjou*).

(3) Cf. *Rev. hist. du Maine*, art. cité, p. 110, note 2. L'un des documents sur lesquels s'appuie M. Froger est la mention d'un *N. de Ronssart fils* parmi les frères de Pierre au *Tableau généalogique* cité précédemment. J'abandonnerais volontiers l'argument que j'ai présenté en faveur de l'opinion contraire (Cf. *Revue de la Renaissance*, n° de mars 1901, p. 170, note 2); en effet, le poète, dans son *Epitre à Paschal*, nous dit seulement : « Mon père eut cinq enfants avant de m'avoir ; de ces cinq enfants deux sont morts au berceau et les trois survivants ne me ressemblent en rien. » De ce fait qu'il ne nous parle pas d'un septième enfant né après lui, nous ne pouvons pas conclure que ce septième enfant n'a pas existé. Ainsi la contradiction qu'offre à première vue l'*Epitre à Paschal* et le *Tableau généalogique* peut n'être qu'apparente. Mais il existe deux textes qui ne laissent guère de place à l'hypothèse de M. Froger. Du Perron parle de cinq frères aisnez dont il restait encore trois « qui estoient suffisans pour emporter la plus grande partie du bien de la famille » (*Oraison funèbre de Ronsard*, texte de 1597). Cl. Binet a écrit de son côté : « Il ne fut l'aisné de sa maison, ains eut cinq frères nés auparavant luy, dont deux moururent au berceau, trois autres, avec nostre Ronsard, restèrent, dont l'aîné fut Claude de Ronsard, qui suivit les armes.. Loys, qui estoit l'un des trois, fut abbé de Tyron et de Beaulieu » (*Vie de Ronsard*).

« principal manoir » avec leur entourage immédiat, dit « vol du chapon », à l'aîné des enfants, Claude de Ronsart, qui succéda d'ailleurs à son père comme *mansionnaire* parmi les « premiers cens gentilshommes chez le roy » (1). Il est vraisemblable que ses frères reçurent chez lui, au manoir même, une hospitalité quasi paternelle, dont Pierre usa, je crois, largement, tout en continuant à remplir ses fonctions « à gages » d'écuyer aux Ecuries royales (2); ce qui n'empêcha pas le poète-étudiant d'être dans la gêne au point de recourir à la bourse de certains de ses amis (3), au moins jusqu'au partage de 1548.

A cette date il lui revint en toute propriété, d'après ce qui précède et si l'on admet que Loys de Ronsart laissait trois puînés mâles, un neuvième des biens nobles de son père, abstraction faite du manoir de la

(1) C'est le titre qu'il porte dans un acte notarié du 3 décembre 1544. Claude de Ronsart avait acquis, dès 1539, de messire Jean de Bueil, les fiefs du Portau de Vallaine, de Chevellués, de Rassilly et des prés de Vallaine « sis à la rivière de Braye sous la grande voye » (terres qui sont dans les paroisses de Couture, Les Essarts, Sougé et Artins). J'emprunte ces détails au travail de M. Froger sur la *Famille de Ronsard (Revue hist. du Maine*, art. cité, p. 113 et 114).

(2) Cf. *Rev. de la Renaissance* nº de janvier 1902, p. 43-44.

(3) Par exemple Carnavalet, Maclou de la Haye, Bertran Berger. En janvier 1550, il appelle ce dernier

> *Ami d'épreuve* qui s'efforce
> Secourir les siens au besoin (Cf. Bl., II. 116),

et à propos du second : Je suis bien heureux, dit-il,

> Aiant reveu celui que tant
> J'ai connu *seur ami d'épreuve*. (Id., id., 150.)

Quant à Claude de Ronsart, qui eut d'Anne Tiercelin cinq enfants et compromit leur patrimoine par de folles dépenses, il ne put subvenir aux besoins de son frère Pierre autrement que par son hospitalité à la Possonnière. Il commença, dès 1550, à vendre des terres pour pouvoir vivre, et une séparation de biens entre sa femme et lui devint nécessaire après cette date; à sa mort (30 septembre 1556). Ses deux frères Charles et Pierre furent chargés de veiller aux intérêts des enfants mineurs, la succession qu'il leur laissait étant fort obérée *(Rev. histor. du Maine*, art. cité, p. 113-115).

Possonnière (1). Quel fut exactement son lot ? Aucun document ne m'a permis de préciser ce point, et ici j'en suis réduit aux conjectures fondées sur certains passages de ses œuvres. Dans l'*Ode sur l'élection de son sépulcre* (1550), il exprime sa volonté d'être enseveli « en cette îsle verte

Où la course entrouverte
Du Loir autour coulant
Est accolant,
Là où Braye s'amie

(1) Nous ne faisons pas entrer en ligne de compte Louise de Ronsard, dotée par son père antérieurement et exclue de l'héritage par suite de la « renonciation à succession future » qu'elle avait dû faire dans son contrat de mariage selon l'usage.

Nous négligeons également le partage des « biens roturiers » (propres roturiers, meubles et acquêts) qui se faisait par portions égales entre tous les héritiers (cf. Boissonnade, *Histoire de la réserve héréditaire*); nous le négligeons parce que les meubles, à cette époque, se réduisaient presque à rien, et que les biens de Loys de Ronsart semblent avoir été exclusivement des fiefs, et, par suite, s'être partagés noblement.

Outre le manoir de la Possonnière, Louis de Ronsart possédait la Ratellerie, le Portau, les Pastils ou le Vauméan, la Bellerie, les Fiefs Communs qui encadrent la Possonnière à l'ouest, à l'est et au nord, plus le moulin du Pin, le moulin Ronsart et presque toute la plaine de Couture; son domaine s'étendait depuis la Denisière (qui appartenait à des collatéraux, mais *relevait* de la Possonnière) jusqu'au fief de la Roche-Turpain et depuis la lisière nord de la forêt de Gastine (dont il avait acheté en 1523 « la garde » à Jehan du Bellay, seigneur de la Flotte) jusqu'aux fiefs de Poncé et de la Flotte.

Loys de Ronsart était encore « seigneur de la Chapelle-Gaugain et de Sarceau » (Cf. *Tableau généal.* déjà cité et *Revue hist. du Maine*, art. cité, p. 108, note 6, et p. 232). Dans une épître de Jean Bouchet à Loys de Ronsart (1536), celui-ci est qualifié de « seigneur de la Possonnière et de Noire-Terre »; mais, comme en 1544, le même Jean Bouchet, écrivant l'épitaphe de son protecteur, ne le qualifie plus « seigneur de Noire-Terre », titre qui lui était venu, sans doute, de sa femme, Jeanne Chaudrier, « dame de la Basme (*) et de Serrières, et fille de Jean, s^r de Serrières et de *Noirterre* »; comme, d'autre part, aucun des descendants de Loys de Ronsart ne posséda ce titre de *Noirterre*, ni ceux de la Basme et de Serrières, j'en conclus que ces domaines, dont les enfants de Jeanne Chaudrier auraient dû hériter, furent aliénés avant la mort de son second mari.

(*) Elle tenait ce titre de son premier mari, Guy des Roches, sieur de la Basme.

D'une eau non endormie
Murmure à l'environ
De son giron (1);

dans un sonnet de 1552, il fait vœu d'élever, s'il s'affranchit de l'amour, un temple à la sainte Liberté,

Au cœur d'un pré, loin des gens escarté,
Qu'à bras fourchus l'eau de Loir entrenoue; (2)

dans un autre ode, de 1552, il promet à son ami Ligneri de lui « vouer un petit toreau » élevé par ses soins dans les prairies du Loir, et qui jà sevré,

Tout seul par les herbes se joue (3);

dans un autre sonnet de 1555, il apostrophe en ces termes la rivière où il a failli se noyer :

Repons moi meschant Loir, me rens tu ce loyer
Pour avoir tant chanté ta gloire et ta louange?
As tu osé, barbare, au milieu de la fange
Renversant mon bateau, sous tes flots m'envoyer? (4)

dans une épître de 1556, au cardinal de Lorraine, il écrit :

J'ay, Dieu merci, Prélat, *un peu de bien* pour moy

et ajoute un peu plus loin qu'il ne tient pas à grossir le nombre de ses protonotaires,

Car les champs et les bois et les lieux solitaires
Et les prez, où le Loir parmi les herbes court
Me plaisent beaucoup plus que les bruits de la court (5).

(1) Bl., II, 250.
(2) Id., I, 123.
(3) Id., II, 338.
(4) Id., V, 359.
(5) Id., VI, 288 et 290. Il est vrai qu'à cette date de 1556 il possédait le bénéfice de la cure de Challes depuis novembre 1554, et peut-être celui de la cure d'Evaillé depuis octobre 1555. Mais eût-il dit de ces prébendes ecclésiastiques :

J'ay, Dieu merci, Prélat, *un peu de bien* pour moi,
Je suis demy content : mais pour chanter du Roy
Les ayeux, bisayeux, leurs faits et leur prouesse,
Je n'en ay pas assez, honteux je le confesse...?

D'après ces passages et quelques autres où il nous raconte que c'est *au bord du Loir* qu'il chante sa Cassandre et déplore son absence, je croirais volontiers que Pierre de Ronsard eut en propre l'immeuble qui porte encore aujourd'hui le nom de Moulin Ronsart, avec les prés et les îlots avoisinants, au beau milieu de la Varenne de Couture, où le Loir et la Braye confondent leurs eaux. On peut voir encore aujourd'hui dans l'un des deux bâtiments principaux qui composent l'habitation du Moulin Ronsart (sur la route de Couture à la station de Pont de Braye) des vestiges de cheminée et de charpente remontant au XVI[e] siècle. L'endroit est pittoresque, et, pour ce motif, très fréquenté, non seulement des amateurs de pêche, mais encore des dessinateurs et des aquarellistes. Cette part de fiefs héréditaires, si ce fut celle de Pierre, était bien faite pour un poète et devait singulièrement différer d'aspect avec celles de ses frères; il dit lui-même, dans l'Epître à Paschal de 1554, qu'il ne leur ressemblait « en riens, ni de mœurs, ni de biens » (1), et l'on doit noter enfin que les prés et les eaux du Loir reviennent beaucoup plus souvent dans ses vers que les coteaux ou les bois voisins.

Mais ce qu'il importe d'établir définitivement c'est que la Possonnière n'a jamais appartenu au poète, qui jusqu'en 1560 et au delà ne cessa de se plaindre de sa médiocre situation de fortune, due à « la rigoureuse loi des puînés » (2), et souffrit toujours dans sa fierté d'être contraint de tendre la main aux grands sei-

Et s'il avait voulu les désigner ainsi, eût-il écrit quelques vers après, dans la même épître :

Et les prez, ou le Loir parmi les herbes court
Me plaisent beaucoup plus que le bruit de la court?

(1) Cf. Bl., IV, p. 299, vers 4 et 5.

(2) Cf. Bl. I, p. 405, sonnet XXXIV, tercet final.

gneurs de la Cour (1). Remi Belleau qui connaissait très bien la famille et la situation matérielle de son ami, le dit en propres termes dans son *Commentaire* des *Amours de Marie* : « Couture est un village assis en la Varenne du Bas Vendômois, où nasquit le poète au pied d'un cousteau tourné vers le Septentrion, en un lieu qui de présent est nommé la Possonnière, chasteau appartenant aux aisnez de la maison de Ronsard » (2). Blanchemain dit très justement dans une note de sa *Vie de Ronsard* : « Pierre n'a iamais dû posséder le château paternel, qui appartenait de droit à l'aîné » (3). Mais alors pourquoi a-t-il imprimé au tome V de son édition un sonnet à Charles IX avec cette addition au titre : « L'autheur le recevant en sa maison de la Possonière? » S'il avait consulté soigneusement

(1) Cf. Bl. I p. 405 et 425 ; II, 21, 40, 106, 132, 172, 176-177, 240, 446 ; III, 317, 355-357, 375, 401 ; IV, 71 ; V, 330, 331, 337-338, 214-215, 222, 273-275 ; VI, 155, 160, 164, 168, 169, 199, 233, 269, 285-289, 307. Que de fois, il se vit forcé, pour assurer son existence, de faire appel aux libéralités du Roi, du Cardinal de Lorraine, de Marguerite de France, de Catherine de Médicis, de Diane de Poitiers elle-même, du connétable Anne de Montmorency, des Châtillons, des Secrétaires d'Etat, des Trésoriers de l'Epargne, — et de les flatter, malgré les répugnances qu'il avait et proclamait pour les flatteurs! Que de déceptions, que d'humiliations! Et comme, regrettant parfois de ne pas avoir écouté les sages avertissements de son père, il se plaignit que « le métier des Muses » ne fut pas assez lucratif pour lui assurer l'indépendance ! Voir, par exemple, Bl., II, 357 ; III, 308, 355, 370-375 ; VI, 253. Au reste, il reconnaît lui-même que l'économie n'était pas précisément son fait :

Hé bons Dieux ! qui voudrait penser tant seulement
Que vingt ou trente escus logeassent longuement
En la bourse d'un poète ? Hé qui est le barbare
Qui oseroit songer qu'Apollon fut avare ?
Oseroit bien quelqu'un si grand faute penser
Si à tort ne vouloit les Muses offenser,
Qui jamais par leurs vers ne se sont souciées
D'espargner de l'argent pour estre mariées ?
Tellement que toujours la dure pauvreté
Les contraint par les bois de garder chasteté.

(Bl. V, 214.)

(2) Cf. Bl. I, 220, Les *Commentaires*, de Belleau, parurent en 1560.

(3) *Id.*, VIII, p. 4, note.

les éditions du XVI[e] siècle, il aurait constaté que cette suscription n'existe nulle part et que le sonnet en question est immédiatement suivi, dès l'édition princeps de 1567, d'un autre à la Reine Catherine de Médicis : *Vous qui avez forçant la destinée*, où Ronsard nous apprend que le roi et sa mère viennent le visiter dans une maison qu'ils lui ont donnée « en faveur des Muses » ; il aurait lu très nettement au 6[e] vers :

Loyre en ses flotz vos majestez admire

et non pas « *Loir* en ses flots » ; il aurait enfin conclu qu'il s'agit du prieuré de Saint-Cosme en l'Isle, près de Tours, dont le poète prit possession en 1565 (1).

De son côté Marty-Laveaux a commis une erreur analogue en écrivant que « la maison de l'autheur » mentionnée en tête d'un sonnet à François duc de Touraine est « le manoir de la Poissonnière » ; là en-

(1) *Id.*, V, p. 306 : *Le grand Hercule avant qu'aller aux cieux*, et p. 314 : *Vous qui avez forçant la destinée.* Dans l'édition princeps (1567) et dans les suivantes ces deux sonnets sont précédés de ces deux autres : *Bien que Bacchus soit le prince des vins* (au roi Charles IX), et : *De mon présent moy-mesme je m'estonne* (à la royne-mère) ; et suivis d'un cinquième : *Prince bien né, la seconde espérance* (au duc d'Anjou). Tous les cinq ont été composés pour la même occasion, la visite de la reine-mère, de son fils Charles IX et du futur Henri III au prieuré de Saint-Cosme.

Je ne sais où Blanchemain a pris le sous-titre de la page 306 ; le sonnet en question a été supprimé en 1584 et n'a reparu dans les éditions posthumes qu'en 1617 (tome XI, pièces retranchées), mais avec la simple mention *Au Roy*, et avec cette coquille au 6[e] vers :

Voire en ses flots vos Majestés admire.

Je dois ce dernier renseignement à M. Bonhoure, bibliothécaire de la ville de Vendôme, que je suis heureux de pouvoir remercier ici de son amicale et infatigable obligeance.

Marty-Laveaux a publié le sonnet en question au tome VI de son édition, p. 257, sans le sous-titre fantaisiste de Blanchemain, mais avec la même erreur du 6[e] vers : *Loir en ses flots...* — M. J.-J. Jusserand, tout en reconnaissant que Ronsard ne fut pas propriétaire de la Possonnière, s'est laissé tromper par Blanchemain et Marty-Laveaux, car il a raconté que le poète eut une fois la permission d'y recevoir Charles IX et a cité comme preuve le sonnet *Le grand Hercule avant qu'aller aux cieux...* (Nineteenth Century, April, 1897, p. 603).

core il s'agit du prieuré de Saint-Cosme, voisin du château de Plessis-lès-Tours où séjourna le dernier fils de Catherine de Médicis en 1576, comme il ressort d'un document que le même Marty-Laveaux a publiée dans l'*Appendice* de sa *Notice sur P. de Ronsard* (1).

Ainsi l'opinion vulgaire a passé dans les éditions savantes du XIXe siècle. On en trouve des traces également dans les éditions commentées du XVIe et du XVIIe. Marc Antoine Muret, le célèbre professeur, qui ne connut Ronsard que passagèrement, pendant deux ou trois ans à Paris, et n'est jamais venu dans le Vendômois, semble bien avoir cru que le poète des *Amours de Cassandre* possédait le domaine de son père ; il mit en effet au bas d'un sonnet de 1552 qui commence ainsi :

> Je te hay, peuple, et m'en sers de témoin
> Le Loir, Gastine et les rives de Braye
> Et la Neufaune et la verte saulaye
> Qui de Sabut borne l'extrême coin...

cette note caractéristique : « Neufaune, un bocage appartenant à la maison de l'auteur » (2). En 1609, Nicolas

(1) Cf. Marty-Laveaux, tome II, p. 4, et p. 465, note 3 ; *Notice sur P. de Ronsard*, p. 122.

(2) Cf. Bl., I, 79. Les *Commentaires* de Muret ont paru en mai 1553, c'est-à-dire à une époque où Ronsard ne possédait encore aucun bénéfice ecclésiastique. Personne n'a pu me dire, même à Couture, où se trouvaient la Neufaune et le Sabut ; mais, étant donné le contexte, il est plus que probable que ces noms désignaient des dépendances de la Possonnière. Mon opinion se trouve confirmée par deux textes, celui-ci de 1550 :

> Mais ma Gastine et le haut crin des bois
> Qui vont bordant mon fleuve vendomois,
> Le dieu bouquin qui *la Neufaune* entourne
> Et le saint chœur qui en Braye séjourne.
> (Bl. II, 128.)

et celui-là de 1552 :

> Icy, Baïf, où le monde de *Sabut*
> Charge de vins son espaule féconde,
> Pensif je vois la fuite vagabonde
> Du Loir qui traine à la mer son tribut.
> (Id., I, 94.)

Richelet faisait paraître cette autre note, plus étonnante encore, relative à la dernière ode du livre I, *Lyre dorée où Phebus seulement*, qui fut imprimée en Janvier 1550 : « Neufaune et Braye, dépendances de sa demeure ». Le bon magistrat n'était pas tenu évidemment de savoir que la Braye est une rivière dont le cours a plus de 70 kilomètres, mais c'est ainsi que l'histoire s'écrit !

Et en tout ceci je pense que Ronsard est le premier coupable, car non seulement il n'a rien fait pour éclairer ses biographes, mais on dirait qu'il a plutôt cherché à égarer l'opinion sur ce point : il a tant exalté « *son* Loir, *sa* Gastine, *son* nid paternel, *sa* terre paternelle » sans jamais préciser les conditions dans lesquelles il passait des mois entiers sur « *son* terroir Vendômois » ! Il a écrit tant de vers où il laisse entendre qu'il est chez lui à la Possonnière ! Qu'il choisisse l'emplacement de son sépulcre au confluent de la Braye et du Loir, où chante la fraîcheur inspiratrice de la fontaine Bellerie (1) ; qu'il prenne pour témoins de ses amours et confidentes de ses ennuis la rivière et la forêt voisines (2) ; qu'il vante les mérites de sa terre natale, où il retourne le cœur plein d'émotions après de trop longues absences (3) ; qu'il se réjouisse de ce fait que le Maine, pays de son ami Denisot, touche au Vendômois et que « son champ soit voisin du sien » (4) ; qu'il décrive ses aventures galan-

Plusieurs lieux portent le nom de *l'Aunaye* ou *les Aunaies* dans les environs de Couture. La Neufaune ou Nouvelle Aunaie pourrait bien être l'un d'eux. Quant au Sabut, il peut se faire que ce soit l'ancien nom d'une « coutière » très fertile en vins, au bas de laquelle existe un lieu dit l*a Saulaie*, ce qui correspond bien au texte

.... et la verte saulaye
Qui de Sabut borne l'extrême coin.

(1) Bl., II, 249-252 ; 148, 208 et 343 (*Odes* de 1550 et 1553).

(2) Id., id., 159-160, 425-426 ; I, premier et second livres des *Amours, passim*, 1552 à 1560.

(3) Id., II, 155, 246, 259 (*Odes* de 1550 et 1555).

(4) Id., id., 339 (Ve livre des *Odes*, de 1552).

tes dont le bruit « courut par le bourg » et nous raconte ses promenades nocturnes « outre le Loir » au domicile de « s'amie » (1) ; qu'il écrive au cardinal de Lorraine :

Il me suffit, prélat, si, *venant du village*,
Quelquefois, pour vous voir, j'ai de vous bon visage,

ou remercie de son accueil à Meudon le même protecteur,

Qui l'a fait desloger de *son manoir champêtre* (2) ;

qu'il envoie de Couture à Marie de Bourgueil une quenouille

Etreinte d'un ruban qui de Montoire vient,

ou parte de Couture avec A. de Baïf pour aller voir sa maîtresse à Tours (3) ; qu'il considère Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, comme le « maître et seigneur » de la suzeraineté duquel il relève (4) ; qu'il écrive enfin à son ami Passerat dans une lettre familière de la fin de 1566 : « Je m'en iray demain aux Trois Poissons boire à vos bonnes grâces » (5), il laisse toujours entendre qu'il est chez lui à la Possonnière, d'autant plus qu'il se garde bien de parler de ses véritables possesseurs. Il n'en fallait pas tant pour tromper à cet égard la postérité et même les contemporains (6).

P. LAUMONIER.

Maître de Conférences à la Faculté des Lettres
de Poitiers.

(1) Id., VI, 357, 395 ; II, 274 ; V, 134-135 (*Folastries* de 1553 ; *Ode* et *Hymne* de 1555).

(2) Id., VI, 290 (*Epitre* de 1556) ; V, 96 (*Hymne* de 1559).

(3) Id., I, 183 et 219 (*élégie* et *idylle* de 1560).

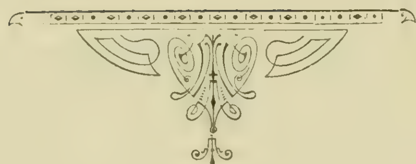
(4) Id., II, 156, 241, 248 ; V, 318 (Odes de 1548 et 1550 ; sonnet de 1552).

(5) Id., VIII, 169, et Marty-Laveaux, *Œuvres de Ronsard*, VI, 481.

(6) Je lis encore dans une *Vie de Marie Duvin* que le délicieux ro-

mancier Pierre Louys a écrite en tête d'une édition des *Amours de Marie*, publiée en 1897 par le *Mercure de France :* « Son château en Vendômois et ses relations à Paris ne savaient jamais le retenir si longtemps qu'il ne pût passer des semaines, des mois, même une année entière auprès de Marie ». Et plus loin : « Ils partirent tous deux (Baïf et notre poète) du hameau de Couture, où se trouve encore aujourd'hui la maison seigneuriale de Ronsard ».

C'est ainsi, par l'autorité des littérateurs les plus distingués, que se perpétuent les fausses traditions.



REQUEIL

(Suite.)

Le 10 avril 1676, par acte devant Me Geoffroy Moreau, notaire royal au Pont-aux-Hermites (1), vénérable et discret frère Jean de Launay, sieur de La Maldemeure (2), prêtre, chanoine régulier de l'ordre

(1) Nom donné autrefois à la paroisse de Château-l'Hermitage.

(2) Les de Launay, seigneurs de La Maldemeure, dans la paroisse de Champigné, canton de Châteauneuf-sur-Sarthe (Maine-et-Loire), portaient : *d'argent au sautoir engrelé de gueules, cantonné de quatre quintefeuilles de même* (*Armorial général de l'Anjou*, 10e fasc., p. 247). — Le 26 février 1538, Mre Pierre de Launay, prêtre, appartenant très probablement à cette famille, acquit « en la court royale de Bourgueil en droit par davant Estienne Bouricher, notaire juré de ladite court, de René Barier, paroissien de Requeil, demeurant à La Fosse Byelt, « l'estang de Haulte Folye » en cette paroisse, avec diverses terres voisines, « pour le prix et somme de soixante-cinq livres tournois ». Il en prit possession dès le lendemain, en présence de Guillaume Denys et de Mathurin Bourges le jeune (André Joubert, *Le Collège de Requeil. Revue hist. et arch. du Maine*, t. XVII, p. 353). — Jean de Launay était religieux au prieuré de Château-l'Hermitage lorsque plusieurs chanoines réguliers de la Congrégation de France vinrent y ramener l'Ordre à l'étroite observance de la règle. Il continua d'y vivre, sans accepter cette réforme, après toutefois s'être mis d'accord avec les autres religieux. Le 28 octobre 1658, il échangea avec Jean Durand, prieur claustral, François Dagues, Edme Gourier et Louis Hervé, religieux, « son jardin qui est ès fossez dud. Chasteaux joignant le cloz de vigne..., à la réserve de la petite escuirie » et du « droict de passage pour y entrer par la porte du jardin », contre le « grand jardin qui est sur la cour », pour en disposer « à sa volonté, tant luy que Me Louis de Bastard, prieur curé de Nové (Nauvay), aussy entien desd. religieux, et au plus vivant deux deux..., mesme avec pouvoir de bailler led. jardin à moitié ou à ferme ». Ses confrères lui imposèrent seulement pour conditions de le tenir « bien hasté et cloz de palis » et « d'entretenir les treilles et voliers en bon estat et les tailler chacuns ans ». Il mourut vers 1679. Les chanoines de Château célébrèrent chaque

de saint Augustin au prieuré de Château-l'Hermitage, avec « la permission et consentement » des vénérables prieur claustral et chapitre de ce prieuré : le R. P. Gamalier de la Gironnière, prieur claustral, le R. P. Phelippe Lequoy, sous-prieur, et les Pères Charles Lefeubvre, Estienne et François Châtelain, François Sergot et Jacques Baudouin, « tous pbres et chanoines réguliers dudit ordre de la Congrégation de France, demeurant audict prieuré », fonde « à perpétuité une escolle publique (1) dans la paroisse de Recueil pour l'instruction des pauvres enfants » de cette paroisse et de celle du Pont-aux-Hermites. Il affecte à sa dotation la somme de mille livres, à placer en un fonds d'héritage « qui sera achepté dans un an », pour le revenu d'iceluy appartenir au maistre d'escolle tant et si long temps qu'il en fera les fonctions et non aultrement, et à condition que ledict maistre d'escolle sera teneu de bien et deubment enseigner lire et escrire et mesme la langue latine à ceulx qui s'en trouveront capables, ensemble le plain chant, et encore qu'il aura soin de faire le cathéquisme deux fois la sepmaine en l'église dudict Recueil les jours de vendredis et lundis pendant l'Avant et le Caresme, auquel estant on sonnera une cloche pour advertir ceulx qui y voudront assister, et qu'il célèbre par chacune sepmaine... une messe basse en la dicte église le lundy ou le vendredy, à la fin de laquelle il fera la prière pour ledict sieur de La

année son anniversaire, jusqu'à la Révolution, le 25 juin (Etudes de Pontvallain, minutes Léonard Maudoux, et de Foulletourte, minutes Joseph Dupont).

(1) Requeil possédait déjà une école à la fin du XVI[e] siècle. M[e] Jehan Guichard, procureur fiscal du comté de La Suze, demande par son testament du 15 avril 1589 « que le jour et feste de sainct Jehan Baptiste, à quatre heures du matin, il soict célébré par le maistre d'escole de Requeil, sinon par un autre chappelain que mondict sieur curé, une messe de l'office du Saint-Esprit », pour le repos de son âme (Archives de la fabrique de Requeil).

Maldemeure, fondateur, et lesdicts sieurs religieux ». Le curé de Requeil et ses successeurs présenteront au chapitre de Château « un prestre capable » de remplir ces fonctions. Jean de Launay en pourvoit sur le champ, « de l'avis et consentement dudict chapittre », Me René Pioger, prêtre, vicaire de Requeil, qui accepte le 14 avril suivant et enseigne les enfants jusqu'à sa mort, survenue le 8 août 1678.

Me René Philoche, curé de Requeil, et le chapitre de Château nomment pour le remplacer, le 28 décembre de cette année, Me Geoffroy Moreau, sous-diacre, fils de Me Geoffroy Moreau, notaire royal au Pont-aux-Hermites. En attendant que ce jeune homme soit prêtre, Me Philoche « s'oblige de faire faire lesd. fonctions et service suivant la fondation », et, pour ne pas établir de précédent, les religieux déclarent que celuy qui sera scolastique ne pourra servir de vicaire au sieur curé de Requeil ».

Le même jour, Me Philoche présente à Jean de Launay et au chapitre de Château le contract d'acquèt du lieu et bordage de La Foulonnerie, effectué avec les 1.200 livres données par le fondateur pour la constitution du collège. Me Guillaume Rivière, conseiller du roi, lieutenant particulier au siège présidial du Mans et seigneur de Chantelou, avait acheté par acte passé le 1er mai 1677, devant Me Marin Drouet, notaire royal au Mans, ce bordage et le fief en dépendant, composé de maison manable avec bâtiments, cours, issues, terres labourables, vignes, sujets et vassaux, exploité à titre de fermier par Abel Maudoux, ledit bordage relevant des « fiefs et seigneuries de Château-l'Hermitage, La Roche-de-Vaux et Chantelou » et vendu au nom de « demoiselle Marguerite Trouvé, dame de La Teisserie, demeurant à Paris, rue de la Haye », par son procureur, Me René Dugué, « avocat en parlement, demeurant à Paris, à l'hostel des Ursins, paroisse sainct Landry,

et de présent logé en ceste ville du Mans en l'hostellerie où pend pour enseigne les Quatre-Vents, paroisse de Sainct-Nicolas ». Il en faisait l'acquisition pour la somme de 1.200 livres, « pour lui et pour autre qu'il nommera dans l'an ensuivant ». Peu après, par acte devant Me Lenoir, notaire royal, il « délègue » ce lieu pour servir de fonds au collège, « à la réserve du fief », qu'il réunit à sa terre de Chantelou (1).

Le 5 mai 1679, « devant Geoffroy Moreau, notaire au Pont-aux-Hermites », Guillaume Rivière, seigneur de Chantelou, et René Philoche, « firent un accord au sujet des bâtiments de La Foulonnerie, au profit du maître de la nouvelle école.

« Geoffroy Moreau présentait, le 20 janvier 1681 et le 9 février de la même année, une supplique au sénéchal du Maine ou à son lieutenant à Château-du-Loir, afin de faire procéder judiciairement à la visite et montrée du lieu de La Foulonnerie et d'en constater l'état, « vu les refections et les réparations qui y sont indispensables ». Cette supplique fut agréée et l'enquête ordonnée.

« Une assignation était adressée le 22 septembre 1682, par Jacques Baudeau, « économe nommé par le Roi au revenu temporel du prieuré de Château-l'Hermitage », à Guillaume Rivière, de comparaître à huitaine devant le lieutenant général de Château-du-Loir, pour se voir condamner à payer 40 livres à lui cédées pour droits de lots et ventes pour l'acquisition qu'il a faite du lieu de La Foulonnerie. »

Le 3 mai 1685, Geoffroy Moreau recevait, de Jacques Baudeau, quittance de neuf livres pour deux années de la rente de 4 livres 10 sous qu'il devait au prieur

(1) Archives de la Sarthe, D. 34. — M. André Joubert, dans son étude sur *Le Collège de Requeil* (Rev. hist. et arch. du Maine, t. XVII), donne à tort à ce personnage le nom de Guillaume de La Rivière.

de Château-l'Hermitage pour raison du temporel du collège situé dans la mouvance de ce prieuré. Dans cet acte, Geoffroy Moreau est qualifié « chanoine du chapitre et église collégialle de Saint-Louis-du-Tremblay, en la paroisse de Challain, en Anjou ».

« Le 14 décembre 1686, Geoffroy Moreau déclarait par acte passé devant Geoffroy Moreau, notaire, son père, « aux vénérables religieux du prieuré de Château-l'Hermitage, fondateurs et collateurs du collaige de Requeil, fondé par deffunt vénérable et discret Mre Jean de Laulnay, religieux dudit Château », qu'il avait quitté cet établissement « dès le jour de Saint-Luc dernier, faulte que l'on lui a faict de mettre les choses dudit collaige en bonne et suffisante réparation et réfection, comme ils y sont condemnez par sentence rendue à Château-du-Loir ». Il offrait la clef de la maison. Un acte capitulaire des religieux ordonna le 12 septembre 1687 que les réparations seraient faites aux dépens des revenus du collège et pendant sa vacance » (1).

Me François Le Joyant, prêtre, succéda à Me Geoffroy Moreau ; puis vinrent après lui, le 13 mai 1692, Me Pierre Thierry, originaire de la paroisse, transféré en 1707 à la cure de Solesmes, où il mourut ; le 21 novembre 1707, il conclut un marché avec Louis Le Febvre, son successeur, et divers autres pour de nouvelles réparations aux bâtiments du collège (2) ; le 15 septembre 1707, Me Louis Le Febvre, mort curé de Sainte-Suzanne ; le 16 juin 1715, Me Michel Rocher, diacre, mort principal de La Suze ; le 26 août 1721, Me Pierre Froquein, clerc tonsuré, de la pa-

(1) André Joubert, *Le Collège de Requeil (Rev. hist. et arch. du Maine*, t. XVII, p. 356-357), notice composée d'après une liasse de 18 pièces achetée par l'auteur et intitulée : *Titres de la fondation du collège de Requeil dont la collation est réservée aux chanoines réguliers de Château sur la présentation du curé dudit Requeil* ».

(2) André Joubert, *in loco cit.*, p. 357.

roisse Saint-Jean du Mans ; le 13 avril 1726, Me Jean Guibert, prêtre, inhumé dans l'église de Requeil le ; le 2 janvier 1744, Me Pierre Fougery, vicaire, nommé à la cure d'Oizé en 1753 ; le 7 janvier 1754, Me Antoine Le Tessier, vicaire, décédé au collège le 8 décembre 1756 ; en janvier 1757, Me Jean-Jacques Paris, vicaire, qui ne voulut pas « accepter la présentation du collège », tout en se soumettant à en remplir les charges et les obligations ; en 1762, il devint curé de Requeil et continua cependant de faire l'école « jusqu'à ce qu'il ait eu un vicaire » pour le remplacer, au commencement de 1763. De cette date à 1790, les vicaires de la paroisse (P. Jacquet 1763-1764 ; René Belin, 1764-1769 ; Lefebvre, 1770 ; François Blisson, 1770-1784 ; et Guillaume Pottier, 1784-1791), suivirent son exemple et exercèrent les fonctions de principal sans en être « titulaires par nomination. Comme ils en remplissaient les obligations « selon l'esprit du fondateur », ils recevaient les rentes du lieu du collège loué à ferme par le curé de Requeil de concert avec les religieux de Château, moins toutefois, en 1744, la somme de cinq livres par an, et de 1763 à 1790, celle de dix livres, pour les réfections et réparations de tous les bâtiments et terres dudit collège » (1).

Le 30 mai 1719, devant Me Antoine Hameau, notaire royal à Pontvallain, René Le Tessier, curé de Requeil et présentateur du collège, Me François Feudé, prieur de Château-l'Hermitage, et Me Thomas Carré, sous-prieur et procureur dudit lieu, approbateurs de la présentation, baillèrent à titre de ferme pour cinq

(1) Archives de la fabrique. — Archives de de la Sarthe, D. 34. — Etude de Pontvallain, minutes des notaires de Requeil. — Le collège eut, en outre, certains maîtres qui exercèrent leurs fonctions sous l'autorité du principal et en son nom : en 1701, Me Louis Le Febvre, dont la nomination régulière n'eut lieu que le 15 septembre 1707 ; en 1753, Julien Tournet, « maistre d'écolle » et procureur de la fabrique. (Arch. de la fabrique).

ans, à Jean Fougerard, charpentier, et à Anne Martineau, sa femme, le temporel de ce collège, pour en payer annuellement, entre les mains du curé, 60 livres seulement, « attendu qu'il n'y a engrais ni guérets faits pour ensemencer les gros bledz de l'année présente, ni orge ni chenevis semés, fors dans le jardin potager des légumes, que la vigne y est en gast et friche et abandonnée depuis six à sept ans... et en outre lesd. preneurs payeront un boisseau de blé seigle mesure de Château-du-Loir à M. l'abbé dud. Châteaux et 4 livres 10 sols de rente et les cens et rentes qui peuvent être deües pour raison desd. choses... Accordé qu'au cas qu'il se trouve un maistre d'écolle lesd. preneurs lui remettront le petit jardin qui joinct la cour et celuy qui est présentement semé en chenevis et les logis dud. collège, à la réserve du fournil, chambre à côté et l'estable et grenier sur led. fournil, chambre et estable, soubz la déduction de sept livres par chacun an de ladite ferme de soixante livres ». Jean Fougerard renouvela son bail aux mêmes conditions en 1726, et pour 66 livres en 1730. Divers particuliers afferment ensuite ce temporel et en payent, outre les cens et les rentes ci-dessus : Pierre Bignon, closier, 70 livres en 1762 ; Louis Plessis, marchand, 100 livres en 1770 ; Louis Martineau, bordager, la même somme en 1774, ainsi que Jean Blisson, marchand, en 1780 ; et Pierre Le Dru, 140 livres en 1788 (1).

Jean-Jacques Paris, curé de Requeil, représentant le titulaire du collège, « et à deffaut en jouissant jusqu'à ce qu'il s'en soit trouvé un qui veulle s'en charger », fournit les 16 juillet et 20 août 1781 à Mre Jean-Benoist d'Héliot, prêtre, prieur commandataire de Château-l'Hermitage, deux titres nouveaux des rentes de 4 livres 10 s. et d'un boisseau de seigle

(1) Archives de la Sarthe, D. 34, et Etude de Pontvallain, min.

assises sur le collège. Celui-ci comprenait alors une maison avec une chambre à cheminée où se faisait ordinairement l'école, « un petit cabinet à costé, cave sous le tout, une autre chambre aussy à cheminée, un petit cabinet à costé, une étable au bout, greniers sur le tout, une boulangerie, cour et issues, un jardin au-devant de ladite maison, une pièce de terre labourable, un pré au bout de ladite pièce, le tout contenant deux journaux et demi. Item, une pièce de terre labourable située près la Croix de Bourdais..., contenant deux journaux. Item, une pièce de terre labourable contenant un journal, proche le lieu de la Boudetterie... Item, une autre pièce de terre labourable nommée la Genère, contenant un journal... », sur laquelle était assise la rente d'un boisseau de seigle mesure de Château-du-Loir due au prieur de Château-l'Hermitage. « Item un cloteau de terre situé près le lieu des Vallées contenant un demy journal... Item, une pièce de terre en pâture à proximité dud. lieu des Vallées, contenant trois journaux... Item, un morceau de terre autrefois en vigne situé au clos de Chanteloup, contenant cinq quarts de quartier... Item, une pièce de terre labourable, située près le lieu de La Fournerie, qui autrefois estoit en vigne, aussy contenant cinq quarts de quartier..., le tout... estant dans la mouvance et seigneurie dud. prieuré, conformément à l'acte qui en a esté fait entre feu Me Geoffroy Moreau, prestre, cy devant principal dudit collège, et Me Jacques Baudeau, économe dud. prieuré, passé devant Me Laurent Mauboussin, notaire royal, le 15 février 1683 ». Deux autres pièces de terre près le lieu des Vallées, dont l'une contenant deux journaux, devaient chaque année 6 den. de cens au seigneur de Chantelou (1).

(1) Archives de la Sarthe, D. 34. — Etude de Pontvallain, minutes de Me Louis Bourge.

Suivant acte passé devant Me Urbain Levillain, notaire royal à Requeil, le 3 juillet 1745, Jeanne Le Tessier, veuve Pierre Joubert, et René Joubert, son fils, demeurant à Pontvallain, reconnaissent devoir chaque année au titulaire du collège une rente constituée de 23 livres 1 s. 6 d. (1).

Tous ces biens furent aliénés en l'an II, au profit de la Nation : bâtiments, jardins, terres labourables (dix journaux), pré (deux hommées) et un pâtis, furent adjugés aux citoyens Joseph Julien, de Mayet, François Bourge, Louis Lenoble, René Bourge et Pierre Laîné, de Requeil, pour 12.400 livres.

Les bâtiments, qui possédaient encore en 1841 leurs fenêtres à croix en pierre, ornées de filets (2), n'existent plus. La maison actuelle de M. Gaignon, grainetier, occupe leur emplacement.

Les prieurés de Château-l'Hermitage et de La Fontaine-Saint-Martin, l'abbaye de l'Epau et la Mission du Mans possédaient sur le territoire de Requeil un certain nombre de biens-fonds qui tous furent vendus en 1791 et 1792 comme biens nationaux : le prieuré de Château-l'Hermitage, la métairie de L'Aunay et la prairie de Suchet, adjugés à René Goulet, de Pontvallain, pour 18.000 livres ; la métairie du Chêne-Poirier, à François Bourge, de Requeil, pour 10.000 livres; celle de La Grande-Couperie, à Mathurin Brossard, de Mansigné, pour 18.400 livres ; la closerie de Fontaineté, à Pierre Hureau, de Requeil, pour 9.000 livres (3) ; celle de La Ligeonnière, à René Guyet, de Saint-Ouen-en-Belin pour 2.900 livres, et celle de La

(1) Archives de la fabrique, *Inventaire des titres et papiers*, 1764.

(2) Pesche, *Dictionnaire*, t. IV, p, 618.

(3) Fontaineté était loué 200 liv. en argent et 12 liv. de beurre, en 1776, et 230 liv., un septier (12 boisseaux) d'avoine et 12 liv. de beurre en 1785 ; La Paragère, 90 liv., 6 poulardes et 12 liv. de beurre en 1778, et 120 livres et les mêmes charges en 1787 ; et Les Roches, 120 liv. et 6 poulardes en 1778, 144 liv. et 6 poulardes en 1785 (Arch. de la Sarthe, H. 533 et 576.)

Paragère, à François Gaignon, de Requeil, pour 3.600 livres ; le lieu des Roches, à René Lenoble, de Requeil, pour 7.200 livres ; ceux du Clos et des Vaux, à Augustin Mersenne, chirurgien à Mansigné, pour 8.100 livres ; et ceux de La Boire et de La Fosse-Binette, à Jean Houdayer, de Requeil, pour 7.325 livres ; une maison et un jardin, à Michel Béchu, de Requeil, pour 1.875 livres ; le bois du Chêne-Poirier, à René et François Bourge, de Requeil, pour 1,300 livres ; un grand et un petit taillis, à Augustin Mersenne, chirurgien à Mansigné, pour 1.050 livres, et le champ de la Blosserie, au même, pour 64 livres ; — le prieuré de La Fontaine-Saint-Martin, la closerie de la Bretonnière, vendue à Pierre Livet, closier à Requeil, pour 4.600 livres ; — l'abbaye de l'Epau, la métairie des Grands-Allais, acquise par Julien Bourge, de Requeil, pour 10.200 livres (1) ; — et la Mission du Mans, la métairie de La Troussardière, neuf arpents de taillis et quatre futaies, adjugés à Pierre Hureau, Jean Chapin, Louis Houdayer, René Bourge, François Fouqueray et Jean Leboul, de Requeil, pour 43.400 livres.

Le prieuré de Château-l'Hermitage percevait, en outre, 16 s. 6 d. de rentes sur le lieu de La Contrie, 13 s. sur le clos des Herbussonnières, 18 boisseaux de seigle sur le lieu des Petits-Allais, 2 livres 10 s. sur ceux de Bourdas, et 4 livres sur une terre près L'Aubépin (2).

Situé à trois kilomètres de Requeil, Château était

(1) Cette métairie était louée 100 livres à Me Michel Martigné, en 1727 et 106 livres en 1771 (Etude de Pontvallain). — En octobre 1234, Jean Pruchet et Eremberge, sa femme, de la paroisse de Requeil *(Resqueil)*, abandonnèrent à l'abbaye de l'Epau, pour 4 livres et demie tournois, 10 sols tournois de cens à prendre sur deux pièces de terre, sises à La Roche, au fief de Pierre Foucher. Celui-ci en ratifia la vente, ainsi qu'une autre faite au même monastère par Benoît de Pisselou (Arch. de la Sarthe, H. 836).

(2) Archives de la Sarthe, H. 542, et Etude de Pontvallain.

un simple ermitage sur la pente méridionale de la butte de Saint-Thibault, lorsque Hélie de La Flèche, comte du Maine, en concéda la propriété à Gislebert et à ses frères les cénobites qui y vivaient sous sa direction. Plus tard, Foulques, roi de Jérusalem, approuva cet acte, et en 1144 Geoffroy Plantagenet, son fils, convertit ce lieu en prieuré, donna dix livres pour la construction de l'église, dédiée à la Vierge, dont il avait lui-même posé la première pierre, et accorda aux frères et à leurs successeurs le droit de prendre dans les forêts de Longaulnay, de Douvres et de Bersay tout le bois nécessaire pour leurs besoins, avec droit de pâturage, parnage, etc.

Le prieuré de Château-l'Hermitage tomba en commende au milieu du XVI[e] siècle et le roi en nomma le prieur jusqu'en 1789. Douze religieux l'habitaient en 1582, onze en 1697 et sept en 1789.



PRIEURÉ DE CHATEAU-L'HERMITAGE EN 1901

Au XVII[e] siècle, le prieur commendataire se réserva la jouissance de tous les revenus du prieuré et donna aux religieux des pensions en argent, blé, vin, cidre, bois, etc. Gaspard de Daillon, évêque d'Albi et prieur commendataire, négligea de les leur payer en 1648. Vénérable frère Louis Guillot, prieur claustral, et frère François Desbois, procureur des religieux, usè-

rent de leurs droits et firent pratiquer « saisie et arrest... entre les mains des fermiers dud. Chasteaux », en vertu d'une ordonnance du 22 décembre 1648 du lieutenant général de Château-du-Loir. Ils reçurent aussitôt tout ce qui leur était dû et le 20 janvier suivant donnèrent « mainlevée et délivrance des fermes qu'ils avoient faict saisir et arrester sur... François Vaidis, fermier de La Rouzière, Georges Fournier, fermier de La Mulottière, Marc Brossard, fermier du Grand-Aneré, Jeanne Moyré, fermière de La Grande-Coupperie, Jacques Porteboeuf, fermier de Launay, René Le Roy, fermier de Landevy, François de Lhoumeau, fermier de Segrie, Julian Laboüe, fermier du moulin de Morençais, Jean Berard, fermier de La Vallée, René Guyon, fermier de la mestairie du moulin du Bois, et sur Cosme Lambert, fermier du moulin du Bois, ... sans préjudice néantmoings des tailles deubz du terme précédent le terme de Toussainct dernier et aussy des cildres » échus au même terme (1).

Le prieur commendataire jouissait en 1789 des deux tiers des revenus, qu'il affermait pour le prix de 18.200 livres, et les religieux de l'autre tiers (2).

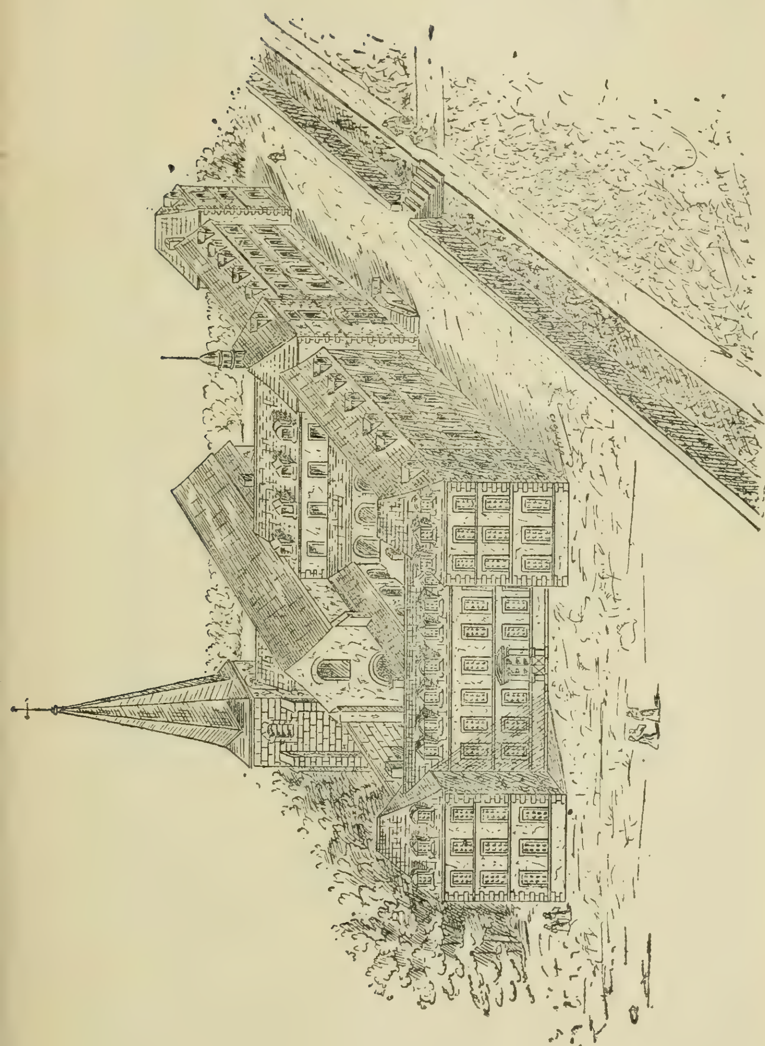
H. ROQUET.

(A suivre)

(1) Etude de Pontvallain, minutes Félix Maudoux.

(2) Archives de la Sarthe, H. 553.





VUE DU PRIEURÉ DE CHATEAU-L'HERMITAGE

(Copie d'un dessin original fait en 1770 par Jacques Olivier, arpenteur.)

M. HARANG (1794-1860)

AUTOBIOGRAPHIE INÉDITE

Né sous la République, durant la guerre vendéenne (1), à la métairie du Grand-Noyer, commune de Neuvy (Maine-et-Loire), j'ai vu la fin des massacres de la guerre civile, en 1798, et les dernières fusillades de la Vendée. J'étais encore dans ma première enfance quand je me promenai avec la sérénité de mon âge au milieu des cadavres et des restes fumants des plus affreuses mutilations. J'ai vu ma triste patrie couverte de ruines et de décombres, à la veille de son entière destruction, et je me rappelle l'heureuse journée du 18 brumaire, où Bonaparte mit fin au règne de la Terreur et fit renaître la Vendée de ses cendres par une amnistie générale, suivie de la dernière pacification. Chaque famille alors, rendue à la vie, put à loisir calculer ses pertes et sonder ses plaies. Celles de la mienne étaient larges, nombreuses et profondes. On en jugera par un court aperçu.

Mon aïeul maternel avait été fusillé, trois de mes oncles et mon frère avaient été tués sur le champ de bataille. Ma mère, âgée de 27 ans, était morte dans les plus effroyables douleurs, victime des fatigues et des misères de notre vie errante à travers les forêts du Bocage. Mon frère aîné, fait prisonnier avec la bonne

(1) Né le 2 juin 1794, de Jean-Marie Harang et de Marie-Charlotte Blanvillain; son parrain fut Mathurin Uzureau, âgé de 24 ans, fermier au Grand-Noyer, et sa marraine Louise Blanvillain, sa tante. Son père, natif de Chalonnes-sur-Loire, avait été blessé à mort au mois de novembre 1793, à la bataille d'Antrain, et était décédé peu après dans une ambulance entre La Flèche et Angers. Sa mère était réfugiée à la ferme du Grand-Noyer quand elle le mit au monde.

par l'armée républicaine, avait été traîné dans les prisons d'Angers, où était déjà détenue ma grand' mère du côté paternel. Deux ecclésiastiques, mes oncles, avaient péri, l'un fusillé en Bretagne, l'autre brûlé dans le clocher de Chanzeaux (1). Elevé au village de la Jumellière par mon aïeule maternelle, j'avais une sœur infirme et souffrante dont la mère de mon père (sortie de détention lors de la reddition des prisonniers par le général Hoche) avait bien voulu se charger, et qu'elle élevait à Chalonnes. Mon frère, de retour des prisons où l'insalubrité de l'air l'avait frappé d'une contagion irrémédiable, succomba dans la première fleur de la jeunesse, d'une courte maladie. Ma sœur, payant aussi le fatal tribu aux résultats des déroutes de la Vendée, suivit dix ans après notre frère dans la tombe, et je restai seul en ce monde, orphelin, presque sans ressources, car la guerre civile avait dévoré tout notre patrimoine. Mes deux aïeules moururent, l'une en 1807, l'autre en 1814. Cette dernière avait pris le plus tendre soin de mon enfance ; son image et son souvenir sont gravés à jamais dans mon cœur. Il m'est doux aujourd'hui de rappeler que mon respect et ma reconnaissance pour elle furent toujours sans bornes, et que mon amour filial ne se démentit jamais envers elle une seule minute. Eloigné de son lit de douleurs quand elle termina sa longue carrière, j'eus du moins sa bénédiction, et mon nom fut le dernier mot que prononça sa voix expirante. Femme éminemment chrétienne, elle avait eu et élevé religieusement treize enfants, auxquels elle avait joint une orpheline sans parents que sa touchante humanité avait adoptée. Sa maison, durant les temps les plus calamiteux de la tourmente révolutionnaire, avait servi d'asile à douze prêtres proscrits et sauvé de la mort jusqu'à des républicains fugitifs. Deux de ses fils, mes oncles Louis et Augustin, avaient été, avant

(1) L'abbé Blanvillain.

l'explosion vendéenne, conduits de vive force à la frontière et enrôlés malgré eux dans les chasseurs de l'armée de Sambre-et-Meuse et avaient fait avec le célèbre général Moreau les campagnes du Rhin et la fameuse retraite qui a immortalisé son nom. A leur retour de l'armée, ils moururent successivement des suites de leurs nombreuses blessures. Mon oncle Louis précéda son frère; celui-ci eut le temps de se marier et laissa une fille qui existe encore : c'est mon unique cousine germaine. De mes quatre cousins du côté maternel que la faux révolutionnaire avait épargnés, deux sont morts à la guerre sous le régime impérial; un troisième s'est noyé en voulant franchir à cheval le canal du Layon, non loin de Saint-Lambert-du-Lattay. Il me restait trois tantes. L'une mourut aveugle en 1829; ses deux sœurs lui survécurent et moururent à deux ans de distance l'une de l'autre, pour ainsi dire usées par le malheur. L'une d'elles fut traînée au massacre quand le féroce général Grignon fit sabrer trois cents femmes (1) de mon village, dans un pré voisin de la Jumellière, appelé le pré de Belnoue, et qui serait mieux nommé le pré des Martyrs. Ma tante était enveloppée dans cette horrible boucherie, sans la pitié sublime d'un grenadier, qui la passa avec son enfant par-dessus un puits, en lui disant, les larmes aux yeux : « Petite femme, vous êtes mère et innocente, sauvez-vous. Je suis un soldat, mais ne puis être un bourreau! »

Voilà le précis historique des infortunes de ma famille et une faible image des désastres de mon pays. Cet épouvantable souvenir a laissé dans mon âme, dans mes pensées habituelles et dans ce que je confie au papier la trace d'une involontaire tristesse et d'une impérissable mélancolie. J'ai fui une terre qui ne m'offrait plus que des tombeaux, et, voyageur aven-

(1) Ce nombre est exagéré.

tureux dans cette France qui n'est pour moi qu'un immense désert, je n'ai pas encore trouvé un asile durable où reposer ma tête! Au nord la Seine et la Marne, au midi le Lot, l'Aveyron, la Dordogne, le Tarn et la Garonne m'ont vu rêver sur leurs bords à ma triste et douloureuse destinée. Le plus grand mal que m'ait fait la guerre civile a été de me priver de tout moyen d'établissement dans le monde, en me dépouillant de la totalité de la fortune qu'avait acquise l'industrie de mon père.

Le jeune Mathurin Harang se fit remarquer de bonne heure par sa vive intelligence. M. Jacques Crosnier, chapelain de la famille de Caqueray, au château de la Contrie, paroisse de la Jumellière, voulut lui donner les premières leçons de latin (1). Il partit ensuite pour le collège, où ses succès ne se démentirent pas (2), et à la fin de ses études il entra au grand séminaire. Mais sentant qu'il n'était pas fait pour l'état ecclésiastique, il ne resta que peu de temps au séminaire, et, dès la fin d'octobre 1814, il quittait cette maison pour devenir professeur de quatrième au collège de Combrée.

Il était à Combrée depuis quelques mois lorsqu'arriva la période des Cent-Jours. Il raconte ainsi une scène dont il fut témoin à cette époque :

Par un beau jour de printemps (1815), j'étais allé dîner à la ferme de la Haute-Bergère, située sur la Verzée, dans la direction du village de Bourg-d'Iré,

(1) M. Harang parlait souvent de M. l'abbé Crosnier. Dans sa *Notice historique sur le collège de Combrée*, M. le chanoine Levoyer a rapporté plusieurs des récits de M. Harang au sujet de son premier maître. Ces pages, écrites par M. Levoyer à la louange de son collègue M. Harang, sont à lire.

(2) « Mathurin Harang, né à la Jumellière, d'un marchand, le 2 juin 1794, orphelin de bonne heure, très bon sujet, caractère sombre, bonne figure, peu de piété. M. Meilloc a payé sa pension au collège. A parfaitement répondu à l'examen de 1812. » *Etat du clergé en 1812*.

L'enseignement de la rhétorique ayant été réservé aux lycées et supprimé partout ailleurs, le jeune Harang fit, en 1812-1813, sa rhétorique au lycée d'Angers, sous M. Delaroche. L'année suivante, il fit sa philosophie sous M. Heron.

dont le clocher blanchâtre apparaît de loin comme une pyramide de craie aux regards de l'observateur placé sur les collines dont la rivière baigne la base. Cordialement régalé par le propriétaire de la maison de campagne en question, je partais de chez lui pour retourner à Combrée, l'esprit agréablement distrait par la gaieté de notre conversation et ne songeant à rien de funèbre ni de tragique. A peine avais-je fait un quart de lieue que j'entendis vers la forêt des détonations de coups de fusil dont l'explosion, d'abord sourde et vague, devenait plus éclatante et plus sonore à mesure que je m'éloignais de la Haute-Bergère. Bientôt je vois les paysans des métairies qui bordent la route se précipiter tout effarés hors de leurs chaumières en s'écriant : « Ce sont les bleus qui se battent avec nos gens et qui font le massacre dans Combrée. Monsieur, n'allez pas au bourg ; on s'y tue, entendez-vous les coups de fusil? » Je poursuis mon chemin, riant de cette terreur panique. Arrivé dans la cour du collège, j'aperçois une débandade générale : régents, écoliers, tout fuyait. Les élèves, s'élançant par les croisées de la salle d'études, rivalisent de poltronnerie, sautent haies et buissons et courent éperdus et palpitants se cacher et se tapir dans les fossés, dans les sillons de blés verts et parmi les genêts les plus fourrés. Je demande avec un flegme comique le motif de cette universelle déroute. Quelques personnes, à qui leur extrême agitation permet à peine de me répondre, s'émerveillent de mon ignorance et de ma stupide sécurité. Dans le désordre de leur narration précipitée, je réussis enfin à comprendre qu'un escadron de gendarmerie a traversé le bourg et gagné les landes limitrophes de la forêt, où une fusillade s'est engagée entre les bleus et nos pauvres chouans, mal préparés à cette soudaine agression.

N'ayant jamais vu de combat et singulièrement curieux d'en contempler un, je cours à toute jambe

vers le lieu de la Chamaillade et arrive si près de la position des impériaux ou bonapartistes que leur chef, distingué par une casquette printannière et une redingote bleue, m'aperçoit et envoie un de ses soldats me notifier l'ordre de venir lui parler. Le colonel de gendarmerie, nommé M. Cosnard, avait une physionomie douce et affable. Il s'exprimait avec facilité et précision. L'aménité de ses traits et ses formes jolies étaient bien propres à me rassurer, si j'eusse éprouvé de la frayeur. Mon intrépidité me ferait aisément prendre ici pour un héros, mais il n'y avait dans ma prétendue bravoure qu'étourderie, imprudence et imbécilité. Je ne réfléchis sur le péril qu'après l'événement. Je crois qu'au motif de curiosité se joignait un peu la sotte et mince gloriole de pouvoir dire des bleus : « Je les ai vus de près ». Quoi qu'il en soit, M. Cosnard me fit décliner mon nom et ma profession, et me demanda où j'allais et d'où je venais. Ses questions étaient prévues et mon thème prêt. Je lui répondis que j'habitais Combrée et supprimai ma fonction de régent, que j'allais dissiper la terreur d'une foule de personnes pusillanimes qui s'étaient enfuies de notre bourg, s'imaginant qu'on voulait y faire un massacre général. Le colonel loua la droiture de mes intentions, et mon costume nullement hostile et ma mine très peu guerrière le prévenant en ma faveur, il tira de sa poche une proclamation de Bonaparte et me recommanda de l'afficher dans le village, si j'y avais quelque influence, que lui et sa troupe ne voulaient aucun mal aux habitants paisibles et qu'ils ne poursuivaient que les insurgés qui osaient courir le pays les armes à la main. Je lui répondis que telle avait été ma pensée, et que ma confiance dans les desseins bénévoles de l'armée impériale expliquait pourquoi j'étais presque le seul à n'avoir pas de peur ; à l'égard de la proclamation, il était peut-être superflu que Monsieur s'en privât, vu que nous en avions

déjà une affichée à la porte de notre église (particularité dont je n'étais pourtant pas sûr). « J'approuve vos sentiments, reprit le colonel, et je trouve votre dernière réflexion fort juste. Je n'ai plus guère d'exemplaires de la proclamation de Sa Majesté, et conséquemment j'ai besoin d'en être économe. Je garde celui que je voulais vous donner ; il pourra m'être utile ailleurs. » A ces mots, il me fit un sourire plus gracieux que je ne l'eusse attendu d'un chef de bleus, et me congédia. Je m'éloignai après lui avoir fait un salut respectueux et marchai d'abord avec une grave lenteur pour ne pas démentir la confiance que j'avais affectée. Mais quand je fus hors de la vue des impériaux, je me sauvai avec une agilité ou une lâcheté admirable, craignant que par une fatale arrière-pensée ces héros capricieux ne me rappelassent pour me faire subir un second interrogatoire dont je ne me serais peut-être pas si heureusement tiré que du précédent. Pendant ma conversation avec le général bonapartiste, j'examinai la position et les manœuvres de sa troupe ; la plupart de ses gens étaient stationnaires sur la lande, les uns à pied et les bras croisés, les autres à cheval et quelques-uns assis sur des caisses de tambours, pendant qu'une colonne de leurs camarades faisait le coup de feu dans la forêt, filait avec précaution derrière le feuillage et battait les clairières pour en débusquer 400 royalistes commandés par M. de Senonnes. Ceux-ci étendus négligemment sur la pelouse prenaient leur réfection sans penser à l'ennemi, lorsque les premières détonations de la fusillade vinrent troubler fort désagréablement leur digestion et les avertir qu'ils étaient trahis et découverts. A l'instant, tous détalèrent si confusément qu'ils jetaient dans la bruyère et les buissons, fusils, havresacs et comestibles, mettant entre eux et leurs agresseurs une distance qui neutralisait tous les coups de carabine et faisait de cette risible bataille une véritable *journée*

des éperons, à cela près que tous nos braves étaient à pied. Un jeune homme de Pouancé qui se tint jusqu'à la nuit comme enterré dans des broussailles, plus mort que vif, vint le soir à la cure de Combrée demander l'hospitalité et nous instruisit des burlesques détails de ce combat qui n'avait coûté aux uns que des balles et de la poudre, et aux autres un exercice de course et une frayeur passagère. — Cela ne vaut pas un épisode des croisades, mais nous n'étions plus au siècle des Godefroi et des Tancrède.

Aux vacances de 1815, M. Harang quitta Combrée pour aller à La Flèche :

Je visitai La Flèche pour la première fois en 1815 avec l'intention de postuler une place d'agrégé préfet d'études ou en d'autres termes de maître de quartier à l'école royale militaire, dont le ministère renouvelait tout le personnel. Pénétré du besoin d'une protection puissante pour réussir dans ma démarche, j'allai réclamer l'appui du vénérable curé de La Flèche, M. de La Roche (1), oncle de mon ancien professeur de réthorique au lycée impérial d'Angers, plus tard proviseur du collège royal de Caen. Le bienfaisant et affable vieillard, qui m'avait plusieurs fois entendu nommer de la bouche de son neveu, m'accueillit avec la plus touchante cordialité, m'embrassa affectueusement, ne voulut pas que j'eusse d'autre auberge que son presbytère et me promit d'employer tout son crédit pour m'introduire à l'école militaire. Je lui présentai mon portefeuille contenant mes certificats d'études et de professorat, et mes preuves de capacité. Le bon curé se donna la peine de copier mes notes honorables de sa propre main, pour les soumettre aux fonctionnaires supérieurs qui devaient décider de mon sort. Puis il daigna me conduire lui-

(1) M. de La Roche fut curé de La Flèche de 1802 à 1831.

même au Prytanée, où M. le comte de Meulan, maréchal de camp, commandant par intérim, et M. Raybault, directeur des études, répondirent par l'affirmation la plus gracieuse à la demande du vertueux pasteur. J'entrai donc au mois d'octobre 1815 à l'école militaire préparatoire, où j'eus l'avantage de connaître entre autres personnages d'un rare mérite le savant Charles-François L'Ecluse, plus tard professeur public de grec et d'hébreu à Toulouse, auteur d'un *Lexique* estimé et d'une foule d'éditions érudites des classiques les plus célèbres de l'antique patrie de Sophocle et de Demosthène. L'établissement déplorait la perte assez récente de l'éloquent rhéteur Le Febvre, l'un de nos meilleurs poètes tragiques contemporains, et possédait encore dans la personnne du professeur de troisième un littérateur consommé, qui s'est depuis illustré dans la république savante par une traduction en vers latins du poème des *Plantes* de Castel. La jeunesse étant extrêmement insubordonnée à l'école militaire, j'y passai au milieu de fonctions épineuses des jours très orageux. Ma position s'adoucit néanmoins par l'acquisition précieuse d'un ami. Je me liai étroitement avec un jeune hollandais nommé Broders, né à Dordrecht, que M. Raybault me donna pour coadjuteur. L'aménité et la conversation charmante de cet aimable étranger me rendirent peu à peu mon genre de vie tolérable. Mes visites chez mon curé bienfaiteur, mes promenades champêtres dans le parc du Prytanée et dans les jolis environs de La Flèche, me dédommageaient amplement des petites misères de mon laborieux métier, et j'allais commencer à connaître le bonheur lorsque le départ du comte de Meulan, rappelé à Paris par le ministre, et la suppression de M. Raybault renvoyé pour cause d'opinion, m'ôtèrent des protecteurs sur lesquels je fondais toutes mes espérances. Bientôt en proie aux vexations d'un général hargneux et aigri contre moi pour de ridicules tracas-

series, je fus dévoré par le chagrin et l'ennui ; le séjour de l'école n'eut plus rien pour moi que d'affreux ; l'enceinte de cette maison immense me parut une insupportable prison. A cette époque, des propositions séduisantes m'ayant été faites par M. le vicomte de..., qui cherchait un précepteur, je commis l'énorme bévue de me laisser mystifier par d'astucieuses promesses.

Je quittai l'école militaire, ou plutôt je m'en échappai en fugitif pour gagner le château de..., où je vécus quatre mois dans le plus sombre isolement au milieu des forêts. Incapable de soutenir plus longtems les horreurs de cette vie sauvage, je m'enrôlai et ne comptai plus mes tristes jours que par mes malheurs (1).

F. UZUREAU,
Directeur de l'*Anjou Historique*.

(A suivre.)

(1) En 1816, le jeune Harang vint avec un costume militaire passer un congé dans la Vendée angevine, sa patrie.





LES « ANNALES FLÉCHOISES » ET LES REVUES

La Tradition de juillet consacre ces quelques lignes aux *Observations de Météorologie populaire* que notre collaborateur M. Em.-Louis Chambois fit paraître ici-même :

M. Em.-L. Chambois a publié une intéressante contribution, sur un point du traditionniste quelque peu négligé, la météorologie populaire : et d'autant mieux qu'au point de vue plus particulier du traditionniste manceau, cette section est à peu près, sinon totalement, inexplorée. M. Chambois a donc recueilli des superstitions des paysans du Maine au sujet des phases de la lune, des comètes, des aurores boréales, de la pluie, des nuages, du vent, des orages. La brochure se termine par une série de proverbes météorologiques se rapportant à chaque mois de l'année.

Nos confrères de l'*Anjou Historique* et de la *Revue de l'Anjou* parlent, à leur tour, dans les termes les plus élogieux de l'étude sur *Notre-Dame-des-Vertus à La Flèche* :

« L'auteur, qui entreprend de publier des notices sur tous les sanctuaires de la Sainte Vierge dans la Vallée du Loir, commence par l'histoire de la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus, sanctuaire cher à la piété des Fléchois. Nous avons déjà signalé cette remarquable étude à mesure qu'elle paraissait dans les *Annales Fléchoises*. Cette nouvelle édition a été revue et augmentée. Le vénérable monument, qui remonte au XI[e] siècle, a maintenant son histoire complète. »

F. U.

(*Anjou Historique*.

« M. l'abbé Paul Calendini, l'aimable et savant directeur des *Annales Fléchoises*, vient de publier une brochure que j'ai grand plaisir à signaler aux Angevins, pour cette raison qu'elle raconte l'histoire d'une charmante petite église de l'ancien Anjou, *Notre-Dame-des-Vertus, à La Flèche*.

« Grandet, dans sa *Notre-Dame-Angevine*, parle d'une chapelle de ce nom, fondée au Lude par deux chevaliers, à leur retour de la croisade, mais il ne dit rien du sanctuaire de Notre-Dame-des-Vertus, à La Flèche. Il est vrai que, jusqu'à la moitié du XVIIe siècle, l'église fut placée sous le vocable de Saint Barthélemy. Le nom sous lequel elle est connue aujourd'hui ne lui fut donné que plus tard, par les Jésuites du Collège royal, qui, après avoir agrandi l'édifice, y érigèrent une statue, en bois argenté, de Notre-Dame-des-Vertus.

Le travail de M. l'abbé Calendini comble donc une lacune regrettable. Ecrit dans un style élégant et sobre, orné de jolies gravures, empruntées à l'ornementation même de la chapelle, il produira, j'en suis convaincu, le résultat que l'auteur s'est proposé : instruire en édifiant.

(*Revue de l'Anjou.*) CH. U.

REVUES ET SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Le bibliothécaire a reçu les livraisons suivantes depuis notre numéro de juin :

L'Art Sacré. Juillet.

Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne. Fascicule 62.

La Correspondance historique et archéologique. Juin.

La Province du Maine. Juillet.

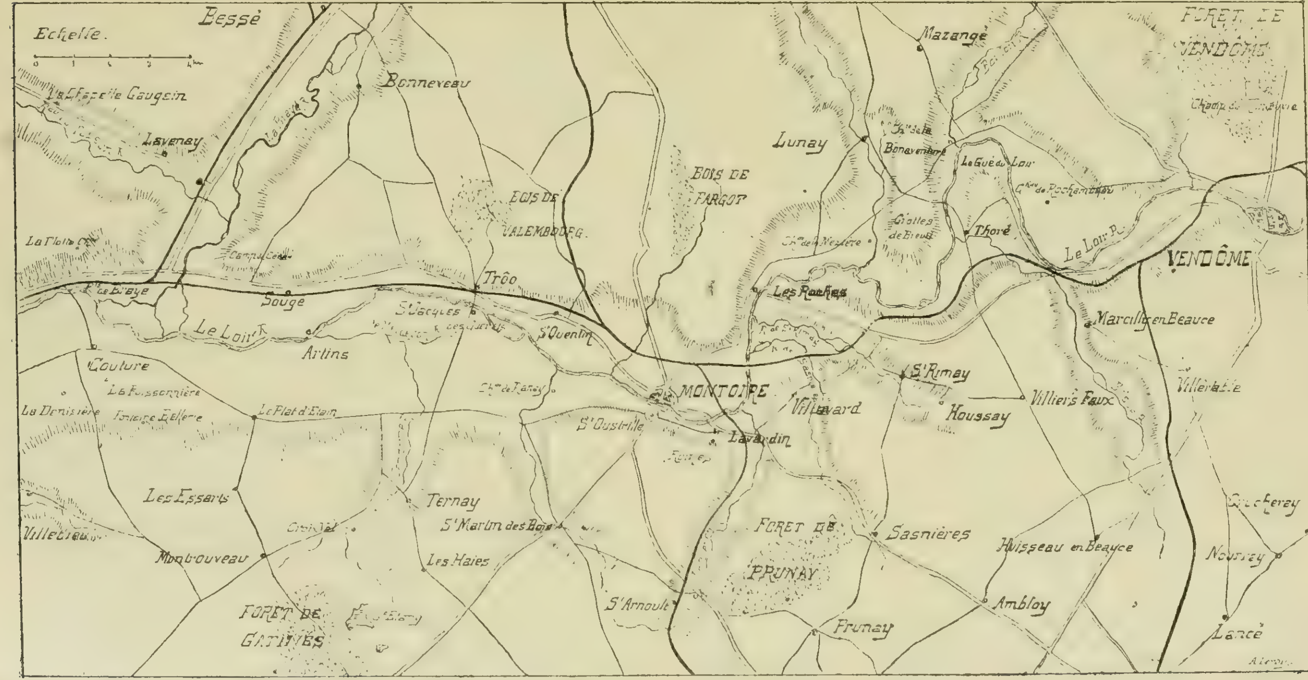
Revue du Bien. Juillet.

Revue Prytanéenne. Juillet.

Revue de l'Anjou. Mai et Juin.

La Tradition. Juillet.

Société Bibliographique. Juillet.



CARTE DE LA VALLÉE DU LOIR : DE PONCÉ A VENDÔME

EXCURSION DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE

DE RUILLÉ-SUR-LOIR A VENDOME

Pour la seconde fois, la *Société historique et archéologique du Maine* est revenue sur les bords du Loir. Le 25 juillet 1900, en effet, elle excursionnait de La Flèche au Lude (1); cette année, elle consacrait deux journées — les 7 et 8 juillet — à la visite de la riante vallée, et, remontant vers la source du Loir, allait de Ruillé-Poncé à Vendôme. La *Société d'Histoire, Lettres, Sciences et Arts de La Flèche*, dont le but est de « vulgariser... l'histoire du pays fléchois et de la vallée du Loir » (2), ne pouvait manquer au rendez-vous que lui fixait si aimablement le dévoué président de la *Société du Maine*, M. R. Triger. Largement représentée, louée publiquement, notre jeune Société a rencontré toutes les sympathies (3). Comme il appartient à la *Revue du Maine* de publier un compte rendu de cette excursion, où la vraie gaieté s'unissait à la cordialité la plus franche, nous ne voulons ici que fixer, aussi brièvement que possible, pour les touristes futurs, les parties les plus intéressantes de ce coin enchanté de notre vallée.

(1) *Excursion historique et archéologique à La Flèche et au Lude*, par Raoul de Linière, dans la *Revue... du Maine*, t. XLVIII; tirage à part de 40 p. in-8, Mamers, 1900.

(2) Article I des statuts de la Société.

(3) La Société, louée par le président de la *Société du Maine*, dans son discours du 7 juillet, était représentée par MM. M[is] de Beauchesne, comte Ch. de Beaumont, Bouveret, docteur Candé, R. de Linière, E. de Lorière, R. Triger, les abbés L. et P. Calendini, Denis, Patard, Verlet du Mesnil.

I.

PONCÉ

Arrivés en gare de Ruillé-Poncé, nous laissons le village de Ruillé (1,428 hab.), berceau d'une congrégation florissante tant en France qu'en Amérique (1). Au reste, la station est à mi-chemin entre Ruillé et Poncé, et, dès maintenant, nous suivons ces rives charmantes où l'on ne sait trop ce qu'il faut le plus admirer des pampres verts aux grappes nombreuses qui garnissent les coteaux, ou des épis serrés et lourds dont les cimes ondulent lentement dans la plaine, sous la fraîche brise de la rivière; nous ne les quitterons qu'à Vendôme.

La commune de Poncé (651 hab.) borde en partie la grande route. Le vieux bourg, où le grand apôtre du Maine délivra une possédée, se dresse, tout en haut, avec son église antique. D'origine gauloise, Poncé reçut donc la visite de saint Julien et dut être une station romaine reliant Troô à La Chartre. Après une série de luttes et de conquêtes, la ville épiscopale de Poncé passa sous la domination des comtes de Vendôme; ceux-ci, à leur tour, la cédèrent à une famille du Vendômois qui en prit le nom et qui, à la fin du XI[e] siècle, occupait déjà dans la contrée une place importante. De son ancienne demeure il ne reste que quelques pans de muraille, des contreforts, des restes de cheminées et les ruines d'une salle basse. En partie détruite par les interminables compétitions des comtes du Maine et de l'Anjou, des rois de France et d'Angleterre, elle le fut complètement lors des guerres anglaises du XIV[e] siècle.

A vingt mètres de cette forteresse, au XVI[e] siècle,

(1) *La Congrégation des Sœurs de la Providence de Ruillé-sur-Loir; notice historique.* Le Mans, Monnoyer, 1877, in-12 de 240 p.

le château actuel de Poncé, par lequel nous commençons notre visite, fut élevé par les soins de Jean III de Chambray. Au pied de la colline, dans une position délicieuse, la façade méridionale présente, en face du Loir, un pavillon central à trois étages, bâti sur plan carré et flanqué à droite d'une aile à deux étages, à gauche d'une aile moderne, sans caractère. L'aile droite, du XVIe siècle, est délabrée et ne conserve plus guère que des pilastres encadrant des fenêtres et deux grandes lucarnes à fronton. Seul, le pavillon central est digne d'intérêt : il renferme un escalier divisé en six volées par des paliers intermédiaires et faisant communiquer entre eux les étages de l'édifice. Chaque volée est recouverte par une voûte à caissons décorés des sculptures les plus variées, inspirées du château de Blois, et, en plusieurs endroits, maladroitement retouchées *(Salamandres, dauphins couronnés, sirènes, sagittaires, cornes d'abondance, enfants flûteurs, rosaces)*. Deux blasons : ceux des Chambray *(d'hermines à trois tourteaux de gueules)* et ceux de Thiville-Bapaulme *(de gueules à trois fusées posées en fasce d'argent)* indiquent que la construction de cet escalier, commencée au XVIe siècle, ne fut terminée qu'au XVIIe.

Par la façade septentrionale, mieux conservée et ornée encore de plusieurs meneaux de pierre intacts, nous sortons du château et, par une sente ombragée, semée de pervenches, nous montons vers l'église. Sur la colline ont été construits, dans un goût ancien mais détestable, de gigantesques balcons qui permettent de jouir, chemin faisant, d'un coup d'œil magnifique sur le val du Loir.

L'église de Poncé *(mon. histor.)*, fondée par saint Julien, fut rebâtie au XIIe siècle dans un style de transition qui caractérise le commencement de la période ogivale. Elle se compose d'une nef à quatre travées, terminée par une abside et flanquée de deux

bas-côtés autrefois terminés en absidioles. On y accédait par le portail occidental, récemment restauré, et par une porte latérale au bas-côté septentrional. A l'extérieur, elle n'a aucun aspect; tout autre est l'intérieur, avec l'élévation de sa nef, certains détails de sculptures (chapiteaux), et surtout les curieuses fresques du XIIe siècle, découvertes il y a une douzaine d'années par M. l'abbé Toublet, ancien curé. De ces peintures, exécutées selon la méthode du temps (à fresques sur le mortier frais), et qui appartiennent à ce qu'on appelle l'*école de la vallée du Loir*, nous n'entreprendrons point ici la description, du reste savamment donnée par M. Laffilée dans la *Revue du Maine*.

Ne quittons pas toutefois l'église sans avoir admiré, dans le chœur, un essai de reproduction de peintures du XIIe siècle, entrepris par M. Laffilée, selon les données et la méthode d'autrefois, les fonts baptismaux du XIIe siècle, à double piscine, et l'inscription du XVIIe siècle, dans un des bas-côtés, qui rappelle le souvenir d'une ancienne litre funèbre.

Avant d'abandonner cette bourgade, jetons un regard sur l'antique fontaine que fit sourdre jadis saint Julien, et rappelons qu'autrefois le parc de la Vaulonnière renfermait un monument au grand industriel Elie Savatier († 9 juin 1785), monument qu'un de ses descendants, M. Chauvin, maire de Poncé, se propose de réédifier avant peu. En souvenir de l'aimable et généreuse hospitalité que lui offrent, ce 7 juillet, Monsieur et Madame Chauvin, et pour rendre hommage à leur glorieux ancêtre, la *Société du Maine* présente une palme d'honneur qui sera déposée sur le futur monument (1).

(1) La *Seigneurie de Poncé* passa de la famille de Poncé dans celle de Courtremblay, et, par le mariage de Jeanne de Courtremblay avec Jean d'Angennes, dans celle d'Angennes, qui la posséda jusqu'au XVe siècle. A cette époque, elle devient la propriété des de Chambray

II.

LA FLOTTE ET TROÔ

La route continue, après Poncé, à côtoyer la voie ferrée qui, elle-même, borde le Loir. A gauche, se dressent les coteaux rocheux que M. André Hallays



CHATEAU DE LA FLOTTE.

(1445), qui la conservèrent jusqu'au mariage de Jeanne de Chambraye avec Nicolas de Thiville, au XVIIe siècle. Cette dernière maison eut Poncé pendant un siècle et le perdit en 1761. La famille de Durcet en hérita et le transmit aux Le Comte, comtes de Nonant, marquis de Raray. C'est à cette famille que M. de Partz acheta, il y a peu d'années, le château de Poncé, qui est maintenant inhabité.

Bibliographie. — E. Delaunay et L. Morancé, *Guide du touriste dans la vallée du Loir*, p. 26 sq. Abbé R. Charles, *Guide du touriste au Mans et dans la Sarthe*, p. 225. *Notes histor. sur l'église, le château et la paroisse de Poncé*, par l'abbé Toublet. *Les peintures murales de l'église*, par H. Laffilée, Mamers, 1902, in 8° de 93 pages.

Sur Elie Savatier, cf. abbé Toublet, *op. cit.* p. 57. *Annuaire du département de la Sarthe*, 1822, pp. 7-10.

nous décrivait l'année dernière (*Annales Fléchoises*, t. I, p. 56). Mais déjà nous avons quitté le territoire de Poncé pour celui de Lavenay (493 hab.), et notre itinéraire nous indique un arrêt au château de la Flotte.

Erigé par Jean du Bellay, au XVI[e] siècle, et récemment restauré dans le style du XV[e] siècle par M. Delarue, ce manoir, où fut exilée Marie de Hautefort, l'amie de Louis XIII, est surtout renommé par sa position incomparable. Un splendide panorama se déroule en effet sur les Ponts de Braye et le fameux camp de César, avec, tout en face, les châteaux de la Denisière, de la Possonnière, (où naquit Ronsard, et dont une consigne inexorable nous interdit l'entrée), la flèche en pierre de Couture qui émerge d'un large rideau de peupliers; enfin, plus loin, c'est Troò, Montoire, que nous visiterons ce soir et demain, et au milieu de tout cela, comme un ruban argenté qui serpente indéfiniment, le

Loir dont le cours heureux distille
Au sein d'un pays fertile.

A l'intérieur du château de La Flotte, dont la visite nous est gracieusement permise, nous admirons plusieurs tableaux de la famille de Bavière, à laquelle était apparenté un des anciens seigneurs, des familles Wavre, de Beaumont, les portraits du président Lamoignon de Malesherbes, « de J.-B. Colbert de Seignelai, ministre d'Etat », de Philippe d'Espagne et d'Elisabeth Farnèse, sa deuxième femme, d'une princesse de Lorraine, née de Rohan, (celui de la princesse de Lamballe n'y est plus). Le château appartient aujourd'hui à M. de Partz (1).

(1) Sur ce château cf. l'étude de Wismes dans le *Maine et l'Anjou*. L. Froger. *Le testament d'Ysabelle de La Flotte, en 1398. Annales Fléchoises*, III-342. Sur M[e] de Hautefort cf. V. Cousin. *M[me] de Hautefort*, 1 vol. in-12. Abbé Toublet, *op. cit.* p. 53, etc.

Mais l'excursion continue. Laissant à gauche le camp romain de Sougé, à droite le village de Sougé, dont l'église, de forme rectangulaire et du XVI[e] siècle, possède de vieilles stalles affreusement barbouillées, provenant de l'abbaye de la Virginité, nous saluons de loin la vieille cité d'Artins, si célèbre dans la légende de Saint-Julien, et nous arrivons à Troô.

Tout émerveillés des splendeurs de cette « jolie France » (1), nous allons de suite visiter Saint-Jacques-des-Guérets, gracieuse église romane, assise non loin de l'eau vive et d'un joli moulin qui clapote. Elle conserve encore à l'entour de ses murs le cimetière des aïeux qu'envahissent les herbes hautes. Les murs de l'intérieur sont — eux aussi — décorés de fresques sur mortier frais de l'école de la vallée du Loir, mais inférieures à celle de Poncé. M. Laffilée les a savamment étudiées dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*; aussi ne signalerons-nous, à titre de curiosité, qu'une scène du crucifiement, peinte dans l'abside du côté de l'Evangile; elle marque une bizarre représentation d'une éclipse de lune; le soleil sourit et la lune se voile la face. Egalement deux peintures assez intéressantes dans la fenêtre de l'abside : d'un côté, saint Georges, avec un bouclier armorié, *écartelé aux 1 et 4 d'argent, aux 2 et 3 componés de sable et d'argent ;* et, de l'autre, saint Augustin.

Outre ces peintures, signalons encore des statues en bois de saint Pierre (XVI[e] siècle et retouches modernes), deux de saint Jacques-le-Majeur, dont l'une a, à son socle, un écusson — *de gueules à la croix d'argent* — et une autre d'un saint inconnu; elles ne sont pas antérieures au XVI[e] siècle. A l'ancien banc-d'œuvre où se perdent d'anciennestapisseries, on voit

(1) A. Hallays, *Annales*, 1-56.

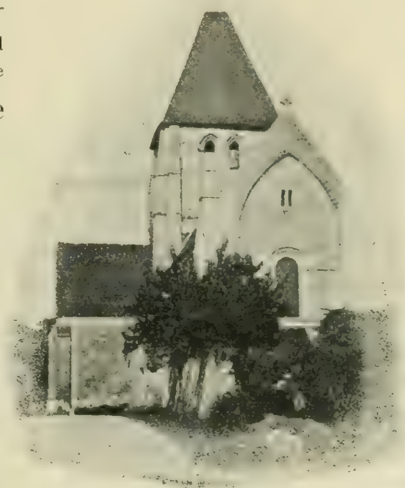
un écusson fruste. A mentionner aussi les fonts à double piscine, de l'époque romane.



LA « RUE DU MILIEU » A TROÔ ET STATUE DE « MONSIEUR GABRIEL L'ANGE »

De Saint-Jacques, nous remontons vers Troô, le plus curieux des villages de la contrée. Chemin faisant nous avons admiré (!) la laideur de la statue de « Monsieur Gabriel L'Ange », qui rappelle un ancien pèlerinage, de vieilles fenêtres à meneaux enfouis dans le rocher, dans les flancs duquel les habitants ont creusé leurs demeures, puis, par la « rue du mi-

lieu », avons gravi, coûte que coûte, jusqu'au sommet du promontoire où s'élève l'église, l'ancienne collégiale Saint-Martin. De l'antique ville de Troô, si célèbre au moyen âge, il ne reste qu'un modeste village de 754 habitants. Toute la population s'est réfugiée, au temps des guerres, vers Montoire et la vallée. Sa forteresse, avec ses deux mottes, ses enceintes et son prieuré de Notre-Dame-des-Marchais, se rattache au système des fortifications des XIe et XIIe siècles, dont le type — au rapport de M. Fleury — est partout identique. Sur l'une des tombelles, — celle ou fut brûlé, au XVIe siècle, l'hérétique Grandami — on jouit d'une vue magnifique qui fait vite oublier la pénible ascension. Les enceintes, bien caractérisées encore, et, entre elles, les ruines du prieuré, sont à nos pieds; au loin, ce sont d'autres ruines, les portes de la ville, c'est Lavardin, Montoire, puis, toujours, la riante et fertile vallée.


ÉGLISE DE TROÔ

A l'église romane, dont le clocher quadrangulaire est malheureusement tronqué, sinon inachevé, nous retrouvons, aux chapiteaux, les colombes buvant dans le calice, que l'on remarque à la cathédrale du Mans. Dans le chœur subsiste un reste d'enfeu du

XVIe siècle et des stalles du XVe. Ailleurs, se lisent des inscriptions funéraires. A admirer encore Notre-Dame-des-Marchais, « jolie vierge du temps de Louis XIII », et deux bénitiers en marbre, datés de 1687.

Après un court colloque avec le fameux « puits qui parle », de l'ancienne Maison-Dieu, nous jetons un rapide regard aux ruines de Notre-Dame-des-Marchais et redescendons la colline ; enfin, la visite des restes de la Maladrerie de Sainte-Catherine terminée (XIIe siècle), nous continuons notre chemin vers Montoire (1).

III.

MONTOIRE

Le soleil a beau briller d'un vif éclat, il n'empêche nullement de jouir des merveilles que renferme cette riche vallée du Loir, dont il nous faudrait voir tous les coins et redire tous les souvenirs d'antan. Force nous est de laisser le château de Chalay, dont la chapelle gothique se dessine à gauche, à côté des bâtiments, le bourg de Saint-Quentin, avec son église romane, et, sur la rive gauche, la masse imposante du château de Ranay, et enfin les îlots, les moulins déserts et les grands arbres du hameau de Prazay.

Montoire ! les vieilles murailles du château dressent là-haut leur masse en ruine. Ville bien ouverte, largement aérée, Montoire attire surtout l'intérêt de l'archéologue par son prieuré de Saint-Gilles. Ce n'est certes pas, en effet, l'église nouvelle, bien que

Bibliographie. — A. Hallays, *En flânant, au pays de Ronsard*, dans *Annales Fléchoises*, t. I, passim. — De Salies, *Monographie de l'antique ville de Troô, étude hist. topog. et archéol.*, Mamers, 1878, deux fascicules grand in-8° avec gravures hors texte, de G. Bouet. — L. Garnier, *Le Canton de Montoire*, Montoire, Lebert. — E. Toublet, *Le Testament d'un chanoine de Troô*, extrait de la *Revue hist. et arch. du Maine*, Mamers, 1894, in-8° de 16 pages.



CHAPELLE DU PRIEURÉ DE SAINT-GILLES

possédant un reliquaire ancien, est bien nue et sans style, ni la grande place mal plantée, qui peuvent réclamer notre admiration. Tout au plus pouvons-nous nous arrêter devant l'Hôtel de Ville (XVIe siècle) et l'ancien hôpital, où se conservaient jadis les restes du fondateur de la Charité de Bourges, l'ancien couvent d'Augustins fondé au XVe siècle par Louis de Bourbon, comte de Vendôme, et qui garde encore un réfectoire, des fragments de cloître et le pavillon Henri IV, peu admirés sans doute des troupiers qui habitent là maintenant; sur la rive gauche (faubourg Saint-Oustrille), à l'encoignure de la ruelle qui conduit à Saint-Gilles, une maison du XVIe siècle, est surmontée d'une cheminée dont la terminaison extérieure affecte la forme de tuyaux et de cintres, et dont l'ensemble, vraisemblablement, devait se combiner avec l'architecture des toits (XVIe siècle).

Mais voici le prieuré de Ronsard avec sa chapelle (XIe et XIIe s.) aux toitures basses. Saint-Gilles a la forme d'une croix latine avec le chœur en abside et deux transepts terminés aussi en abside. Les voûtes de ces trois absides sont couvertes de peintures du XIIe s. de la même école que celles de Poncé et de Saint-Jacques; elles figurent toutes un grand Christ majestueux. *A l'abside du chœur :* le *Christ docteur* à nimbe crucifère, entouré de deux auréoles, l'une elliptique, l'autre circulaire, et accompagné des quatre animaux apocalyptiques qui désignent les évangélistes (seul, l'aigle est encore visible). *Transept de droite:* le *Christ triomphant;* c'est le mieux conservé; il n'a plus de nimbe crucifère, et deux auréoles, qu'enveloppent les nuages, l'entourent. *Transept de gauche*; le *Christ sauveur*, reconnaissable au sang qui coule de ses plaies et se répand sur l'humanité représentée par les disciples. *Sous l'arcade de l'abside :* l'*Agneau de Dieu* et deux anges. *L'Arc de la nef* conserve aussi : la Chasteté, chevalier terrassant un porc symbole de

luxure, et la Patience, autre chevalier terrassant un monstre symbole de la colère. Cette explication nous est donnée par les noms de ces vices et de ces vertus qui accompagnent les personnages. Chaque chevalier a un bouclier armorié : *écartelé d'argent et de gueules*, armes supposées des fondateurs du prieuré. Et c'est là que Ronsard — prêtre ou non — remplissait ses fonctions de prieur-chanoine :

D'un surplis ondé les épaules je m'arme,
D'une aumusse les bras, d'une chappe le dos.

En sortant de Saint-Gilles, nous jetons un regard vers le vieux donjon presque intact et les ruines du château amoncelées par ordre d'Henri IV qui ordonna la démolition de la forteresse peu après la capitulation honorable de son gouverneur, Gilles de Chambray (1590) (1).

IV.

LAVARDIN

« Lavardin-sur-Loir, nous dit M. de Salies, est un petit bourg situé près de Montoire, à 18 kilomètres environ au-dessous de Vendôme. Il fit d'abord partie du *pagus cenomanencis*, et plus tard, du comté du Maine. Mais dès le X[e] siècle, et par suite probablement des cessions faites à Bouchard Ratepilate, comte de Vendôme, par l'évêque Sigefroy, il fut annexé au Vendômois pour n'en plus être séparé. Cette annexion, toutefois, ne l'enleva pas à son premier diocèse, et, jusqu'à la Révolution il ne cessa de dépendre de l'évêché du Mans.

« Lavardin-sur-Loir est trop connu. Les richesses archéologiques y abondent. Entre toutes, son château

(1) *Bibliographie*. — A. Hallays *op. cit.* dans *Annales*. I. 19. — L. Garnier *op. cit.* — De Pétigny. *Hist. Archéol. du Vendômois*. M. Launay a reproduit les peintures murales. — Le M[is] de Rochambeau. *Le Vendômois. Epigraphie et iconographie.*





CHATEAU DE LAVARDIN



garde le premier rang, tant par les particularités de ses défenses que par sa magnifique architecture et le pittoresque de ses ruines étagées en surplomb sur une vallée que la nature a décorée de beautés exceptionnelles.

« On ignore l'époque exacte de la fondation de ce château. L'Histoire nous dit qu'il fut *reconstruit* au XIIe siècle par Bouchard IV comte de Vendôme, et, d'un bout à l'autre de ses murailles apparaissent en effet, à travers d'importants remaniements des XIVe et XVe siècles, les traces parfaitement évidentes du XIIe s. »

Ce château, dont les fortifications sont de la fin du XIIe siècle, est célèbre par ses sièges nombreux et surtout par le séjour qu'y fit Charles VII, en mars 1448, pendant le siège du Mans sur les Anglais.



UNE TOUR DE LAVARDIN

Entre chacune des enceintes étaient des cours avec réduits, écuries, etc., dont les traces existent encore; montons maintenant le sentier rocailleux tracé au milieu des ruines; nous rencontrons d'abord la tour avancée (Est) du

XIVe s. à plusieurs étages, conservant encore au rez-de-chaussée et au premier étage une cheminée. Plus loin, on arrive à l'escalier d'honneur, situé au centre des constructions ; on y accède par une porte du XVe siècle surmontée de l'écusson de Jean VII de Vendôme. Cet escalier, avec ses voûtes dont les arcs doubleaux surbaissés et les nervures très saillantes pénètrent les murs, produit un effet gracieux, entrecoupé qu'il est par les lignes plus adoucies des arêtes des voûtes, aux clefs délicatement sculptées. Arrivés à la *chemise* du donjon, nous pénétrons dans le donjon lui-même, et là, nous apparaît cette belle demeure d'autrefois, éventrée et déserte. Des écussons, des restes de voûtes dont les nervures sont supportées par des écussons, et de cheminées armoriées, c'est tout ce qui demeure de cet antique donjon demantelé par ordre d'Henri IV. De là encore l'œil jouit d'une vue splendide sur tout le val du Loir.

Après un regard vers la porte monumentale qui donne accès sur le ravin, au sud, et qui est flanquée de deux tours crénelées, nous redescendons vers l'église.

M. de Rochambeau a dit que l'église était « une vraie perle archéologique ». Et de fait, malgré sa vetusté, elle est digne de notre attention. Elle se compose d'une nef et de deux collatéraux. Cinq arcades, plein cintre, reposant sur des piliers carrés surmontés de corniches ornées, séparent la nef des bas-côtés. Le chœur est terminé en abside, semi circulaire ainsi que le collatéral nord, le collatéral sud est à chevet droit. A gauche, se trouve l'escalier en pierre qui permet d'atteindre les différents étages de la tour du clocher. Le premier étage, avec ses peintures à fresques et ses traces de chapelle, est fort curieux L'église, elle aussi, conserve des peintures murales encore enfouies sous le badigeon. De ci de là le pied foule des inscriptions funéraires (tombes d'anciens

prieurs). Une vierge à l'enfant (N.-D. de Lavardin) est sculptée dans le chapiteau d'un premier pilier à droite de l'église. A l'extérieur, du côté droit, on remarque des pierres sculptées à sujets variés (les signes du Zodiaque — l'Annonciation) qui font supposer que l'église actuelle est bâtie sur une église plus ancienne dont ces pierres sont les vestiges. Elles mériteraient une description détaillée.

Sans nous arrêter au vaste presbytère du XVI[e] s. (ancienne collégiale Saint-Genetz), ni à l'hôtel de la Renaissance, ni au pont du Loir dont les soubassements remonteraient au XII[e] siècle, ni aux fameuses Vierges des caves situées assez loin de Lavardin, nous reprenons, par Montoire, la route de Vendôme, non toutefois sans avoir dégusté le bon cru de Lavardin (1), généreusement offert par le châtelain, M. Roulleau.

V.

VENDOME

Un instant nous quittons le Loir, qui décrit une grande courbe, et nous le retrouvons aux *Roches* au pied d'un village taillé dans une muraille de rochers à pic. A la porte de l'église, un monument rappelle la mort héroïque du lieutenant de La Taille en 1871 ; à l'intérieur, remarquable retable Louis XIII avec mé-

(1) *Bibliographie.* — A de Salies. *Rapport sur l'excursion faite aux Roches, à Montoire, Troô et Lavardin* dans le *Congrès archéologique* tenu à Vendôme en 1872 par la Société Française. *Le Château de Lavardin. Essai de restitution.* Tours 1865, grand in-8° 52 p. et plans. *Le Château de Lavardin, épisodes de la vie féodale au XV[e] siècle,* roman. *Notes critiques sur les trois Lavardin de l'ancien diocèse du Mans,* dans *Rev. Hist. et archeol. du Maine,* t. VI. p. 98. — De Petigny, *op. cit.* — De Viriville. *Hist. de Charles VII,* t. III. p. 139. — Pesche *Dict.* T. II. — L. Garnier *op. cit.* — L. Menard. *Lavardin à travers les âges.* Montoire 1901. — E. Delaunay et L. Morancé *op. cit.* p. 165, etc.

daillons (Nativité de J.-C. etc.) provenant de l'abbaye de la Virginité située sur cette paroisse.

Ce village de Troglodytes visité, nous abandonnons la grande route de Vendôme et, suivant toujours la rive droite du Loir, nous nous arrêtons au château de *La Mezière* habité au XVIe s. par Raphaël de Taillevis, médecin d'Antoine de Bourbon et de Catherine de Médicis. A l'extrêmité d'une allée merveilleusement ombragée se dresse le portail que fit ériger ce médecin et qui est la seule curiosité du lieu. Les deux dates 1505-1902 indiquent les nombreuses retouches tant anciennes que modernes.

Nous laissons à droite *Thoré* et sa jolie flèche de pierre qui domine les prés, les grottes de Breuil, pour nous arrêter un instant au sommet de la boucle du Loir, au débouché d'un frais vallon près du Gué-du-Loir. Là sont les ruines du fameux manoir de *la Bonaventure*, où jadis, habitait Jean de Salmet compagnon d'armes et ami intime d'Antoine de Bourbon. Ce dernier y venait souvent loger et y prendre ses ébats en fort aimable compagnie. Ce manoir possédé par les ancêtres de A. de Musset ne conserve de ses anciens bâtiments construits aux XVe et XVIe siècles, qu'un grand portail d'entrée autrefois flanqué de tours, une partie de son enceinte, des ruines de la chapelle de Saint-Bonaventure et plusieurs tourelles ; maintes fois, les échos de ces lieux répétèrent ce fameux refrain :

La Bonne aventure au gué !
La Bonne aventure. (1)

(1) *Bibliographie :* De Pétigny *op. cit.* p. 342. Paul de Musset. *Biographie de A. de Musset* (éd. Lemerre) p. 7. Mis de Rochambeau *op. cit.* I. 167. *Le Misanthrope* I-2. R. Triger. *La Fête de la Saint-Bonaventure à Fresnay-s.-Sarthe*, dans *Revue Hist. et Archéol. du Maine* t. LVI pp. 22 et sq. (avec plan et dessin de M. P. Verdier). *Les Annales* I-17 ont publié une photographie des tourelles et de l'enceinte du château. De Salies. *De Vendôme à la Bonaventure*, Angers 1873 in-8° extrait du *39e Congrès archéologique de France ;* l'abbé Simon. *Hist, de Vendôme.* III. pp. 91-93 etc.

A deux lieues de là est assise la ville de Vendôme riche de souvenirs et de monuments. Pour les souvenirs, — depuis la légende de Saint-Bienheuré jusqu'à la fameuse occupation prussienne de 1870-1871, en passant par les longues chevauchées des comtes de Vendôme, le séjour de Blanche de Castille et d'Henri IV, — je renvoie aux histoires locales plus compétentes que moi en la matière. Un mot seulement des monuments.

Le Musée qui renferme la bibliothèque est des plus intéressants au point de vue de l'histoire du Vendômois et des vestiges préhistoriques que l'on y trouve. Une statue de Ronsard et l'original du souvenir élevé à Washington en l'honneur de Rochambeau, nous accueillent dès l'entrée ; au premier étage nous admirons de très précieux manuscrits, une belle collection de faïences et un buste en plâtre de Ronsard.

L'Eglise (mon hist.), ancienne église abbatiale de la Trinité, a une façade du XVe s. bien maniérée, exécutée par un religieux, Jarnay, dans le style flamboyant. A l'intérieur, tous les styles sont représentés (XI-XVIe s.) sans nuire pourtant à l'harmonie de l'ensemble. Elle a la forme d'une croix latine ; les appuis des transepts sont ornés de figures historiques ; dans un angle, le « maître de l'œuvre » avec son compas, qui n'est autre que Regnault, abbé et architecte de la Trinité. Le chœur renferme des stalles du XVe s. données par l'abbé Louis de Crevent ; à gauche de l'autel, un soubassement en pierre est le seul vestige du monument autrefois élevé à la Sainte-Larme. Autour du chœur rayonnent cinq chapelles avec de curieux retables du XVIe s., de vieilles verrières et des armoiries. La sacristie, (ancienne salle des archives) à droite du chœur, mérite d'être visitée ainsi que les cloîtres et le clocher *(mon hist.)*, tour carrée du XIIe s. à deux étages. L'abbaye elle-même bien conservée est

occupée par les cantines et les écuries d'une caserne de cavalerie.

Le temps presse, et nous voudrions monter au château. Au reste, les lecteurs des *Annales* connaissent déjà Vendôme et ne m'en voudront point de ne donner qu'un regard à l'ancien hôtel du gouverneur, à sa tourelle polygonale, à ses fenêtres surmontées de frontons aigus et à fleurons. Nous sommes de même obligés de remettre à une autre fois la visite du merveilleux lycée de Vendôme.

Le *Château* de Vendôme appartient au système de fortifications que nous avons déjà rencontré à Troô, à Montoire, à Lavardin. Construit par Geoffroy Martel et Agnès de Poitiers, il fut en butte à bien des assauts au temps des rivalités franco-normandes, et franco-anglaises ; Blanche de Castille s'y réfugia et Henri IV le fit démanteler quand il l'eut pris (1589). Les Prussiens l'utilisèrent à leur tour lors de la néfaste guerre. La vue est splendide tant de la salle des oubliettes, que de la tour de Poitiers et de l'ancienne place d'armes : elle s'étend sur toute la ville et les coteaux environnants.

Là devait se terminer notre excursion de Vendôme, facilitée par l'amabilité de la *Société Archéol. Scient. et littér. du Vendômois* qui, pour le peu de temps dont nous disposions avait su, nous tracer un itinéraire des plus instructifs (1).

Et maintenant que la « parlante rive » est parcourue, exprimons le regret d'y être demeuré si peu de temps, le désir d'y contempler encore plus à l'aise

(1) Bibliographie A. Hallays dans *Annales* I. 12 et sq. ; à l'aide de la carte de la vallée du Loir donnée par les Annales I pp. 10-11 (dessin de M. A. Leroy) le lecteur peut aisément suivre notre récit. — Les auteurs déjà cités et la collection du *Bulletin de la Société Archeol. Scientif. et littér. du Vendômois*, dont le lecteur peut trouver plusieurs années à la bibliothèque de notre Société.

les sites merveilleux et les souvenirs d'autrefois, et nos félicitations sincères à la *Société du Maine* qui nous a procuré le plaisir de cette charmante excursion.

L. C.

Nous devons un sincère et tout spécial remerciement à notre aimable sociétaire, M. l'abbé Verlet du Mesnil, qui a bien voulu nous communiquer ces clichés pris au cours de l'excursion.

Au nombre des excursionnistes nous voulons citer : MM. Robert Triger, président de la *Société Historique et Archéologique du Maine*, marquis de Beauchesne, vice-président, E. de Lorière, Brindeau, secrétaires, Mautouchet, trésorier, abbé Patard, bibliothécaire, A. Singher, Fleury, comte d'Angely Serillac, Auburtin, comte Ch. de Beaumont, abbés P. et L. Calendini, docteur Candé, Degoulet, abbé Denis, P. de Farcy, Giraud, R. de Linière, Moreau, Thibeaudin, Trentesaux, G. Triger, Verdier, membres titulaires, MM. Bouveret, Chauvin, Courdoux, Hery, abbé Morancé, Renault, Roulleau, abbé Toublet, de Vaublanc, abbé Verlet du Mesnil, sociétaires.



BIBLIOGRAPHIE

II. — A TRAVERS LES LIVRES

Louis Arnould, Professeur de Littérature française à l'Université de Poitiers, lauréat de l'Académie française. — *De l'Action morale de la Femme sur le travail des jeunes gens* (I. Protection. — II. Encouragement. — III. Détente). — 2e édition, revue, chez M. Oudin, éditeur, rue Soufflot, 9, à Paris, Ve, et à Poitiers, rue du Chaudron-d'Or, 9. Prix : 0 fr. 50 ; 0 fr. 60 franco (par 10 exemplaires, le 11e en sus).

Paul d'Orfeuil. — *La légende des Sarregousets.* — Edition de la Bretagne nouvelle, 40, rue de Frézel, Paris.)

Par ce temps caniculaire, l'esprit humain a besoin de vivre dans l'illusion.

En hiver, il n'en est pas de même, les brumes matinales, les brouillards du soir, les demi-jours de l'après-midi jettent sur l'âme inassouvie d'Idéal un manteau qui la couvre et lui cache la réalité triste.

Or, le soleil est chaud, brillant, flamboyant tel un brasier. Il darde sur les choses un regard trop limpide, et les hommes éblouis par cette clarté, étonnés par cette lumière de laquelle ils ont peur, cherchent dans quelque vieille légende, le demi-jour, la teinte d'ombre qu'il leur faut.

Nous sommes si peu faits, je parle de ceux qui pensent, pour ce pauvre monde, que nous rêvons soit dans l'en-deçà de notre existence, soit dans l'au-delà.

Si donc, par une chaude journée d'août, avant que le crépuscule silencieux n'ait posé la traîne de sa robe pourpre sur prés et bois, vous voulez oublier le poids, la chaleur du jour révolu, ouvrez « *La légende des Sarregousets* » de Paul d'Orfeuil (Edition de la Bretagne nouvelle, 40, rue de Frizel, Paris).

Ce petit livre, très bien édité, vous dira en peu de pages ce que sont les demi-gnômes, demi-guines d'Armor, les Sarregousets, êtres fantastiques qui dansent sur les grèves aux clairières des forêts et sortent légers des dolmens lourds.

Paul d'Orfeuil, qui est presqu'un « bas tourangeau », il est du plateau d'entre Cher et Indre, a parfois, bien que gallo-romain, l'âme d'un Celte.

En un style évoquant quelque peu celui de Rémy Belleau, il dit sa légende, pareillement à quelque vieille fileuse, laquelle, le soir, sous le manteau d'un âtre enfumé, « esbaudirait » marmailles et valets en leur faisant ouïr les mots étranges chus de ses lèvres vieillottes.

Tous ceux qui aiment les choses anciennes de la vieille France qui se meurt devront lire « La Légende des Sarregousets ».

Au point de vue du folk-lore elle est excellente. Je regrette de le penser, elle pêche par la forme. Très colorée, d'une teinte vieil imagier au parchemin blond ivoire, vierge d'expressions trop académiques, « *La légende des Sarregousets* » ne cache point les défauts de ses nombreuses qualités.

Le poète ne peut écrire comme il pense. Il y a dans toute sensation poétique une réalisation matérielle, et, je le crois fermement, c'est un grand art que celui nécessité par l'effort menant à enclore, en un vers classique, une *pensée* qui ne l'est pas.

Je souhaite, de tout cœur, que Paul d'Orfeuil retourne aux sources des grands siècles grecs, romains et français. Quand il aura, dans sa fine coupe de poète, mêlé le miel du mont Hymette au falerne d'Horace, le vin du grand Corneille à celui de Racine, il nous fera boire, par d'autres temps caniculaires, j'en suis certain, un de ces breuvages reconfortants comme jamais les décadents n'en connaîtront.

Jacques Rougé.

Lucien Paulot. — *Urbain II, préface de Georges Goyau*. — Paris, V. Lecoffre, in-8° de XXXVI — 564 p.

En signalant ce volume aux curieux de l'histoire, notre intention n'est nullement de retracer la vie du grand pape français, si bien mise au point par le P. Paulot; nous voulons seulement rappeler qu'Urbain II n'est pas pour la contrée fléchoise un inconnu. De l'Auvergne et du Limousin où il commence ses prédications, Urbain remonte vers le Poitou et l'Anjou où il bénit et encourage Robert d'Arbrissel et visite les monastères. A Sablé, il engage Robert le Bourguignon à se croiser (1), ce que n'indique pas le P. Paulot. De

(1) Mgr A. Legendre, *Le Saint Sépulcre depuis l'origine jusqu'à nos jours et les croisés du Maine*. Le Mans, Leguicheux, 1898, in-8° de 136 p. Extrait de la *Province du Maine*, p. 68. Cet ouvrage, que je ne rencontre pas dans la *Bibliographie* du P. Paulot et qui lui eût été pourtant assez utile pour le passage d'Urbain II au Maine, fut composé à l'occasion d'une reproduction du Saint Sépulcre à Notre-Dame-du-Chêne.

là il se rend au Mans où il séjourne trois jours entiers, les 16, 17 et 18 février 1096. L'évêque Hoël qui avait été avec le pontife à Plaisance et en Auvergne, le reçut avec les plus grands honneurs, et le séjour d'Urbain II dans la cité cénomane devint pour toute la région une ère nouvelle qui servit à dater certains actes publics. Le même but qui avait fait arrêter Urbain II à Sablé (ville plus importante, à cette époque que ne le dit le P. Paulot), le fait aller à Vendôme où nous le quitterons, non sans avoir recommandé la lecture de cette biographie où la documentation nombreuse s'allie au style le meilleur. L. C.

Robert Triger. — *Un maire d'Alençon pendant l'Invasion allemande. — M. Eugène Lecointre, 1806-1902.*

Livre très intéressant, qui nous fait voir comment un homme de cœur sait tenir tête aux envahisseurs de son pays.

M. Triger nous montre Eug. Lecointre, déjà livré à l'archéologie à 17 ans. En 1850, avocat, puis juge suppléant, il devient Conseiller général et municipal à Poitiers : mais, par suite de son mariage en 1857, il quitte cette ville pour Alençon. En 1868 il est maire. En cette qualité pendant la guerre il s'occupe de la reconstitution de la garde nationale mobilisée et, de concert avec le comité militaire de défense, de la protection d'Alençon. Dans cette tâche, il est aidé par le préfet, M. Albert Christophle.

Malheureusement ce dernier donne sa démission, et se voit remplacé par M. Antonin Dubost qui, âgé seulement de 27 ans, manque de pondération, empiète sur tout, et, sous prétexte qu'il a le commandement des mobilisés de l'Orne, passe des revues, s'improvise général, et oublie les égards qu'il doit à de vieux généraux.

Les mesures défensives prises par le comité militaire — routes coupées, barricades, — lui paraissant insuffisantes, il prétend, alors qu'il n'en est rien, qu'il a reçu des ordres pour faire sauter les ponts d'Alençon, et entre en lutte avec le Conseil municipal.

L'armée allemande attaque et prend la ville. Il faut lire le récit de la belle défense opposée par nos troupes si peu nombreuses (p. 66 et seq.). Un plan permet de suivre les opérations. Sitôt la retraite commencée, le préfet disparaît sans même prévenir le maire, et publie des dépêches où il parle comme un général qui vient de livrer bataille. Tout ce chapitre (p. 77 et seq.) sur le rôle du préfet est à signaler.

Après nous avoir rappelé combien lourde était pour la ville l'occupation allemande, étant données ses épouvantables réquisitions, — dont on aura une faible idée, en sachant que pour une armée de 25.000 hommes, le grand duc de Mecklembourg exigeait 600.000 bons cigares et 12.000 litres de cognac, — M. Triger nous montre Eug. Lecointre, résistant aux prétentions de l'ennemi avec une fermeté à laquelle le Conseil rendit hommage.

L'occupation cesse, le Préfet revient ; mais à une seconde arrivée des Prussiens, il disparaît de nouveau sous les huées des habitants (p. 118). Ce belliqueux préfet avait « une hâte extrême de réparer l'échec infligé à son amour-propre, par la perte du chef-lieu de son département ; le désir de se signaler en y rentrant le plus vite possible; des ressentiments aussi amers que profonds contre le général de Malherbe et la municipalité, qui s'étaient opposés à ses projets de défense à outrance, et de destruction des ponts » (p. 122).

M. le Préfet ne voit qu'une chose, reprendre son chef-lieu, et dans ce but « manque aux instructions expresses du général Chanzy, en négligeant pour des motifs personnels de se mettre en rapport avec le Maire et le Conseil municipal » (p. 126). « Au reste, M. Dubost.... s'était laissé entraîner à de tels empiétements, que le général Chanzy n'hésite pas à le désavouer dans les termes les plus explicites » (p. 127).

Bien que l'armistice fut signé, les Allemands s'emparent d'Alençon, et, malgré les protestations, le Conseil et le Maire durent se soumettre aux volontés du vainqueur. C'est là, la plus belle page de la vie de Lecointre, qui s'impose à l'admiration de tous par la grandeur et la noblesse de son attitude, jetant insolemment ses clés à la figure des officiers prussiens, qui, après avoir fait garder les issues de la mairie par des factionnaires, envahissent la salle du Conseil, espérant par la violence, l'intimidation et la menace du pillage, obtenir la contribution de guerre refusée à l'unanimité.

Le Maire et dix Conseillers sont arrêtés et emmenés à Chartres. Ils en reviennent au bout de quelques jours, mais pendant leur absence, des notables s'étaient réunis et avaient en partie payé la contribution de guerre.

Un an plus tard Lecointre était décoré, juste récompense d'un si noble dévouement à ses concitoyens, qui, pourtant, ne furent pas fidèles, car, dès 1874, Lecointre n'était pas même réélu Conseiller municipal, tant est grande l'inconstance des hommes, tant dissolvante aussi est l'action de la hideuse politique.

Rentré dans la vie privée, Eug. Lecointre se consacra à des travaux archéologiques, fit restaurer son église, et vécut des joies de la famille dans sa terre de Lisle, la main toujours ouverte aux besoins de l'indigent. Cet homme de bien mourut en mars 1902.

Nous ne saurions mieux terminer que par le jugement de l'auteur qui « salue en Eugène Lecointre un caractère pondéré, toujours ferme et courtois dans la polémique, un vaillant citoyen plus soucieux des intérêts de son pays et des intérêts de la société que de ceux des partis » (p. 212).

En résumé, excellent livre qui honore à la fois son auteur et celui qui en est l'objet.

L. T.

***

Pour paraître en Septembre :

Les Missionnaires angevins au XIXe Siècle.

M. l'abbé Mesnard, du diocèse d'Angers, fera paraître, en septembre prochain, un volume in-8 de trois à quatre cents pages, illustré d'environ 150 gravures, consacré aux missionnaires angevins originaires des arrondissements d'Angers, Baugé et Saumur.

Ce volume sera probablement suivi d'un appendice consacré à l'histoire des missionnaires *originaires de l'Anjou*, qui ont vécu pendant le XVIIe siècle. Si quelque lecteur des *Annales Fléchoises* possédait des documents se rapportant à cette époque, nous lui demandons de vouloir bien les communiquer à M. l'abbé Mesnard, 6, rue Belle-Poignée, Angers.

L'ouvrage de M. Mesnard comporte deux éditions : l'une de luxe, sur papier couché, tirée à cent exemplaires, prix : 6 francs.

L'autre populaire, sur beau papier à 3 fr. 50. Les deux éditions renferment le même texte et les mêmes gravures.

Les amateurs de livres angevins feront bien de souscrire sans délai à la première de ces éditions dont presque tous les exemplaires sont retenus à l'avance.

L'Administrateur-Gérant, Eug. Besnier

A M. Jules LEMAITRE

De l'Académie Française

RONSARD*

I.

L'Hiver fuit aux déserts du Pôle, son royaume ;
Le Printemps, de retour, triomphe, — et je me dis :
« Un jour d'Avril sied bien à qui veut dans Saint-Cosme,
« Pèlerin, honorer son hôte de jadis. »

Au vieux cloître, où m'attend, chantre exquis, ton fantôme,
L'âge fut inclément ; — et tout ce que je vis,
C'est un arceau coquet que l'aubépine embaume,
Une abside et des murs que la mousse a verdis...

Le Temps, qui rien n'épargne, a fait une ruine
De ton œuvre non moins que de ton prieuré ;
Mais chaque renouveau vient de quelque églantine,

Ainsi que ces débris, fleurir ton front lauré ;
Et l'écho tous les ans répète cette chose
Adorable : « Mignonne, allons voir si la rose... »

* Dans le dernier *Bulletin des Conférences et des Cours de la Faculté des lettres de Poitiers*, le très distingué professeur de littérature, M. Louis Arnould, donne des conseils aux étudiants pour « organiser leurs quatre mois de vacances du côté des lectures françaises, qui s'adaptent si bien à la vie de repos comme à celle de travail. »

Après avoir cité, comme livres à lire, *le Divorce*, de M. Paul Bourget, *le Fils de l'Esprit*, de M. Yves Le Querdec, *Sous l'horizon*, (Hommes et Choses d'hier), de M. le vicomte de Voguë, *le Retour de Jérusalem*, de M. Maurice Donnay, M. Louis Arnould ajoute : « Il faut un poète : que l'on glisse donc, dans ses provisions de vacances, le dernier et coquet volume d'Horace Hennion : *Roses de Touraine et Genêts de Bretagne.* (Arrault, rue Notre-Dame-de-Lorette, 9, Paris.) »

II.

Et combien d'autres vers, frais, naïfs, ingénus,
Echappés sans travail à ton heureuse lyre,
Par la mémoire aussi sans effort retenus
Et que leur grâce neuve à jamais fera libre !

Si Cassandre et Marie ont des chants bien venus,
Qu'Hélène, bonne vieille, a donc de quoi séduire !
Ta forêt de Gastyne, aux grands arbres chenus,
En proie à ses bourreaux, les sait encor maudire...

L'oubli, qui respecta les héros d'Ilion,
A roulé dans ses flots ton pauvre Francion,
Et le Pindare est mort que tu croyais bien être :

L'instrument imparfait trahit l'âme du maître ;
Mais, à défaut d'Homère, en toi purent renaître
Ces Grecs divins, Bion, Moschus, Anacréon...

III.

Ce qui de tes chefs-d'œuvre est le charme suprême,
C'est qu'ils gardent un goût de terroir vendômois ;
C'est qu'ils ont bien l'accent, le timbre de ta voix ;
Oui, c'est, par-dessus tout, pour cela qu'on les aime.

Que le thème en soit grec ou latin, le poème,
Antique tout ensemble et du temps des Valois,
Devient nôtre, étant tien, d'attique fait gaulois,
Et le rythme du chant n'appartient qu'à toi-même...

Ton nom sacre Saint-Cosme, et tes mânes, Ronsard,
Y verront accourir tous les fervents de l'Art,
Peuple d'adorateurs qui s'accroît d'âge en âge, —

Saint-Cosme où tu voulus, toi qui naquis ailleurs,
Reposer dans la paix de son plaisant bocage,
Sous la vigne tortisse, au son des flots chanteurs...

Saint-Cosme, 1895.

A M. Louis ARNOULD

RACAN

Toi, tu n'as point tenté d'escalader les cieux,
Ni d'abaisser l'orgueil de quelque abrupte cime ;
Ta Muse fréquenta de plus aimables lieux,
Le coteau familier et le vallon intime.

La fauvette n'est pas l'oiseau du Roi des Dieux ;
Mais de l'aigle nichée au rebord de l'abîme
L'aire peut envier le nid mélodieux
Blotti dans le taillis qu'un bruit de source anime...

De ton bourg de Touraine, ô simple et bon Racan,
Tu portas dans le Louvre un cœur de paysan ;
Bègue, timide et gauche, et partant malhabile

A débiter du ton qui règne en la Grand'Ville
Ces fadeurs où triomphe un parfait courtisan,
Ta voix ne sort qu'aux champs, juste, pleine et facile...

Et tes francs campagnards sous leurs noms de roman
Ont les sentiments vrais des bergers de Virgile.

La Roche-Racan, 1901.

Horace HENNION.

M. HARANG (1794-1860)

AUTOBIOGRAPHIE INÉDITE

(Fin)

Le métier militaire n'avait pour lui aucun attrait. Il s'en dégoûta vite, et bientôt toute sa tactique consista à se procurer des protecteurs pour quitter le service. Il y réussit, grâce à l'appui de son compatriote, le général de Bourmont, le futur vainqueur d'Alger. (1)

Au sortir de la caserne, Mathurin Harang eut la velléité de se faire religieux : il entra au noviciat des Picpussiens, à Paris, et fut bientôt envoyé à la maison de Cahors, où on le chargea d'une classe (2). Aux vacances de 1820, il sortit de la congrégation et revint dans l'Ouest.

Ne sachant quel parti prendre et toujours à la recherche d'une voie à suivre, il se décida à retourner dans le Midi, et à la fin de l'année 1820 il partit pour Montauban :

J'avais franchi la Vienne et traversais le Limousin, dont beaucoup de sites ne ressemblent pas mal à ceux de notre bocagère et sauvage Vendée. C'étaient devant et derrière moi des champs de genêts, des chaumes, des bruyères, des mamelons couronnés d'arbres et de rochers, des vallées coupées de ruisseaux bordés de gras pâturages, puis çà et là des terrains incultes, de tristes bruyères, des taillis, des châtaigneraies. Je trouvais des potirons en abondance dans les chaumes

(1) M. Harang ne resta qu'un an à l'armée. Par reconnaissance pour M. de Bourmont, qui lui avait aidé à secouer le joug militaire, M. Harang composa sa biographie, conservée dans ses écrits.

(2) A la distribution des prix du collège de Cahors en 1820, M. Harang fit lire par un élève l'éloge de Louis XVI ; les années précédentes il avait fait jouer des pièces de théâtre.

riverains de la grande route, et sur ses tertres ou dans ses fossés latéraux ou derrière ses clôtures vicinales. Je les enfilais pyramidalement dans des branches flexibles de genêt ; ensuite, rendu à l'auberge la plus prochaine, je priais l'hôtesse de me les apprêter et déjeunais ou dînais très agréablement du fruit de ma récolte. Telle fut ma nourriture frugale et peu dispendieuse dans mon trajet de Bellac à Limoges, et de cette dernière ville à Uzerches et à Brive-la-Gaillarde. Je voyageais à pied, et pour ainsi dire avec le bourdon du pèlerin, l'esprit occupé de gracieuses chimères, me forgeant en perspective un bonheur, un bien-être dont je me morfonds depuis longtemps à poursuivre le séduisant fantôme. Je n'étais pas sûr de trouver de l'emploi à Montauban, mais j'y allais sur la foi d'une Providence qui m'a toujours secouru dans les positions les plus désespérées. Il fallait que j'eusse une confiance aveugle dans ses soins maternels pour faire ainsi une route de 120 lieues dans l'espoir précaire d'un sort problématique, mais le passé me garantissait l'avenir, ma foi n'a jamais flotté un instant, et un doute m'eût paru un outrage envers ce Dieu protecteur qui depuis mon berceau m'a ménagé partout le vivre et le couvert.

En arrivant à Montauban, il s'adressa au principal du collège, qui l'admit immédiatement comme professeur de troisième. L'année suivante il enseigna la réthorique et en 1823 la philosophie.

Au commencement de l'année 1823, Mgr Montault, évêque d'Angers, désirant le retour de M. Harang dans son diocèse, chargea M. Charuau, curé de la Jumellière, d'écrire au professeur de Montauban. Ce dernier répondit, le 7 mai, que les désirs de son évêque étaient pour lui des ordres ; il avouait toutefois qu'il ne quitterait pas sans peine le Midi : « C'est dans le midi que j'ai coulé mes plus beaux jours ; c'est là que j'ai enfin rencontré le plus d'allègement à mes maux, par une raison bien simple. La beauté du climat, un air vif, pur et salubre, des sites riants et majestueux, la douceur des hivers dans la France méridionale, le contentement, l'al-

légresse habituelle, l'aimable hilarité et le babil folâtre de l'habitant sont les meilleurs remèdes que le ciel m'ait offerts contre la mélancolie (1) » Il revint bientôt en Anjou, et au mois de septembre 1823, nous le retrouvons à La Flèche, où il prononça un discours à la distribution des prix d'un pensionnat de cette ville (2) :

Ce discours a été prononcé dans un pensionnat de La Flèche, devant de respectables pères et mères de famille, réunis pour une distribution de prix. Les personnes les plus marquantes de l'auditoire étaient un vieux gentilhomme, chevalier de Saint-Louis et cordon rouge (j'ai oublié son nom), M. Hélot, ex-fonctionnaire de l'école royale militaire préparatoire, littérateur érudit qui a déployé des talents et des connaissances rares pendant vingt ans de professorat et qui jouit aujourd'hui d'une honorable retraite, M. Lefebvre, l'un des membres les plus distingués du conseil municipal de La Flèche et maire de Bazouges, avantageusement connu dans la magistrature et vénéré des Fléchois tant pour ses qualités sociales que pour ses talents oratoires, plusieurs ecclésiastiques estimables, et un avocat de mérite dont le nom s'est effacé de ma mémoire. Ces messieurs daignèrent écouter mes prolixes réflexions et m'exprimèrent le désir de me voir attaché à quelque établissement de leur ville. La multiplicité des maisons d'éducation à La Flèche, les haines et les jalousies des instituteurs

(1) Il ajoutait dans sa lettre à M. Charuau : « Je passe des moments agréables chez un vertueux ecclésiastique angevin (l'abbé Carré, picpussien), qui habite Sarlat. Nous nous connûmes pour la première fois à Combrée, où je professais la quatrième de 1814 à 1815. Nous nous retrouvâmes à Paris, où il ne contribua pas peu à briser mon joug militaire en me procurant de puissants protecteurs qui m'obtinrent mon licenciement. Nous fûmes commensaux à Picpus, et nous vînmes ensemble dans le Midi. »

(2) Sujet du discours : « Dans l'état présent de la civilisation, quel profit l'homme peut-il retirer d'une haute instruction, pour son bonheur personnel, pour celui de ses enfants, et pour l'intérêt de l'humanité entière ? »

m'ont fait renoncer à une entreprise que les autorités eussent favorisée de toute leur influence. Je me serais fixé dans cette ville avec d'autant plus de plaisir que l'ayant jadis habitée, j'y conserve encore d'agréables souvenirs.

Le Midi avait fait les délices de M. Harang ; La Flèche l'emporta sur le Midi. Ecoutez plutôt :

J'ai parcouru le centre et quelques-unes des plus belles contrées du midi et de l'ouest de la France, j'ai vu sur les rives de la Seine, de la Loire, de la Dordogne, de l'Aveyron et de la Garonne des sites enchanteurs terminés par des horizons imposants, mais je n'ai point trouvé de situation plus riante et d'exposition plus aérée et plus salubre que celle de La Flèche. Placée à peu près à égale distance du Mans et d'Angers, point intermédiaire de communication entre deux villes considérables et chefs-lieux de département, traversée par une des plus belles routes de France, La Flèche joint à l'agrément de voir dans ses murs une circulation active de voyageurs l'avantage plus précieux de posséder ce collège célèbre, ce prytanée qui attire chez elle une grande affluence d'étrangers et vivifie notablement son commerce, en procurant des occupations lucratives à une bonne partie de la classe ouvrière et en doublant presque la consommation des denrées, circonstance que l'on croira sans peine si l'on fait réflexion que l'école verse, pour ainsi dire, le superflu de ses élèves dans une foule de pensionnats subsidiaires, qui balancent à peu de chose près la dépense du vaste établissement, dont ils sont comme autant de petites colonies. Riche et populeuse, La Flèche se recommande encore par la propreté et la régularité de ses principales rues et par l'élégance de plusieurs de ses édifices. Le Loir, rivière bien encaissée, poissonneuse et navigable, ouvre un débouché à ses objets d'exportation, baigne ses jardins et ses

vergers, embellit ses promenades, rafraîchit son atmosphère et ajoute aux charmes de sa position. Des routes parfaitement entretenues et délicieusement ombragées offrent aux oisifs le plaisir d'errer à l'aise sur un sol droit et commode, à travers le tableau pittoresque d'une magnifique végétation. Mille sentiers sinueux, couverts du tendre satin d'une pelouse émaillée, présentent dans toutes les directions des sièges naturels au rêveur philosophe, un marcher doux aux promeneurs, et de gracieuses solitudes au cœur agité, qui cherche loin du tourbillon bruyant de la société, loin des hommes fourbes et trompeurs, la quiétude de l'âme, le silence majestueux des campagnes et le spectacle consolant de la nature. Combien de fois me suis-je égaré moi-même au milieu de ces romantiques paysages ! Je me dérobais au fracas de la ville pour aller sans témoins importuns converser avec moi-même et jouir en paix de la vue d'un beau ciel et de l'innocence des champs parés des simples décorations de leurs moissons et de leurs ombrages. Humble ville de La Flèche, toi dont Henri IV eût voulu faire une capitale, et qui possédas longtemps dans la chapelle auguste de ton collège le cœur royal du héros béarnais, ta modeste enceinte, sanctuaire des lettres, des arts et de la valeur, berceau de la gloire et asile de l'infortune, sera toujours chère au sage et à l'élève des sciences. Je n'oublierai jamais que dans tes murs je trouvai un père et un ami ! (1)

(1) M. le curé de La Flèche et le hollandais Broders.

Le 14 juillet 1825, M. Harang écrivait, de Combrée, à M. Ritoit, maître de pension à La Flèche (plus tard principal du collège de Baugé) : « La vie est trop courte pour que deux hommes qui s'aimèrent et furent jadis commensaux et compagnons d'infortune, laissent écouler plus de deux années sans se donner réciproquement un seul mot de souvenir. Les brouilleries frivoles, les tracasseries accidentelles, les humaines vétilles doivent s'oublier et s'envoler comme une bulle de savon à l'aspect de la tombe. Un homme qui fut ton ami et le mien, le respectable M. Cinet vient de mourir presque subitement ! Hier il se promenait au lever du jour dans un jardin. Sa figure était pâle et cada-

A la fin de 1824, M. Harang retourna à Combrée, où M. Drouet lui confia la réthorique. Il y resta jusqu'en 1830. (1)

Au mois de septembre 1830, je quittai Combrée pour me rendre à Angers, curieux de voir quelle sensation produisait dans nos villes un peu populeuses la révolution de Juillet, qui venait de mettre en émoi toutes les campagnes. J'assistai à des conversations politi-

véreuse (depuis longtemps un noir chagrin le consumait, j'avais fait mon possible pour le distraire). Il rentre chez lui, essaie de se faire la barbe, et plusieurs fois le rasoir échappe de ses mains tremblantes. Il achève cependant, puis s'assied, se met les jambes dans l'eau, pousse un douloureux gémissement et expire ! Entre son malaise et son sommeil éternel quinze minutes seulement s'écoulèrent. J'étais presque son unique société. Dans nos promenades champêtres nous aimions à nous entretenir ensemble de toi. Ton souvenir cher à tous deux nous retraçait des jours déjà loin de nous. Sa mort laisse dans tout mon être un vide immense. Cet après-midi, le sépulcre va se fermer sur lui pour jamais ! Né vif et irascible, tu as un excellent cœur. Tu donneras sans doute quelques regrets à un de tes amis qui n'est plus, et à un autre qui fuit une seconde fois l'Anjou, où il ne voit plus que des cyprès et où la terre lui semble dévorer ses habitants. Dans trois semaines je me sauve en Bretagne et vais à Rennes faire mon droit.

« Offre, je t'en prie, mes civilités à ta jeune épouse et mes amitiés respectueuses à M. Thomas et à son estimable famille. Dis-leur que la précipitation de mon départ de La Flèche ne me permet pas de leur faire mes adieux. Daigne me rappeler au souvenir du vénérable curé M. de la Roche, de M. Hélot et de l'abbé Noyer, mon ancien condisciple. Qu'est devenu Chevalier ? fais-lui mes amitiés, s'il est encore à La Flèche. Hélas ! que nos stations sont passagères dans ce voyage rapide qu'on nomme la vie ! Adieu, souviens-toi quelquefois encore de ton ami ».

(1) Dès 1825, il voulait quitter pour aller faire son droit à Rennes : mais ce ne fut qu'un projet, qu'il communiqua à son ami, l'abbé Regnier, plus tard cardinal-archevêque de Cambrai.

Le 30 août 1829, il fit représenter à Combrée un drame en cinq actes intitulé : *Le crime démasqué et la scélératesse punie ou le triomphe de la vertu.*

A partir de 1825, M. Harang s'occupa de botanique dans ses moments de loisir : « J'ai eu à Montauban, comme partout ailleurs, des moments sombres et nébuleux ; mais c'est là qu'enchanté des paysages languedociens, de la majesté d'un horizon sans borne, et de la pompe végétale des rives verdoyantes du Tarn, de l'Aveyron et de la Garonne, j'ai senti les premiers feux de mon enthousiasme pour la botanique. » Il a laissé plusieurs cahiers, fruits de ses herborisations dans la forêt de Combrée.

ques, où chacun formulait ses vœux et ses espérances, et escomptait un avenir illusoire, une ère nouvelle de prospérités, qui ne devaient aboutir qu'à d'amères déceptions. D'anciens camarades d'études plus ou moins influents me suggérèrent la sotte ambition de postuler quelque chaire de professeur dans un établissement universitaire. Trop docile à leurs exhortations et aux instances de mes amis de Segré, je résolus de tenter la fortune. Je partis pour Paris dans les berlines du commerce, muni de lettres de recommandation. Arrivé dans la capitale, je m'étayai du patronage de M. d'Andigné de la Blanchaye, député de Maine-et-Loire, et de M. Duboys, qui me promit d'appuyer ma demande auprès de M. Villemain, alors tout-puissant. Mais, je l'avoue, j'avais peu de foi dans le succès de ma démarche, à l'aspect de cette cohue de pétitionnaires qui assiégeaient tous les bureaux des fonctionnaires haut placés. Après vingt jours d'ennui et d'inutile expectative, je me déterminai à ne plus compter que sur moi et à regagner la province où je voulais me fixer. Avant d'abandonner Paris, j'en parcourus l'enceinte et les quartiers que j'avais habités. Je revis Picpus et y retrouvai un ami, qui me procura comme ancien commensal le plaisir de revoir d'anciens Picpussiens. Ils dirigeaient en commun, dans le quartier latin, un établissement d'instruction auquel ils voulurent m'attacher. Proposition superflue! J'étais plus que rassasié du tumulte et des intrigues de la grande ville, inondée de postulants faméliques qui accouraient à la cure, comme l'a si bien raconté le satirique Barbier. Sorti de Paris par la barrière d'enfer, d'où j'étais parti douze ans auparavant pour aller dans le Midi, je passai à Etampes, à Orléans ; de là, je gagnai successivement Blois, Vendôme, Château-du-Loir, La Flèche, et de retour à Angers je repris la route du Craonnais, où je projetais la fondation d'un pensionnat ou l'érection d'un petit collège, dont j'avais suggéré l'idée aux

notables de Craon. Apercevant dans le maire de cette ville beaucoup de froideur pour une entreprise dont l'initiative ne lui appartenait pas, j'acceptai provisoirement le préceptorat du jeune Du Boberil (1), que m'offrait instamment M. le comte de Narcé, malgré ma répugnance pour l'éducation privée, cause de mon premier naufrage. Bientôt dégoûté de cet enseignement insipide et infructueux, je vis avec espoir les Craonnais forcer leur maire de demander au gouvernement l'érection de ce collège dont je leur avais moi-même désigné le local et préconisé les avantages. Ils me sommèrent de réaliser ma promesse d'y accepter les classes de seconde et de réthorique, et ce ne fut qu'à regret que je remplis un engagement dont je sentis bientôt l'imprudence. Je débutai avec un principal, dont le choix ne convenait ni au pays ni à un collège naissant. J'y passai deux années de supplice abreuvées de tracasseries et de chagrin. En 1833, je démissionnai pour aller fonder un pensionnat à Château-Gontier, où je demandais la main d'une orpheline privée comme moi des biens de la fortune, mais douée de toutes les qualités propres à rendre un homme heureux.

Après avoir passé quatre ans à Château-Gontier, il quitta cette ville pour revenir à Craon en qualité de principal du collège (2). En 1845, il se retira de l'enseignement et prit sa retraite à Craon, où il mourut le 21 octobre 1860, âgé de 66 ans. (3)

(1) Au château de Beauchêne, paroisse de Saint Saturnin-du-Limet.

(2) Le 30 août 1842, il écrivait à son compatriote, l'abbé Juret, curé du Fief-Sauvin (Maine-et-Loire) : « Je serais enchanté de te recevoir dans ma chartreuse, c'est-à-dire dans mon champêtre collège, entouré de champs, de vergers, de jardins et de prés, et pareil à une exploitation rurale. Tu trouveras une assez riante demeure et bons visages d'hôtes ».

(3) Inscription gravée sur sa tombe : « Ci-gît Mathurin Harang, né au bourg de la Jumellière ; il survécut seul à son père et à quatre oncles maternels, morts en combattant vaillamment pour leur Dieu, pour leur roi, et pour leur patrie ; remarquable par sa grande piété, par sa

Le nom de M. Harang ne figure point dans les *Dictionnaires biographiques* de Maine-et-Loire et de la Mayenne : le présent article servira à réparer cet oubli. (1)

F. UZUREAU,

Directeur de l'*Anjou Historique.*

charité et par sa science ; botaniste passionné, il professa la réthorique et les langues grecque, latine, française, italienne, anglaise et espagnole. Il dirigea enfin pendant sept ans avec une grande distinction le collège de Craon ».

Esprit orné de connaissances très variées, homme de beaucoup de lecture, très versé dans les langues anciennes et modernes, il savait suggérer le goût de l'étude aux élèves les plus récalcitrants. Par les passages de son autobiographie que nous avons cités plus haut, le lecteur n'aura pas de peine à croire que M. Harang fut l'une des physionomies les plus originales de son temps.

Pendant son principalat de Craon, il écrivit plusieurs lettres à ses amis contre le monopole universitaire : « Je suis, disait-il, sous l'éteignoir de l'Université ! »

Chez M. Harang, « on ne voyait qu'une haine sincère pour la paresse et les solécismes ! » dit M. Levoyer, supérieur du collège de Combrée.

(1) Les sources où nous avons puisé sont les papiers de M. Harang, donnés à Mme Germain, de Craon, par Mme veuve Harang. Ils appartiennent aujourd'hui à M. Benoist, 8, place du Ralliement, à Angers, à qui nous adressons tous nos remerciements.

On y trouve un discours « sur les études » prononcé en 1832 au collège communal de Craon, un compliment que lui adressèrent le 9 mai 1834 ses élèves du pensionnat de Château-Gontier à l'occasion de sa fête, deux discours prononcés à la distribution des prix du collège de Craon le 22 août 1838 et le 28 août 1839. Ce dernier a pour sujet : « Cadre des matières d'enseignement d'une école primaire supérieure. »



Un Seigneur de la Possonnière

EN 1293

Le document (1) dont on trouvera ci-après le texte n'a pas, de soi, une importance considérable. Il s'agit, en l'espèce, d'une autorisation que le suzerain, en vertu du droit féodal, donne à son vassal. Mais ce suzerain, c'est Philippe de Poncé, seigneur de Conflans; ce vassal, c'est Philippe Tiercelin, seigneur de Conillon, à Saint-Martin-de-Sargé, et ce sont là deux membres de familles qui, pour être très anciennes dans notre région, n'en sont pas mieux connues. Il y a donc quelque intérêt à reproduire un acte authentique où nous les rencontrons parties agissantes. De plus, si Philippe Tiercelin apparaît en la circonstance, c'est qu'il marie sa fille, Jeanne, à Olivier de la Possonnière ou Poçonnière. Voilà donc un nouveau seigneur ou propriétaire dont personne, que je sache, n'a parlé jusqu'ici et qui me semble bien, pourtant, être le possesseur de cette châtellenie de la Possonnière, à Couture, où, dès la moitié du XIV[e] siècle, nous voyons établie cette autre famille historique, celle de Ronsard. Cela ne nous dit pas encore comment elle s'y fixa, ni si les terres qu'elle possédait lui furent réellement données par le roi de France, Philippe VI,

(1) Ce document nous a été obligeamment communiqué jadis par M. Roger Graffin; nous sommes heureux de pouvoir l'en remercier aujourd'hui.

ainsi que le veut le poète Pierre de Ronsard (1). Parole de poète n'a jamais été parole d'évangile. Cependant, c'est déjà quelque chose de savoir qui, avant l'ancêtre assez douteux dont il se réclame, a possédé la seigneurie. Je laisse à de plus heureux ou à de plus habiles le soin de déterminer en quelle année et à la suite de quelles circonstances il y eut mutation de propriétaire.

Si nous étions sûr que le scribe qui rédigea l'acte fût un manceau de pure race, il y aurait lieu d'examiner de près le texte français que l'on va reproduire. Nous y découvririons, en effet, quelle était, dans notre région, la prononciation particulière et la transcription spéciale de certains vocables de la langue française, mais je me garde soigneusement de me hasarder sur un pareil terrain, où, pour marcher en toute sûreté, il convient d'avoir une compétence dont je confesse être absolument dépourvu.

L. FROGER.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

A touz ceux qui verront et orront cetes présentes letres. Monsor Felipe de Poncay, chevalier, segnor de Conflanz salu perdurable en notre Segnor. Sachent touz présenz et

(1) Voici les vers du poète :

Or quant à mon ancestre, il a tiré sa race
D'où le glacé Danube est voisin de la Thrace.
Plus bas que la Hongrie, en une froide part,
Est un seigneur nommé le marquis de Ronsart,
Riche d'or et de gens, de villes et de terre.
Un de ses fils puisnez, ardent de voir la guerre,
Un camp d'autres puisnez assembla hazardeux,
Et quittant son pays, fait Capitaine d'eux,
Traversa la Hongrie et la basse Allemaigne,
Traversa la Bourgongne et la grasse Champaigne,
Et hardy vint servir Philippes de Valois.
Il s'employa si bien au service de France,
Que le Roy luy donna des biens à suffisance
Sur les rives du Loir...

Ce morceau a paru pour la première fois, en 1554, dans le petit volume intitulé : *Le Bocage,* au f° 22 r°.

avenir que comme Felippe Tyecelin tenist et tienge de mey Felipe de Poncay et en mes feuz unes chouses immobles, c'est assavoir son estre de Connillon et son estre de la Turcandière (1) ovec les appartenances de ceux estres qui sont en mesonz, en arbres, en boes, en vignes, en terres, en prez, en pastures, en cens, en serviges, en hommes de fey et en autres chouses situées en la paroisse de Saint-Martin-de-Cergé-sur-Braye et en mes fez et desquelles chouses ledit Felippe esteit et est mon homme de fey et à un chevau de servige rendable quant il y avient par droit et segon la requeste du terrouer ou queil ce les chouses sient, et cil Felippe eust doné celes chouses à Olivier de la Poconnière, escuier, en mariage ovec Iohanne, fille de cil Felippe, et donques me requeist ycil Felippe en sopployant que gye vousisse et acordasse cele donoison comme il ne la peust pas faire sanz mon assentement et sanz ma volonté; à la parfin il a tant fait envers mey que gye veil et acorde ladite donoison et consenth expressement et est convenant entre cil Felippe et ledit Olivier, son gendre, o mon acort et o mon assentement que ledit Felippe garantira à touz iorz mes desores en avant audit Olivier et à ladite Iohanne, sa femme, et à lors heirs, les davant dites chouses contre tous en franc parage, ausi comme se cen ert la fye antien à cil Felippe en tel menière que lui et ses heirs tendront à touz jorz mes de mey et de mes heirs les doux estres davant diz et toutes lor appartenances au davant dit chevau de servige rendable si comme il a esté rendu ca en arrieres iuque au tens dou date de cetes lettres...

Ce fut fait en l'an de grace mil dous cens quatre vinz et treze ou meys de juing.

(Titre original, parchemin, sceau disparu. (Archives du château de la Cour du Bois, à Conflans).

(Il y a aux mêmes archives un autre titre dont la date est malheureusement illisible, sauf ces mots : le mardi davant la feste saint Lucas l'évangéliste », et par lequel on voit que Hue de Poncé, fils de Philippe, confirme l'acte précédent.)

(1) Ce vocable s'est déformé depuis et est devenu la Durandière.

CRÉANS ET SES SEIGNEURS

AU XIVe SIÈCLE

D'après un Registre de Cens et d'Aveux

(Suite)

1342, 2 novembre. Censitaires de Pringé.

Fol. VI, recto. Ce sunt les cenz du seigneur de Creant deuz à la Touz sainz et receu à Pringé l'an mil CCC XLII.

Les hers Habert Le Tezillier XII d. de la Ferme.

Estienne Gluion XVI deniers ob. mansais de la Ferme.

Les hers feu Julien Cobart VI s. de la Cobardière

Robert Aubin V s. de la place de Rufin.

Gervasse Cornille X d. de la Coubardière.

Guillaume Coubart XV d. de celuy leu.

Guillaume Auvé VI d. de la Coubardière.

Hardouin de Mallevau II d. de cervige de son hebergement.

Item I d. de la terre au destraie et des apartenances.

Macé Fizdoux II s. de son volier devant sa porte.

Johan Le Bouchier XII d. dou cortil feu Morice.

Item les hers feu Guillaume Le Cervef II s. I denier à faire comme soulaigement d'eux.

Lucas Le Cronié X d. ob. de la terre de la Ferme.

Amelette la Tonnelière III d. de la terre feu Hardoin Le Tonnelier.

Juliot Goubart III s. VI d. dou cortil feu Th. Thaverre.

Michiel Le Tonnelier XVI deniers J. de (?) des Arciz.

Item VI d. de sa partie de sa mesun feu Hardoin Le Tonnelier le vieil.

Guerin Dauney XX d. dou cortil Jouce Le For.

Item XIIII d. de la Testardière.

Les hers feu Hurtelou III de Rufin.

Johan Le Tonnelier IX d. de sa partie de l'estre feu Hardoin.

Guillaume Dubier X d. de sa vigne dou Teil.
Item XII d. dou courtil aus Morices.
Renaut Douboais X s. de cervige.

Fol. VI, verso. Johan Du bie? XVIII d.[s] de sa mesun.
Johanin le Tonnelier XVIII d. de sa mesun.
Item II s. de la Testardière.
Item IIII s. de la terre et de la pasture de la Gregaulière (1).
Renaut Le Cervef IIII s. de l'estre feu Capin.
Gefrais des Ruaus III s. II d. de son estre.
Guillaume Datengier XI s. de son estre.
Johanin Guillot XV d. des Arey.
Gillet Buineau V. s. de la vigne de la terre Tremeau.
Guillaume Gillier X s. des voliers et du cortils.
Item VIII du courtils et de la meson.
Pasquier Giller III s. VI d. de la vigne, du molin et du cortils.
Item ledit Pasquier III s. VI d. pour l'an XLI pour ladite vigne (1341).

1342. — Noël. — Censitaires de Pringé

Fol. VII, recto. Ce sunt les cenz au seigneur de Créant deuz à Pringé à Noel l'an mil CCC. XLII.
Thomas Doubleau XX d. du chemin et de la voie de la Porcheronnière (2).
Johan Gaidon XII d. desdites terres de la Porcheronnière.
Gervese Lefelle IIII d. d'iceluy lieu.
Mathie Fiz douz X d. de cervige des choses de la Chastengnière.
Les feu Johan Brunet III s. de la terre des Perruchez (3).
Denise Lisenbarde III s. des terrez des Perruchez.
Les Galez XX d. des choses de la Galetière (4).

(1) La Grégaulière, ailleurs la Gringolière, la Grégoulière.

(2) Ce lieu a appartenu aux Porcheron et s'est écrit de diverses manières : Porcherouer, Porchonnière. — Des cens y étaient payés pour le chemin, les terres et le colombier, ce qui laisse croire que la ferme avait quelque importance. En Mareil-sur-le-Loir se trouve le lieu de la Rochonnière.

(3) Les terres et les choses des Perruches ou de la Perruche semblent être de la paroisse de Pringé. — Nous trouvons *La Perriche* en Verron.

(4) Sur ce nom voir ce que nous avons écrit dans les *Annales Fléchoises*, t. III.

Paquier Giller II s. pour la vigne de Chamois.
Item pour icel lieu et pour l'an XLI, II s. (1341).

Fol. VII, verso. *(En blanc).*

Fol. VIII, verso. *(En blanc).*

1345, Deux Novembre. Censitaires de Pringé

Fol. VIII, verso. Ce sont les cens au senour de Créant renduz à Pringé au jour de la feste au mors l'an mil III[e] XLV.

Guerin Daunay XX d. dou courtil de treis (1) le four.

Item ledit Guerin VII d. de demé quartier de la Testardière.

Hardouin de Mallevau II d. de servige de son hebergement et des apartenances.

Item ledit Hardouin I d. de cervige de la terre au des raiez.

Regnaut Douboès X s. de cervige.

Les hers feu Hertelou III s. de la place de Rufin.

Robert Aubin V s. de ses places de Rufin.

Guerin Morinneau III s. de sa terre de la Cobardière.

Johan Bourines XVIII d. de sa terre de la Cobardière.

Gervesse Conille XV d. de la terre de la Cobardière.

Gervesse et Morice les Cobars XVIII d. de lour terre de la Cobardière.

Macé Fizdouz II s. de son volier devant sa porte.

Item ledit Macé XII d. de la place à la Guenarde.

Guion Daunay VII d. de demé quart de la Testardière.

Johan Guillot XV d. des Arsiz.

Johan Le Tonnelier IIII s. de la Guargollierre.

Item ledit Johan II s. des vignes de la Testardière.

Item ledit Johan XVIII d. de sa messon do carrfourt.

Johan Tahainure III s. VI d. de son courtil de coust le foir (2).

Guillaume Dubier II s. de sa vigne dou Tail et de sa part dou courtil aux Morices.

Fol. IX, recto. Les hers feu Hardouin Le Tonnelier XXIII d. de lour herbergement.

Michel Le Tonnelier II s. IX d. de sa meson et dou courtil des Arsiz.

Regnaut Le Cerf IIII s. de l'estre feu Capin.

(1) Treis le four pour derrière le four.

(2) A côté du four. Peut-être s'agit-il ici d'un four bannal ?

Item ledit Renaut XII d. de la place à la Guenarde.
Guillaume Auvé VI d. dou clous de la Cobardière.

Fol. IX, recto. (*En blanc*).

1347. Angevine. Censitaires de Créant.

Fol. X, recto. Ce sunt les rentes au seigneur de Créant deuez paiez à l'angevine l'an XLVII.

Premierement Perrot et Guillaume les Baudriz V s. dou pré de Perronier.

1347, deux Novembre. Censitaires de Verron.

Folio X, verso. Ce sont les cens de Verron au jour de la fest au mors l'an mil IIIe XLVII.

Johannin Bourjaies XVIII d. de la Coubardière.
Guillaume Auvé VI d. de sa terre de la Coubardière.
Gervesse Conille (1) XV d. de sa terre de la Coubardierre.
Les hers feu Macé Hertelou III s. de la place de Rufin.
Guion Daunay VII d. de la Testardierre.
Guérin Daunay VII d. de la Testardiére.
Item ledit Guerin XX d. de son courtil de couste le four.
Les hers feu Johanin de Penver (2) IIII s. dour lestre.
Hardouin de Mallevau II d. de servige de son hebergement et des apartenances.
Item ledit Hardouin I d. de servige de sa terre au desreie.
Johan Le Tonnelier IX de lestre feu Hardouin Le Tonnelier.
Hamelote La Tonnelière III d. de sa part de l'estre desus dite.
Johan, Johanin et Michau les Tonneliers V d. de l'estre desus dite.
Michou Le Tonnelier VI d. de l'estre son feu oncle.
Item ledit Michou IIII s. des Arsiz.
Johan Tahainuere III s. VI. de sa place dou four.
Morice Cobart IX d. de la Cobardierre.

(1) Je rencontre une famille Conille au XVIIe siècle, à Précigné. *Province du Maine*, t. II, p. 180.

(2) Notre manuscrit signale aussi Guerin de Pauvert et Jehan de Penvert. Guillaume Le Poitevin donne, en 1262, à l'abbaye de la Couture tous ses biens situés *in feodo defunti mathoti de Penver. (Arch. du Cogner,* série H. p. 51). Une famille de Pauvert et de Penver se rencontre dans les comptes locaux du XVe siècle au XVIIe siècle. *Pour lestre :* de leur estre.

Guillaume Dubier XII d. de son demé quartier de vigne dou Tail.

Item ledit Dubier XII d. de sa part dou courtil feu Johan Morice.

Paquer Gillier III s. VI d. de ses vignes dou Tail et des Parisez.

Johannin Le Tonnelier IIII s. de la terre et de la paturre de la Gringollierre.

Item ledit Johanin XVIII d. de son austel dou quarrefor.

Item ledit Johanin II s. de la Testardierre.

Macé Fizdous II s. de son volier davant sa porte.

Item ledit Macé XII d. dou courtil à la Guegnarde.

Fol. XI, recto. Robert Auboin V s. de ses places de Rufin.

Les hers feu Perrothe La Maulorée XVIII d. de lour messon de Pringié.

Regnaut Le Cerf IIII s. de l'estre feu Quapin (1).

Ledit Regnaut XII d. dou courtil à la Guegnarde.

Regnaut Douboies X s. de servige, debz (2).

Michel Le Tonnelier X s. de servige de ses rentes de Pringé, debz. (3)

Moreau Gautier XII d. de servige de ce que il tient en viroion *(sic)* Pringé debz.

Les effans Herbert Le Tonnelier XIIII d. de lour terre de la Ferme.

La dame de la Couture XX s. de ses chousses qui furent de Boislaufray.

Le Clert Bouchier XII d. de son courtil.

Guillaume Larchengier XI s. de la terre de l'Arche.

Gefray des Ruaux IIII s. II d. de son herbesgement et des apartenances.

Estienne Olivou II s. VII d. ob. dou clous de la Ferme.

XIIe siècle, Homenages et devoirs que doit seigneur de Créant.

Folio XI, verso. Ce sont les homenages et les devoirs que le seigneur de Créant deit de sa terre.

(1) Après était écrit : « Les hers feu Guillaume Le Cerf IIII s. de la place de la Guegnarde ». Cette mention a été biffée d'un trait qui semble de la main du scribe.

(2) Pour *dus* probablement.

(3) Là encore il y avait debz qui a été biffé, probablement après que la somme due aura été payée.

Premièrement de Créant et des appartenances. Au viconte de Beaumont foy et hommage lige à la Flèche et XL jours de gardes audit lieu de la Flèche et XI s. de taille quant elle y eschiet (1) de droit et un past (2) a ses chiens par chacun an et en ay mon usage en Mellinois et mes feuries (3) que ge tiens à celuy devoir.

Item ge tiens de chouses de la Melletère de Pigneau à IIII d. de franc devoir requerables sanz autre redevance.

Item les vignes des seillages et mes rentes de la ville de Mareil doue seigneur de Semor à IIII d. de franc devoir requerables sanz autre reddevance et par lettres.

Item ge tiens ma terre de Pringé tout ce qui en est en la chastelerie dou Lude de Johan Garnier à seix deniers de franc devoir requerables sanz autre reddevance, par lettres.

Item ce qui en est ou poer dou Chasteau dou Loir, ge le tien dou seigneur de la Mote Godechau qui le [....e] en parage.

[Item l] es chouses du Lude appellées Val Esrin ge les tien [dou] seigneur dou Lude à foy et a uns ganz debz à Noël

Fol. XII, recto. Et tiens la mestairie de la Fiche Pature de Johan de Cré (4) à foy et à V s. de taille quant elle y vient de droit sanz autre devoir.

Item ge tiens dou seigneur des Bans XX quartiers de vignes appellez la Becière à XL s. et ung de rentes.

Item III quartiers de vigne seanz à Mareil dou seignour de Clermont à VI d. de cenz.

Fois et homenages dus au seigneur de Créant à cause de sa terre de Créant.

Folio XII, verso. Ce sont les foix et homenages deuz à Drouet Freneau seignour de Créant et les serviges à cause des diz homages. Premierement par reson de la terre de Créant.

Le seignour des Bans homme de foy et seix deniers de servige à la saint Johan par reson de certaines chouses qui sient es paroisses de Créant et de Clermont autres que celles qu'il tient à cenz.

(1) Quand elle advient.

(2) Un repas.

(3) Du Gothique *fodr* fourrage. — On trouve feurre, foerre, foarre, etc.

(4) Cette famille de Cré vraisemblablement de Cré-sur-Loir, n'est point mentionnée dans la monographie de cette commune, publiée par M. S. de la Bouillerie. — Mamers, 1891 in-8°.

Johan dou Brocey homme de foy et doze deniers de servige à la feste aux mors par reson dou herbergement de la Melletière et des appartenances sauve les chouses qu'il tient à cenz luy et sa fraresche.

Geuffroy des Bans homme de foy à six deniers de servige deuz à Pierre Fresneau seigneur de Créant par raison de toutes et chacune les choses qu'il tient à foy et hommaige es paroisses de Clermont et de Créant. Et entra ledit Geuffroy en la foy et hommage dudit Pierres à la Fleiche en la cohue du dimenche le mercredi après Noël l'an mil CCCLXXVIII, présens Jamet du Buron, Jehan Legay et Jehan Piquot (1378).

Fois et homenages dus au seigneur de Pringé à cause de sa terre de Pringé.

Fol. XIII, recto. Item les foiz et homenages deuz audit seignour par reson de sa terre de Pringé et les serviges :

Regnaut Douboys home de foy et dez soubz de servige à la feste aux mors par reson des chouses que il en tient en la parroisse de Pringé.

Hardoin de Malevau home de foy et dous deniers de servige à la feste aux mors par reson de son herbergement et des appartenances séanz en plusieurs parroisses.

Johan Douboys home de foy et quatre soulz de servige par reson des chouses qu'il en tient environ Pringé.

Macé Filzdoux home de foy et doze deniers de servige à Noël par reson de son herbergement et des appartenances séanz en la parroisse de Pringé.

Item ledit Macé home de foy et dez deniers de servige à Noël par reson des chouses de la Chateignière séanz en la paroisse de Luché.

Item Hardoin de Mallevau homme de foy et un denier de servige à la feste aux morz par reson des courtiz et des prez aux des Raiez séanz en la parroisse de Pringé.

Moreau Guetier homme de foy simple et doze deniers de servige à la feste aux mors par reson des chouses qu'il tient environ [Pringé ?

1383 11 juillet, Entrée en la foi du seigneur de Créant.

(1) Le XIe jour de juillet l'an mil CCC IIII^xx et troys entra en la foy Thevenot Nepveu en la foy et homenage de Mon-

(1) Ecriture différente.

sieur de Créant à cause des choses dont Moreau Grant fut autrefois audit hommage du seigneur de Créant à cause de ses choses de Pringé.

Fois et homenages dus au seigneur de Pringé à cause de sa terre de Pringé.

Fol. XIII, verso. Johan Boudicot home de foy et cinq soulz de servige à la feste aux mors par reson de son hebergement de Beauchamp et des appartenances.

Item a prins et tient ledit seigneur doze soulz de servige que les hers feu Heurtelou doyvent à la feste aux mors et à la chandelour, lesquelx il a prins par faute de homme sur Symon Chesneau qui en souloit estre son homme à doze deniers de servige.

Item je tiens et ay prins par faute de homme la moitié les escluses dou gravier et le combre dou Loir qui souloit estre au seigneur de la Louvière qui en souloit estre mon homme de foy à V s. de servige et l'autre moitié ledit seigneur lacquist par eschange dou seigneur de la Lande (1) à qui ge la garansitrie en parage (2).

Item autres homenages deuz au Lude par reson dou fié de Valerru.

Johan Douvau dou Lude (3) homme de foy par reson de son herbergement et des appartenances et dez soulz de servige à la saint Johan (4).

Estienne Gallebrun homme de foy par reson des chouses qu'il tient oudit feage c'est assavoir son estre et ses roches et les appartenances et cinq soulz dez deniers de servige à la saint Johan.

Fol. XIV, recto. Symon Maigremain (5) pour Girart la Guyuère homme de foy par reson de sa

(1) Les terres de la Lande (en Luché) touchent le Loir.

(2) Afin qu'un fief ne soit indivis entre plusieurs, et que, partant, le suzerain ait plusieurs vassaux au lieu d'un, fut créé la tenure en parage. L'aîné seul devait hommage pour tout ce fief au seigneur ; c'est de leur aîné que les puinés tenaient leurs fiefs, ils lui devaient fidélité. Il y avait entre eux parage et non hommage.

(3) Ecrit en surcharge : Millet tient.

(4) Au Lude, de nombreux lieux ont encore le mot *Vau* ou *Val*, avant le nom patronymique : Vauboutin, Vaulvère, Vaubarbeau, etc.

(5) Nous indiquerons en note toutes les surcharges : Millet t[ient].

mestaierie de la Ganetière (1) et des appartenances et dez deniers de servige à la saint Johan.

Item Ledit Drouet (2) trois soulz de servige que ledit Girard doit à la saint Johan, lesquels il a prins par faute de home sur le seignour de Lestant qui en souloit estre son homme à doze deniers de servige.

Censitaires de Créant à la saint Jean-Baptiste.

Ce sont les cenz et les rentes deux audit seignour à cause de la terre de Créant. Premièrement à la saint Johan Baptiste.

Gieuffray des Bans X d. de cenz des prez des Appreix.

Item VI d. de service.

Item IIII d. dou herbergement de la Moisière et des appartenances.

Johan Le Luczon VIII d. de IIII quartiers de pré de la perronière.

Item les Luczons III d. dou pré dou bas de la Perronière.

Hemeri Le Barillier (3) X d. des prez qui furent Pigneau.

Le priour de Créant IIII d. dou cloux Gastemin.

Le priour de la maladerie de la Fleche (4) II d. des chouses qu'il a sur la Luçonière.

Item II d. de VI s. ou environ de rente qu'il a environ Marel.

Johan Houdin (5) de II s. de rente qu'il a sur la Perruche.

Macé (6) de septaignes VIII d. dou pré de la Pierre.

Item (7) VI d. dou pré à la Gouberelle.

Item (8) I d. de demé quartier de pré de la Perronière.

Macé Baudry (9) I d. dou pré aux hommes.

Habert (10) Le Roier II d. de II quartiers sis à celui lieu.

(1) La Gannetière au Lude.

(2) Pleneteau tyent.

(3) S. Porcheron t.

(4) Sur ce prieuré fondé au XII[e] siècle et réuni au XVII[e] au collège de La Flèche. Cf. de Montzey. *La Flèche et ses Seigneurs,* t. II, pp. 139 et sq.

(5) En main de court.

(6) Jehan.

(7) Jacques Dupont.

(8) Regnaud Leporcher.

(9) Gervese Faifeu.

(10) Denis.

Le seigneur de la Louvere (1) VI d. sur les biens du moulin Pulete (2).

Folio XIV, verso. Johan le Luçon XIII manssais de la terre qui fut Colas Belevre.

Les hers feu Thibaut Marqué I d. de celui lieu.

Guillaume Beleuvre (3) VIII d. obole de son herbergement de la Beleuvière (4) et des appartenances.

Guillaume et Johan les Baudriz II d. dou pré qui fut Millart.

Johan dou Brocey et sa fraresche (5) XIIII d. des chouses qu'il tiennent à cenz à la Melletière.

Guillaume Menrevillain II d. d'un quartier de pré de la Chapelle.

Colas Prede XIII d. de la terre dou chemin menseins (6).

Les hers feu Colas dou Vivier (7) I d. de retré la meson feu (8) Samuel.

Michel Yvain (9) X. d. de la meson et des appartenances qui furent feu Fauveau (10) et d'un quartier de pré sis à la Perronière.

Les hers feu Godé (11) XIII d. de son hebergement et des appartenances.

Les hers Dargere (12) III d. dou pré de la Perronière.

Guillaume Cheveiché (13).

(1) Un lieu de la Louvrie se trouve sur la route de La Flèche à Thorée.

(2) Un moulin de Pillette est en Mareil-sur-Loir, sur le ruisseau de la Courjatière.

(3) Jehan Le Royer.

(4) Cf. L. Calendini, *Note sur le moulin des Belles-Ouvrières* dans *Annales Fléchoises,* t. II, p. 342.

(5) Fraresche, freresche succession indivise entre frères ; terrains communs à plusieurs.

(6) « Le grand chemin mansais » partant du Mans avait deux tronçons qui se réunissaient à Arnage et de là se rendaient par Guécélard, Parigné-le-Pôlin, Foulletourte, La Fontaine-Saint-Martin, Clermont à La Flèche. Cf. *La Province du Maine,* t. V, p. 115.

(7) Le Bouchier.

(8) Feu.

(9) J. de Créant tient à V s. de rente et 11 d. de cens.

(10) Biffé depuis là.

(11) Colin Godé, frère.

(12) Regnaud Leporchier.

(13) Biffé.

Les hers feu Ysembart (1) III d. des chouses qu'il tient à la Perronière.

Johan Deffensour (2) II d. dou pré de la Perronière qui est mosieur Gervese de Clée (3).

Hervé Meurioe (4) V. d. son hebergement et des appartenances.

Johan Meurioe (5) VI d. de la Fouseere et des appartenances.

Les hers aux Tiescelins (6) IIII d. dou pré de la Perronière.

Guillaume Sentier (7) VIII d. dou pré Boitdoit.

Les hers feu Colin de la Court IIII d. de leur terre devant la meson de la Hodesendière.

Les hers feu Picot (8) 1 d. de lour terre de la Peronière.

Guillaume Esturri (9) III d. [de la Belletière] (10) et d'un quartier de pré appelé la Boire.

Droet Cyneau et Philippe Ramberge II d. chacun dou pré de la Perronière.

Folio XV, recto, Les Huardeaux (11) II d. dou pré de la Perronière.

Les Normendeaux (12) I d. dou pré de la Perronière.

Les hers de la Drœtière IIII d. (13).

Le seigneur de Clermont I d. dou pré communau entre li et Geuffray des Bans.

La meson à la Hodecende (14) maille.

Autres Devoirs dus à la saint Christophe (15).

Autres devoirs deuz à la saint Xristofle.

(1) Vacat.

(2) Vacat.

(3) De la famille des seigneurs de Clefs, canton et arr. de Baugé (Maine-et-Loire).

(4) Lorenz Nepvou.

(5) J. de Bouze.

(6) Geffroy Tiecelin, Johan Apuleis le jeune, Regnaud Leporchier.

(7) Vacat.

(8) Hemeri de la Roche.

(9) S. Broczay.

(10) Biffé.

(11) Brossay.

(12) Brossay.

(13) Vacat.

(14) J. Richart.

(15) Saint Christophe était honoré dans l'église romaine le 25 juillet.

La prioresse de Mareil (1) II s. X d. obole de son pressoer et de ses vergiers.

Gervese Grandin VI d. de l'estre feu Pigneau.

Lizembarde VI d. de ses chouses de trers le bourc.

La Fenssore VI s. de celui lieu.

Item VI s. de ses mesons de Mareil.

Droet Davi III s. de son estre et de ses courtilz.

Louis CALENDINI.

(*A suivre.*)

(1) Sur ce prieuré de femmes, cf. de Montzey, *op cit.* t. I, p, 215. *Annuaire de la Sarthe pour 1858*, pp. 18-24.



ODES BADINES

I.

POIL & PLUME

A M. A..., en retour d'un lapin russe.

Vous m'avez l'autre mois fait un petit présent
Qui m'a beaucoup charmé sous sa robe d'hermine.
Ses oreilles, son nez, disent son origine;
Mais Jeannot, quoique Russe, est doux et caressant.
Pour vous remercier que ma verve s'allume
Et forge un passeport à ces deux pigeonnneaux.
L'amitié s'entretient par les petits cadeaux;
J'ose, en retour du poil, vous offrir de la plume.

Du poil et de la plume!... Heureux! heureux trois fois
Celui qui dans ces points va jusqu'à l'excellence!
Tout chasseur s'arrogea cette prééminence,
Et c'est ce qu'il proclame en vantant ses exploits.
Que lui font le soleil, les frimas et le rhume,
Ses reins courbaturés, ses pieds endoloris ?
Triomphant il étale un lièvre, une perdrix :
« Messieurs, voilà du poil et voici de la plume! »

Il n'est pas d'autre arène où brille un tel vainqueur;
Toujours quelque défaut endommage une armure.
Nos grognards d'autrefois ignoraient l'écriture,
S'ils posaient sur le monde un pied dominateur.

Autre nous apparaît Horace que j'exhume.
A Philippe il s'enfuit jetant son bouclier
Et n'ayant nul souci du belliqueux laurier,
Bref, il manqua de poil; mais quel homme à la plume!

Allez, tendres pigeons, à la broche, en salmis
Ou bien aux choux encor finir votre existence;
Mais, quel que soit le plat, porcelaine ou faïence,
Ayez belle attitude, où l'on vous aura mis.
Je vous vois bien troussés!... Déjà le charbon fume!...
L'étincelle jaillit sous le vent du soufflet!...
Allez, tombez aux mains d'un ouvrier complet
Dans l'art d'accommoder et le poil et la plume.

Je crois bon, cher Monsieur, d'exprimer, pour finir,
Un souhait qui vous fasse aimer ce badinage.
Quel père affectueux, intelligent et sage
Oserait à mes vœux refuser de s'unir?
Nous avons des enfants. Pour richesse posthume
Puissions-nous les laisser honnêtes, courageux,
Sains de corps et d'esprit, un tantinet chanceux,
Bons enfin, pour tout dire, au poil comme à la plume.

II.

L'ÉCAILLE

A M. L...., qui s'était chargé de prendre une belle carpe.
(Lautæ inde epulæ).

Autrefois j'ai chanté poil et plume et je crois
Que le temps est venu de rimer pour l'écaille;
Elle tient un beau rang parmi la victuaille
Et nous fait tous ici plus heureux que des rois.
Non, le pêcheur n'est pas tel qu'un sot le présume.
Il lui faut à l'adresse ajouter du tourment,
Chercher les bons endroits, appâter savamment;
C'est pour le proclamer que j'ai saisi la plume.

Avant l'aube debout, il part. Sur le trottoir
Alternativement claquent ses deux semelles.
Il trouble ton repos, ô bourgeois, tu grommelles;
Peu lui chaut, rien pour lui n'existe que le Loir.
Le voilà dans les prés, dans le brouillard qu'il hume;
Les oiseaux devant lui s'envolent brusquement.
Mon pêcheur s'établit très méthodiquement;
C'est pour le proclamer que j'ai saisi la plume.

Mais déjà le soleil à l'horizon lointain
Met des ourlets de pourpre aux rebords des nuages.
La nature s'anime, on entend des ramages;
Tout annonce un joyeux et splendide matin.
Sur la rivière unie encore quelque brume
Flotte, légers flocons poussés par le zéphyr.
Mon pêcheur bienheureux est tout à son plaisir;
C'est pour le proclamer que j'ai saisi la plume.

Il couve du regard le fil insidieux.
Attention! Ça mord. D'un geste sec il pique
Un monstre qu'il amène. En avant la musique!
Une carpe! Une carpe!! Une carpe, grands dieux!!!
Mon pêcheur sait remplir le mandat qu'il assume.
L'écaille avant le poil et la plume aujourd'hui
Délecta nos palais, Messieurs, et grâce à lui.
L..., c'est pour toi que j'ai saisi la plume.

H. THIRANT.

REQUEIL

(Suite.)

IV.

LA FABRIQUE

Dès le commencement du XV[e] siècle, la fabrique fonctionnait régulièrement à Requeil, administrée par deux procureurs (1) et quelquefois même par un plus grand nombre (2); on n'en voit plus qu'un seul de 1513 à 1789. Le procureur, élu par les principaux habitants, devait gérer en conscience, comme sa propre fortune, les intérêts pécuniaires de la paroisse. Non seulement il était « en toutes circonstances l'homme d'affaires de ses électeurs, il fut encore, au moins jusqu'au commencement du XVII[e] siècle, et jusqu'à l'institution du syndic, leur porte-parole et leur représentant devant le pouvoir civil, qui, par

(1) Laurent Houdayer et Jehan Grassin (1418-1423), Jehan Fouineau et Pierre Maillet (1436-1446); Jehan Violleau le jeune et Jehan Fortier (1448-1466); Jean d'Alexandre, seigneur de Chantelou, et Georget Couperie (1511-1512). (Inventaire des titres et pap. de la fabr. de Requeil, du XVIII[e] siècle).

(2) En 1468, les procureurs de la fabrique sont à Requeil au nombre de ving-neuf (Archives de la fabrique, original parch.). Le 26 août 1453, ceux de Mansigné, « Jehan Desert, Mathurin Bariller, Jehan Guaignart et Berthelot Lorphelin baillent à Gervaise Vezins et à Denise, sa femme, de Mansigné, « une pièce de vigne contenant un demy quartier ou environ nomée la vigne à la Mère Dieu », pour trois sols de rente annuelle, et une pièce de « fresche contenant journée à un homme bescheur » pour vingt deniers tournois, le tout au jour de la feste aux morts (Archives de la fabrique de Mansigné, orig. parch.)

son intermédiaire, prenait contact avec les contribuables » (1).

Le 26 février 1468 (v. st.), devant Me Pierre Lieutot clerc notaire en la cour du doyen d'Oizé, Jean Violeau le jeune, Jean Fortier, Mathurin Lebouc, Jean Herault l'aîné, Jean Moulnier, Pierre Aliot, Guillaume Petreau, André Fleuriné, Hamelin Hubert, Philippe Pou, Gervais Rogier, Guillaume Beaupeigné, Gervais Truchon, Etienne Chevalier, Gervais Fouyneau, Jean Bordin, Jean Lebouc l'aîné, Ambroise Granthomme, Michel Touschart, Jean Coupperie, Pierre Basourdi, Guillaume Meulnier et André Grassin, formant la majeure et la plus saine partie des paroissiens de Requeil, pour leurs intérêts, ceux des paroissiens et de la fabrique de l'église nomment Georges Coupperie, Fouquet Coupperie, Allain et Guillaume Boudet, Jean Herault le jeune, Jean Houdeer de la Coupperie, Jean Houdeer de Landevy, Jean Bourges, Jean Grassin des Alletz, Jean Fleuriau, Noël Rondeau, Jean Ligery, Jean Chevalier, Jacques Bourges, Jean Lebouc le jeune, Pierre Houdeer, Jean Petreau, maître Symon Thevenier, maître Jean Bellengier, Jacques Bourdin, Mathieu Veau, Laurent Huet, Colin Morancés, maître Guillaume Tibergeau, maître Thomas Pasquier, Jean Clotereau, Gervais Moulnier, Jean Branlart et Jean Meulnier, leurs procureurs, et leur donnent charge de gérer en leur nom les intérêts de la fabrique, d'en soutenir les procès, d'en percevoir les revenus, d'en louer les immeubles à perpétuité ou à temps, de fixer les impôts en cas de nécessité de la fabrique sur les paroissiens de Requeil au prorata de leur fortune, et de les recevoir, ainsi que la taxe du Roi et les autres impositions; en un mot de les remplacer dans la gestion des intérêts de la fabrique. Acte en fut dressé

(1) Abbé L. Froger, *De l'organisation et de l'administration des fabriques avant 1789*, p. 9.

aussitôt en présence de Jean Lieutot, curé de Requeil, et de Mathieu Regis, prêtres, de Guérin Grassin, de Jean de Lonray et de plusieurs autres témoins (1).

Le plus ancien titre de la fabrique de Requeil remonte à 1377. Les comptes commencent en 1458; malheureusement ils présentent de nombreuses lacunes (1468-1510, 1512-1513, 1552-1556, 1559-1575, 1585-1596, etc.) (2). Les recettes et les dépenses y sont inscrites soigneusement. Le procureur en tenait un compte exact, afin d'en obtenir décharge de ses commettants, à la fin de sa gestion.

Les ressources étaient très variées. Elles provenaient : 1° des rentes foncières et perpétuelles léguées à l'église, presque toujours à titre onéreux; 2° du loyer des terres appartenant à la fabrique; 3° de la vente des redevances en nature qu'elle percevait; 4° des revenus éventuels (oblations des fidèles, ventes des herbes et des fruits du cimetière, concession et location de bancs à partir du XVIIe siècle, etc.)

Les rentes foncières, très nombreuses, avaient presque toujours été données à charge de prières ou de services religieux. En voici une liste assez complète, d'après l'ordre chronologique de leur fondation : 7 sols, légués par Agnès, femme de Guillaume Papin, puis de Jean Lesaixve, pour faire célébrer une messe à perpétuité pour le salut de son âme. Le 24 août 1377, Jean Ruschier le jeune, qui en était débiteur à cause de « Juliote sa fame jadiz fame de feu Jehan Dorizon », s'accorde avec Nicolas Roumel, prêtre, « rectour de Requeil, pour 5 s. de rente annuelle et perpétuelle

(1) Cabinet de M. J. Chappée. Titre original parchemin.

(2) Comptes de Guillaume Cochon, 1534; Jean Monnier, 1534-1537; Pierre Gobereau, 1537-1543; Georges Froger, 1543-1550; Jean Le Tonnelier, 1550-1551; Jean Trouvé, 1551-1554; Olivier Duboys, 1556; Félix Fleuriau, 1568; René Fournier, 1573; Jean Beuchier, 1588; Guillaume Patart, ...; Michel Regnault, 1599-1600; Jean Couperie, 1600-1602. (Archives de la fabrique de Requeil. Inventaire des titres, 1764.)

que sera tenu lui payer Jacques Ayreau, paroissien d'Yvré-le-Pôlin; 10 s. donnés le 2 janvier 1456 par Jean Fouyneau et Robine, sa femme, et assis sur des terres au fief de Ruisseaux (1); 2 s. 6 d. sur le lieu de Pillemil, donnés par Geoffroy du Bouchet, seigneur du Bouchet-aux-Corneilles; 5 s. sur une pièce de terre de trois journaux sise « près la Baucifflière, au lieu nommé Les Quintaudières », donnés le 21 décembre 1499 par Isabeau, veuve de Georges Coupperie, Guillaume et Macé Coupperie, Roberde, veuve de Guillaume Pelisson, Foucquet, Colas et Jeanne Huon, héritiers de feues Guillemine et Jehanne, filles de Georget Coupperie, et René Touschart, au nom et comme tuteur naturel des enfants nés de son mariage avec feue Catherine, aussi fille de Georget Coupperie, à charge de faire dire une messe « au jour et feste de saincte Croix de septembre », à l'intention de Georget Coupperie et de sa femme; 12 s. 6 d. légués par Jean Grassin des Alletz sur un pré sis près le bourg d'Oizé, en lequel est « cytuée la fontaine Saint-Hilaire », pour une messe au jour de sainte Marie-Madeleine; 10 s. sur le lieu de la Gouestrie, légués par Foucquet Couperie, procureur de la fabrique en 1511 et 1512, à charge de faire célébrer deux messes pour le repos de son âme; 10 s. sur un quart de journal de terre nommé Les Noirottes, donnés par Jean d'Alexandre, sieur de Beauverger, le 15 mars 1512; 12 d. sur un clos de vigne près le grand cimetière; 10 s. sur une maison au bourg; 12 d. sur le lieu du Pastis, à Yvré; 7 s. 6 d. sur des vignes au clos des Peschers, légués par Me Félix Baudet, prêtre, le 27 février 1549; 4 l. sur une pièce de terre, données par René Fournier, procureur de la fabrique, en 1573; 25 s. sur un quart de journal de terre près le grand cimetière; 6 l. 13 s. légués le 15 septembre 1582, par

(1) Ces terres appartenaient à Robin Riolon, paroissien de Requeil, en 1456.

Me Jacques Pattaud, prêtre, pour la fondation d'une messe basse du Saint-Esprit, le mardi de chaque semaine; s. légués en 1589 par Me Jehan Guichard, procureur du comte de La Suze (1), pour une messe à Noël; 25 l., au capital de 300 l., données le

(1) Me Jehan Guichard, fils aîné de Me Jehan Guichard, notaire royal, et de Macée Mersenne, était né à Requeil le 21 décembre 1550. Par son testament, passé le 15 avril 1589 en son logis de la Tour de La Vivantière, il léguait 7 écus de rente annuelle et perpétuelle à l'église de Requeil, à la charge de distribuer cent chandelles de cire, du prix d'un denier, à cent pauvres personnes, le jour de la Chandeleur; cent harengs, à cent personnes qui ont assisté à la messe le dimanche de la *Micaresme dict de la Ribergère;* un pain d'un sol à chacun des douze pauvres à qui le curé de Requeil lavera les pieds *le Jeudy absolu*; cent livres d'huile aux indigents qui assisteront à l'office du samedi saint; 20 s. le lendemain de Noël à vingt pauvres qui devront réciter le même jour vingt fois le *Pater* et l'*Ave* sur la tombe de Florimon Guichard, son père, etc., et de consacrer chaque année 45 s. aux réparations de l'église. Il donnait aussi un écu de rente à la fabrique de Saint-Jean-de-la-Motte, pour le fournissement du vin à communier et de trois pains bénits.

Outre ledit testateur, Me Jehan Guichard et Macée Mersenne eurent encore : 1° Florimond, notaire royal à Requeil; 2° Michel, qui devint militaire; 3° François, sergent royal en 1589; 4° Laurent, marchand; 5° Félix, tabellion et garde des sceaux du comte de La Suze, en 1589; 6° et Perrine Guichard. (Archives des fabriques de Mansigné et de Requeil. — J. Vavasseur, *Le testament de Jean Guichard et le lavement des pieds à Requeil.* Le Mans, A. Bienaimé, 1901, 15 pages.)

La Tour de La Vivantière, à Saint-Jean-de-la-Motte, appartenait, en 1619, à Félix Guichard, sieur de l'Isle, bourgeois de Paris, et à Geneviève de La Place, son épouse. Leurs enfants furent baptisés dans l'église de Saint-Jean-de-la-Motte : 1° Pierre, en 1619; 2° Jean, en 1620; 3° Guy, en 1623; 4° Marie; 5° et Françoise, unie à René Hubert, sieur de Chantelou, conseiller du roi et élu à La Flèche, dont elle est veuve, en 1654. Geneviève de La Place mourut à Saint-Jean-de-la-Motte, le 24 septembre 1651, à l'âge de 70 ans. Pierre Guichard épousa Barbe Fournier et en eut une fille, Perrine Guichard, baptisée à Pontvallain, le 26 décembre 1647.

Jean Guichard, sieur de la Tour de la Vivantière, s'unit à Françoise Miette. Six enfants leur naquirent à Saint-Jean-de-la-Motte : 1° Charles (1655), 2° Françoise (1656), 3° Claude (1657), 4° Geneviève-Marie (1658), 5° Charles (1660), 6° et Louise-Henriette (1662). A sa mort, survenue le 7 mars 1764, sa veuve vendit La Vivantière à noble Claude du Tertre, sieur de La Guiberdière, et à Marie de Launay, son épouse. (H. Roquet, *Saint-Jean-de-la-Motte,* p. 95. — Registres de l'état civil de Saint-Jean-de-la-Motte.)

8 décembre 1572 et le 15 novembre 1599 par frère François Quanette, sieur de La Touche, sous-prieur de Château-l'Hermitage, pour fonder la première messe du dimanche matin et une autre messe un autre jour de la semaine (1); 6 l., léguées le 23 février 1605 par Marie Couperie, veuve Jean Ribot, pour la célébration de six grandes messes de *requiem*; 12 l. 15 s. données le 27 mars 1607 par Me Pierre Froger, prêtre, pour deux services, trois grandes messes et une messe basse de *requiem* chaque semaine à son intention; 3 l. 5 s. sur deux journaux de terre appelés les Grands-Champs, dépendant du lieu de La Ligeonnière, légués le 26 janvier 1614 par René Cosson pour la célébration de trois grandes messes; 30 s. sur une chambre sise au Petit-Chêne, donnés la même année par Me Pierre Fleuriau, prêtre, pour chanter le *subvenite* chaque dimanche à son intention; 7 s. sur le lieu de La Chaluberdière, *alias* le Carrefour, légués le 13 mars 1624 par Jean Primeteau, marchand; 19 l. 1/3 légués le 20 décembre 1637 par Me Antoine du Moullin, procureur de M. de La Roche-de-Vaux, pour la fondation d'une messe basse chaque semaine et d'une messe chantée le premier samedi de chaque mois; 12 l. 5 s. sur un demi-quartier de vigne au clos de La Fuye, donnés le 1er mai 1642 par Me Jean Maudoux, vicaire de Requeil, pour la fondation d'une messe basse le mercredi de chaque semaine; 5 s. légués le 5 avril 1639 par Guillaume Mersenne, et 20 s. par Anne Vauxmorin, le 9 juin 1646, pour l'entretien du saint Rosaire; 35 l. 10 s. assis sur le lieu de La Primetière, à Saint-Biez-en-Belin, par Me Jean Primeteau, curé de cette paroisse, pour trente messes basses

(1) Pierre Fleuriau et Honneur Chauvin, sa femme, empruntèrent ces 300 livres et en constituèrent la rente sur leur lieu de La Foynelière; celle-ci n'était plus que de 16 l. 13 s. 4 d. en 1708. (Archives de la fabrique de Requeil. — Etude de Pontvallain, min. de Me Jean Tournet.)

à l'intention de Jean Primeteau, son père ; 12 l. sur un pré situé proche la fontaine Saint-Pierre, légués le 1er octobre 1665 par Me Pierre Bouttier, curé de Requeil, pour la fondation d'une messe chantée du T.-S. Sacrement le premier jeudi de chaque mois, et 16 l. 13 s. 4 d. le 20 avril 1664, pour une messe basse chaque samedi à son intention ; 10 l. sur la pièce de terre de La Hanrière et sur deux quartiers de vigne à La Fournerie, données le 20 février 1671 par Honoré Moreau, de La Fournerie, pour une messe basse le samedi, de quinzaine en quinzaine ; 23 s. 3 d. sur une maison au bourg, donnés par René Thierry et sa femme ; 5 l. données par Me François de La Rivière, seigneur de La Roche-de-Vaux, pour la fondation de trois grandes messes ; 6 livres léguées par Me Pierre Thierry, curé de Solesmes, le 16 juin 1739, à la charge de quatre messes pour le repos de son âme.

Une seule pièce de terre, de huit journaux, appelée les Berteries, appartenait à la fabrique en toute propriété. Jean Violleau et Guillemette, sa femme, la lui avaient donnée par testament du 24 octobre 1483, à la charge de faire célébrer une messe le jour de Notre-Dame-des-Avents, pour le repos de leurs âmes. Elle était affermée 7 livres en 1557, 13 livres en 1598, et 12 livres en 1654.

Des redevances en nature étaient assises sur certaines terres : une mine (six boisseaux) de seigle mesure d'Oizé sur une pièce d'un journal ; une demi-jallée de vin faisant vingt-quatre pintes de vin mesure de Château-du-Loir, sur le lieu des Turpinières, à Yvré-le-Pôlin, léguée en 1368 par le seigneur de La Bataillière « pour touz ceux et celles qui recepvent le corps Nostre Seigneur par chacun an au jour des Grandes Pasques » ; trois pintes de vin sur le lieu de La Fournerie, pour être distribuées le même jour ; une torche de cire de deux livres au jour de Pâques et un quarteron de cire « pour aider à faire les chan-

delles des Ténèbres », sur le lieu de La Petite-Couperie, à charge de faire dire un service et deux grandes messes à l'intention des anciens seigneurs de La Couperie; un quarteron de cire pour les chandelles des Ténèbres, sur les terres de La Mochonnière, près le bourg; deux septiers (vingt-quatre boisseaux) de seigle mesure de Château-du-Loir, donnés par Jean de La Chevrière, écuyer, seigneur de La Roche-de-Vaux et du Bouchet-aux-Corneilles, par testament du 29 octobre 1533, sur les lieux de La Dreustière, à la charge de trois grandes messes; deux boisseaux de seigle sur La Richefonnière; six boisseaux de seigle mesure d'Oizé et 10 s. en argent sur les lieux de la Gouétrie, légués par Fouquet Couperie à la charge de faire dire deux messes pour le repos de son âme; deux pintes de vin à Pâques, assises sur Les Richardières et payées par les seigneurs de Chantelou, qui, en outre, devaient deux pains à bénir de chacun un boisseau de froment le jour de Noël; un pain à bénir d'un boisseau de froment mesure de Château-du-Loir, le jour de Pâques fleuries, sur le lieu de La Moraudière, à Pontvallain; un autre pain à bénir, la nuit de Noël, et une chandelle d'un denier, légués par Laurent Fleuriau et assis sur une maison au bourg. Les détenteurs du lieu des Turpinières, à Yvré, devaient entretenir d'huile une lampe devant le grand autel, le dimanche et les jours de fête.

Ces ressources fixes n'étaient pas les seules dont jouissait la fabrique. D'autres, soumises à diverses fluctuations, selon les années, venaient heureusement à son aide et lui permettaient d'équilibrer son budget. Une taxe appelée « les droittures », établie « pour maintenir et faire le sierge benoist » et payable à Pâques « par touz et chascuns les manans et habitans de la paroisse », à raison « de deux deniers pour chascun ménaige home et fame qui sont en mairiaige », produisait, de 1458 à 1467, une moyenne

annuelle de 11 s. 5 d. ; en 1459, 12 s. 9 d. ; en 1460, 9 s. ; en 1462, 10 s. ; en 1463, 13 s., etc. Elle rapportait 19 s. en 1511, 23 s. 6 d. en 1514, et 21 s. 1 d. en 1557. Nous n'en trouvons plus trace après cette dernière date.

Les offrandes en argent déposées par la piété des fidèles dans le tronc de l'église, appelé, à Requeil, « la bouëte Nostre-Dame », s'élevaient, en 1464, à 22 s. 3 d. Elles varièrent peu de cette époque à 1560, allant de 19 s. (1511) à 23 s. (1517), 24 s. 10 d. (1519), et 25 s. (1521) ; elles étaient tombées à 21 s. 1 d. en 1557.

Les dons en nature recueillis et vendus par le procureur sont dans chaque compte l'objet d'un article spécial : en 1511, la vente du blé rapporte 16 s. 6 d., celle du seigle 6 s., et celle des châtaignes 21 s. En 1514, celle-ci s'élève à « trois frans ». Les Berteries, exploitées par le procureur, donnent en châtaignes — ce fruit étant alors un des principaux produits de la paroisse — 42 s. 6 d. en 1515, 7 l. 2 s. en 1516, 6 l. en 1518 et 1520, et 40 s. en 1519. Trois boisseaux d'avoine récoltés dans « la terre des Noiroctes » sont vendus 3 s. en 1511.

Le cimetière, planté de noyers et de pommiers, et même de chênes (1), est adjugé chaque année aux enchères pour la récolte de ses fruits et la cueillette de l'herbe : 22 s. 10 d. en 1464, 22 s. 6 d. en 1557, 4 l. 5 s. en 1762, 50 s. en 1775, et 6 l. en 1780.

Afin d'augmenter ses ressources, la fabrique possède chez quelques cultivateurs des abeilles et des moutons. En 1458, cinq « vesseaux d'avettes (2), prinses chez Colin Patriau, lequel les gardoit à moitié à luy et à la fabrice » sont vendus, les trois premiers

(1) Le 16 novembre 1769, le grand-maître des eaux et forêts autorise la fabrique à abattre les chênes et les noyers qui sont autour du grand cimetière.

(2) Abeilles.

pour 35 s. tournois et les deux autres 25 s., « dont ledit Patriau en a prins la moitié ». En 1464, deux moutons placés « en garde » chez Jean Hérault sont vendus 10 s. 10 d., et « trois chefs de brebiz » 11 s. 3 d. Une toison, donnée à la fabrique, est vendue 2 s. Lorsque la fabrique a quelque argent, son procureur s'empresse de le prêter à des personnes solvables. Foucquet Collas confie ainsi 20 livres tournois, en 1557, à Mathurin Houdayer, « pour le temps d'un an » et en reçoit 50 s. d'intérêts.

Tous ces revenus sont vite absorbés par les charges nombreuses auxquelles la fabrique a à faire face : entretien de l'église, du cimetière, des objets servant au culte, des lépreux (1), du franc-archer, des enfants abandonnés trouvés sur le territoire de la paroisse, taxes des gens de guerre, procès à intenter ou à défendre, droits d'amortissement à payer au roi pour les nouveaux acquêts, etc.

L'église a souvent besoin de réparations. En 1459, Jehan Violleau le jeune et Jehan Fortier achètent pour la couvrir trois cents lattes pour 7 s. 6 d. et deux milliers de tuiles pour 50 s. En 1511, on refait un pilier, pour lequel on va chercher « la pierre de coign », cinq charretées, dans la lande des Soucis. Toute la charpente du clocher est renouvelée en 1520, et Foucquet Collas paye 21 l. 10 s. « pour dix milliers dardoyses prinses au port des Roches, à Luché », et 25 s. pour un millier de tuiles. De nouvelles réparations ont lieu à la couverture de l'église en 1762 pour 390 l., et en 1790 pour 265 l. ; l'escalier de la grande porte est refait en 1772.

Une croix de procession « de la valeur de vingt escus sols » est achetée en 1599. Le 25 novembre 1770, les habitants permettent à François Chevereau, leur procureur de fabrique, de changer les vases sa-

(1) Voir plus loin à ce sujet notre notice sur le fief de Ruisseaux.

crés ; ils avaient, deux ans auparavant, le 26 décembre 1668, adjugé une chaire à prêcher à Jean Moulé, maître menuisier au Mans, paroisse de la Couture, pour 466 livres.

Il est mention de l'horloge pour la première fois en 1610 : Charles Le Monnier reçoit à cette époque 110 s. pour son entretien pendant l'année et faire les cierges et luminaires. Les habitants en décident sa vente et l'achat d'une neuve le 3 janvier 1779.

Pour le franc-archer fourni par la paroisse en 1521, le procureur dépense « outre le taux fait la somme de trente et cinq sols six deniers ». En 1578, il fait « racoustrer » six serrures et « faire troys clés aux serrures de l'église que les gendarmes avoient rompues »; coût, 10 livres. L'archidiacre de Château-du-Loir et le doyen d'Oizé, qui, tous les ans, visitent l'église, lui occasionnent une dépense de 4 s. en 1459, 4 s. 7 d. en 1462, 4 s. 2 d. en 1463, 5 s. 10 d. en 1464, et 7 s. 6 d. en 1607, pour le premier; et pour le second, de 6 s. 8 d. en 1459, 5 s. en 1463, et 16 d. en 1664. Aux jeunes gens qui vont « à guillanleu » dans toute la paroisse, pour faire les cierges, il paye 44 s. en 1607 et 25 s. en 1613 (1). La quête de l'aguilanleu existait encore à Requeil en 1840.

H. ROQUET.

(A suivre.)

(1) Archives de la fabrique : Comptes des procureurs Jehan Violleau le jeune et Jehan Fortier (1458-1467), Jehan d'Alexandre, écuyer, seigneur de Chantelou, et Georget Couperie (1511-1512), Foucquet Collas (1514-1521), Guillaume Mersenne (1557-1558), Jehan Trouvé (1576-1584), Anthoine du Moullin (1597-1599), Guy Gletron (1607-1610), Geoffroy Moreau (1613-1614) et Joachim Hardiau, sieur de Courcelles (1621-1627). Estat des rentes de la fabrique au 1er janvier 1691. Inventaires des titres en 1764 et 1785. — Minutes de l'étude de Pontvallain.



LES ANCIENS CURÉS DE NOYEN

Le prêtre est l'âme de la paroisse : elle vit de sa vie, dans la mesure où il se dépense. Il est donc particulièrement intéressant de connaître ceux qui ont formé les âmes de nos aïeux, qui ont donné à nos paroisses leur physionomie et qui ont influé sur leurs destinées.

Plus tard, si le temps nous le permet et si les *Annales* nous accordent encore leur aimable hospitalité, nous verrons les œuvres de nos anciens curés.

§ 1 : CURÉS DE SAINT-GERMAIN (1)

La paroisse Saint-Germain était la plus ancienne et la plus importante de Noyen, l'une de celles fondées par Saint-Julien.

Voici les prêtres dont nous avons retrouvé les noms :

FOUCAULT 1080-1102. — *Foucault*, prètre de Saint-Germain de Noyen, donna à l'abbé Ranulfe et aux moines de Saint-Vincent, tout ce qu'il possédait dans l'église Saint-Germain de Noyen (2).

GIRARD 1080-1096. — *Girard*, prêtre de Saint-Germain de Noyen, après avoir causé de nombreux et graves dommages aux moines de Saint-

(1) *Sources* : Registres des anciennes paroisses, conservés à la Mairie. Archiv. départ. — Insinuations. — Cartulaire de Saint-Vincent.

(2) (Cart. de Saint-Vincent n° 362).

Vincent, vint à la cour du seigneur Hoël, évêque du Mans, pour s'arranger avec l'abbé Ranulfe (1).

GUILLAUME CHOAN au XIII[e] siècle. — *Guillaume Choan.* Il est ainsi inscrit au Martyrologe de l'église du Mans : *3 nonas Decembris, obiit Guillelmus Choan, presbiter, quondam rector ecclesie de Nemio super Saltam.* — On ne dit pas de quelle église, Saint-Pierre ou Saint-Germain ?

HERBERT DE CHEHENGNÉ du 29 janvier 1326. — Retrait féodal opéré par Jean, abbé de Saint-Vincent et le prieur du prieuré de Noyen, d'une rente acquise dans le fief de ce prieuré par *Herbert de Chehengné* prêtre, curé de Saint-Germain de Noyen (2).

Avec le personnage suivant, nous entrons dans une période plus connue ; les détails sur la vie de nos prêtres et curés sont moins rares.

JULIEN DE BAÏF 1492. — Un des plus illustres prélats manceaux *Julien de Baïf* (3) (février 1903) fut à cette époque curé de Saint-Germain de Noyen.

Nous donnons ici un résumé de sa vie.

La famille de Baïf, célèbre dans les lettres au commencement du XVI[e] siècle, était originaire d'Anjou. Il y a encore près de Pincé, de l'ancien diocèse d'Angers, une vieille demeure seigneuriale, du nom de Beffes ou Baïf, qui aurait appartenu à cette noble famille. Mais les de Baïf habitaient plus ordinairement le manoir de la Cour des Pins, aux environs de La Flèche.

Julien de Baïf avait quatre frères, célèbres par leur science. *La Croix du Maine* raconte à leur sujet une assez singulière aventure : « Ils ont été cinq frères

(1) (Cart. Saint-Vincent n° 369).
(2) (Archives du Cogner. Série H. art. 1. n° 34).
(3) (*Annales Fléchoises*. T. I, p. 104.)

de ce nom de Baïf qui ont voyagé en Jérusalem. Et faut noter ici une chose très admirable et bien digne de remarque... lesquels se trouvèrent en Jérusalem sans que pas un d'eux eût donné advertissement de partir pour y aller et tous s'acheminèrent sans le sçeu l'un de l'autre. » D'après le même auteur, Julien de Baïf aurait fait et publié une relation de son voyage.

Son rang, son talent et sa vertu méritèrent à Julien de Baïf les plus hauts honneurs ecclésiastiques. Nous le trouverons, en 1500-1555, chanoine du Mans ; ce fut à la suite de ses démarches que la fête de l'Ascension fut portée à un degré supérieur (Martyr. cap. Cenom.).

Il fonda une procession pour ce jour là à la Cathédrale et dans l'église de Saint-Pierre-la-Cour, laissant à cet effet, par un acte du 16 décembre 1524, une rente de 600 livres au chapitre de Saint-Julien et une de 100 livres au chapitre de Saint-Pierre.

Julien de Baïf reçut vers 1507 le titre de protonotaire apostolique. Licencié en droit, docteur en théologie, il pouvait être d'un grand secours à l'évêque dans l'administration de son diocèse; aussi voyons-nous l'ancien curé de Saint-Germain avoir part à la confiance de l'évêque du Mans, le cardinal Philippe de Luxembourg. Il fut désigné par cet illustre prélat, avec quelques autres ecclésiastiques, pour fonder le collège du Mans à l'Université de Paris, afin de faciliter à 12 écoliers le moyen de se former aux belles lettres. Sa notoriété était grande, même auprès du peuple. En 1519, on avait établi un grenier à sel dans la province ; les populations chargèrent Julien de Baïf, qui le fit, mais en vain, de protester contre cette institution.

Julien de Baïf était seigneur d'Epineu-le-Chevreuil ; son cœur fut déposé dans l'église de cette paroisse où il se trouve encore sous la plaque qui le recouvre.

André MORICE 1537. — *André Morice*, fonda la chapelle de Notre-Dame de Pitié au lieu dit

des Palluelles, sur la route du Mans. Il y établit une prestimonie par acte du 29 décembre 1537 (1).

Le seigneur de Noyen était présentateur et le curé de Saint-Germain, collecteur (2).

Elle rapportait environ 120 livres, produit d'une maison au bourg avec jardin et d'un pré sur la rivière, pouvant rapporter trois charretées de foin.

Le titulaire de la chapelle devait une messe par semaine.

Ce fut probablement sous ce curé que fut entreprise la construction ou la restauration de l'église actuelle dont le chœur est de 1507.

La chapelle de Pitié fut détruite à la Révolution; on peut remarquer encore aux Palluelles les quatre tilleuls qui avaient été plantés au devant de la porte. Un groupe représentant Notre-Dame de Pitié décorait l'autel; il a été transporté dans l'église Saint-Germain. La maison, le jardin et le pré furent vendus, de telle sorte que rien ne reste de la fondation d'André Morice.

JEAN POYVET 1546. — Il fut remplacé par *Jean Poyvet* qui devint plus tard curé de la Couture au Mans.

HOGUET 1555. — *Hoguet*, curé.

JEAN TOUSCHARD 157... — *Jean Touschard*, curé, qui démissionna.

ARISTIDE LEROY 1576. — Le 21 avril de cette année, prise de possession de la cure Saint-Germain par M. *Aristide Leroy*, prètre, bachelier en théologie, par résignation de Me Jean Touschard. Mais ce prêtre possédait plusieurs bénéfices; il fut par suite déclaré

(1) (Registre des fond. fo 8).

(2) Cf. Insin. Janvier 1620-1653.
Avril 1681-1703.

incapable de recevoir encore la cure de Noyen. Aussi, le voyons-nous remplacé dès le 4 décembre 1576.

NICOLAS GESLIN. — Prise de possession de la cure de Saint-Germain, vacante, par Me *Nicolas Geslin*, clerc du diocèse de Chartres.

Ce prêtre démissionna en 1624; il mourut le 3 octobre 1631 et fut « ensepulturé » le 5 dans l'église Saint-Germain.

M. Geslin fit clore les voûtes de la nef en 1581; s'il faut s'en fier à la date inscrite à la voûte de l'ancienne sacristie, il aurait également fait exécuter en 1579 ce gracieux travail. Les registres si malheureusement soustraits de la paroisse Saint-Germain auraient pu nous donner sur notre vieille église de nombreux détails.

MARIN BARDET 1624. — *Marin Bardet*; il avait une sœur appelée Marthe « qui étoit la Providence des Pauvres. » Le 28 janvier 1630, Me Marin Bardet vint à Ecommoy, faire le mariage de Simon Girard avec Aimée Larue (Archives d'Ecommoy).

MICHEL FERRECOQ 1631. — *Michel Ferrecoq*. Ce prêtre avait avec lui son père Georges Ferrecoq qui mourut le 26 Septembre 1649 et fut enterré à Meslay et son frère Marin Ferrecoq qui mourut le 8 août 1650 et fut enterré à Fay. M. Ferrecoq démissionna en 1659; il mourut assez longtemps après. « Le 7 mars 1681 est décédé dans la maison presbytérale de la paroisse vénérable et discret maître Michel Ferrecoq, ancien curé de Saint-Germain, âgé de 83 ans. » Il fit bénir la grosse cloche de l'église.

Nous trouvons à cette époque à Noyen (1648) Nicolas Champion, prêtre, fermier du prieuré et (1656) Jean Poyaud, prêtre.

René HOUDAYER 1659. — du 3 novembre. *René Houdayer,* prêtre, curé de Saint-Germain, fermier du prieuré et y demeurant.

Le sacriste de la paroisse était alors un prêtre, Pierre Nouri, qui mourut le 3 juin 1662 et fut enterré dans l'église Notre-Dame. A partir de ce moment nous rencontrons les membres de la famille Gasselin pour accomplir ces fonctions; ainsi depuis 1662 à 1674 Jean Gasselin, sacriste; Jean Javy, prêtre, était vicaire de Saint-Germain vers 1674.

André CHAPELAIN 1676. — Messire *André Chapelain* (1). D'après Cauvin, il armait : d'argent à un chapelet de sable. A cette époque, on obtenait facilement titres et armoiries, et les armes parlantes comme dans ce cas étaient en vogue. Ce curé démissionna en 1711 ; il mourut le 9 mars 1715. Par son testament il fondait une prestimonie, dite de Saint-François ou des Chapelains.

Présentateur et collecteur était le plus proche parent ou à son défaut le curé de la paroisse. Seul, un prêtre de la paroisse pouvait être titulaire de cette prestimonie. Elle rapportait 100 fr., consistant en maison jardin, situés sur la paroisse Saint-Pierre en terres labourables, prés et vignes.

Le titulaire devait une messe par semaine. Tout fut vendu à la Révolution.

Nous avons relevé divers noms de prêtres à cette période.

Nicolas Beaumier, vicaire jusqu'en 1678.

R. Loppé, prêtre.

Anthoine Thezé, diacre et prêtre le 17 février 1679.

Mathieu Boyteau, acolyte et prêtre en 1680.

Charles Tuffière, vicaire en 1678, d'une bonne famille qui donna un religieux minime célèbre par ses œuvres et ses prédications.

(1) Cauvin : Supplément à l'armorial.

Michel Lemaistre, prêtre.

Christophe Boyteau, sous-diacre en 1679.

René Beuchet, prêtre en 1680.

François Tezé, prêtre qui devint curé de Saint-Pierre en 1687.

Claude SABLÉ 1711. — Juillet. *Claude Sablé*, curé. Il démissionna deux ans plus tard. Dans son testament du 8 Octobre 1718 « il recommande sa famille et sa succession au sieur de Martigny et lui donne pour cela 12 poinçons de vin, de son meilleur. » Il mourut « en son hôtel » le 10 octobre 1718.

29 août 1711. Mort de Ven. et Dis. Maître Michel Leclerc, prêtre, âgé de 70 ans.

M. LE CONTE 1713. — Février. *M. Le Conte*, bachelier de Sorbonne, devint curé de Saint-Germain. Il laissa le souvenir d'un homme très charitable. Il avait recueilli dans sa maison un pauvre malade de Malicorne qui mourut le 22 avril 1740. Monsieur le curé Le Conte fit élever dans son église les autels des chapelles latérales, dediés l'un à saint Jean-Baptiste, l'autre à saint Paul ; ce dernier est aujourd'hui sous le patronage de la Sainte Vierge.

Ce prêtre mourut le 4 janvier 1760 ; il fut inhumé le surlendemain dans le grand cimetière Saint-Germain, par le curé Bruneau, de Malicorne. Il avait 71 ans. Cinq ans avant sa mort, il avait perdu un ami précieux. Le 7 février 1755 mourait à l'âge de 45 ans Me Julien Bodereau, prêtre, qui fut inhumé au grand cimetière « Ce bon prêtre avait été longtemps un secours filial » pour le vénérable M. Le Conte.

Durant le demi-siècle ou à peu près que M. Le Conte fut curé de Saint-Germain, nous voyons passer un grand nombre de prêtres, vicaires ou habitués.

1713 à 1719. — J. Moreau, vicaire.

1719 à 1740. — J. Pillais ou Pillet qui succéda comme curé à M. Le Conte.

1735. — M. Saucion, vicaire.

19 octobre 1740. — Germain Hubert est tonsuré.

11 septembre 1740. — Sépulture de François Tezé sieur de la Couterie, garçon, âgé de 75 ans, par nous, prêtre de la principauté d'Iphto, soussigné. (sic) J. Gasselin.

Que signifient ces mots ? Jean Gasselin, né à Noyen, sacriste de l'église, peut-être prêtre, ne s'est-il pas déclaré prêtre de la fameuse principauté par manière de plaisanterie ?

1742. — M. le Conneur, vicaire.

J. B. de Sallaynes, tonsuré.

27 août 1748. — Pierre Pochard, vicaire jusqu'en 1750.

1750. — Tessier. C'est sans doute ce prêtre dont nous raconterons les actes courageux sous la Révolution.

1751. — M. G. Marchand, vicaire.

23 juillet 1753. — P. Dulioust, ou Delioust, vicaire. Sa famille posséda la ferme du Domaine, située au milieu du bourg (maison Hamon).

1758. — Lamare, vicaire.

26 juin 1759. — « Mourut et fut inhumé le lendemain par nous, curé de Saint-Germain, Me Julien Mautains, prêtre de Saint-Germain, âgé de 46 ans et dont le père était maréchal à Vallon. »

6 septembre 1759. — Fouqueré, prêtre, d'abord vicaire à Saint-Germain, ensuite à Saint-Pierre.

M. PILLAIS 1760. — *M. Pillais* succède à Me Le Conte. Ce prêtre s'occupa, comme ses prédécesseurs, de son église, dont il fit faire le grand autel, consacré le 31 juillet 1764. Il s'occupa surtout du presbytère qu'il mit dans l'état actuel ; il embellit également le jardin.

M. Pillais était né à Genelé, paroisse de la Mayenne au doyenné du Passais.

Il fut douze ans curé de Saint-Germain. Sans doute il mourut subitement ; car nous lisons dans les Archives municipales que « Me Julien Pillais, curé, décéda au presbytère de Fercé, le 28 juillet 1772, à 5 heures du soir. » Il était âgé de 56 ans. Il fut enterré au grand cimetière Saint-Germain par M. J. Boucheron, prieur de Dureil, en Anjou.

1760. — Louis Jean Sabier, vicaire, docteur en théologie.

1775. — Veillard, vicaire.

1780. — Thebault, vicaire.

1785. — L. Pérou, vicaire.

M. DUPORTAL. — M. Pillais eût pour successeur *M. Duportal*, dont nous verrons la vie plus loin.

MAURICE LEVEAU.

(A suivre.)



LA VOIRIE AU PAYS FLÉCHOIS EN 1788

En 1788, grâce à l'activité de la Commission intermédiaire de l'Assemblée provinciale, beaucoup de travaux furent entrepris sur les grandes routes de la province d'Anjou. Les chantiers ou « ateliers » étaient au nombre de trente-quatre.

Voici l'énumération de ceux qui intéressent plus spécialement notre contrée :

« ... L'atelier d'entre Saumur et Longué, sur la route de Saumur à La Flèche, par Baugé. L'atelier d'entre Longué et Baugé, sur la route de Saumur à La Flèche, par Baugé. L'atelier de Noyant à Baugé, sur la route de Tours à Angers, par Baugé. L'atelier depuis Baugé jusqu'à La Flèche, sur la route de Saumur à La Flèche, par Baugé. L'atelier depuis Le Lude jusqu'à La Flèche. L'atelier depuis La Flèche jusqu'à Meslay, sur la route de Tours à Rennes, par La Flèche. L'atelier depuis La Fontaine Saint-Martin jusqu'au moulin des Guerres, sur la route de La Fontaine Saint-Martin à Sablé. L'atelier de Château-du-Loir au Lude, sur la route de Château-du-Loir au Lude, par Vaas. L'atelier depuis Boissay jusqu'à Château-Gontier, sur la route de Sablé à Château-Gontier. La route depuis la sortie de Miré jusqu'à l'entrée de Brûlon, sur la route d'Angers à Sillé-le-Guillaume. L'atelier de construction à la butte des Boisards, sur la route d'Angers à Laval, par Château-Gontier... » (1).

Louis CALENDINI.

(1) F. Uzureau, *Andegaviana,* t. II, p. 255-256.

BIBLIOGRAPHIE

I. — A TRAVERS LES LIVRES

Olive Schreiner. — *Le Christ et le soldat Pierre Halket.* (Traduction de l'Anglais par Maurice Gerbeault). — A. Charles, libraire, 8, rue Monsieur le Prince, Paris.

La mort de Krüger, la nouvelle recherche de son trésor englouti, la lutte morale engagée au Transvaal, remettent au plein jour des études documentaires la question Boër.

Ce peuple « paysan » a une littérature qui lui est propre. Une femme d'une grande énergie et d'un vrai talent, Madame Olive Schreiner a porté en Europe, par ses livres, les gémissements de ses frères et de ses sœurs opprimés ou mourants.

Comme un pamphlet, pensé tel qu'une théorie philosophique, un livre : « Trooper Peter Halket of Mashonaland », à Londres, rendait son « authoress » célèbre et populaire, voici quatre ans.

Olive Schreiner, il est vrai, était déjà fort connue dans tous les pays de langue anglaise, depuis le gouvernement du Cap qu'elle habite jusqu'aux Indes.

Très jeune, sous le pseudonyme de « Ralph Iron » elle s'était fait une place dans la littérature, il y a une quinzaine d'années, avec « The Story of an African Farm », qu'un écrivain de valeur, M. Georges Méredith sut mettre en lumière.

« La Femme Nouvelle », Les Rêves », puis « La Vie en Rêve et la Vie Réelle » suivirent l'histoire d'une « Ferme Africaine ».

Epris des œuvres de Schreiner, comme beaucoup de littérateurs, M. Maurice Gerbeault, il y a quatre ans, donnait en un françäis sobre, claire et de vive allure, la traduction de « Trooper Peter Halket of Mashonaland ».

Contrairement aux traducteurs ordinaires qui modifient à leur gré, pour construire une phrase, expliquer une expression difficile à rendre, ou parfois, dans le but d'allonger, Gerbeault a fait un calque soigné, un mot à mot sérieux.

Il n'a changé que le titre du livre et lui a donné une enseigne plus française en quelque sorte, puisqu'il l'a nommé : « Le Christ et le soldat Pierre Halket ».

L'histoire se passe en Afrique dans le Mashonaland. Le héros du livre est un Ecossais peu instruit et sans fortune, à la solde de la Chartred Compagny de Cecil Rhodes et de Jameson.

Un soir, envoyé en éclaireur, le soldat s'égare dans la campagne. Il y a bien des heures qu'il est seul, loin de son peloton. Il est déjà monté sur une colline pour regarder au loin, mais la plaine est déserte.....

Et Pierre Halket n'a pas de vivres, il ne possède qu'un peu d'eau-de-vie du Cap, que, très lentement, avec parcimonie il boit à petite gorgée.

Las et triste, il s'assied sur le sol, réunit quelques brindilles de bois mort, les allume, et là, au feu, chauffant ses mains de froid transies, dans la brume qui tombe et l'enveloppe, il songe à la lointaine Ecosse.

En rêve, dans le petit cottage de là-bas, il revoit sa vieille mère, il revoit aussi la maison d'école qu'il détestait tant jadis ; les gravures pendues au mur avec « Jésus à Nazareth bénissant les enfants » lui apparaissent.

Puis tous ces souvenirs du passé s'évanouissent. Le soldat alors pense qu'il est sur la terre brûlante d'Afrique pour faire fortune. Il reviendra plus tard dans son village, le portefeuille plein de banknotes. Voilà son idée, à lui, Peter Halket : Il trouverait un puits aurifère ; il créerait une compagnie; (Barney, Barnato, Rhodes, n'avaient-ils pas commencé ainsi ?) il établirait le syndicat des mines d'or qui porteraient son nom. Il aurait des actions, des parts de fondateur que ses associés lui donneraient, puis il spéculerait, vendrait, rachèterait, jouerait, ferait baisser et monter à son gré la Bourse d'un pays. Et plus tard, ayant amassé gains sur gains, très riche, et par conséquent très considéré, il serait « Sir P. Halket, conseiller privé ».

« Avec 5 ou 6 millions, on peut aller où l'on veut, on peut épouser n'importe quelle femme ».

L'or, toujours l'or miroite en sa pensée. Devant ce métal que cachent les plateaux du Transvaal et que roulent, nouveaux Pactoles, les rivières de l'Alaska, des millions d'êtres sont à genoux.

Pour avoir l'or, maître du monde, que de lâchetés, de prostitutions, de haines !

Et toi, Pierre Halket, qu'as-tu fait pour gagner un peu de cette Monnaie tant enviée ? Instrument inconscient de la Chartred, tu as défendu, aidé ceux qui, par tous les moyens, par le feu, le sang et la trahison ont « arraché la terre aux

paisibles Boërs et font courber sous la matraque ou la crosse du fusil le dos bronzé des nègres ! »

Voilà ce que se disait le soldat, « il entendait les cris perçants des femmes et des enfants quand il braquait les canons » et le bruit de la dynamite faisant sauter une cave..., En rêve : Il manœuvrait de nouveau un canon Maxim, « mais il lui semblait que c'était la moissonneuse dont on se servait en Angleterre et qu'il fauchait, non pas des épis dorés, mais des têtes d'hommes noirs ».

Avec ces hallucinations, exténué de fatigue, il allait dormir, quand il entendit comme un bruit de terre foulée par des pieds nus.

« Une forme s'avança dans la zone brillante formée par la flamme du foyer ».

Halket arma son fusil à cette apparition et dit :

« Qui vive ?

« — Un ami.

« — Que voulez-vous ?

« — Etes-vous seul ? demanda l'étranger.

« — Oui, je suis seul.

« — Vous avez probablement perdu votre chemin dit Halket en tenant négligemment son arme.

« — Non, répondit l'étranger, je suis venu vous demander si je peux m'asseoir un moment auprès de votre feu ? »

Et, à la flamme mourante du brasier qui jette par instants de pâles et fuyants reflets sur l'étranger, Pierre cause.

Il demande à son compagnon ce qu'il est, il l'examine. C'est un homme de haute stature, enveloppé dans un long vêtement de laine descendant plus bas que le genou et lui collant étroitement au corps. La tête, les bras et les pieds étaient nus.

Halket prenant confiance en voyant son compagnon s'asseoir tranquillement près de lui, raconte sa vie.

Il lui énumère les nègres qu'il a tués.

« J'en fusillerais autant qu'on voudra, et, il ajoute que récemment, à la course, il abattit un cafre.

« J'y étais quand cet homme a été fusillé », répond l'étranger.

De plus en plus communicatif, Halket alors énonce ses chères théories. Il parle de son désir d'être riche, très riche, pour avoir la force de Rhodes, de Beit, de Barnato, il veut huit millions !

« — Halket, de toutes les âmes que vous avez vues sur la terre quelle est celle qui vous semble la plus grande ? Quelle est celle qui vous semble la plus belle ? reprend l'inconnu.

« — Naturellement, répond le soldat, si nous nous occupons d'âmes, ma mère est la meilleure personne que j'aie jamais connue. Mais à quoi cela lui sert-il ? Elle est obligée de laver les vêtements de stupides belles dames ! Attendez un peu que j'aie de l'argent.....!

« — Pierre Halket, qui est le plus grand de celui qui sert ou de celui qui est servi ?..... Des rois naquirent dans des étables..... »

Ainsi se continue le dialogue pendant des pages et des pages pleines d'un attrait extraordinaire, brûlantes encore du feu de l'inspiration.

On y sent vibrer un cœur de femme qui s'apitoie sur le malheur des innocents, des faibles, des opprimés, qui se lamente en pensant combien de vies sont souvent sacrifiées à une seule? Combien d'êtres, martyrs inconnus, luttent non pas pour leur existence, mais pour le bon fonctionnement d'une compagnie, d'une société, dont ils ne connaissent que les soldats ou les trafiquants, mainteneurs anonymes d'une force cachée !

« — Qui vous a donné votre terre ? » demande l'étranger.

« — Ma terre ? Eh ! La Chartred !

« — Et qui la lui a donnée ?

« — L'Angleterre parbleu !

« — Qui a donné la terre aux hommes et aux femmes de l'Angleterre ?

Ici, Pierre Halket ne peut répondre, la question l'embarrasse ; et l'étranger continue :

« — Qu'est-ce qu'un rebelle ?

« — Un rebelle est un homme qui se bat contre son roi et son pays.

« — Les Arméniens qui se battent contre les Turcs seraient-ils donc des rebelles ?

« — Oh ! les Arméniens ne sont pas des rebelles ; ils sont de notre côté. Ces Turcs quel droit ont-ils de conquérir les Arméniens ? Outre cela, les Arméniens sont chrétiens..... certains Juifs les haïssent.

« — Est-ce que la Chartred est chrétienne? Qu'est-ce qu'un chrétien ?

« — C'est un homme qui croit au ciel, à l'enfer, à Dieu, à Jésus-Christ qui sauva le monde, répond Halket sans trop de conviction.

« — Or, tous les diamants de Kimberlay valent-ils la vie d'un chrétien ? »

Et, Halket séduit par ces idées disait : « Laissez-moi vous suivre ! »

L'étranger répondit :

« Aime tes ennemis, fais le bien pour le mal. Va de l'avant sans regarder ni à droite ni à gauche, ne t'occupe pas de ce que les hommes diront de toi. Secours les opprimés et délivre les captifs. Si ton ennemi a faim donne lui à manger, s'il a soif donne lui à boire. »

Ayant dit ces mots, l'étranger disparut, mais, entre les dernières lueurs du feu, Halket vit longtemps sa tête auréolée, comme celle du Christ des images pendues au mur de l'école, en Ecosse.

Le soldat, par la suite, médita souvent cette conversation étrange avec l'Inconnu, dans la plaine déserte, près d'un feu de brindilles.

Depuis cette soirée dont les moindres détails le hantaient, Halket avait continué de guerroyer pour le compte de la Chartred, mais il se sentait maintenant mal à son aise dans ce métier.

Or, un jour, au bord d'une rivière, non loin d'un campement de troupes de la Cie Rhodes et Jameson, Pierre fut placé en faction devant un pauvre nègre blessé que des lanières attachaient à un arbre ; « les liens qui le retenaient étaient tellement serrés, que son corps semblait ne faire qu'un avec le tronc ».

Au capitaine, commandant sa troupe, Halket, en termes émus, avait déjà demandé la grâce du nègre. S'il avait combattu, ce pauvre, ce paria, c'était comme un blanc l'aurait fait, pour défendre sa famille, sa tribut et la terre fécondée par ses sueurs, c'était pour lutter contre l'envahisseur du sol sacré de la patrie !

Pour réponse, gentleman sceptique et noceur, l'officier avait donné l'ordre au soldat de garder le nègre de très près et de « le tirer » au moindre mouvement.

Mais, se souvenant des nobles idées émises au coin du feu par l'étranger aux graves paroles, Pierre coupa les liens du nègre, dès la nuit tombante, et dit au prisonnier ébahi de cet acte :

« Fuis !... Va !... »

Au bruit que fit le nègre en courant à travers bois, la troupe était debout, très vite, et le capitaine s'élançait, le revolver au poing, le premier, voulant tuer le factionnaire ou le captif.

Bientôt, Peter Halket le canon du fusil tourné vers le cœur reposa sur l'herbe de la forêt.

Jacques ROUGÉ.

L'Administrateur-Gérant, EUG. BESNIER

JACQUES GRETSER ET SES OUVRAGES

IMPRIMÉS A LA FLÈCHE

(1608-1609)

Jacques Gretser, né à Marcdorf, en Souabe, en 1561, mourut à Ingolstadt, en 1625. Entré de bonne heure dans la compagnie de Jésus, il professa longtemps avec succès à l'Université d'Ingolstadt. Egalement versé dans les langues anciennes et modernes, dans l'histoire et la théologie, il a beaucoup écrit sur l'antiquité profane et ecclésiastique. Les ouvrages qu'il a composés ou traduits, forment un recueil de 17 volumes in-folio, imprimés à Lisbonne en 1574 et années suivantes.

Quatre de ses ouvrages classiques sur la langue grecque furent imprimés à La Flèche, peu de temps après leur apparition, par les soins des Jésuites du Collège royal.

Le premier en date est destiné à la classe d'Humanités : « *Syntaxis Græcæ seu de Recta Partium orationis constructione* ». L'ouvrage qui débute par une Epigramme aux étudiants de la langue grecque, en élégants distiques, et par un *avis* pratique *au lecteur*, est divisé en vingt chapitres où sont étudiées les diverses constructions de la phrase grecque. Semée de tableaux synoptiques (propositions, conjonctions, etc.), cette syntaxe est finement imprimée. Les caractères grecs surtout, sauf quelques rares exceptions, sont exécutés avec une grande exactitude. De format in-8°, cette édition, qui a 86 pages, fut imprimée à

La Flèche, « *Flexiæ*, chez Jacques Rezé, typographe royal » en 1608. La marque de l'imprimeur orne le titre avec la devise *Has uvas dat labor* (1).

Plus long et plus important est le second ouvrage, imprimé à La Flèche en 1609, chez le même imprimeur *Apud Jacobum Rezé*, *Typographum Regium*, in-8° de 250 p. sans l'*Index*. Il traite des « *Institutions de la Langue Grecque* » et est destiné à la classe de Grammaire. — On dirait aujourd'hui une grammaire grecque. — Dernière *(ultima)* édition, revue, augmentée de chapitres, expurgée des erreurs précédentes, illustrée de notes, elle commence par une Epitre dédicatoire, datée d'Ingolsdadt, « Kalend. Iulii 1593 » et adressée à « Noble et Puissant Seigneur, messire Jean-Georges Hervard de Hohembourg, duc de Bavière, conseiller intime et suprême Chancelier de Guillaume » (pages 1-9). Un avis au lecteur, et le tableau grec et latin des huit béatitudes précèdent encore l'index des chapitres. Ceux-ci sont au nombre de 23 et traitent des lettres grecques, des parties du discours, des dialectes du nom, des déclinaisons, des verbes, etc. De charmants distiques « à la Jeunesse studieuse » disposent agréablement l'élève à pénétrer dans « le Labyrinthe des auteurs ». A la fin de ces chapitres, un dictionnaire alphabétique non paginé des mots contenus dans l'ouvrage, renseigne immédiatement l'élève sur la signification latine des mots grecs et le renvoie aux diverses pages où ils sont étudiés *ex professo* (22 pages) (2).

(1) JACOBI GRETZERI, SOCIETATIS JESU, SYNTAXIS LINGUÆ GRÆCÆ SEU DE RECTA PARTIUM ORATIONIS CONSTRUCTIONE PRO SCHOLA HUMANITATIS. — *Flexiæ, apud Jacobum Rezé, typographum regium, 1608.* — Baron S. de la Bouillerie. *Histoire de l'Imprimerie à La Flèche, depuis son origine jusqu'à la Révolution, 1575-1789*, Mamers, G. Fleury et Dangin, 1896, in-8° de 108 p. — p. 17. Cet auteur donne à cet ouvrage 108 p. : il reproduit aussi la marque de l'imprimeur dans la planche intercalée entre les pp. 18-19.

(2) JACOBI GRETZERI, SOCIETATIS IESU, INSTITUTIONUM LINGUÆ GRÆCÆ LIBER PRIMUS. DE OCTO PARTIBUS ORATIONIS, PRO SCHOLA SYNTAXEOS,

Le troisième ouvrage est un *Exercice de Grammaire*. Imprimé la même année et chez le même imprimeur que le précédent, il contient deux parties et 79 pages. L'auteur s'est servi, pour appliquer ses règles, des œuvres de saint Jean Chrysostome. Après avoir rappelé en six distiques la nécessité où nous sommes de prier pour comprendre la pensée des saints, le R. P. étudie le premier discours du docteur grec sur la prière au point de vue grammatical, semant de ci de là des pensées pieuses et des commentaires pleins d'érudition. La grammaire de saint Jean Chrysostome étant scrupuleusement étudiée, il examine sa poétique. Ce lui est une occasion de noter les différences qui séparent les prosodies grecque et latine. Il s'éloigne même un peu de son docteur pour donner une prosodie grecque à peu près complète ; toute cette dernière partie est émaillée d'intéressants tableaux synoptiques qui n'ont presque rien à envier à nos prosodies modernes (1).

Le dernier ouvrage, imprimé en 1609, est aussi une poétique mais plus didactique que la précédente. Celle-là était plutôt grammaticale, celle-ci s'occupe davantage de la quantité et du nombre des syllabes. Au reste, elle est plus étendue puisqu'elle contient 38 chapitres et 108 pages. Comme d'ordinaire, des distiques adressés à l'*amateur de poésie grecque* et un *avis au lecteur* précèdent l'*index des chapitres* et les chapitres eux-mêmes. Eux aussi sont soigneusement annotés et remplis de tableaux faciles et à la portée de tous. Je recommande surtout aux grammairiens

Editio ultima innumeris mendis et erroribus quibus prœcedentes scatebant expurgata, ac permultis locis et capitibus antea prœtermissis adaucta variis demum annotationibus illustrata. Cui accessit Index græco Latinus. — *Flexiæ, apud Iacobum Rezé, typographum regium, 1609.* — Cf. Baron de la Bouillerie, *in loc. cit.*

(1) Exercitatio Grammatica in primam concionum D. Ioannis Chrysostomi de oratione. — In-8° de 79 p. Cet ouvrage n'est pas mentionné par M. de la Bouillerie.

futurs ceux qui traitent de l'*arithmétique* et des *mots* de la langue grecque (1).

Tels sont, en abrégé, les quatre volumes imprimés à La Flèche. Disons encore une fois, à la louange de Jacques Rezé, que les caractères typographiques, tant grecs que latins, bien que fins et petits, sont merveilleusement rendus sur un papier excellent quoique peu épais. Ces quatre volumes furent réunis en un seul dans un ordre différent de celui que nous avons donné (2, 1, 3, 4), pour l'usage des collégiens de La Flèche, et devaient les suivre dans chacune de leurs classes : Troisième (grammaire), Seconde (humanités), Rhétorique. L'exemplaire que nous avons étudié pour ce compte rendu appartenait au rhétoricien Joseph Aubert, 1742 (2).

Louis CALENDINI.

(1) JACOBI GRETZERI SOCIETATIS JESU, INSTITUTIONUM LINGUÆ GRÆCÆ, DE SYLLABARUM DIMENSIONE, PRO SCHOLA RHETHORICES, EDITIO ULTIMA. — *Flexiæ, apud Jacobum Rézé, typographum regium, 1609*, — In-8°. M. S. de la Bouillerie, *op cit*, pp. 17-18, donne à cet ouvrage 79 p. Notre exemplaire en a 108.

(2) Bibliothèque de M. Houdebert de Saint-Aubin. Art. 7 E n° 25 E. (Cf. *Annales Fléchoises*, III, 160, note 2.)



VENDÉMIAIRE

A mon ami d'enfance
M. le Général G. R...

Salut, jours dorés où l'Automne
Emplit la tonne
D'où coulera du blond raisin
Le jus divin.

J'aime, à l'heure où sur la colline
Le soir s'incline,
Entendre de loin la chanson
Du vigneron.

Sur les champs descend le silence :
La nuit s'avance...
Au couchant, dans la pourpre et l'or
Le jour s'endort.

Et, dans l'immensité limpide,
D'un vol rapide
S'élance vers l'azur serein
Le gai refrain...

Puis tout se taît sur la colline,
D'où l'œil domine
Le village, et le gai chemin
De Saint-Germain...

*
* *

Le doux murmure des fontaines
Qui — toutes pleines —
Versent dans le sentier obscur
Un beau flot pur,

Met dans la nuit mélancolique
Sa note unique :
Au sommet du hameau dormant
Seul bruit vivant.

Et, tandis que le ciel sans voiles
S'emplit d'étoiles,
Jusqu'à l'aube aux blanches lueurs
Dorment les fleurs...

Octobre 1886.

Bellevue-les-Sources.

BESTIOLA

Elle a une bien claire vue dans ce corps minuscule. J'en suis à me demander si elle n'a pas vu ma plume tracer ces vers écrits pour elle, tandis qu'elle avait ma main pour promenoir.

Elle est verte du dos, et vert pâle est son aile ;
Une tête d'épingle est bien plus grosse qu'elle ;
Elle était dans un livre et, doucement, errait
Sur la marge polie à la blancheur de lait.

Je l'ai fait arriver dans ma main, nid fidèle
Où bien sûre est sa vie, où, d'un souffle, j'appelle
Mouvement et chaleur sur son fin corselet ;
Et gaie, elle y dessine un assez long trajet.

La paume, le dessus, et le bras, qui s'ébauche,
Et le duvet follet où, — si vive et point gauche —
Elle va, vient, revient, — son parcours achevé, —

Elle a tout exploré, de mon regard suivie...
— Sachant juger ce don ineffable : la Vie.
Bestiole d'un jour, je te l'ai conservé...

7 juin 1897.

AUTOMNE

Dans un ciel dont l'azur pâli reflète à peine
Les rayons d'un soleil calme, idéalisé,
Qui doucement sourit, de l'éther apaisé,
Aux arbres jaunissants, aux coteaux, à la plaine,

L'Automne ouvre aujourd'hui son règne. Jeune Reine
Au diadème d'or par Septembre irisé,
Mélancoliquement sur le sol reposé
Elle laisse flotter sa pourpre souveraine :

Pourpre des beaux raisins qui rougiront le vin,
Or mat des raisins blonds qui deviendront demain
La liqueur opaline où la mousse étincelle.

Mais que ce soit Automne, Hiver, Printemps, Eté,
Fêtes des fleurs, riches moissons, sol attristé,
C'est toi, c'est toi toujours, ô Nature immortelle !

23 Septembre 1904.

HENRY GAUDIN.

NOTRE-DAME-DU-CHÊNE, A VION

(XVIIe SIÈCLE)

Joseph Grandet, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur du grand séminaire et curé de Sainte-Croix d'Angers, né en 1646 et mort en 1724, est l'un des pères de l'histoire angevine. Entre autres ouvrages, il a composé, au commencement du XVIIIe siècle, *Notre-Dame Angevine ou Traité historique, chronologique et moral de l'origine et de l'antiquité de la cathédrale d'Angers, des abbayes, prieurés, églises, chapelles dédiées en Anjou en l'honneur de Dieu, sous l'invocation de la Très Sainte Vierge Marie* (1).

Pour rédiger la notice relative à la chapelle de Notre-Dame-du-Chêne, le vénéré supérieur s'adressa à plusieurs ecclésiastiques des environs, qui lui servirent de correspondants. Les lettres écrites à cette occasion sont conservées en original dans le cabinet des manuscrits de la bibliothèque d'Angers (2). Nous allons les reproduire.

Un ecclésiastique de Longué (Maine-et-Loire) écrivait à M. Grandet, le 29 avril 1698 :

M. Le Gendre (3) s'est rendu le maître de ma démission, et je n'ai pu obtenir de lui la permission de la mettre à exécution, quoiqu'à vous dire le vrai je me sentisse des raisons fort pressantes de consommer cette œuvre.

J'ai fait, grâce à Dieu, mon voyage à Notre-Dame-du-Chêne, où je me suis informé le plus exactement que j'ai pu de l'origine de cette dévotion, mais je n'ai

(1) Cet ouvrage, dont le manuscrit est à la bibliothèque d'Angers, a été publié pour la première fois en 1884, par M. Lemarchand (Angers, Germain et Grassin).

(2) Ms. No 621.

(3) M. Le Gendre, prieur-curé de Sainte-Colombe près La Flèche, ancien directeur au grand séminaire d'Angers, ami de M. Grandet.

pu découvrir aucun monument digne d'être employé dans une histoire. La tradition vulgaire de ce pays-là est que la figure de la Sainte Vierge qui a donné occasion à cette dévotion, ayant été trouvée dans un chêne, on la prit et on la porta dans l'église de Vion ; le lendemain, on la retrouva, dit-on, dans ce même chêne d'où on l'avait ôtée ; l'ayant reportée par plusieurs fois dans la même église, elle se retrouvait toujours dans le chêne, de telle sorte que le maréchal de Bois-Dauphin, ayant lui-même vu ce miracle, fit d'abord construire une simple niche de pierre, où cette figure fut mise. Par la suite, la dévotion s'étant toujours continuée des libéralités et des aumônes des voyageurs, on a fait une chapelle fort grande et passablement ornée, où l'on garde continuellement le Saint-Sacrement dans un tabernacle, à cause de la fréquentation des voyageurs qui y communient tous les jours, particulièrement les samedis, qu'il s'y trouve, dit-on, beaucoup de monde. — Une chose qui m'a fort déplu, c'est qu'on y laisse le Saint-Sacrement sans feu et qu'un laïc est chargé des clefs. Je ne sais même s'il n'a point les clefs du tabernacle, c'est de quoi j'ai oublié de m'informer. — On m'a dit que cette chapelle est fondée de cent livres de rente. Le chapelain ne réside pas, et je ne sais qui il est. C'est de M. Chantelou, ancien prêtre vicaire de Vion et originaire de ce pays-là, que j'ai appris toutes ces choses ; un de ses ancêtres a fait bâtir cette chapelle. Le même m'a dit qu'il y a quelques miracles faits à Notre-Dame-du-Chêne, rapportés dans un recueil de miracles de la Sainte Vierge, imprimé sous le nom de Vincent Charron, nantais, lequel livre est entre les mains de M. le curé de Thorée, qu'il a eu des Jésuites de La Flèche (1). Il nous fut encore dit à Vion, par

(1) *Kalendrier historial de la glorieuse Vierge Marie, mère de Dieu, recueilli de divers auteurs,* par Vincent Charron, chanoine de Nantes (Nantes, Doriou, 1637). Cet ouvrage est un des livres les plus

M. Montreuil, prêtre de Bazouges, qui m'avait fait l'amitié de m'accompagner dans mon voyage, qu'il est fait mention de la dévotion de Notre-Dame-du-Chêne dans un livre intitulé : *La triple couronne de la Vierge*, fait par un jésuite. Quelqu'un nous dit aussi qu'il en est encore parlé dans un autre intitulé : *Les grandeurs de la Vierge*, fait par un capucin. Au reste, j'ai lu ce dernier, où je ne me souviens pas d'avoir rien vu de cela (1). — M. Chantelou m'a promis de vous envoyer les extraits de deux miracles écrits sur son registre et arrivés de sa connaissance à Notre-Dame-du-Chêne, les noms, la date, le lieu et la qualité des personnes — Il y a, en cette chapelle, un très grand nombre de béquilles, etc., qu'y ont laissées les infirmes voyageurs. — Voilà tout ce que j'ai pu apprendre de Notre-Dame-du-Chêne.

Quant à notre pauvre Longué, je ne sache rien jusqu'à présent digne d'être mis en histoire. Notre jeune parent, M. Maurion, votre diacre, a écrit à son frère de ne se point mêler des chapelles dont on vous a parlé. J'en loue Dieu de tout mon cœur ; je me réjouis davantage de ce désintéressement pour lui, que s'il avait 10,000 livres de rente. Néanmoins il est certainement impossible de pourvoir aux nécessités de toute notre paroisse dans le petit nombre qu'on est d'ecclésiastiques : il n'y a que deux prêtres avec M. le curé, qui fait le 3ᵉ, qui confessent, pour une paroisse de six lieues de contour et peuplée à proportion. Je vous supplie d'ouvrir vos yeux sur les besoins de cette pauvre paroisse, et d'avoir la charité de lui

rares et les plus intéressants de la bibliographie bretonne ; il relate un miracle, qui eut lieu le 23 mai 1621 dans la chapelle de Notre-Dame-du-Chêne.

(1) *La triple couronne de la B. Vierge, mère de Dieu, tissue de ses principales grandeurs d'excellence, de pouvoir et de bonté,* par le P. Poiré, jésuite (Paris, Cramoisy, 1693). — *Conférences théologiques et spirituelles sur les grandeurs de la T. S. Vierge Marie, Mère de Dieu,* par le P. d'Argentan, capúcin (Paris, Martin, 1687).

procurer une bonne mission, dont elle a très grand besoin.

M. Grandet écrivit vers le même temps au curé de Louailles, M. Gasnerie, pour avoir des renseignements. Ce dernier lui répondit :

J'ai reçu l'honneur de la vôtre, et pour réponse je vous dirai que la chapelle de Notre-Dame-du-Chêne a été bâtie pour la seconde fois comme elle est à présent du temps d'Urbain de Laval, seigneur du Bois-Dauphin, en Précigné, qui vivait au commencement de ce siècle, est mort en son château et est enterré aux Cordeliers de Précigné ; mais ce n'a pas été lui qui l'a fait bâtir, s'il n'a peut-être donné le bois pour la charpente, ayant appris d'un ancien prêtre de Vion qu'elle avait été bâtie des aumônes et dons qu'on y faisait. Un notaire de Vion m'a dit qu'il avait été passé une transaction entre le seigneur du Bois-Dauphin et les paroissiens, portant que ledit seigneur serait le présentateur de toutes les chapelles qui s'y fonderaient à l'avenir (il ne sait en quelle année), et qu'on la trouverait dans les titres de l'église aussi bien qu'un acte du premier miracle qui s'est fait en la chapelle. — J'approuve bien les dévotions à la Vierge, pourvu qu'elles ne préjudicient point aux obligations ; mais je n'approuve point que l'on quitte le Saint-Sacrement de l'église de Vion les fêtes de Notre-Dame, pour aller chanter la grand'messe de paroisse en la chapelle du Chêne, ce qui attire tous les peuples des paroisses voisines, en sorte que les églises de ces paroisses sont désertes et qu'il n'y a personne à la grand'messe, ce qui est un abus.

Il y a aussi un grand abus au bourg du Pé, le jour de la Nativité, où tous les peuples courent de toutes parts, non par dévotion, mais pour être à la foire qui s'y tient et où il y a toutes sortes de marchands et marchandises ; ce qui est une profanation horrible de la fête.

Il n'y a que Monseigneur qui puisse remédier à ces désordres.

A la même époque, un Bénédictin, dom Jean-Baptiste Miret, mandait à l'historiographe angevin :

Tout ce que j'ai pu découvrir de la fondation de Notre-Dame-du-Chêne, c'est que l'image miraculeuse fut trouvée et aperçue dans un vieux chêne par une pauvre femme qui bûchait, avec une lumière qui lui apparut, vers la fin de l'autre siècle. Aussitôt la paroisse de Vion à demi-lieue vint l'emporter de ce lieu avec cérémonie. Le lendemain on ne la retrouvait plus en l'église de cette paroisse, mais au même endroit du chêne. Ce miracle fit qu'elle y resta et qu'on ne la remua plus. Comme l'affluence et concours du peuple y abordait de toutes parts, on abattit le chêne et on y bâtit la chapelle qui subsiste aujourd'hui des offrandes des fidèles, la Sainte Vierge voulant être honorée en ce même lieu. En effet, il y vient beaucoup de prêtres pour y célébrer la sainte messe. Les bonnes gens du pays ajoutent que bien des familles ont gardé de cet arbre pour se garantir du tonnerre. Une autre fois le reste. Amen.

Voici une autre note (anonyme) adressée à M. Grandet sur le même sujet :

La chapelle du Chêne a été bâtie il y a environ 80 ans ; je m'en suis informé des anciens du pays qui m'en ont donné des preuves certaines. Ainsi elle a été bâtie, vers l'an 1620, des dons qui y étaient faits. Urbain de Laval, maréchal de France et marquis de Sablé, a donné la charpente. M. le marquis du Puy du Fou, prince de Pescheseul, seigneur de Parcé, a donné le tabernacle. Tout le reste a été bâti des dons qu'on y faisait journellement. — La première et unique fondation a été faite par Me Mathurin Ménager, prêtre, par son testament écrit et signé de sa main le 3 mai 1688 ; elle est de deux messes par semaine et

une par mois, et donne 40 écus de rente annuelle et perpétuelle, affectée sur une maison avec un jardin, et sur une closerie, le tout sis dans le bourg de Vion, à la charge par le titulaire de dire lesdites messes dans la chapelle. — Me Clément Ménager, prêtre, y a été inhumé en 1662, Me Jacques d'Alelée, prêtre, en 1670, et Me Mathurin Ménager, fondateur, en 1689. — Me Léonard Siette, curé de Vion, a fait bâtir la chambre pour un prêtre — Barthélemy Lefebvre a été le premier habitant qui se soit établi à Notre-Dame-du-Chêne et y tenait hôtellerie en faveur des voyageurs dans une loge de bois et de terre forte, dans laquelle les voyageurs se retiraient pour prendre leurs besoins ; il y amassa de quoi faire bâtir les maisons qui y sont à présent. J'ai encore vu les piliers de la loge debout, il y a quarante ans ou environ. — En 1684, il vint bien trente processions en cette chapelle de 6 à 7 lieues loin, en conséquence de la guérison miraculeuse qu'y reçut une demoiselle nommée Des Moulins, demeurant à Durtal, qui avait l'épine du dos rompue et qui s'en retourna guérie.

Le supérieur du grand séminaire d'Angers fit lui-même son pèlerinage à Notre-Dame-du-Chêne. Quelque temps après, il recevait d'un vertueux prêtre de Sablé, M. Godebert, la lettre suivante (19 octobre 1700) :

Depuis que vous avez visité la chapelle de Notre-Dame-du-Chêne de Vion, une pauvre femme de notre ville, appelée Marthe Lambert, épouse de Samson Hergault, qui depuis huit ans et demi non seulement n'avait pas marché mais même ne s'était pas tenue assise, ne le pouvant pas parce qu'elle avait trois nœuds de l'épine du dos cassés ou plutôt sortis de leur place, mais était toujours couchée sans pouvoir se remuer ni être remuée qu'avec de très sensibles douleurs, le 16 du mois dernier, après onze jours qu'elle fut faire ses prières à la Sainte Vierge dans ladite chapelle, où son mari l'avait menée dans une portoire sur un

cheval, le 16 (dis-je) du mois de septembre dernier, le second jour d'après sa neuvaine, étant couchée à son ordinaire sur un banc dans la chapelle où elle faisait ses prières, elle se trouva, à ce qu'elle m'a dit elle-même, non seulement exempte de toute douleur mais même en état de se tenir assise et de marcher, ce qu'elle fit sur l'heure en descendant seule de dessus son banc; allant vers le milieu de la chapelle proche les balustrades du chœur, elle se prosterna contre le pavé plusieurs fois et se releva seule, car il n'y avait pour lors personne dans la chapelle; elle s'en revint à la maison proche, seule, sans bâton, et descendit les degrés qui sont à la grande porte sans se tenir à la muraille. Depuis qu'elle est de retour ici, je l'ai été voir deux ou trois fois chez elle, où je l'ai trouvée travaillant, assise dans une chaise sans souffrir de douleurs à moins qu'elle ne souffre du froid, et l'ai vu marcher deux fois dans sa maison, d'où elle vient bien jusqu'à notre église quoique éloignée de près de deux cents pas, à la vérité avec un bâton ou appuyée sur le bras de quelqu'un. Tout le monde croit que la Sainte Vierge, que Dieu veut continuer de faire honorer en ce lieu, a fait un véritable miracle en la personne de cette pauvre femme. — J'ai parlé à un apothicaire et à un chirurgien de cette ville qui la voyaient de temps en temps. Ils m'ont dit qu'ils la croyaient incurable et qu'il n'y avait que Dieu seul qui pût la guérir, de quoi, disent-ils, ils donneront des certificats ou attestations toutes fois et quantes que besoin sera. Je crois que M. l'archiprêtre (1) de Vion en a fait ou doit faire un procès-verbal fidèle pour vous l'envoyer. — Je ne vous en dis ce peu que par l'occasion de la présente, que je prends la liberté de vous écrire pour vous remercier et pour vous assurer que je suis, etc.

(1) L'archiprêtré de La Flèche fut jusqu'en 1802 annexé à la cure de Vion.

Sur la demande de M. Grandet, un apothicaire de Sablé, L. Sorin, délivra, le 26 décembre 1700, le certificat suivant :

Je, apothicaire soussigné, certifie à tous ceux qu'il appartiendra avoir vu Marthe Lambert femme de Samson Hergault, il y a environ neuf à dix ans ; à laquelle, après une longueur de maladies de fièvre et douleurs de têtes véhémentes, il survint par une relaxation des fibres des vertèbres une gibbosité, qui dans la suite priva les parties inférieures de toute communication pour leur entretien ordinaire, en sorte qu'elle demeura percluse de toutes lesdites parties pendant neuf à dix ans. Cette maladie, après de longs remèdes, m'a paru incurable, à moins de secours de la divinité qu'elle a obtenu par l'intercession de la B. Vierge Marie, dont elle est guérie. Ce que je certifie véritable, comme lors demeurante en une maison à moi appartenant et lors étant son apothicaire.

C'est avec ces données que M. Grandet composa sa notice sur la chapelle de Notre-Dame-du-Chêne.

F. UZUREAU,
Directeur de l'*Anjou Historique*.



REQUEIL

(Suite.)

V

FÉODALITÉ

La paroisse de Requeil était comprise tout entière dans la mouvance de la baronnie de Château-du-Loir. Ses fiefs étaient :

LA ROCHE-DE-VAUX

Les seigneurs de La Roche-de-Vaux, *alias* La Roche-Mailly, vassaux de la baronnie de Château-du-Loir, à laquelle ils devaient foi et hommage simple, deux mois de garde et quinze sols de tailles, jouissaient en qualité de fondateurs de « tous droits honorifiques en l'église de Requeil, droit de banc et de sépulture dans le cœur proche et joignant le chanceau de la ditte église, droit de littre au dedans et au dehors d'icelle », et de différents autres droits particuliers : de haute, moyenne et basse justice, d'usage dans la forêt de Douvre pour leur maison seigneuriale, leur four à ban, leurs vignes et voliers; de pâturage pour leurs bêtes aumailles et chevalines, et de panage pour leurs porcs. Par suite de la vente de la forêt de Douvre, les commissaires réformateurs des forêts réduisirent ces derniers droits le 15 octobre 1668, par transfert, au panage de douze porcs et au pâturage de douze bêtes aumailles et de quatre bêtes chevalines dans la forêt de Bersay.

La terre, fief et seigneurie de La Roche-de-Vaux comprenaient seulement en 1670 le château de La Roche-de-Vaux, jardins, vergers, prés, bois, vignes et terres labourables en dépendant, la métairie de La Suardière et le lieu des Chauchis. Ses vassaux directs étaient : les détenteurs du lieu de La Poulinière, obligés à la foi et à l'hommage simple et à cinq deniers de service ; le prieur de Château-l'Hermitage « pour les choses qu'il tient en Launay, La Riollonnière, Chesnepoirier, Les Martinières et La Troussardière », tenu à la foi et à l'hommage simple de douze deniers de service ; et les chapelains et clercs de la confrérie de Saint-Michel du Mans, qui lui devaient pour le lieu de La Vannerie, à Saint-Ouen, foi et hommage simple et un denier de service.

Les censitaires étaient plus nombreux : le lieu de La Brunetière lui devait cinq sols ; celui de la Grande-Couverie, quinze sols ; la baillée de Coisné, quatre livres deux sols huit deniers et deux poules ; Fraîchebas, six sols et deux chapons ; La Hustière, seize sols neuf deniers et deux poules ; L'Aubépin, un denier ; La Dreustière, cinq sols ; Le Petit-Arcif, neuf sols six deniers et deux boisseaux un quart de froment, dix boisseaux de seigle et six boisseaux d'avoine, mesure de Château-du-Loir ; un lieu aux Chauchis, cinq livres trois sols six deniers ; La Fournerie, trois deniers ; La Chapinière, vingt-un sols, deux chapons, deux poules ; La Perrinière, douze deniers ; La Fouquelière, à Saint-Ouen-en-Belin, cinquante sols au jour des Trépassés et cinquante-trois sols et deux chapons à Pâques, etc. (1).

Le château de La Roche-de-Vaux, reconstruit sur de vastes proportions, par les soins d'Adrien de Mailly, marquis d'Haucourt et de Nesle, d'après les dessins de M. Delarue, et dans le style Renaissance le plus

(1) Archives nationales, P. 358³.

riche et le plus élégant, est situé au sommet d'un coteau d'où la vue s'étend sur un horizon magnifique au Nord et à l'Est. Il est entouré d'un vaste parc enclos de murs, au bas duquel passe le chemin de grande communication du Mans au Lude.

Salomon de La Chevrière (*Salomonis de Capreria*) est son premier seigneur connu par titres authentiques. Le lundi après la Purification de l'an 1262 (v. st.), Jean Roger donne reconnaissance aux religieux de l'Epau d'une rente de dix sous sur deux pièces de terre et une vigne proche La Roche, au fief dudit Salomon, à Requeil (1). Hamery de La Chevrière s'avoue en 1293 homme lige de Béatrix, comtesse de Dreux et dame de Château-du-Loir, pour raison de son « hebergement de La Roche-de-Vaus et de ses chouses qu'il a en la chastellenie d'Oesé » (2). Henri de La Chevrière en rend également aveu en juin 1342 (3).

Jacques de La Chevrière, écuyer, seigneur de la Roche-de-Vaux, un de leurs descendants, épousa Aliette du Bouschet, fille de Geoffroy du Bouschet, écuyer, seigneur du Bouschet-aux-Corneilles, et d'Ysabeau de Thévalles. Il en était veuf en 1484, et la tutelle de Jehan, Perrine, Adenecte et Jehanne de La Chevrière, ses enfants, lui était confiée (4).

Guyonne du Bouschet, veuve de Bremond des Bordes, sa belle-sœur, lui céda, le 13 septembre 1486, le château du Bouschet-aux-Corneilles, la seigneurie de Montaupin-la-Cour et les lieux de « lostel de La Fontaine », de La Guileberdière, de La Dreurie, de

(1) Archives de la Sarthe, fonds municipal, n° 936.

(2) Bibliothèque nationale, fonds latin, 9067, fol. 378.

(3) Archives nationales, P. 341 [1], n° 58.

(4) Archives du Maurier, à La Fontaine-Saint-Martin, dossier Montaupin. — Perrine de La Chevrière, sa fille, épousa le 4 août 1488 Jacques d'Aubigné, quatrième fils de Jehan d'Aubigné, seigneur de La Perrière, et d'Yolande du Cloître, et lui apporta en dot la terre de Montaupin-la-Cour, à Oizé (La Chesnaye-Desbois, *Dictionn.*, t. I, p. 497).

L'Essard, de La Gravelle, le moulin du Bouschet et le fief et seigneurie de Passau, vendus par feu Jehan du Bouschet, seigneur du Bouschet, le 1er août 1480, « à Michelle, veusve de feu Jehan Regnier », Me Symon Chapperon, Laurent Aubery et Yvon More, pour 610 écus d'or « du coing du roi... vallant la pièce trente-deux solz ung denier tournois », avec faculté de réméré pendant neuf ans.

Par un acte du 14 février 1487 (v. st.), il échangea à Me Symon Chapperon « Lessart, la métairie de La Gilleberdière et autres lieux et choses héritaulx que led. Chapperon » et Cie avaient acquis, contre « le lieu, fief et domaine, tant rentes que deboirs, avec ses appartenances et dependances de Montaupin (la-Cour)..., plus les lieux et métairies de La Cléricière et de La Foucherie..., une partye de landes contenant dix huyct journaux... et les boys et terres des Vignaulx » (1). Un ou deux mois après, il remboursa les 610 écus d'or et annula ainsi cet accord. Depuis cette époque, La Roche-de-Vaux et Le Bouchet ont toujours eu les mêmes propriétaires, et Jacques de La Chevrière en fit hommage à son suzerain en 1603, et Marguerite de La Chevrière, veuve de Jean-Baptiste-Louis de Beaumanoir, en 1659 (2).

Le 3 mai 1478, Jaquet (Jacques) de La Chevrière et Jean, son fils, tous deux écuyers et seigneurs de La Roche-de-Vaux et du Bouchet, vendirent « de leurs bon grez et de leurs bonnes et pures voluntez sans aulcun pourforcement », à « honnorable et honneste religieux frère Jehan Dugué, pbre prieur du prieuré de Fessart, membre du prieuré conventuel du moustier de Nostre-Dame de Chasteaux en Lermitaige, lequel a achacté affin et agré pour luy et pour ses successeurs prieurs de Fessart, ...lestre, bordaige,

(1) Archives du Maurier, dossier Montaupin.

(2) Archives nationales, P. 348 *bis*, no 18; 352, no 152; 356, no 109, et 365, no 11.

lieu et appartenances de La Gravelle, ainsi comme il se poursuit et comporte tant en maisons, estraiges, jardins, vergers, terres, prez, pastures, landes, brières, boys, hayes, arbres chergeans et non chergeans et toutes autres appartenances, appendances et deppendances ...le tout sis en paroisse Dyvré le Pollin, ...pour le pris et la somme de six vingts escus dor neuf du coing du Roi notre sire au marc de la couronne, vallant a present chascun escu trente ung sols tournoys de monnaie a present ayant cours, poiez et comptez par autresfois par ledit achacteur ausdits vendeurs ».

Quoique acte de cette vente ait été passé en bonne et due forme devant la cour d'Oizé, Jacques de La Chevrière et son fils ne tardèrent pas à déclarer avoir été « deceuz et plus que doultre moytié de juste pris », et, arguant de ce fait, demandèrent « ledit contrat de vendicion estre... cassé et adnullé ou a tout le moins que » Jehan Dugué « leur suppleast ce qui deffailloit de juste pris ». Un tel procédé ne pouvait manquer d'être jugé mauvais par Me Dugué, qui, nécessairement, trouvait « bien ladicte vendition », soutenant qu'il n'y avait eu « aucune decepcion quoyque se soit doultre moytié ne celle que selon raison ». Néanmoins, pour éviter un procès qui semblait inévitable, il transigea avec Jacques et Jehan de La Chevrière devant la cour d'Oizé, le 9 mars 1488 (1489 nouveau style), et leur donna et remit « la somme de quatre vingts livres tournois monnaie courante » qu'ils lui devaient « pour les arreraiges de certaine rente... du temps passé » (1).

Jacques de La Chevrière donna à la fabrique de Requeil, par acte du 24 juin 1497, « les ventes et indamnités » de la terre des Noirottes, « à la charge d'en paier un denier de cens », et « une mine de bled

(1) Cabinet de M. Brière. Orig. parch.

seigle mesure d'Oyzé, vallant six boisseaux », à prendre annuellement le jour de l'Angevine, « sur deux morceaux de terre sis aux Clérés en ladite paroisse de Requeil, contenant deux journaux ». Messire Jean I de La Chevrière, écuyer, seigneur de La Roche-de-Vaux et du Bouchet-aux-Corneilles, son fils, ajouta à ces dons, le 29 octobre 1523, deux septiers de blé seigle mesure de Château-du-Loir et les assigna « sur les lieux de La Dreustière, à la charge par le procureur de payer à M. le curé ou ses pbres 60 sols pour le service de trois grandes messes... le mardi des festes de Pasques », pour le repos de son âme et de celle de Jacquine de Sarcé, son épouse (1).

Jean II de La Chevrière, écuyer, seigneur de La Roche-de-Vaux et du Bouchet, son fils, assista, en 1558, à la reddition du compte de la veuve de Guillaume Mersenne, procureur de fabrique, en compagnie d'Adam Alexandre, seigneur de Chantelou, de Me Michel de Vezins, vicaire, de Me Gervais Coupperye, seigneur de la Gouesterye, etc. (2). Il épousa le 21 septembre 1563 Urbaine de Champlais, fille de Pierre de Champlais, seigneur du Plessis-Foucquet et de La Masserie, et de Charlotte de La Houdinière (3). Il en eut deux fils et une fille : 1° Jean III de La Chevrière, écuyer, seigneur de La Roche-de-Vaux, qui mourut le 16 juillet 1611, peu de temps après ses fiançailles avec une des filles du seigneur de La Faigne (4); 2° Jacques de La Chevrière, écuyer, que nous trouvons

(1) Archives de la fabrique de Requeil, *Inventaires des titres et papiers*, de 1615 et de 1691. — Un peu auparavant, le 28 août 1525, un parent de Jacques I, René de La Chevrière, seigneur de L'Essart, est témoin du bail d'un pré à Saint-Biez-en-Belin, donné par les religieux de Château-l'Hermitage (Archives de la Sarthe, H. 520).

(2) Archives de la fabrique de Requeil, compte de 1558.

(3) Biblioth. nat., cabinet des titres, carrés d'Hozier, t. 166, nos 331, 332.

(4) *Revue hist. et arch. du Maine*, t. XXIV, p. 22. — Archives du Maurier, dossier Montaupin.

présent à la reddition des comptes de la fabrique de Requeil, qualifié de sieur du Bouchet en 1599, et seigneur de La Roche-de-Vaux en 1610 (1); il dut mourir peu de temps après; 3° Marguerite de La Chevrière, épouse de Louis de Champlais, chevalier, seigneur, baron de Courcelles, et marraine, à Saint-Jean-de-la-Motte, le 16 août 1623, de Guy Guichard, fils de Félix Guichard, sieur de L'Isle, bourgeois de Paris, et de Geneviève de La Place, demeurant à la tour de La Vivantière (2).

Jean IV de La Chevrière, écuyer, seigneur de La Roche-de-Vaux après Jacques de La Chevrière, son père, épousa Anne de Juston. Il emprunta, le 30 juillet 1635, de concert avec sa femme, Marguerite de La Chevrière, sa fille, et Jean-Baptiste-Louis de Beaumanoir, chevalier de l'ordre du roi, seigneur baron de Lavardin et d'Antoigné, sénéchal du Maine, son gendre, la somme de 2,700 livres à Philippe du Goustil, veuve noble Jean Lair, receveur des tailles en l'élection du Mans (3).

Marguerite de La Chevrière, sa fille, son unique héritière, devint veuve le 5 août 1652. Elle vendit La Roche-de-Vaux et Le Bouchet-aux-Corneilles le 15 décembre 1668, à François de La Rivière (4), conseiller au parlement de Metz, seigneur de La Groirie, à Trangé, qui se les vit saisir dès l'année suivante par jugement du lieutenant général de la sénéchaussée du

(1) Archives de la fabrique de Requeil, comptes de 1599 et de 1610. — Les armes de la famille de La Chevrière *(de gueules au lion de sable)* figurent dans l'église de Requeil sur une pierre tumulaire et sur un tableau représentant le Rosaire, où elles sont accolées à celles d'Anne de Juston, femme de Jean IV de La Chevrière *(d'argent à une bande de gueules accostée d'une étoile de sable en chef)*.

(2) Registres de l'état civil de Saint-Jean-de-la-Motte.

(3) Abbé G. Esnault, *Inventaire des minutes anciennes des notaires du Mans*, t. I, p. 261.

(4) François de La Rivière avait pour armes : *d'azur à cinq hures de saumon d'argent posées en sautoir* (Potier de Courcy, p. 885, III).

Maine au siège de Château-du-Loir, pour une créance de 1,200 livres due à Alexandre Laîné, bourgeois de Paris, et les racheta pour la somme de 60,000 livres. La terre de La Roche-de-Vaux consistait alors « en plusieurs bastiments logeables, une fuye, courts, jardins, vergers, allées, avenues, bois de haulte fustaye, taillis, buissons, garennes, terres labourables et non labourables, estangs, landes, prez, pastures, vignes, droict de fondateur de l'église de la parroisse de Recueil et autres droicts honorificques en la dite église, en laquelle il y a littre au dedans et au dehors, pour y tenir les armes des seigneurs de la dite terre, posteaux dans les carrefours des lieux les plus éminents de la dite paroisse de Recueil, droict de banc et de sépulture dans le chœur, proche le chanceau, et autres prérogatives » ; dans les métairies de la basse-cour de La Roche-de-Vaux, de La Suardière, de L'Arcif, de La Pinellière, autrement Les Chaussées, et dans la métairie, fief et seigneurie des Ruisseaux ; et, en ce qui concerne la terre du Bouchet, « en un vieil bastiment à pont-levis, entouré d'eau, en une grande prée située parroisses de Recueil et d'Oizé », et dans les métairies du Bouchet, de La Fontaine-du-Bouchet, de La Gilberdière et de La Verrerie, auxquelles on ajoutait celles de L'Aumosne et de La Moratière, en Mansigné (1).

Le 6 juin 1673, Me René Philoche, curé de Requeil, céda à François de La Rivière, « pour le bien et utilité » de la cure et « à titre d'eschange », le fief de la cure ou du presbytère de Requeil, « consistant en la maison presbitéralle, jardin, fuye et garanne, rentes seigneuriales, censives, montant par an à 29 s., portant profils, lots et ventes et autres droits quand le cas y échet et générallement tout ce qui dépend dudit fief..,, à la réserve toutesfois de ladite maison presbi-

(1) Archives de La Roche-de-Vaux, orig. parch.

téralle, jardin, fuye, garanne et domaine en dépendant, et de ce qui relève de Chasteaux », contre « un fond d'héritage bien garanty et déchargé du droit d'indemnité produisant 80 livres de revenu annuellement, de nature censive, situé en laditte paroisse de Requeil et dans l'étendue de ses fiefs et seigneuries, qui tiendra lieu d'augment de fondation à laditte cure et d'assurance de la garantie dudit fief eschangé; et jusqu'à ce que ledit sieur de La Rivière ayt fourny ledit héritage il payera par chacun an audit Philoche et à ses successeurs lesd. 80 livres de revenu en deux termes égaux aux jours de Noël et Saint-Jean ».

De plus, Me Philoche s'oblige, tant pour lui que pour ses successeurs curés de Requeil, de « dire ou faire dire et célébrer à l'intention dudit sieur de La Rivière, de Madame son épouse, leur famille et descendans ou possesseurs de laditte terre de La Roche-de-Vaux a perpétuité dans la chappelle du chasteau dudit lieu de La Roche-de-Vaux une messe basse par chacune semainne à tel jour qu'il plaira audit sieur curé et ses successeurs, et lorsque ledit sieur de La Rivière et laditte dame sa femme, leurs enfans ou possesseurs de laditte terre ne se trouveront point audit lieu de La Roche-de-Vaux, laditte messe sera dicte en l'église de la paroisse de Requeil, sans que néantmoins laditte messe puisse estre dicte avant huit heures ». En considération de cette messe, François de La Rivière « promet de fournir audit sieur curé d'autres héritages situés dans laditte paroisse de Requeil et dans les fiefs aussy de nature censive bien garantye et déchargée dudit droit d'indemnité, estant lesdits héritages déchargés de lots et vantes, jusqu'à 30 livres de revenu par chacun an pour servir de fond et de dottation de laditte messe ». En attendant qu'il ait fourni ces héritages, il affecte « spéciallement au payement desd. 80 livres d'une part et les 30 livres d'autre par cha-

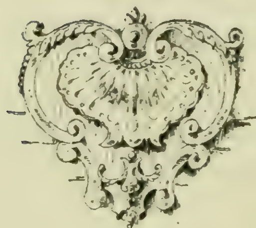
cun an la métayrie de La Fontaine du Bouchet à luy appartenant ».

Des lettres patentes données à Versailles au mois de juillet 1674, registrées au parlement avec le contrat d'échange le 27 mars 1676, réunirent le fief de la cure à sa terre de La Roche-de-Vaux « sous une seulle foy et obéissance » (1).

H. ROQUET.

(A suivre.)

(1) Archives de la Sarthe, G. 882.





En Sous-Préfecture



Le salon est Empire, avec des panneaux verts.
Le piano muet fait meuble dans un angle ;
Un tableau se révèle où deux lutteurs s'étranglent
Dans le champ-clos d'un cadre entamé par les vers.

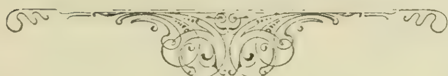
Une table supporte, avec mélancolie,
Un vase blanc et or où meurt du résédas.
Les fauteuils amincis font signe de leurs bras,
Comme pour appeler quelqu'un qui les oublie.

Et le silence est là, pacifique et figé.
Une mouche, parfois, se prend à voltiger
Derrière un des rideaux de la fenêtre close.

— On entend, dans un coin, une souris gratter. —
Et grave, comme il sied, le canapé vieux rose
Ecoute la pendule antique radoter.

25 Août 1904.

MAURICE PRAX.



LES NOMS DE LIEU ANCIENS

DE BOR CHEVREL A BOUCHEVEREAU

Dans un récent article *Les anciens quartiers de Laval*, que M. E. Laurain publie au dernier *Bulletin historique et archéologique de la Mayenne*, l'éminent archiviste de la Mayenne cite quelques noms lavallois que l'on retrouve dans de vieilles chartes : tel *le bourg Chevreau*, ancien quartier de Laval.

M. Laurain reproduit la charte *(Vidimus* de 1243) où l'on peut lire ce nom. C'est une donation du 6 août 1241, par Mathieu de Biana, chanoine du *Bourg-Chevreau* de Laval, à Guillaume de Biana, clerc, son neveu, de la Rouillère, en Grenoux, et de plusieurs autres immeubles sis à Laval.

Les *Annales Fléchoises* n'auraient point à s'occuper de ce document, qui les éloigne de leur champ d'études, s'il ne rappelait précisément un nom bien connu à La Flèche : *Bouchevereau.*

Déjà, en mars 1903 (1), j'ai indiqué les transformations successives que ce nom a subies au pays fléchois : *Bor Chevrel, Borchevrel, Le Bourg Chevreau, Bourg Chevreau, Bourchevereau, Bouchevereau.*

L'article de M. Laurain m'a suggéré l'idée de rechercher s'il n'existait pas d'autres *Bouchevereau* autour de nous, et s'ils avaient passé par les mêmes transformations.

(1) *Annales Fléchoises*, T. I, p. 144, note 1.

Grâce au précieux *Dictionnaire* de notre savant collaborateur, M. Angot, je constate que le département de la Mayenne en contient plusieurs (1), à Ambrières, Entrammes, Laval, Ste-Gemmes-le-Robert, et le *Dictionnaire* de M. Célestin Port m'apprend, en même temps, qu'il en existe quelques-uns dans Maine-et-Loire, à Beaufort, Longué, Rochefort-sur-Loire et Segré.

Avec ces quelques renseignements, j'ai composé le tableau suivant, que mes confrères des sociétés voisines pourront compléter s'ils le veulent.

On y verra qu'un quartier de la ville d'Ambrières porte le nom de *Bouchevereau*, orthographe absolument semblable à celle du *Bouchevereau* fléchois. Partout ailleurs c'est *Le Bourg Chevreau* qui a prévalu, dénommant un quartier, un faubourg, un village, un hameau, une ferme ou un château.

M. Laurain écrivait : « ... *Le Bourg Chevreau*, dont la dénomination est bien ancienne et qu'il faudrait rapprocher d'autres semblables pour savoir peut-être tout ce qu'elle renferme d'historique... » Voilà un essai de rapprochement accompli. Si l'histoire du pays n'y gagne pas beaucoup, pour ne pas dire rien du tout, l'histoire du nom lui-même n'y aura pas perdu, puisque nous aurons constaté partout une similitude d'origine et de transformations.

L'origine est bien simple : *Bor Chevrel* désignait un bourg ou une agglomération de quelques maisons. Or, *bourg* vient, disent les étymologistes, de l'allemand *burg* (goth. *baurgs*), qui signifie « lieu fortifié » ou « château fort ». Littré ajoute que le même nom se dit en bourguignon *bor*, en provençal *borc*, en espagnol *burgo*, en italien *borgo*, en latin *burgus*. On voit maintenant comment, de *Bor Chevrel*, on est passé

(1) Je n'ai pu retrouver dans le *Dictionnaire de la Mayenne* le *Bourg Chevreau*, ancien quartier de Laval. Est-ce un oubli ?

ici à *Bouchevereau,* alors qu'on restait, ailleurs, à notre orthographe des XVIe et XVIIe siècles, *Le Bourg-Chevreau.*

Une seule chose m'étonne, c'est que le lieu actuel de *Bouchevereau* ait pu jadis recevoir cette dénomination de *borg, burg, burgus, lieu fortifié.* Situé dans la vallée du Loir, à un kilomètre de la rivière, dominé par tous les coteaux de Saint-Germain et de Verron, il n'était pas plus fortifiable qu'aujourd'hui. Il reste à supposer qu'il fut l'emplacement d'un camp romain retranché. Comme, tout près de là, passait le « grand chemin de César », allant de Luché à Cré-sur-Loir, cette supposition n'a rien d'invraisemblable, mais j'avoue toutefois n'avoir aucune preuve à l'appui. La question reste donc à résoudre.

P. C.



	La Flèche	MAYENNE				MAINE-ET-LOIRE			
		Ambrières	Entrammes	Laval	Ste-Gemmes-le-Robert	Beaufort	Longué	Rochefort-sur-Loire	Segré
XIIe Siècle de 1154 à 1184	Bor Chevrel								
1220					Bor Chevrel				
1241				Burgus Chevrel					Burgus Chevrel
1538	Bourchevereau								
1542	Le Bourg Chevreau								
1550						Bourchevereau			
1566	Bourg Chevreau								
1641	Bourchevereau								
1657	Bourg Chevereau								
1728	Bouchevreau								
XVIIIe Sle (Cassini)					Le Bourg Chevreau	Le Bourg de Chevreaux			
1904	Bouchevereau (château & hameau)	Bouchevereau (faubourg)	Le Bourg Chevreau (village)	Le Bourg Chevreau (quartier de la ville)	Le Bourg Chevreau (village)	Le Bourg Chevreau (village)	Le Bourg Chevreau (faubourg)	Le Bourg Chevreau (hameau)	Le Bourg Chevreau (ferme)

LES ANCIENS CURÉS DE NOYEN

§ II : PAROISSE SAINT-PIERRE (1)

JEHAN PANCHÈVRE 1507. — Jehan Panchèvre. — Jehan Monteul, prêtres.

GERVAIS BOYTEAU 1545. — Nous trouvons le nom d'un prêtre *Gervais Boyteau,* prêtre, recteur de la paroisse Saint-Pierre de Noyen dans une sentence d'absolution. Un nommé Gervais Bodin et Marie Fournigault sa femme avaient encouru une excommunication pour avoir contracté un mariage clandestin dans le diocèse d'Angers. Messire Gervais Boyteau les en releva publiquement le 20 décembre 1545.

Les prêtres qui suivent furent-ils curés ? nous l'ignorons.

MATHURIN BUGERT 1547. — *Mathurin Bugert.*

PIERRE VATEAU 1583. — *Pierre Vateau.*
1585. — René Georges, fut vicaire.
1587. — René Maceot, chanoine de Saint-Pierre-la-Cour.

JULIEN TALVAS 1596. — *Julien Talvas,* prêtre, probablement curé. Ce fut lui qui fonda la chapelle du Saint-Sacrement et la dota d'une ferme appelée aussi du Saint-Sacrement. Cette chapelle

(1) Mêmes sources que ci-dessus.

était auprès de la route d'Avoise sur le territoire de Saint-Germain. Aussi le curé de Saint-Pierre était présentateur et celui de Saint-Germain collecteur. Elle rapportait 100 francs au titulaire qui devait chanter une messe tous les jeudis.

ANDRÉ ALLEAUME 19 Octobre 1621. — *André Alleaume.* Il quitta Noyen pour Juigné comme cette note en fait foi : « Le dernier de ce mois de May 1622, je traitai de ce bénéfice de Saint-Pierre avec Me André Alleaume et lui baillai en permutation le prieuré de Juigné et nous traitâmes de pacifique à pacifique. »

Signé : G. Pescherard.

M. GEORGES PESCHERARD. — Ce fut le 7 du mois de septembre 1622 que *M. Pescherard* pris possession de la cure de Saint-Pierre et Notre-Dame par procureur.

Il ne jouit pas longtemps de son bénéfice ; il mourut quelques mois plus tard. « 15 janvier 1623. — Sépulture de M. Georges Pescherard, prêtre ; le lieu de sa sépulture et de ses prédecesseurs est devant l'autel Saint-Blaise, sous les tombes proches dudit autel. Son corps est sous celle du milieu et le corps de feue Jeanne Monteul, vivante, femme dudit Pescherard, est sous celle proche de la muraille, où elle fut inhumée le 1er septembre 1599. » Cette note fait remarquer que ce prêtre avait été marié avant d'entrer dans les Ordres. Il eut pour sucesseur :

JEAN PESCHERARD. — Messire *Jean Pescherard* qui tint la cure de Saint-Pierre un peu plus de 38 ans de 1623 à 1662.

« Il s'acquitta très louablement de sa charge ; il fit bâtir dans l'église Notre-Dame la chapelle Saint-Joseph et le bas côté ; il fit faire le jubé de cette église et la

clôture du chœur. Il fit placer un Crucifix qui dominait l'autel du Rosaire et fit bâtir la sacristie. »

Ce curé s'occupa beaucoup aussi de l'église Saint-Pierre dont il fit construire la sacristie. Ce fut lui qui fit élever deux chapelles de chaque côté de l'église, abattre un grand arc qui était au milieu de l'église ; il fit faire aussi la clôtûre du chœur et mettre le Crucifix qui était au-dessus. Il fit construire tout cela partie aux dépens de la fabrique et partie aux siens. »

Après cette vie bien remplie, M. Pescherard mourut à 78 ans « à onze heures un *cart* du soir le 3 septembre et il fut inhumé le 4 à Notre-Dame, au haut du chœur, vers le côté droit ». Ces détails si précis sont de la plume d'un prêtre Jean Huchelou qui parle avec reconnaissance et fierté de M. Pescherard « mon oncle et mon bienfaiteur ». Ce prêtre succéda dans la cure de Saint-Pierre à son vénérable parent.

En 1638, nous trouvons comme vicaire de Saint-Pierre Me Nicolas Esnault. « Trois livres de rente annuelle et perpetuelle sont dues à Discret Maître Nicolas Esnault, conformément au testament de Gervais Oustin et de Madelaine Devaux, sa femme. »

23 juillet 1652. — Mort de G. B. Gilbert Nourry, prêtre, décédé dans la maison priorale de la paroisse Notre-Dame ; il fut enterré devant l'autel dans l'église Saint-Germain.

Jean HUCHELOU. — *Jean Huchelou* fut curé de 1662 à octobre 1687. Il fut enterré le 2 de ce mois par Me Garreau, curé de Pirmil.

Autres prêtres : 1666 M. Denault.

M. Rousseau qui fut principal du Collège et fonda une prestimonie en faveur de cet établissement (1).

(1) Voir nos Articles des *Annales Fléchoises* : Le Collège de Noyen. (nos Sept. Oct. Nov. 1903.)

1667 Jean Panchèvre.
1676 Jacques Boutin, diacre.
1679 R. Bouchet, prêtre.
26 avril 1685 Etienne Pérard, prêtre.
Louis Thion, principal du Collège.
1687 Julien Bail, prêtre.

François TEZÉ. — M. *François Tezé* de la Rivière fut curé de 1687 au 11 novembre 1694, avec Hardy Boyteau comme auxiliaire.

Georges TEZÉ. — Son parent *Georges Tezé* de la Rivière lui succéda de 1694 au 16 mai 1731, jour de son inhumation dans l'église Notre-Dame.

Il eut pour vicaires :

M. Peschard.

M. François Guyet, enterré par Charles Pérard, prieur de Dureil le 25 octobre 1730.

M. BELLOT. — *M. Bellot* fut curé de 1731 à 1751, époque à laquelle il démissionna. Il mourut un peu plus tard le 18 mai 1755, âgé de 74 ans ; il fut enterré à Notre-Dame. Il posséda la terre de Voisine dont une dame de Clinchamp lui avait fait don. A la mort de ce prêtre, ses biens furent vendus et Voisine acheté par un sieur Legros. M. Bellot était d'une famille bourgeoise de Noyen qui subsiste encore.

Il eut pour vicaires :

De 1735 à 1738 M. Laumosnier.
1742 M. Chauchrist.
Ch. Huet.
1748 Bodereau.

M. Claude BIZIÈRE. — M. Bellot eut pour successeur en 1751 *M. Charles-Claude Bizière* qui mena durant 36 ans la paroisse. C'était un prêtre d'un grand savoir, d'une haute vertu et d'un ferme ca-

ractère. Il mourut à la veille de la Révolution ; le 17 septembre 1787, li fut inhumé très solennellement par Jean-Baptiste Boucheron, prêtre, prieur de Dureil, dans le cimetière, en présence de Me Auguste Drouault, curé de Malicorne, de Jean-Julien Gaîne, curé de Saint-Jean-du-Bois, de Nicolas Le Baroy, curé de Fercé, de François Buisneau, principal du Collège de Noyen. L'acte de sépulture est signé : Louis Péron, vicaire de Saint-Germain.

Vicaires de Saint-Pierre :

1751 G. Marchand, vicaire.
1756 G. Pérard.
1759 Foucqueré.
Jacquin de la Barre.
1766 Clogenson, bachelier en théologie.

M. LAÎGRE-DESPRÉS. — M. Bizière eut pour successeur *M. Laigre-Després* qui fut installé le 13 novembre suivant.

Comme désormais la vie des deux paroisses de Noyen va se confondre nous allons parler en même temps de leurs pasteurs.

MAURICE LEVEAU.

(A suivre.)



CRÉANS ET SES SEIGNEURS

AU XIVe SIÈCLE

D'après un Registre de Cens et d'Aveux

(Suite)

Johan Fouchier IIII s. de son estre et de ses courtilz.

Roul Aresté par reson de la Blanchete VI d. de leur estre et des appartenances.

Macé Coaellier VI d. de son estre et de ses Courtilz.

Les hers feu Droet dou Temple XVIII d. de lestre à la Foucherère.

Item XIIII manssais de la meson as Joulaniaux et des courtilz.

Les hers feu Godé (1) dou herbergement feu Godé et des appartenances XV s.

Johan Meurioe II s. des chouses de la Fousseere.

Guillaume Menivevillain V s. dou pré de la Chapelle

somme XXVII s.

Autres devoirs dus à l'Angevine.

Folio XV, verso. Autres devoirs deuz à l'Angevine.

Johan et Guillaume ler Baudriz V s. de leur pré de la Perronnière.

Les hers Denise Anrfait feue, VIII d. obole de la Pochaudière.

Les hers feu Johan Faitfeu (2) III d. de leur estre de la Pochaudière.

(1) Dou fié de Créant à la saint Xristofle Colin fiète.

(2) Cf. Ce que nous avons dit des fiefs sis en la mouvance de Créant : La Pochaudière. Une famille Faifeu existait encore aux XVIe et XVIIe siècles. *(Divers dossiers du chartrier La Varenne Choiseul-Praslin.)*

Gregoire Le Fevre VI d. de la terre d'Aubigné (1).

Les hers feu Johan Deffenssor VI d. d'icelui lieu.

Les Hodecenz V s. pour leur terre devant leur estre (2).

Guillaume Cheveiche et sa fraresche des chouses de la Droetière XVI s. VII d.

Le seigneur des Bans des terres feu Hamelot la Vaucorpères V s.

Item XIIII manssais de la terre feu Boidoict.

Le priour de Créant VII s. dou clous de Gastevin.

Johan Fenssour V s. pour les prés de la Perronnière qui fut de Clées.

La personne de Clermont de son pré souz l'estre aux Piaux XX d.

Michou Yvain VI s. de son herbergement et des appartenances et d'un quartier de pré de la Perronnière.

Guillaume Esturry XIII s. de son herbergement et des appartenances et d'un quartier de pré appellé la Boire.

Macé de Septaignes (3) II s. VI d. de sa part dou pré aux Normandeaux, item dou pré de la Pière VIII s.

Le seignour des Bans III s. de la Moisière et des appartenances.

Les hers Doucay deuz s. de leur tenemans que III tiennent.

[Eanoicere ?] Pover II s. VI d.

Le seigneur de Clermont II s. VI d. de son pré commun entre le seigneur des Bans.

Le seigneur des Bans (4).

Johan Luçon XII s. des prés de la Perronnière.

Guillaume Belesvre X s. de son herbergement de la Belle-Ouvrière et des appartenances somme IIII livres XIX s. X d. obole.

Autres devoirs de Créant dus le 2 Novembre.

Fol. XVI, r°. Autres devoirs deuz à la feste aux mors, de Créant.

(1) Grégoire Le Febvre. Jehan Deffensor (f° XV. v°), Guérin Moreau (f° XVIII, r°), avaient des terres au lieu d'*Aubigné*, Drouet du Temple possédait le bois d'Aubigné (f° XXIX, v°); assise sur le Loir, la ferme d'Aubigné est en la commune de Luché-Pringé.

(2) Biffé.

(3) Deux seigneurs de ce nom sont indiqués par notre *ms.* Macé de Septaignes appelé quelque part seigneur de Vaugele (f° XVII, r°) et Jehan de Septaignes (f° XIV, r°). Il y a Vaugelay en Mareil-sur-Loir.

(4) Biffé.

Les hers feu Gode (1) XX s. de leur estre et des appartenances.

Hemeri le Barillier (2) XX s. des prez qui furent feu Pigneau.

Guillaume Beleuvre (3) XIII s. (4) de son herbergement et des appartenances.

Michel Yvain (5) VI s. de son estre et des appartenances (6) et d'un quartier de pré.

Guillaume Estury (7) XIII s. de son herbergement et des appartenances et d'un quartier de pré appellé la Boire.

Guillaume Sentier (8) IX s. dou pré Boitdoit.

Macé (9) de Septaignes VI s. dou Pré qui fut aux Goubereaux de la Luçonnière.

Les Hodecenz VI s. pour leur terre devant leur estre (10).

Hervé Meurioe (11) X s. de son estre et des appartenances.

Les Galez de Maletouche XXX s. de leur estre de la Galetere et des appartenances.

Droet Cyveau et Philippe Rambeger de leur pré de la Perronnière VIII s.

Les Huardeaux dou Chasteau V s. de leur pré de la Perronnière.

Les Normandeaux XV manssais de leur pré de la Perronnière.

Fol. XVI, v°. Johan Baulin (12) X s. de la chouse qui fut Guillaume Pineau dessus Clermont.

Johan et Guillaume les Argerez (13) II s. VI d. de leur pré de la Perronnière.

Georget Le Cervues de Mareil IIII s. de une pièce de vigne sise au Barreau (14).

Johan dou Brocey VI s. IIII d. de ses chouses que il tient

(1) Colas Fiete.
(2) *Vacat.*
(3) J. Seroier.
(4) VII s. VI d.
(5) Regnaud Le Porcher.
(6) Vaquent les appartenances.
(7) *Vacat.*
(8) *Vacat.*
(9) Johan.
(10) Biffé.
(11) *Vacat.*
(12) La Goyère.
(13) R. Le Porcher.
(14) En doubte.

à cenz lui et ses fraresches environ la Melletière au dessus de Clermont.

Les hers de la Droetière XVII s. V d. (1).

Johan le Luczon de ses préz de la Perronnière XXVIII s. (2).

Quion des Moulins V s. dou pré de sour la Perronnière.

Johan Chohin dou pré de la Perre VIII s.

Censitaires du fief des Tuffeaux à la Saint-Denis.

Rentes deues à la Saint-Denie [du fié des Tuffeaux à Mareil] (3).

Les hers à la feue Blanchete (4) IIII s. de leur estre et des appartenances au dessus de la Fontaine de Mareil.

Censitaires de Créant à Noël, 1382-1384.

A Noël pour Créant [marche par a et par b et par c. l'an IIII[xx] et III et l'an IIII[xx] et IIIpar c.]

[a. b. c.] Les hers feu Johan Ysembart III s. de leur chouses des Perruches.

Les hers feu Johan Bruners de leur chouses des Perruches III s.

[a. b. c.] Les Galez de Maletouche XX d. de la Galeteres et des appartenances.

Les Picoz (5) de la terre de la Perruche II s. VI d.

Censitaires de Pringé à la Saint-Jean-Baptiste.

Fol. XVII, r°. Ce sont les rentes et les cenz de Pringé, Premier à la saint Johan Baptiste.

Macé de Septaignes, seigneur de Vaugele (6) XXII d. de ses chouses à Pringé.

Item de la Voie (7), maille.

Guerin Daunoy, VIII d. de sa meson.

Hardoin de Mallevau, maille, de terre qui siet jouste le Coulombier.

Théphaine la Sevine, V d. de sa meson appellée la Jueverie.

Michau Dou Vau, V d. de celui lieu.

Pierre dou Bouloy, VIII d. de ses mesons dou Bourc-Guerin.

(1) *Vacat.*

(2) VIII s.

(3) Tout le texte entre crochets est une écriture postérieure.

(4) Girard Aresté.

(5) *Vacat.*

(6) Vaugelay, f. en Mareil-sur-Loir.

(7) La Voie, f. en Luché-Pringé.

Guillaume Doubier I d. dou courtil aux Morices.
Item maille, dou cloux aux Bodins.
Le Cleic Boucher, I d. dou courtil aux Morices.
Macé Filzdoux VI d. de sa vigne dou Fromontage.
Pasquier Gillier IIII d. de sa meson devant l'église.
Johan Le Tonnelier XII d. de son herbergement dou Carfourt.
Michou Le Tonnelier, IIII d. de la meson à la Tacière.
Les Picoz de Mareil, I d. de leur vigne des Cloux.
Robert Aubin II d. de Ruffin.
Aluce Maille dou volier Gateble.
Guillot Lemercier, maille de ta Voye.
Perrot Bahu I d. de sa vigne de la Testardière.
Les Queteaux XVII d. obole de leur chouses de Pringé.

Fol. XVII, v°. Regnaut Le Cerf et les hers Robert Aubin II d. de Ruffin.

Regnaut Le Cerf II d. de l'estre feu Capin.
Pierre dou Bouloy, I d. de sa vigne des Parisez.
Monssieur Johan de Clermont, I d. de la terre dou cloux dou Doet.
Guion Auvé et sa fraresche VI d. de cens de sa meson dou Quarrefour et dou Four.

Censitaires de Pringé, dus à l'Angevine.

Autres rentes et cenz deuz à l'Angevine.
Guerin Daunoy XVIII d. des voliers de la Jouceliniére.
Macé des Boys VII d. maille de sa vigne des Parisez.
Johan Guillot VII d. de sa terre des Coulombiers.
Item VI d. obole de sa vigne dou Tertre.
Guillaume Dubier VII d. maille de sa vigne de Chevendue.
Les hers Hurtelou XXII d. de leur vigne de Chervendue.
Guillaume Dubier II s. VI d. des vignes au Mestreau.
Macé Filzdoux seix deniers de sa vigne dou Teil.
Johan Le Tonnelier III s. de la Testardière.
Guillaume de Mousseaux II d. obole dou volier Gateble.
Johan le Tonnelier XVIII d. de sa part de sa meson dou Carfourt.
Item ledit Johan, IX d. de sa vigne de la Broce.

Fol. XVIII, r°. Item ledit Johan, III d. de sa terre de la Porchonnière.

Item II s. de la Testardière.
Robert Aubin, VIII d. de Chervendue.
André Darondeau, XVIII d. obole de sa vigne dou Tertre.
Johan Bourgeis, IX d. de sa vigne dou Tay.

André Aluce, V d. dou volier Gasteble.
Guerin Moreau, XII d. de sa terre d'Aubigné.
Pasquier Gilier, XII d. de sa vigne dou Tay.
Pierre dou Bouloy, XV d. de sa vigne des Parisez.
Item II d. dou pré Mariete.
Michou Le Tonnelier III s. IIII d. de ses vignes des Parisez,
Item XVIII d. de sa meson dou Carrefourt.
Item XVIII d. de sa vigne dou Tay.
Item IX d. obole de sa vigne de la Broce.
Les Queteaux V s. V d. de leur chouses de Pringé.
Johan Lesveilleau, XII d. de sa terre d'Aubigné.
Gieuffroy des Ruaux, V d. de la Garde.
Thiephaine la Sevine II s. II d. de ses vignes de la Testardière.
Item IIII s. de son courtil des Arssiz.
Les hers feu Jamet Grandin VIII d. de la Porchonnière.
Pierre Poucin XVI d. de sa vigne des Parisez.
Mauloré II s. IIII d. de sa vigne dou Tait.
Les hers feu Colin de la Court II s. VI d. de leur vigne de Parisez.
Les hers feu Guillaume Gilier III s. de la vigne Proineau et de la [Trite ?]
Girart Gaignepain et sa fraresche IX d. de leur herbergement qui fut feu Taupin.

Fol. XVIII, v°. Monssieur Johan de Clermont VI d. de sa dou cloux dou Doet (1).

Censitaires de Pringé dus au 2 Novembre.

Autres cenz et rentes deuz à la feste aux mors.
Guion Auvé, II s. VI d. de son courtil dou Four.
Juliot Grant III s. VI d. de son courtil dou Four.
Guerin et Peuver II s. VIII d. de ses courtilz.
Les hers feu Johan Bourgeis, XVIII d. de la Coubardière.
Morice Coubart, IX d. de la Coubardière.
La fame feu Guillaume Auvé, XI d. de la Coubardière.
Les hers Pasquier Gilier III s. des Parisez.
Guillaume Dubier, XII d. dou courtil aux Morices.
Ledit Dubier, XII d. de sa vigne Doutait.

(1) Pour la seconde fois se présente ce nom de Doet. Dans notre vieux français (Bonav. Desperiers. *Contes et Devis*, nouv. XXXVI[e]) et dans le patois actuel du Maine le mot Doct, Douet, signifie une mare, un lavoir. Le *Clos du Douet* était probablement situé près d'un lavoir ou d'une mare.

Les hers feu Guerin Daunay XX d. de son courtil de......
de la Meson neuve.

Les hers feu Johan. Le Boucher, XII d. dou courtil aux Morices.

Johan Le Tonnelier IIII s. de la pasture et de la terre de la Gregoulière.

Item II s. de la Tenerie.

Fol. XIX, r°. Item XVIII d. de son estre dou Carrefourt.

Pierre dou Bouloy XII s. de son estre de Bourt Guerin et des appartenances.

Item VI d. de sa meson jouste la meson Maulore.

Les Tonneliers ensemble XVIII d. de l'estre feu Hardoin Le Tonnelier.

Item V d. de celui lieu.

Guerin Morineau III s. des chouses de la Coubardière.

Gervese Goubart IX d. de sa meson de celui lieu.

Michou Le Tonnelier II s. IX d. de sa meson et des courtilz des Arssiz.

Item XV d. dou courtil qui feu Johan Guillot.

Macé Filzdoux, II s. IIII d. dou volier devant sa porte.

Item XII d. dou courtil à la Gueignarde.

Regnaut Le Cerf IIII d. de l'estre feu Capin.

Item XII d. dou courtil à la Gueignarde.

Item XII d. de la vigne dou Tail.

Les hers Robert Aubin V s. de Ruffin.

Les hers Macé Hurtelou III s. de Ruffin.

Les hers au Taillendier XI s. de leur estre et des appartenances.

Herbert Lecourtiller XIIII d. de sa terre de la Ferme.

Guillaume Le Cronier XI d. de sa terre de la Ferme.

Estienne Olivou II s. VII d. obole de sa terre de la Ferme.

Les hers de la Couture XX s. des choses du Bois Lanffroy (1) et de leur vignes de sur Pringé.

Le seigneur de Clermont V s. des vignes dou Mellier séanz en son cloux.

Fol. XIX, v°. Les hers feu Guillaume Gillier XVIII s. de l'estre feu Gasteble et des appartenances.

Item V s. de la vigne et de la terre Troineau.

Michou Le Tonelier X s. de la vigne de Blanchart.

Johan Guillot de meson et dou courtil jouste le Four XII d.

Johan Mauloré XVIII d. de sa meson.

(1) Boislenfray, f. commune de La Flèche, section de Sainte-Colombe.

Guerin Daunoy VII d. de la Testardière.
Guion Daunoy VII d. de sa vigne de la Testardière.
Hardoin de Malevau XVIII d. de sa terre de Beauchamp.

Censitaires de Pringé dus à Noël.

Autres rentes deuz à Noël.
Thomas Doubleau XX d. de sa pature de la Porchonnière.
Johan Gaidon et Colas Devron XII d. de leur chouses de la Porchonnière.
Les hers feu Pasquet Gilier II s. de leur vigne de Chatmœz.
La persone de Pringé X d. sur son courtil devers les Chambcoyes.
Item VI d. de la vigne de la Petite Garde.

Fromentages de Pringé dus à l'Angevine.

Folio XX, recto. Ce sont les fromentages deuz à Pringé à l'Angevine.
Thiephaine la Sevine, de sa vigne et de sa meson et de sa roche et de ses vignes dessus Pringé, I sextier à la mesure de la Flèche.
Les Queteaux une mine de leur chouse de Pringé.
Michou Le Tonnelier une mine de ses vignes des Parisez.
Pierre Poucin IIII bœsseaux de sa vigne des Parisez.
Macé Filzdoux une mine de sa vigne dessus Pringé.
Estienne Olivou II boesseaux dou volier de la Chasteignière.
Les hers feu Johan Aubin II bœsseaux de la Chasteignière.
Johan Le Tonnelier II bœsseaux de sa vigne des Parisez.
Dubier et Robert Aubin II bœsseaux des vignes de la Chasteignière et de Chervendue. Et touz ses fromentages à la mesure de la Flèche.

Seillages de rente dus à Pringé.

Item seillages de rente audit terme à la mesure dou Lude.
Les hers feu Guillot Le Mercier I bœsseau de la meson Bourdin et de la Voie.
Guerin Daunoy I bœsseau de celui lieu.

Chapons dus à Pringé à la Toussaint.

Item chappons de rente deuz à la Touz sains.
Perrot Bahu (1) IIII chappons de son estre et de sa vigne de la Testardière.

(1) Michel Le Tonnelier.

Foyllées dus à Pringé.

Fol. XX, verso. Autre servitude appelé Foyllées.

Le prioul de Luché pour causes des desmes qui tient à Pringé une fouasce de un demé dou pris de VI s. le sextier, et denrée de vin au pris de V s. la jalaie, par III festes en l'an, c'est assavoir : à la Touz Sains, à la saint Martin et à Pasques.

Item la persone (1) de Pringé une jalaie de vin bon et net à la meaoust pour cause de ses desmes.

Johan Garnier tient de moy ses terres de au dessous de Pringé, à VI d. de franc devoir.

Le seigneur de la Lunde tient de moy le herbergement de la Lunde et les appartenances, par reson de ma terre de Créant à VI d. de franc devoir.

Censitaires de Semur dus à la Saint-Christophe.

Fol. XXI, recto. Ce sont les cenz de Semur deuz à saint Christofle.

Et premier Drouet Davy de ses choses de la Nœrie (2).

1392. Censitaires du seigneur de Créant reçus à Malicorne.

Ce sont les cens au seigneur de Créant receuz à Mallicorne 'an IIII xx et doze Premier receu par Jehan Bou [cher?] Richard Ellivau III d.

Patry Adan (3) de sa terre de la Challabocière IIII d.

Jehan de Monchegnoil, de la Barre II d.

Michel Le Peletier, de sa vigne du Clot IIII d.

Guillaume Charelles, de la Charrestière, qui fut Jehan Chesneau II s. VIII d.

Item ledit Charelles, de la terre........ Jehan IIII d.

Guillaume du Breil, de la Challabocière IIII s.

Item ledit Guillaume pour Jehan Goriot de sa haye VIII d.

(1) La persone : Le curé.

(2) La Noerye ou la Noerie.

(3) Patry Adan est témoin le 1er 1387 (F° XXIV. v°). Au Chartrier la Varenne-Choiseul-Praslin je rencontre une famille Adam dont Jean Adam qui fait 27 janvier 1453, le 20 janvier 1463, le 18 juin 1472, déclaration au seigneur de La Flèche des maisons et terres de la Besnerie. Sa veuve Jeanne Pinarde fait déclaration le 7 octobre 1478 ; autre Jean Adam fait déclaration le 18 juin 1472 de terres en Biré,

Rentes nouvelles de blé dus à Créant à l'Angevine.

Fol. XXI, verso. Ce sont les rentes de blez de Créant au jour de l'Angevine nouveaument acquissez. Premièrement Michel Petit et Guillaume Gauguelin une mine de froment.

Perrot Bahu, parroissien de Pringé une mine de froment.

Guillaume Floceau le jeune un septier froment un septier aveine.

Item ledit Floceau une pipe (1) de vin blanc à la Toussaincz.

Guillaume Floceau le viel un septier froment.

Johan Dugaut III septiers froment II d'aveine.

Macé Bullourt le viel une mine froment.

Macé Freste une mine d'aveine.

Guillaume Coubart II septiers d'aveine.

Girard Areste une mine froment.

Johan Picot III septiers froment.

Johan Le Pulloys une mine froment.

Perrin Flouri II septiers froment.

Johan Leconte II septiers froment.

Censitaires de Créant à la Chandeleur.

Fol. XXII, recto. A la Chandelour [pour Créant].

Les hers Dargere (2) dou pré de la Perronnière V s.

Les hers aux Luçons (3) V s. dou pré de la Perronnière.

Censitaires de Créant à la Mi-Carême.

A la mequaresme [pour Créant].

Thibaut Marqué (4) I d. dou pré aux hommes.

Macé Baudry (5) I d. decelui lieu.

Herbert (6) Le Roier II d. de celuy lieu.

Johan Baulin X s. (7) de son estre qui fut J. Piau et des appartenances.

(1) Une pipe contient deux busses, environ 4 à 500 litres.

(2) Regnaud Le Porcher.

(3) G. Fefeu de la Lonvelière.

(4) Denis Le Roier.

(5) J. et Guillaume les Baudriz.

(6) Denis.

(7) J. Lagoée IX s.

Guillaume Beleuvre (1) VI d. de son herbergement au jeudi absolu (2).

Guillaume Sentier (3) IX s. dou pré Bordoit.

Rentes d'avoine dues à l'Angevine à Créant.

Les avaines de rente deues à l'Angevine à la mesure de la Flèche.

Les Galez de Maletouche III mines sur toutes leur chouses.

Johan dou Brocey un bœsseau sur toutes ses chouses.

Guillaume Beleuvre (4) une mine sur toutes ses chouses.

LOUIS CALENDINI.

(A suivre).

(1) *Alibi.*

(2) Le jeudi absolu ou jeudi saint, ainsi appelé parce que ce jour là, avant la messe, après la récitation des psaumes pénitentiaux, le prêtre donnait l'absolution aux fidèles. *Rituale Andegavense,* t. I, p. 223.

(3) *Vacat.*

(4) *Vacat.*



DOCUMENTS INÉDITS

BUDGET

DES GARNISONS D'ANGERS ET DE LA FLÈCHE

EN 1611

Pierre de Donadieu, sieur de Puycharic, gouverneur des ville et château d'Angers, étant mort en 1605 (25 mars), messire Guillaume Fouquet, marquis de la Varenne, lui succéda.

Le chroniqueur angevin Bruneau de Tartifume nous dit à ce sujet (1) :

« Durant les gouvernements dudit Pucharic et Fou-
« quet... le... sieur de Madelet, écuyer, fut capitaine
« au château, auquel sieur Madelet ledit seigneur de
« la Varenne donna à femme une de ses proches pa-
« rentes, afin de l'obliger davantage à lui être fidèle. »

C'est ce même Madelet que nous retrouvons dans l'*Estat de la despense qu'il faut faire au chasteau d'Angiers*. Son traitement annuel est de 1,200 livres. Dans le projet de budget qu'il présente au gouverneur, pour 1611, il demande une augmentation de solde et de pension : « Plus ce qu'il plaira à Mr de la Varanne

(1) Voir à la Bibliothèque d'Angers le ms. 870 de la collection Grille, qui est le second des trois ouvrages de Bruneau, et porte ce titre : *Philandinopolis ou plus clairement les fidelles amitiés contenans une partie de ce qui a esté et de ce qui peult estre et de ce qui se peut dire et rapporter dans la ville d'Angers et païs d'Anjou.*

augmenter pour la solde de Mr Madelet » — « Plus pour sa pention ».

Sans doute le marquis de la Varenne n'avait-il plus besoin de ménager le capitaine du château. Si, en effet, il augmente sa solde de 600 livres (VIc), il répond à sa seconde demande en la raturant, purement et simplement.

Après l'*Estat de la despense*, qui s'élève à 6,382 livres pour le château d'Angers, vient le budget des recettes, où l'on voit figurer, je ne sais trop à quel titre, « l'apointement de la garnison de La Fleiche », c'est-à-dire 966 livres.

Enfin, nos confrères angevins nous diront ce qu'était cette « prébande de Saint-Martin », que nous voyons estimée à 400 livres.

P. C.

Estat de la despence qu'il fault faire au chasteau d'Angiers durant l'année mil six cens unze et qui se paie par chacun moys.

PREMIÈREMENT

A ung sergent sa paye par moys.......	XXV l.
A trois caporaux à raison de xv^{l} chacun	XLV l.
A trois apointés chacun xiiii^{l}...........	XLII l.
A dix huit apointés chacun xii^{l}.........	II^{c} XLI l.
Au concierge pour ses gaiges et entretien des armes par moys.......	XVIII l.
A Monsr *Madelet* par moys..............	C l.
Compte ibid qui se paie par moys......	IIII^{c} XLVI l.
Qui est par chacun an la somme de...	V^{g} IIII^{c} LII l.
Pour le boys et chandelle............	II^{c} L l.
Pour l'entretien des couvertures.....	IIII^{xx} l.
Plus ce qu'il plaira à *Mr de la Varanne* augmenter pour la solde de *Mr Madelet*............................	VI^{c} l. (1)
Plus pour sa pension (2).	
Compte total............	VI^{mil} III^{c} IIII^{xx} II l. (3)

POUR FAIRE LE FONDS DE LA SOMME CI-DESSUS

Le receu du tresorier provincial des guerres pour l'apointement de la garnison d'Angiers	III^{g} IIII^{c} LXVIII l.
Plus pour l'apointement de la garnison de *La Fleiche*..................	IX^{c} LXVI l.
Du receveur des tailles d'Angiers pour l'apointement du gouverneur d'Angiers......	XII^{c} l.
Pour la prébande de *Saint-Martin* par estimation.....................	IIII^{c} L l.
Compte total..... VI^{g} IIII^{xx} IIII l.	

(Extrait du Chartrier LA VARENNE-CHOISEUL-PRASLIN, *série E.)*

(1) Ce chiffre (VI^{c} l.) n'est point de la même écriture; la couleur même de l'encre est différente. Sans doute le rédacteur de l' « Estat » avait laissé un blanc pour permettre à M. de la Varanne d'inscrire ce qui lui plairait.

(2) Cette ligne est raturée sur l' « Estat », avec la même encre que le chiffre ci-dessus. La Varanne trouvait probablement M. Madelet suffisamment rétribué.

(3) Pour ce chiffre total, même observation que ci-dessus.



LE LOIR NAVIGABLE

Le 26 août 1904, le rapport suivant fut lu au Conseil général de la Sarthe :

« La longueur du Loir navigable dans le département de la Sarthe est de 117 kilomètres ; une longueur de 10 kilomètres, est, en outre, classée comme flottable.

Il n'y a pas d'écluse sur le Loir ; les bateaux franchissent les barrages par des portes marinières dont la largeur varie entre 4 m 80 et 5 m 20.

Le trafic du Loir a atteint 7.161 tonnes en 1903, au lieu de 4.330 en 1902.

L'Exploitation du Domaine public (pêche, francs-bords, etc.,) a produit une somme de 11.800 francs environ.

Les crédits d'entretien alloués en 1904 s'élèvent à 7.400 francs.

Aucun travail neuf n'a été exécuté sur le Loir en 1903. »

A la suite de ce rapport, il est demandé au Conseil d'étudier la canalisation du Loir entre La Flèche et Angers. Cette proposition si intéressante pour notre vallée est prise en considération et renvoyée à l'administration pour une plus ample étude.

LES « ANNALES FLÉCHOISES » ET LES REVUES

Nous adressons nos bien sincères remerciements à nos confrères qui, dans les revues et les journaux, veulent bien faire connaître les *Annales Fléchoises* à leurs lecteurs.

La *Revista d'Italia* de septembre signale le travail de M. l'abbé Froger sur *Ronsard et Alamanni*. — Le *Mois Littéraire et Pittoresque* d'août, cite plusieurs de nos notes bibliographiques, et le *Mois* de septembre dit du *Tombeau de Robert Garnier* par M. l'abbé L. Calendini :

Cet extrait des *Annales Fléchoises* donne une courte notice sur le tombeau du poète Robert Garnier, mort au Mans le 20 septembre 1595, et dont le corps a probablement été transporté lors de la grande Révolution au cimetière du Luart. C'est un pieux hommage rendu à une gloire littéraire locale.

L'Eminent Directeur de l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, M. Georges Montorgueil (directeur de l'*Eclair*), cite cet article de M. L. Calendini sur *Le Tombeau de Robert Garnier*, et annonce en ces termes la brochure sur notre sanctuaire de N.-D. des Vertus :

Sous un titre qui promet des études similaires, *les Sanctuaires de la Sainte Vierge dans la vallée du Loir*, l'abbé Paul Calendini étudie avec son érudition étendue, une église de La Flèche, qui est aussi un lieu de pèlerinage, *Notre-Dame des Vertus*. C'est une monographie aussi complète et aussi sûre qu'on peut l'attendre de cet historien qui ne va jamais sur la foi d'autrui, mais remonte pour ses moindres travaux jusqu'aux sources les plus inexplorées. *Les Annales fléchoises*, remarquable recueil d'érudition locale, ont publié en partie cette monographie. (La Flèche, imp. Eug. Besnier).



BIBLIOGRAPHIE

I. — A TRAVERS LES REVUES.

L'ANJOU HISTORIQUE. — JUILLET. — **F. Uzureau**. — *Madame Letondal, née Milscent. Ses mémoires (1774-1792)*.

Madame Letondal, née Renée-Antoinette-Marie-Sophie Milscent, était la nièce de l'abbé Michel-Antoine Milscent qui, en 1778, succéda à M. Donjon comme curé de Saint-Thomas et archiprêtre de La Flèche.

Madame Letondal venait quelquefois à La Flèche, et, à ce sujet, voici ce qu'on lit dans ses mémoires :

« Après Epiré et Faye, on allait aussi à La Flèche. Le curé, Michel-Antoine Milscent, était le frère de Marie-Joseph Milscent, le tuteur de Sophie. Il avait pour vicaire MM. Gagneux et Locry. Le chapelain de la chapelle de Notre-Dame, située sur le chemin de La Flèche aux Courbes, se nommait Richard; ordonné prêtre après avoir atteint sa 40e année, c'était un ecclésiastique très pieux, un vrai saint, « couchant dans le clocher et passant les journées entières dans la chapelle; il ne vivait que de pain et d'eau. »

« La maison du curé de La Flèche, conduite par la femme Bedouet, était dans le plus grand désordre. Il faisait une horrible dépense par le peu de soin de cette femme, qui avait toute sa confiance. Il avait aux Courbes sa sœur, son mari, leurs enfants, leurs domestiques, ce qui faisait en tout onze personnes à nourrir et la plupart à payer; et, malgré qu'il eût sept vaches , il achetait du beurre chaque semaine. Cela explique comment avec une cure de 11.000 livres et un riche patrimoine il fut obligé de donner son bien à viage, et comment ensuite, ayant vendu ce viage, il s'est trouvé dans la misère, réduit à se mettre instituteur dans un collège à Paris.

« A l'hôpital de La Flèche, les pensionnaires pouvaient sortir souvent, et les étrangers avaient toute facilité pour voir les personnes du dedans.

« Le curé de La Flèche se décida, après une retraite de quinze jours, de prêter le serment. Il montra dans la suite tant d'ardeur pour le schisme qu'il fut honteusement chassé de sa paroisse. »

L'abbé Milscent prêta serment au début de 1791 et occupa l'église de Saint-Thomas jusqu'en mars 1794. On ne sait ce qu'il devint dans la suite. D'après M. Uzureau, on le voyait encore à Paris sous la Restauration, et tout laisse malheureusement supposer qu'il mourut impénitent.

F. Uzureau. — *Andegaviana. Quatre prêtres angevins guillotinés le 1er janvier 1794.*

De ces prêtres, deux sont fléchois : *René-Mathieu-Augustin Lego*, vicaire au Plessis-Grammoire, âgé de 29 ans, né à La Flèche, et *Jean-Baptiste Lego,* son frère, 27 ans, né à La Flèche.

Arrêtés le 25 décembre 1793 à la Cornuaille, ils sont conduits à Angers, où ils comparaissent, le 1er janvier 1794, devant la Commission militaire. Séance tenante ils furent condamnés à mort, et le soir, à 4 heures, guillotinés sur la place du Ralliement.

Septembre. — **F. Uzureau.** — *Les prêtres angevins morts à Nantes (1793-1794).*

Le 29 novembre 1793, cinquante-sept prêtres, enfermés à la prison de la Rossignolerie, à Angers, furent conduits à Nantes, où ils arrivèrent le 5 décembre. Le sinistre Carrier avait déjà inauguré ses noyades, et il en ordonna une nouvelle pour les prêtres angevins ; elle eut lieu dans la nuit du 9 au 10 décembre. Parmi ces confesseurs de la foi nous lisons les noms de *Guillaume Clavreul,* curé de *Saint-Pierre de Précigné*, *René Moreau*, curé *du Pé.*

Le 13 mars 1794, soixante-seize prêtres de Nevers et d'Angers furent encore conduits à Nantes, où ils moururent tous, après les plus cruelles souffrances. Au nombre des prêtres angevins se trouvait *Michel Chapeau,* curé de *Sainte-Colombe,* près La Flèche, mort le 23 mars.

L'ART SACRÉ. — Juin, Juillet. — **Paul et Louis Calendini.** — *Particularités archéologiques du diocèse du Mans.*

Dans ces deux numéros les auteurs continuent leur étude sur les paroisses du diocèse du Mans : La Suze, Lamnay, Lavaré, Le Bailleul, Le Chevain, Le Grand-Lucé, Lhomme, Le Luart, Le Lude, Le Petit Oisseau, Le Tronchet, Le Val, Les Aulneaux, Les Mées, Lignères-la-Carelle, Ligron, Livet, Lombron, Longnes.

BULLETIN HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA MAYENNE, T. 20, 1904.

F. Uzureau. — *Lettre à Dorlodot, évêque constitutionnel de la Mayenne,* par l'abbé Maupoint.

Léon Maître. — *La sépulture de Saint-Martin de Tours.*

E. Queruau-Lamerie. — *Lettres de Michel-René Maupetit, député à l'Assemblée nationale constituante (1789-1791).*

On y peut lire d'intéressants détails sur les différentes assemblées du Maine et de l'Anjou à cette époque.

E. Laurain. — *Les anciens quartiers de Laval.*

L'éminent archiviste de la Mayenne publie une curieuse charte par laquelle Mathieu de Biana *chanoine du Bourg-Chevreau*, de Laval, donne à son neveu des immeubles sis à Laval (cf. l'article du présent numéro).

— *Extrait de l'ancien greffe des Seigneurs vicomtes de Beaumont et de La Flèche* (suite).

Nous voyons différents actes de Françoise d'Alençon, duchesse de Vendôme, concernant les baronnies de La Flèche et de Sainte-Suzanne. Plusieurs de ces actes, expédiés de La Flèche, nous apprennent que Françoise d'Alençon y habitait les 14, 16 et 18 mars 1538, le 26 juin 1539, les 18, 22 juillet et 19 septembre 1539.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU VENDOMOIS. — 1er TRIMESTRE 1904.

Jean Martellière. — *Ronsard et Cassandre Salviati.*

L'absence, ni l'oubly, ni la course du jour
N'ont effacé le nom, les grâces ni l'amour
Qu'au cœur je m'imprimay dès ma jeunesse tendre,
Fait nouveau serviteur de toy, belle Cassandre...

Quelle était donc cette Cassandre, à laquelle le poète, « vingt-cinq ans après la première rencontre, adressait encore ces vers, d'une mélancolie si tendre »?

Les savants historiens de Ronsard, MM. Henri Longnon et Paul Laumonier nous l'ont déjà dit : c'était la deuxième fille de Bernard Salviati, qui habitait, depuis 1517, le château de Talcy, entre Mer et Marchenoir.

Le frère aîné de Cassandre, Jean Salviati, eut de sa femme, Jacquette Malon, plusieurs enfants dont l'aînée fut Diane, celle-là même dont écrivait Agrippa d'Aubigné : *J'ai cogneu Ronsard privément... Mes premières amours s'attachèrent à Diane de Talsi, nièce de Mlle du Pré,* QUI ESTOIT SA CASSANDRE.

Cassandre Salviati épousa Jean Peigné, seigneur de Pray, en Vendômois. Ce mariage avait dû se faire, pensait M. Laumonier, vers 1551; mais M. J. Martellière en fixe définitivement la date : « C'est en 1546, le 23 novembre, que fut passé devant Roblet, notaire à Beaugency, le contrat de mariage de Cassandre ».

Que devint ensuite Cassandre? « En 1595, Cassandre est veuve, malade et vieille..., car elle a près de 65 ans. Elle semble n'avoir eu qu'une fille, nommée comme elle Cassandre, qui épousa, le 9 novembre 1580, Guiliaume Musset », propriétaire de la terre de la Bonaventure, et ancêtre du poète Alfred de Musset. Cassandre Salviati dût mourir vers 1606.

2e Trimestre. — **R. de Saint-Venant.** — *La paroisse de la Chapelle-Vicomtesse et sa fondation.*

Dans cette dernière partie de son excellente étude sur la Chapelle, M. de Saint-Venant nous présente les différents manoirs de cette paroisse. En premier lieu, le manoir des *Chauvellières*, possédé à la fin du XIIIe siècle (et non XVIe) par Geoffroy de Brûlon, fils de Payen de Sourches et de N. de Mondoubleau, dame de Brûlon. A la fin du XVIe siècle, ce manoir était passé dans la famille *des Loges*, qui possédait encore le manoir de la *Charmois* ou *Charmoye*. Probablement issue de la famille des Loges de Coudrecieux, elle conserva Charmoye jusqu'au milieu du XVIIe siècle, alors que depuis un siècle les Chauvellières appartenaient à la famille Cybert. Cette seigneurie devait, jusqu'à la Révolution, changer maintes fois de propriétaires. Tout autre fut le sort de Charmoye, qui, par le mariage de Madeleine des Loges avec René du Portail d'Apremont, resta jusqu'en 1789 à la famille aussi bien mancelle que percheronne des Portail. Des notes sur le fief des Matrats et divers autres fiefs terminent cette intéressante monographie.

L'Abbé Haugou. — *Troô de 1789 à 1795, d'après les registres municipaux.*

Monsieur le curé de Troô a suivi au jour le jour les révolutionnaires. Et que de faits se passent dans une seule année, 20 août 1792 — 24 mai 1793! Prestations de serments, ventes de biens d'émigrés, remises d'armes, mainmise sur les meubles d'anciens chanoines, autant de faits qui font connaître la société municipale surexcitée.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS, T. VI, Année 1903.

Louis de Farcy. — *Les fouilles de la cathédrale, du 18 août au 12 septembre 1902.*

C'est là un premier supplément au savant ouvrage déjà publié par M. de Farcy sur la cathédrale d'Angers. Du 18 août au 12 septembre 1902, de nombreuses fouilles furent exécutées qui déterminèrent « le plan, les contours, le ni-

veau et l'appareil du chœur et des transepts démolis, pour être remplacés à la fin du XIIe et au cours du XIIIe siècle » par les constructions actuelles.

F. Uzureau. — *Ancienne académie d'Angers, séance d'inauguration (1er juillet 1686)*.

Composée de trente membres nommés par Louis XIV, en 1685, l'Académie royale des belles lettres d'Angers eut une inauguration brillante où rien ne manqua : cérémonies et discours. Les discours sont publiés in-extenso, ce qui, peut-être, pour certains, manque de charmes. Il est vrai que de nos jours on en entend bien d'autres !

Du Brossay. — *Les habitants de Château-Gontier et le lieutenant-général Guitau.*

Ce récit d'intrigues municipales est piquant d'intérêt. Contre les injustices et les menaces autoritaires d'un lieutenant-général trop infatué de ses droits, une paroisse entière se soulève et recouvre un peu de sa liberté.

L. de la Perraudière. — *Un angevin guillotiné à Laval sous la Terreur, M. Maultrot.*

La sœur de ce martyr, épousa M. Jacques Prevost de la Chauvellière, dont la sœur était alliée à une famille fléchoise : les Le Royer de Chantepie de Gastine. Une de ses petites filles épousa le comte de Jourdan-Savonnières, de Chenu.

Joseph Joubert. — *Le dernier lieu de repos des rois angevins.*

Il n'est autre, on le sait, que l'église abbatiale de Fontevrault, qui vient fort heureusement d'être rendue aux arts et aux archéologues.

Du Brossay. — *Notes sur le faubourg d'Azé au XVIIe siècle.*
De ce coin charmant de la Mayenne l'auteur retrace à grands traits l'historique et les vicissitudes multiples.

F. Uzureau. — *Les élections du clergé d'Anjou aux Etats Généraux de 1789.*

A mentionner parmi les membres présents en mars 1789, à Angers : Jean Maulny, prieur de St-Vincent du Lude; Alexis-François-César Gasnault, procureur des religieuses de l'Ave de La Flèche; Charles-Louis-André Aubry, titulaire de la chapelle du château de la Varanne, à La Flèche; René Moreau, curé du Pé; Louis-Nicolas Chauveau, curé de St-Germain-du-Val; Michel Raoul, curé de Mareil; Ambroise Goumenault, René-F. Vaudolon, Louis Boulay, du Lude; Michel-Antoine Milcent, curé de La Flèche, etc.

LE MOIS LITTÉRAIRE ET PITTORESQUE. — JUILLET.

Cette charmante revue est d'un intérêt toujours croissant, et le présent numéro de juillet en est une indéniable preuve. Chaque étude, signée des meilleurs auteurs, est éminemment instructive, parce que supérieurement écrite et d'une documentation sûre et précise; ajoutez aussi la perfection et le grand choix des illustrations.

Il faut lire *L'Espion en chef de Napoléon,* par le commandant de Sérignan, la *Causerie* d'Emile Faguet, causerie délicieuse, cachant toujours, sous une fine ironie, plus d'un sérieux conseil; *Une Visite à la Schola Cantorum,* par Joseph Lardeur; *Le Palatin*, de Charles de Vitis, qui a le don de nous faire subir, comme « à tous ceux qui ont été à Rome, le charme étrange de ces ruines entassées dans le voisinage du Forum ».

Avec *le Chef de saint Jean-Baptiste à Amiens,* par Léon Goudailler, *Le Mois* continue sa promenade archéologique à travers les villes de France. Dans cette merveille qu'est la cathédrale d'Amiens, un des sujets d'inspiration des architectes a été la vie du Précurseur et son chef, qui y est précieusement conservé. La fin de l'article contient de curieux détails sur les feux de Saint-Jean, les « fux d'os ».

Dans cette inhabile et trop courte énumération des principaux articles, nous ne pouvons oublier la mensuelle *Causerie littéraire* du maître critique, Gabriel Aubray. Devant la « foison de poètes », à notre époque, « il ne sait plus s'il faut leur sourire ou se plaindre », et, dans une brillante étude de ces poètes, il analyse, dissèque les défauts de chacun, sans oublier toutefois leurs qualités, trop rares parfois.

Parmi les poètes, il en est dont la muse, toujours aussi heureusement inspirée, produit de véritables chefs-d'œuvre, tel *Le Laboureur égyptien,* de Charles Grandmougin.

LE LABOUREUR EGYPTIEN

Or, Marie et Joseph avec l'Enfant divin
Fuyaient le vieil Hérode aux sinistres colères ;
Blottis dans des moissons, cachés dans un ravin,
Ils reposaient souvent sous les étoiles claires.

L'Ane portait la Vierge et le petit Jésus ;
Il trottinait, sachant la grandeur de sa tâche,
Et s'inclinait, pieux, sous les ordres reçus :
Paraître fatigué lui semblait chose lâche.

Par un soir sans nuage, au plus fort de l'été,
Les voyageurs, suivant une route tranquille,

Atteignirent, poudreux, les portes d'une ville
Et de maigres terrains tout gris d'aridité.

— Ami, reposons-nous, dit la Vierge accablée,
Mais d'une voix très douce et souriant un peu :
Un puits est ici près ; cette roche isolée
Pourra nous abriter la nuit, s'il plaît à Dieu.

Joseph hocha la tête en approuvant Marie :
Ils gagnèrent ce coin paisible, et le grison
Se dit :
— Mes voyageurs ont sans doute raison,
Quoiqu'on eût été mieux dans une hôtellerie ;

Enfin, patientons, le ciel est avec nous.
C'était l'heure, où les monts lointains, masses bleuâtres,
S'estompent au couchant, avec des tons plus doux,
Où les troupeaux lassés rentrent avec les pâtres.

Bientôt des gens sortis de la vieille cité
S'en vinrent savourer le vent crépusculaire,
Et, comme la soirée était encore claire,
Joseph craignait toujours pour leur sécurité.

Mais tous ceux qui passaient près d'eux dans la pénombre,
Calmes, les effleuraient de leurs regards distraits ;
Des riches murmuraient :
— Notre route s'encombre
De mendiants heureux, qui vont dormir au frais.

Et des savants, pensifs, attendant les étoiles,
Fixaient avec orgueil les vastes horizons
Sans regarder la Vierge, exquise sous ses voiles,
Sommeillant à demi sur de pauvres gazons.

Puis c'étaient des marchands, cœurs froids et sans mystère ;
Superbement vêtus, ils se disaient, railleurs,
Voyant les bonnes gens, près de l'âne, par terre :
— En voilà qui n'ont rien à craindre des voleurs !

Or, Joseph, que charmaient toutes ces ignorances,
Se sentait plus tranquille en ce pays plus sûr,
Ce pendant que le ciel aux pures transparences
Semait d'astres d'argent son ténébreux azur.

Lorsque des promeneurs la foule fût passée,
Les voyageurs, ayant tiré de l'eau du puits,
Partagé du pain sec, et mangé quelques fruits,
Offrirent au Seigneur leur pieuse pensée.

Alors un laboureur, tout courbé par les ans,
Qui demeurait non loin des portes de la ville,
Ses outils sur le dos, s'en vint à pas traînants ;
Il salua d'abord d'une façon civile

Et s'arrêta devant les exilés surpris ;
Puis, tâtonnant avec de grands gestes étranges,
Il sembla deviner à travers le soir gris
L'enfant qui sommeillait, enfoui dans ses langes.

Joseph gronda :
— Bonsoir, passez votre chemin !
Mais l'homme demeurait stupide et sans rien dire,
Et la Vierge, ayant peur, protégeait d'une main
L'Enfant, d'où lui venaient et bonheur et martyre.

Or, le bon laboureur s'inclina lentement
Et murmura :
— Petit Jésus, je vous adore,
Car mes pauvres regards voient bien en ce moment
L'auréole de feu dont votre front se dore !

Devant vous je me penche et je prie en passant...
Et, de fait, le regard naïf de l'ignorance
Découvrait l'invisible et devenait perçant
Pour deviner le Dieu d'amour et d'espérance !

Les heureux n'avaient pas su voir l'Enfant du ciel,
Et leur aveuglement s'éloignait impassible ;
Mais Jésus rayonnait comme un astre réel
Devant la simple foi d'un laboureur paisible.

Car les cœurs orgueilleux sont comme une prison
Fermée aux rayons d'or des célestes lumières,
Et l'instinct primitif habitant les chaumières
Trouve sans peine un Dieu qu'ignore la raison.

NOUVELLE REVUE RÉTROSPECTIVE.

Nous avons signalé plusieurs fois à nos lecteurs cette intéressante publication de documents inédits. Son distingué directeur, M. Paul Cottin, un ami des *Annales Fléchoises* de la première heure, nous prévient qu'il arrête cette publication pour un temps indéterminé. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans la *Correspondance historique et archéologique* de juillet-août 1904 :

La *Nouvelle Revue Rétrospective* annonce qu'elle cesse, du moins pour le moment, sa publication, qui, en vingt années d'existence, comporte deux séries, chacune de vingt volumes, parus avec la plus enviable régularité. Tous les lettrés appréciaient cette Revue, à la direction de laquelle M. Paul Cottin a apporté autant de zèle que de savoir. En le félicitant bien vivement de l'œuvre qu'il a accomplie, nous approuvons complètement son sentiment de ne pas éterniser une publication de ce genre, afin qu'elle puisse occuper dans les bibliothèques particulières une place limitée et former un ensemble. A cet égard, la *Nouvelle Revue Rétrospective* a droit

à la place où les gens de goût mettent les ouvrages qu'ils tiennent en toute spéciale estime.

PARIS-PROVINCE. — JUILLET.

Louis Calendini. — *Il relève mangeaille* (légende du Blinois).

« Il ressemble aux avocats de Ponthibault, il relève mangeaille ! », dit un dicton du Blinois. Pour expliquer ce dicton, M. L. Calendini prétend que les avocats du Blinois s'ennuyaient souvent aux assises de Ponthibault, paroisse de Laigné-en-Belin. Pour occuper les heures libres, ils festoyaient joyeusement, tant et si bien que les paysans s'en vengèrent en appliquant aux gourmands le dicton ci-dessus.

AOUT-SEPTEMBRE.

En tête de ce numéro, nous lisons avec plaisir que M. Georges Soreau, déjà rédacteur en chef de *Paris-Province,* en partagera désormais la direction avec Mme Elisa Bloch.

Nos sincères félicitations à notre dévoué collaborateur et ami.

Louis Calendini. — *Le tombeau de Robert Garnier au Luart.*

Georges Soreau. — *A propos de « Il relève mangeaille ».*

D'après une lettre adressée à M. de Gaignières par M. Hoyau, en septembre 1606, il faudrait croire, au contraire, « que dans la juridiction de Ponthibault on se querellait, on se mangeait pour rien; c'était plein de mangeries, et les avocats savaient fort bien relever jusques aux bagatelles, d'où le proverbe : Il est des avocats de Ponthibault, il relève mangerie ».

LA PROVINCE DU MAINE. — JUILLET 1904.

Raoul de Linière. — *Les fiefs de La Fontaine-Saint-Martin.*

L'auteur continue la série des seigneurs de la Segrairie, restée jusqu'au XVIIe siècle dans la famille de Sanson et passée en 1609 dans celle des Aubery du Maurier.

Eugène Vallée. — *Notes généalogiques de la famille d'Illiers.*

Curieuses notes sur les Ronsard de la Possonnière au XVe siècle.

AOUT. — **Raoul de Linière.** — *Les fiefs de La Fontaine-Saint-Martin.*

Après la Ségrairie, M. de Linière étudie le Maurier et ses seigneurs.

REVUE DE L'ANJOU. — MAI-JUIN 1904.

Abbé G. Hautreux. — *Voyage à travers un vieux registre. — La Société de Beaufort-en-Vallée.*

Un membre de cette société dit « que depuis l'expulsion des brigands (vendéens) des contrées de La Flèche et du Mans, il existoit sur les landes de Clefs des cadavres épars çà et là, capables de mettre la peste dans les alentours, et demande que la Société en instruise les Sociétés populaires voisines ». La Société de La Flèche est alors invitée « à veiller à l'inhumation desdits cadavres ».

H. Faye. — *La Révolution au jour le jour en Touraine.*

A noter le rôle joué à Tours par le Sarthois Levasseur, représentant de la Convention.

REVUE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE. — T. LVI (4e livr.).

Robert Triger. — *La fête de saint Bonaventure à Fresnay-sur-Sarthe.*

Continuant son étude sur la fabrique de toiles de Fresnay (*Annales*, III, 318), M. R. Triger étudie plus spécialement la fête de saint Bonaventure, dont il suit les étapes nombreuses de son origine à sa chute. Il faut surtout citer de cet intéressant article l'historique de la Bonaventure, que nous avons cité déjà (*Annales*, IV-112).

Edouard de Lorière. — *Asnières-sur-Vègre.* Cf. *Annales Fléchoises*, mars 1904, 192; mai, 318.

Du XVIe siècle à la Révolution, la vie paroissiale d'Asnières n'est guère troublée que par des procès. D'ordinaire, elle est bien calme; les habitants y ont leurs réunions régulières et la fabrique son rôle habituel.

Henri Chardon. — *Robert Garnier, sa vie, ses poésies inédites.*

Le mariage de Robert Garnier occupe en entier ce troisième chapitre. L'éminent écrivain y décrit le poète manceau vivant à Nogent-le-Rotrou auprès de la famille Hubert, entouré de poètes, ses amis; cette femme, Françoise Hubert, dont il a deux filles, Diane et Françoise, cultive elle aussi les muses, ce qui contribue pour beaucoup à incliner Robert Garnier vers la poésie. Dans un dernier paragraphe, l'auteur nous transporte au milieu de la société mancelle, où Garnier occupe un rang élevé.

REVUE DES POÈTES. — JUIN.

Louis Mercier. — *La Table.*

Nos lecteurs ont déjà goûté ici les œuvres du poète Louis

Mercier : l'une d'elles a même été mise en musique par l'un de nos fidèles et distingués collaborateurs, M. J. Condamin.

Ces extraits du *Poème de la Maison,* que publie en son numéro de juin la *Revue des poètes,* sont vraiment de belle inspiration; on pourra en juger par ces quelques vers :

LA TABLE

Extraits du « *Poème de la Maison* »

I.

Pour que la table soit toujours joyeuse, afin
Que ceux de la maison y mangent à leur faim,

Donnez-nous notre pain de chaque jour, ô Père,
Gardez nos bras vaillants et nos sillons prospères.

Bénissez la charrue, et le soc, et les bœufs,
Et ceux qui vont semant le bon grain devant eux ;

L'hiver venu, Seigneur, pour qu'elle les protège,
Sur nos blés nés à peine étalez votre neige.

Plus tard accordez-leur tout le soleil qu'il faut ;
Et, s'ils ont soif, ouvrez vos fontaines là-haut ;

Donnez-nous des moissons abondantes et belles,
Et bénissez les moissonneurs et les javelles ;

Bénissez ceux qui font les meules, bénissez
Ceux par qui les grands chars de gerbes sont dressés ;

Bénissez les fléaux dans les aires sonores,
Bénissez les batteurs levés avec l'aurore ;

Bénissez les boisseaux, et bénissez le van
Qui garde le grain pur et rend l'ivraie au vent ;

Bénissez le moulin, la meule et la trémie,
Et bénissez la huche où la pâte est pétrie,

Et bénissez le four où, dans le feu vermeil,
Le pain mûrit ainsi que les blés au soleil.

... Dieu très bon, bénissez la table des ancêtres,
Et donnez-nous le pain de chaque jour, ô Maître !

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORNE. — Tome XXIII, avril 1904 (1er bulletin).

M. le Vte de Broc. — *L'existence d'un gentilhomme en province à la fin du XVIIIe siècle.*

Ce gentilhomme est le comte des Feugerets, dont la sœur mourut à la Visitation de Mamers, et dont la famille, propriétaire de nombreuses terres à St-Cosme-de-Vair, était alliée aux familles de Semallé, de Brustel, de la Boninière de Beaumont, etc.

JUILLET 1904. — (2e bulletin).

M. le Mis de Beauchesne. — *Les seigneuries mancelles du Passais normand. La Béraudière en Céaucé.*

Possédée par la maison de Feschal, la Beraudière passa

au XVI[e] siècle dans celle des Moreau, une des plus importantes du Blinois.

Frédéric Duval. — *Inventaire des documents pour servir à l'histoire du duché d'Alençon, conservés dans les archives anglaises.*

P. L. C.

II. — A TRAVERS LES LIVRES

Albert Chamberland. — *Le Conflit de 1597 entre Henri IV et le Parlement de Paris.* — In-8° 62 p. Paris, Champion, et Reims, Michaud. 1904. Extrait des *Travaux de l'Académie de Reims.*

Le savant historien connaît admirablement l'époque de Henri IV, et c'est merveillle de le voir nous exposer toutes les phases de ce fameux conflit dans une suite de documents inédits fort intéressants. Le texte des Remontrances du Parlement de Paris nous surprend par son audace ; non moins étonnante du reste, avait été l'arrestation (sur l'ordre du Parlement), de Nicolas Parent, trésorier général des Gabelles ; enfin le Parlement comblait la mesure en refusant d'enregistrer certains édits royaux. « D'où, paroles véhémentes du Roi aux délégués du Parlement », mais la Cour arrête qu'elle « persistait ès précédentes délibérations ».

Pour mettre fin à cette opposition, le Roi décida de tenir un *lit de justice* le 21 mai 1597, et les lettres patentes en forme d'édit y furent *lues, publiées et enregistrées.*

Parmi ces édits (au nombre de 11), le quatrième portait création de procureurs aux pays d'Anjou et du Maine, et le cinquième créait un présidial à La Flèche ; ce dernier édit datait déjà de septembre 1595.

M. Chamberland a découvert dans les papiers d'Achille de Harlay une note autographe, qui nous fournit de précieux renseignements sur ces édits, sur le lit de justice, sur l'état d'esprit de Henri IV et de son entourage.

« ... Le ressentiment du préiudice que ceste entrée pour une si mauvaise occasion pourroit apporter luy avoit faict hier prendre resolution de n'y venir poinct. Toutefois M. la D. (Duchesse de Beaufort ou Gabrielle d'Estrées), poussée de l'ambitieuse poursuyte de ceulx dont elle a pris la protection depuis peu de jours qui se voiaient descheus de reputation si ledict de la creation d'ung estat de president poursuyvi par eus et refusé 4 fois au parlement, nonobstant toutes brigues et artifices et asseurance donnée au Roy quils le feroient passer, nestoit verifié, l'a faict resouldre de venir en ce grand et sacré consistoire des rois et, à ceste première entrée, publier dix edicts entr'aultres lerection d'ung *siege presidial à La Fleche* refusé plusieurs fois et *poursuyvi par ung, la qualité duquel et le mestier dont il se mesle, qui luy donne de la faveur,* il n'est possible que quelqu'ung, de regret, ne remarque, en la piteuse histoire de nostre temps : qui rendra ceste action d'aultant plus odieuse... »

Achille de Harlay veut parler ici de Guillaume Fouquet,

marquis de la Varenne, et, à l'exemple de ses contemporains, il croit cette légende qui fait de Fouquet le pourvoyeur des plaisirs du Roi. Nous avons déjà dit ailleurs ce qu'il fallait penser de cette légende.

M. Chamberland en profite pour donner une excellente note biographique, en tête de laquelle il veut bien citer les *Annales Fléchoises :* C'est un honneur auquel la modeste revue était loin de prétendre, mais elle n'en est que plus reconnaissante envers l'auteur qui le lui accorde si gracieusement.

Mais comment finit le conflit entre le Roi et le Parlement ? à peu près selon les désirs du Roi. Il faut dire à peu près, car, dans la suite, le Parlement ne se gêne pas pour résister de nouveau au Roi, lui refuser les subsides qu'il demande, et user, en un mot, de son droit de remontrances.

Gustave Chanteaud. — *Précis de l'Histoire de Vendôme raconté par un grand-père à ses enfants.* — In-12, 220 p. avec nombreuses illustrations. Vendôme, 1902.

Il n'est jamais trop tard pour parler d'une étude instructive et en recommander la lecture. L'Histoire de Vendôme remplirait sans doute de longs in-folios, car elle est riche en faits historiques, en personnages célèbres, en monuments de toutes les époques.

M. Chanteaud laissant, de cette histoire, les détails sans fin et intéressants pour les seuls archéologues, a écrit un résumé en tous points parfaits, puisque la documentation en est aussi sûre que précise, et que l'Histoire de Vendôme y est absolument complète dans ses grandes lignes. Il peut, sans crainte, adresser son *Précis* à ses petits-enfants, car ils le liront non pas seulement par affection pour un grand-père, dont la bonté pas plus que le nom ne sera oubliée, mais encore parce qu'ils trouveront, en cette lecture, un véritable attrait, et que, dans les récits du savant historien, ils reconnaîtront toujours la verve du spirituel et fin conteur qui charme leurs jeunes ans.

Au récit s'ajoute l'illustration, aussi nombreuse que bien exécutée, et c'est ainsi que d'une histoire, qui — grand échec pour beaucoup — pouvait être aride et fatigante, M. Chanteaud a fait un livre du plus haut intérêt, que « les grands » liront, eux aussi, avec un réel plaisir.

A. Dolbeau. — *Album du Prytanée Militaire en 1904.* — Editeur : A. Dolbeau, photographe.

Nous devons à nos lecteurs de leur signaler ce nouveau souvenir de notre grande école fléchoise.

M. Dolbeau, notre artiste bien connu, a édité un album de 32 photographies (18/24) absolument parfaites, qui déroulent sous nos yeux tout le Prytanée avec son Etat-Major, son personnel enseignant, les élèves, etc. Nos bien sincères félicitations à l'Editeur !

Gabriel Fleury. — *La Mendicité à l'Assemblée générale de la généralité de Tours.* — Extrait du *Bulletin des Sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1903. — Paris, Imprimerie Nationale, 1904, in-8° de 8 p.

Ce titre seul suffirait à prouver que notre moderne socialisme n'a pas été le premier à étudier et l'extinction du paupérisme et les moyens de secourir les pauvres gens. Bien avant 1789, les saints Jean de Dieu (1495-1550), Vincent de Paul (1576-1660), et d'autres, avaient essayé de résoudre ces brûlants problèmes. L'étude bien documentée et fort intéressante que nous présente M. G. Fleury se borne seulement au travail de l'Assemblée générale de la Généralité de Tours, tenue en août 1787, et les résultats — minimes, il faut l'avouer, — qu'elle obtint. Après elle, les Assemblées provinciales de Touraine (13 oct. 1787), du Maine (15 oct. 1787) et d'Anjou (25 oct. 1787), se mirent vainement à l'œuvre. De la réunion des vœux divers de ces assemblées fut composé un *Mémoire sur les moyens de détruire la mendicité* qui resta sans succès. Au reste, il y a dix-neuf siècles passés, le Christ n'a-t-il pas dit que toujours il y aurait des pauvres dans ce monde ?

P. Ubald d'Alençon. — *Extraits de Manuscrits Tourangeaux* sur la B. de Maillé, le B. Hélie de Bourdeille, le P. Marc d'Aviano, Jean XXII et Saint-Ouen le Brisoult. Broch. In-8° 16 pages, Vannes, Lafolye, 1903.

Ch. Urseau. — *L'Anjou aux Primitifs français.* Extrait de la *Revue de l'Anjou.* Broch. in-8° de 22 p.

L'étude de peintures, tapisseries et manuscrits, nous révèle la grande part que prit, au XVe siècle, l'Anjou dans les arts. Ses ducs, amateurs de belles choses, choisirent avec soin les artistes. Avec son talent habituel, M. Urseau a su le redire, en nous renseignant d'une façon précise sur chaque auteur et sur chaque œuvre.

Abbé Uzureau. — *Pouillé du diocèse d'Angers.* — Angers, Siraudeau, 1904, in-8°, 200 p.

On ne saurait trop louer le distingué directeur de l'*Anjou Historique* d'avoir réimprimé ce Pouillé du diocèse d'Angers. La dernière impression est de 1783 et fut faite chez Mame sur l'ordre de Mgr Couët du Vivier de Lorry, évêque d'Angers. Le Pouillé est précieux pour connaître l'état de l'église angevine avant la Révolution, et nous, particulièrement, nous y trouvons les plus intéressants documents sur les archiprêtrés de La Flèche et du Lude qui appartenaient alors au diocèse d'Angers.

P. L. C.



L'Administrateur-Gérant, Eug. Besnier

L'ÉVÊQUE D'ANGERS

ET LE LIEUTENANT GÉNÉRAL DE LA FLÈCHE

(1693)

Mgr Le Peletier, évêque d'Angers, écrivait au commencement du mois de novembre 1693 (1) au premier président de Harlay (2) :

J'ai reçu, avec tout le respect que je dois, celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour l'exécution de l'arrêt de la Chambre des vacations, qui concerne le soulagement de nos pauvres. Devant être leur père en qualité de leur évêque, vous pouvez juger jusqu'à quel point va la reconnaissance que je conserverai toute ma vie, du soin que votre zèle vous inspire pour leur soulagement, et de la protection que vous nous promettez dans une misère aussi pressante. Notre clergé avait déjà donné des marques de son zèle pour le soulagement des pauvres, en empruntant une somme de 10.000 écus pour faire des achats de blés qu'on débitera aux pauvres à bon marché. Votre exemple nous va encore tous animer. Je vous conjure de nous accorder la continuation de votre profusion, et de me croire, etc.

Le 23 décembre 1693, nouvelle lettre du prélat au même :

MM. les officiers de cette province ont rendu une humble déférence à vos ordres pour procurer le soulagement des pauvres, et nous avons pris de

(1) Il avait été solennellement installé le 10 janvier précédent. C'était le successeur immédiat de messire Henry Arnauld.

(2) Il s'agit de la disette de 1693.

concert des mesures pour prévenir des maux que la disette de cette année pourait causer parmy nous. Le clergé a commencé par emprunter dix mille escus pour faire venir des bleds, et je suis obligé de rendre témoignage que la plus part de nos curez donnèrent l'année dernière et continuent de donner dans celle-cy des marques d'une très grande charité pour les pauvres de leur paroisse : mais je suis obligé malgré moy de vous porter ma plainte, Monsieur, de l'entreprise du Sr *lieutenant général du présidial de La Flèche* qui ne m'a escrit que pour me déclarer qu'il allait taxer les curez et autres bénéficiers à charge d'âmes au cinquième de leur revenu et les autres titulaires au tiers, les regardant, dit-il, comme des détenteurs des biens des pauvres. Je luy ay écrit qu'il devoit exécuter l'arrêt comme vous luy aviez ordonné, Monsieur, et qu'au surplus s'il fallait faire des taxes plus fortes sur les ecclésiastiques outre leurs contributions volontaires, nous le ferions de concert, puisque les Edits, Ordonnances, Arrests du Conseil et des cours souveraines avoient conservé les Evêques dans ce droit. Comme jay sceu qu'il continuait de menacer le clergé, je luy ay écrit une seconde fois pour le prier très instamment de ne me pas obliger à vous faire des plaintes de sa conduite ; au lieu d'avoir quelqu'égard pour ce que je luy représentois, il ma répondu seichement qu'il poursuivait son entreprise, et que pour les plaintes que je pouvais faire, il ne s'en mettait pas en peine, alléguant pour raison qu'il fit l'année passée des taxes semblables dont il vous rendit compte, Monsieur, et à qui personne n'oza contredire. Il est vray que je souffris cette usurpation avec patience, n'ozant quasi soutenir mes droits la première année de l'Episcopat. Vous me pardonnerez, Monsieur, cet ennuyeux détail et j'espère que vous m'accorderez dans cette affaire comme dans toutes les autres, l'honneur de votre protection en n'abandonnant pas

un clergé bien intentionné et appliqué à ses devoirs à l'indiscrétion d'un jeune officier qui veut entreprendre au delà de son pouvoir. Vous scavez, Monsieur, que ces magistrats subalternes ont une secrète jalousie contre les ecclésiastiques et que c'est pour cette raison que la sagesse de nos roys par des Lettres patentes et Edits a affranchy le clergé de ces taxes arbitraires dans les cas de disette et en a donné la disposition aux évêques dans les assemblées qu'ils doivent tenir. Pardonnés si jay esté obligé de me servir d'une main étrangère pour vous faire ce long détail ; le soulagement de ma veue en a esté la cause. Je suis avec tout le respect possible, etc.

Cette dernière lettre, dont l'original existe à la bibliothèque nationale (1), nous a été communiquée par M. Lévesque, bibliothécaire du séminaire Saint-Sulpice.

F. UZUREAU,

Directeur de l'*Anjou Historique*,

Aumônier de la prison d'Angers.

(1) Fond français, mss de Harlay, 17.428, f° 305.



LES ANCIENS CURÉS DE NOYEN

§ III. LES CURÉS DE NOYEN DURANT LA RÉVOLUTION. (1)

Au début de cette époque néfaste le diocèse du Mans comprenait le territoire entier du Maine divisé en sept archidiaconés, 20 doyennés et 733 paroisses. Le clergé régulier ne formait guère que la dixième partie du clergé du diocèse. Les prêtres étaient généralement bien vus et considérés comme de vrais ministres de Dieu. A peu près tous nés dans le pays, ils inspiraient la confiance et le peuple suivit de préférence ceux qui repoussèrent le schisme. Le clergé devait son influence aux sentiments de foi des peuples, à la dignité de sa vie, au bon usage de ses biens. Et pourtant à peu d'exceptions près, curés et vicaires n'étaient pas riches. Certaines abbayes avaient perdu de leur ferveur et la vie n'y était guère édifiante : la Révolution fut le providentiel châtiment des religieux déchus. Pourtant, d'un côté comme de l'autre il importe de faire des réserves : des moines donnèrent encore de grands exemples de vertus tandis que des prêtres séculiers se firent remarquer par leurs allures indépendantes, leurs idées avancées, entachées du

(1) Registres municipaux. Notes tirées des récits de M. Simier, vénérable vieillard mort à Noyen à 96 ans en septembre 1889. Il avait connu parfaitement M. Duportal ; presque contemporain des faits de la Révolution, sa mémoire vive et bien conservée lui permit d'en faire d'intéressants récits qui nous sont parvenus par un témoin auriculaire. — Dom Piolin. Archiv. départ.

philosophisme et des faux principes alors en vogue. Beaucoup de ceux-là tombèrent dans le schisme, parfois dans l'apostasie. Mais faut-il voir de mauvais prêtres dans tous ceux qui prêtèrent le serment constitutionnel ? Non ! l'histoire du curé Duportal, à Noyen, est une preuve du contraire. Qu'il ait failli, qu'il soit lourdement tombé, les faits sont là : une tache restera sur sa mémoire. Mais il ne laissa jamais suspecter son honneur sacerdotal et sa vie fut exempte de toute faute honteuse.

Quelques passages du cahier des doléances des habitants de Noyen donneront un aperçu des idées alors répandues dans la paroisse au sujet des personnes et des choses religieuses :

« Les habitants désirent que l'on sécularise les or-
« dres mendiants si à charge aux habitants des cam-
« pagnes où ils ne rendent aucun service ; on pour-
« rait placer les jeunes de leurs membres dans des
« vicariats où ils seraient utiles et les plus âgés se-
« raient libres de se retirer où bon leur semblerait
« avec une pension honnête et suffisante.

« Que les malheureux vicaires ne soient plus
« réduits à la nécessité humiliante d'aller quêter leur
« subsistance chez les habitants à qui ils sont obligés
« souvent de faire eux-mêmes l'aumône ; on désire-
« rait que dans les paroisses comme celle-ci où les
« moines possèdent de bons prieurés ils fussent
« chargés de payer aux vicaires une pension raison-
« nable.

« Que Messieurs les Curés ne soient plus réduits à
« la nécessité de retirer des rétributions des baptêmes,
« mariages et sépultures. »

Telles étaient les circonstances et les idées quand se produisirent les événements que nous allons raconter.

A SAINT-GERMAIN

M. Vincent DUPORTAL. — Le 24 septembre 1772, les fabriciens et les notables de Saint-Germain s'avançaient en groupes solennels vers la chapelle située à l'entrée du cimetière de la Madelaine, qui existait à ce moment auprès du hameau de ce nom. Ils allaient à la rencontre de leur nouveau curé, M. *Pierre-François-Vincent Duportal,* plus communément appelé depuis M. Vincent. Ce prêtre était absolument inconnu dans la paroisse ; il était même étranger à la province. Son père, marchand de vins à Saumur en Anjou, avait pour clients les moines de l'abbaye Saint-Vincent. En retour des bons offices de leur fournisseur, les religieux avaient protégé son fils qui était entré dans les ordres. Quand la cure de Saint-Germain de Noyen devint vacante par la mort de M. Julien Pillais, l'abbé de Saint-Vincent gratifia M. Duportal de cet important bénéfice.

Jeune encore, le nouveau pasteur se présentait bien. D'une nature vive et ardente, prompt aux vertes ripostes et même aux querelles, il était autoritaire et quelque peu cassant. En le voyant approcher, droit et leste sur son cheval, l'un des notables, M. Cottereau, seigneur du Chevereau, s'était permis une réflexion peu discrète. L'abbé Duportal lui répondit sur le coup fort spirituellement de manière à mettre les rieurs de son côté : c'était donner immédiatement sa mesure. Ce prêtre avait cependant de grandes qualités qui l'avaient désigné au choix des moines ; l'esprit orné, sémillant, il charmait et captivait ; bon et généreux, son cœur s'ouvrait pour compatir à toutes les souffrances comme sa bourse pour soulager toutes les misères. Il devait par la suite acquérir une énorme influence dans la paroissse et mériter ce beau nom pour un prêtre de *père des pauvres.* Aussi ses fautes furent-elles vite oubliées, tandis que subsiste encore

le souvenir de ses bienfaits : double témoignage de la charité chrétienne des Noyennais qui pardonnèrent à la faiblesse et de la vertu du pasteur qui racheta, par une vie méritoire, un moment d'oubli.

L'abbé Duportal amenait avec lui sa mère, dame Anne Roger, qui ne vécut que dix ans à Noyen, où elle mourut « un jour avant sa 85e année demie » le 15 décembre 1788. Son fils célébra lui-même ses funérailles entouré des prêtres voisins. Le curé de Saint-Germain trouvait pour le seconder MM. Bonouvrier et Le Tourneux.

A SAINT-PIERRE

M. LAIGRE-DESPRÉS. — La paroisse Saint-Pierre était dirigée par un prêtre de tout autre caractère. Quand M. Bizière mourut le 13 novembre 1787, M. *Laigre-Després* vint prendre possession de la paroisse. C'était un homme de petite taille, d'un tempérament calme et froid qui contrastait singulièrement avec celui de son collègue de Saint-Germain. M. Laigre s'occupait beaucoup du petit collège que dirigeait alors M. Buisneau. Moins répandu dans le monde que M. Duportal, le curé de Saint-Pierre n'inspirait pas non plus les mêmes sympathies. Nous ne le verrons pas se mêler aux fêtes patriotiques où se plaisait à pontifier M. Vincent ; il s'éloigne au contraire de ce mouvement dans lequel il n'a pas confiance ; il en devine dès le début le sens antichrétien : homme intègre et fermement attaché à ses principes il était de ceux qui rompent et ne plient pas.

LE SERMENT

Ce fut en janvier 1791, que les prêtres furent sommés de prêter un serment attentatoire aux droits et aux canons de l'Eglise romaine. On le considérait

comme schismatique : ce fut un cruel moment ! « Ceux qui cédèrent, écrit dom Piolin, furent relativement peu nombreux ; ils le firent, les uns par peur, les autres par entraînement, peu par mauvais penchants. » Quatre évêques seulement donnèrent l'exemple du schisme. De telle sorte que le corps ecclésiastique dans son ensemble mérita cette louange peu suspecte de Mirabeau : « Ce clergé qu'on a pu dépouiller de ses biens a su conserver son honneur. » Beaucoup de jureurs virent bientôt leur faute et rétractèrent leur serment ; ceux que l'ambition, la cupidité, d'autres motifs poussèrent plus loin durent un jour renoncer même à leur titre de prêtre et livrer leurs lettres d'ordination. Quelques-uns donnèrent le spectacle d'une apostasie complète et le scandale d'un mariage sacrilège ; ils furent très rares : c'étaient les mauvais fruits tombant de l'arbre sacré de l'Eglise secoué par la tempête. Que se passa-t-il à Noyen ? Nous allons le voir.

La prestation du serment devait se faire solennellement le dimanche en chaire devant les officiers municipaux et la population.

Dès le 20 Janvier 1791 M. Duportal, accompagné de ses vicaires et de M. François Buisneau principal du collège, comparaissait devant la municipalité pour déclarer se conformer au décret de l'Assemblée nationale et être dans l'intention de prêter le serment prescrit. En conséquence le dimanche 23 janvier, sur les onze heures du matin, à l'issue de la Grand'Messe de Saint-Germain, en présence du conseil général de la commune et des fidèles assemblés, M. Pierre-Vincent Duportal, curé de la paroisse se présenta et déclara « qu'en exécution du décret de l'Assemblée nationale du 21 septembre 1790, sanctionné par le Roi le 26 suivant, et publié en cette municipalité le 6 janvier 1791, il venait avec empressement prêter le serment civique prescrit par ledit décret. Et de fait ledit

curé, à la grande satisfaction de tous les assistants a prononcé à haute et intelligible voix et la main levée le serment de veiller sur les fidèles de cette paroisse qui lui est confiée, d'être fidèle à la nation, à la loi et au Roi. » M. Le Tourneux prêta également le serment sans restriction. M. l'abbé Abel Bonouvrier ne voulut pas compromettre sa conscience et, en prêtant le serment, fit les réserves qu'il jugeait nécessaires. « Messieurs les Officiers municipaux lui firent observer que la formule devait être prononcée purement et simplement » ; sur son refus de le faire, on pria M. Bonouvrier de déposer par écrit et de signer la formule dont il s'était servi afin de la communiquer à MM. les Administrateurs du district qui statueraient sur son cas.

De Saint-Germain, la Municipalité se transporta à Saint-Pierre pour la même cérémonie. Mais les choses ne se passèrent pas de même ; M. Laigre-Després qui ne s'était pas rendu d'avance à la mairie pour faire part de ses intentions fut sommé de s'exécuter : il le fit avec cette réserve qu'il prêtait serment « en tant qu'il n'y aura rien de contraire à la foi et à la religion catholique, apostolique et romaine. » M. Buisneau depuis sa visite à la mairie avait sans doute réfléchi ; instruit et relevé peut-être par les paroles et l'exemple du curé de Saint-Pierre, il mit aussi dans son serment les restrictions qui garantissaient sa conscience. On agit avec ces dignes prêtres comme on venait de procéder avec M. Bonouvrier. Il est aisé de deviner l'accueil moins que bienveillant fait par le district aux procès-verbaux enregistrant les restrictions d'un grand nombre de prêtres. Aussi les mesures de rigueur furent-elles bientôt prises contre le clergé non assermenté.

Les paroisses de Noyen devaient avoir encore un beau jour ; puis ce serait l'orage. « Aujourd'hui 22 juin 1791, M. le curé de la paroisse Saint-Germain,

s'est présenté devant le Conseil et a dit : Messieurs, vous savez que demain nous célèbrerons la fête du Saint-Sacrement. La procession que l'on fait ce jour là et dans l'octave de cette fête demande qu'elle se fasse avec toute la décence possible. En conséquence je vous prie de pourvoir aux moyens nécessaires et l'un des meilleurs serait d'y assister. » C'est ce qui eut lieu. Un détachement de la Garde nationale fut requis pour la procession et la Municipalité en corps suivit le dais. Les habitants avaient reçu l'ordre de nettoyer les rues et de tendre devant leurs maisons sous peine de 3 fr. d'amende. Le parcours était-il celui sanctionné par l'usage ou fut-il imposé par le Conseil ? Nous ne savons. Le Jeudi de la Fête-Dieu la procession se rendait à la Croix de la Maladrerie (Croix de mission), le Dimanche dans l'Octave à Notre-Dame, et le Jeudi du Petit Sacre au carrefour de la Croix-Verte (carrefour Saint-Pierre aujourd'hui).

FERMETURE DES ÉGLISES DE SAINT-PIERRE ET DE NOTRE-DAME

Hélas ! quatre jours plus tard les églises de Saint-Pierre et de Notre-Dame furent fermées. Laissons parler en cette triste circonstance les registres communaux.

« Du 27 juin 1781. M. Frontault, procureur de la commune a rappelé que les fonctionnaires publics faisant fonctions ecclésiastiques qui n'ont pas prêté serment doivent cesser toute espèce de fonctions ministérielles. En conséquence de quoi les scellés doivent être mis sur les portes des églises de Saint-Pierre et de Notre Dame dont tous les ministres se sont refusés à la prestation du serment et qui d'ailleurs doivent être supprimées. Il a été décidé que l'apposition des scellés se ferait de suite, qu'on requerrait la force publique pour prévenir les obstacles que pourraient

opposer à cette opération quelques gens mal intentionnés. En conséquence vingt hommes commandés par M. Rouget, et accompagnés du sieur Morin, du district de Sablé, se rendirent chez M. Duportal qu'on pria de venir à Saint-Pierre et à Notre-Dame retirer les vases sacrés et emporter à Saint-Germain les Saintes Espèces. Monsieur le Curé accepta. Alors quatre hommes allèrent chercher le dais à Saint-Germain. On se rendit à Saint-Pierre ; des sentinelles furent mises aux portes ; puis le corps municipal entra, fit vider la sacristie des vases sacrés et des ornements, s'empara des registres et papiers de fabrique, puis scella la porte de la sacristie. Le curé Duportal retira les Saintes Espèces du tabernacle, se mit sous le dais, au centre des gardes-nationaux et, suivi des officiers municipaux, se rendit processionnellement à l'église Saint-Germain. L'église de Saint-Pierre fut scellée avec une plaque en cuivre. La même cérémonie eut lieu ensuite pour Notre-Dame. Tout fut fait avant midi. Le soir de ce lugubre jour, à deux heures, les prêtres réfractaires (on leur donnait déjà ce nom) furent mandés à la mairie et invités à s'abstenir désormais de toutes fonctions publiques, sauf de leurs messes qu'ils pourraient aller célébrer à Saint-Germain, avec l'assentiment du curé. Le Conseil recommande en outre et expressément de ne se permettre aucun propos sur la Constitution. Ni M. Laigre-Desprès, ni ses compagnons M. Buisneau et M. Bonouvrier, ne voulurent solliciter une permission de M. Duportal. Ils se privèrent de célébrer ou le firent ailleurs qu'à Saint-Germain.

Au moment de la fermeture des églises, le sacriste de Saint-Pierre était François Perrault, il fut adjoint par le Conseil à celui de Saint-Germain, René Gasselin.

Après s'être attaqué à l'Eglise et à ses pasteurs on s'en prit au trésor de la fabrique de Saint-Pierre.

L'argent qu'il renfermait servit à payer 20 sols par mois le Tambour de la Garde, à remettre en état les fusils des Gardes-Nationaux, à acheter 50 livres de balles et autant de poudre, plus 200 pierres à fusils et un affût de canon (Arrêté du 3 juillet 1791). Un peu plus tard l'on puisa de nouveau dans cette caisse et l'on y prit l'argent nécessaire pour acheter à la nation l'église Notre-Dame, la transformer en mairie, halles et corps de garde ; la place voisine fut empierrée et garnie de palissades aux frais de la même bourse.

LA PERSÉCUTION

Durant ce temps de nouvelles tentatives furent faites auprès des prêtres non jureurs qui refusèrent aussi énergiquement que la première fois de prêter le serment. Je ne sais quel « roublard » de la Municipalité, certainement bien intentionné, crut avoir trouvé le moyen de tout arranger pour ce qui concernait le principal du collège l'abbé Buisneau. C'était le 11 septembre 1791. « Puisqu'il ne veut et à son point de vue ne peut prêter le serment qu'on exige de lui, se dit l'habile conseiller, ne le lui demandons pas comme prêtre, mais comme maître d'école. De ce chef, sa conscience n'étant pas engagée, il pourra se soumettre. » Cette subtile distinction n'eût aucun effet : M. Buisneau refusa. Jusqu'à cette époque il avait continué de diriger le petit collège de Noyen : on lui retira cette charge. Quelques jours plus tard on revint à la charge en demandant à l'ancien curé de Saint-Pierre et à ses compagnons « de faire des sacrifices pour procurer la paix ». Ennuyés de ces continuelles instances, ils répondirent assez vivement qu'on les laissât en repos, déclarant ne pouvoir rien faire de ce qu'on leur réclamait « forts de l'argument de la liberté de conscience ».

La paix en effet était un peu troublée ; ces actes de

persécution produisaient mauvaise impression sur une partie des habitants, à ce point que la municipalité dut intervenir. « Depuis le refus de serment par Messieurs de Saint-Pierre et la fermeture de leurs églises, dit le secrétaire du Conseil, la paix et l'union qui n'ont cessé de régner dans cette paroisse au milieu des orages de la Révolution, commencent à être fortement compromises. Déjà des familles et des ménages très unis jusqu'alors sont divisés jusqu'au point d'en venir à des voies de fait ; déjà les principes insinués depuis plusieurs mois et contenus dans des libelles, commencent à prendre faveur et d'autant plus rapidement que la conduite des ecclésiastiques réfractaires et de quelques autres chargés de l'instruction publique leur donne du crédit. Plusieurs personnes interrogées pourquoi elles n'assistaient plus aux offices de la paroisse ont répondu ne le pouvoir en sûreté de conscience, puisque leurs prêtres ne communiquaient plus avec les prêtres assermentés qu'ils traitaient d'*intrus*. Tandis que la *contagion* (sic) était limitée au bourg, la Municipalité pensa que le meilleur rémède était d'inviter les réfractaires à assister aux offices pour entraîner les fidèles à leur exemple. On prévit toutefois leur refus. On devait en ce cas leur faire entendre qu'on les croyait trop amis de la paix pour s'obstiner à habiter plus longtemps une paroisse où ils n'ont pas leur famille et où ils croient que leur présence peut causer des malheurs « puisqu'ils n'ignorent pas que leur personne ne sont pas en sûreté. » Ce dernier avertissement indique à quel point étaient arrivés certains révolutionnaires du bourg.

L'EMPRISONNEMENT

A ce moment, sous prétexte de soustraire aux violences de la populace les prêtres insermentés, le Directoire du Département prit un arrêté invitant ces

ecclésiastiques, âgés de moins de soixante ans à se retirer au séminaire de la Mission, au Mans. Ceux qui le préféraient pouvaient aller à Laval, au couvent des Cordeliers. Cet asile déclaré « volontaire et inviolable » devait se changer en prison. Les municipalités devaient veiller à l'exécution de cet ordre, et les récalcitrants devaient être considérés comme suspects de mauvaises intentions. Malgré ce que ces ordres avaient de louche, beaucoup de prêtres obéirent, par besoin de tranquillité ou pour ôter prétexte aux accusations. Une épreuve pénible les attendait : l'évêque intrus leur empêcha de célébrer la messe. Monsieur Laigre-Desprès se retira aux Cordeliers de Laval le 28 juin 1772. Messieurs Buisneau et Bonouvrier à la Mission, au Mans, où on les nourrissait, dit dom Piolin, pour 24 sous par jour. Nous verrons ce que devinrent ces confesseurs de la foi.

Maurice LEVEAU.

(A suivre.)



CRÉANS ET SES SEIGNEURS

AU XIVe SIÈCLE

D'après un Registre de Cens et d'Aveux

(Suite et Fin)

Guillaume Esturri (1) une mine sur toutes ses chouses.
Hervé Meurioe (2) sur toutes ses chouses un boesseau.
Johan Picot III boesseaux sur sa terre de la Perruche.
Les hers feu Johan Ysembart III boesseaux sur les terres de la Perruche.

Fromentages du fief des Tuffeaux dus à l'Angevine.

Fromentaiges deuz à l'Angevine du fié des Tuffeaux.
Les Fensours et les Ysembars IIII boesseaux et demé de froment sur leur terres d'audessouz de Mareil devers le bourc.
[Somme toute des rentes de la terre de Créant pour l'an XIII livres; IIII s. VI d.]

Chapons dus à Noël à Créant.

Fol. XXII, verso. Les Chappons de rente deuz à Noël de Créant.
Les hers feu Godé (3) sur toutes leur choses VI chappons.
Guillaume Beleuvre (4) II chappons sur toutes ses chouses.
Guillaume Esturri (5) II chappons sur toutes ses chouses.

(1) *Vacat.*
(2) *Vacat.*
(3) Colin Fiete.
(4) J. Le Roier.
(5) *Vacat.*

Michou Yvain (1) II chappons sur toutes ses choses.
Les hers feu Colin dou Vivier (2) II chappons.
Les Hodecenz (3) II chappons sur toutes leur chouses.
Hervé Meurioe (4) II poules sur toutes ses chouses.
Johan Baulin (5) III chappons sur toutes ses chouses.
Johan dou Brocey II chappons sur toutes ses chouses.

Corvées à faner.

Les corvées à fener es prez que le seigneur fera faucher.
Hervé Merioe I corvée touz les jours qu'il faudra à fener.
Guillaume Esturri I autre corvée semblable.
Michau Yvain I autre semblable.
Les hers de la Droetière I autre semblable.
Et doivent avoir par chacun jour denrée de pain dou pris de X s. le sextier.

1379, Entrée en la foi du seigneur de Créant.

Fol. XXIII, recto. L'an mil CCC. LXXIX le samedi après la saint Jehan Baptiste, nous mostra Johan Foyfeu l'ainé et sa fraresche ce que il avaient à tenir de Monssieur de Créant c'est asavoir la meson de la Pochaudière, oune cheminée double, o les apartenanses, si comme les bounes (6) saulievant, aboutans au chemin comme l'en vient d'Oyré (7) et de l'austre bout le fé d'Oyre et d'un des coustez le fé de Clermont comme les dites bounes lan levent séans les dites chousses en la parroisse de Clermont.

Fourres de Créant.

Ce sont les fourres (8) de Créant. Premierement qui estoint Simon Prodefamme ; Girart dou pont Cheveiche I fourre.

(1) *Vacat.*
(2) *Vacat.*
(3) J. Richart.
(4) *Vacat.*
(5) *Vacat.*
(6) Les bornes ; sur le *Bornage des terres* cf. La note de M. Em.-L. Chambois dans *Annales Fléchoises*, t. II, p. 181.
(7) Oiré, château en Clermont. Nous avons déjà dit que non loin de là se trouvait La Fefvuère qui pourrait être La Pochaudière et aurait pris le nom de ses anciens possesseurs.
(8) Fourre, fuerre, paille, chaume.

Jehan Adelée, I fourre; Regnaut Terras, I fourre; Jahanne La Tourrasse, I fourre; Geffray Millecent, I fourre; Johan de Lourrière, demy fourre; Item ledit Johan, I fourre; Haouys de Launes I fourre; Tyecelot dou Tertre Rouge, I fourre; Gaudin de la Rivière (1), I fourre; Colin Jagu, demi fourre; Estienne Fretart, I fourre; Girart Boutin, I fourre; Harembourt la Rutée, I fourre; Hamelin Guegnart, I foure; Johanne la Beluete, I foure; Doucé des Landes, I fourre; André Landeau, I foure; Johan Beluet, I fourre; Girart Le Bigot, I foure; Le Pelet de Basoges de sa metaerie qui est jouste Lure, I foure; Guillaume de la Husaie, I foure; Gillet de la Chacée, I foure; La Gangner de Bois Lanfroy, I foure; Guillaume de Launey, I foure; Martin Sureau, I foure; Johanne La Seurelle, eulx deux les Brices, I foure.

Fol. XXIII, verso. *(En blanc).*

1382, 18 Février, Aveu de Pierre Fresneau au Comte d'Alençon.

Fol. XXIV, recto. De vous très noble et puissant seigneur monsieur le conte d'Alençon et du Perche, viconte de Beaumont, à cause de madame votre fame, Je Pierre Fresneau, chevalier seigneur de Créant, cognois que je suiz homme de foy lige, par raison de mon herbergement, dommaine, fié et appartenances en terre comme en l'eau de la rivière du Loir, o telle voerie et seignourie, comme mes predecesseurs ont accoustumé à avoir es dictes choses tant comme il a des dictes choses en vostre chastellenie de la Fleche. Et avec ce tiens de vous à telle foy mes feurres de Créant, avec mon usages que jay en votre forest de Mellinays. Et par raison des dictes choses, je vous doy quarante jours et quarante nuiz de garde en votre ville de la Flèche pour la garde d'icelle quant le temps y avient pour temps de guerre selon la coustume, etc. Et avec ce vous en doy V s. de devoir annuel appellé offrendes rendu au jour de Noël, et un disner par chacun an a votre veneur, et un menger appellé past à voz chiens une foiz en l'an o avenant cemonce, quant vous faictes chacer en votre forest de Mellinays, ou es mettes d'icelles et cinq soulz de taille (juger?) appellées loyal ayde quant il y eschiet selon la coustume du pays, plege, gage, droit et obeissance telle comme homme de foy lige doit à son seignenr. Et ce, mon tres cher

(1) La Rivière f. en Mareil-sur-Loir, non loin de Semur.

et doubté seigneur, je vous baille pour aveu, sauf et retenu à moy à vous declairer les dictes choses plus à plain de bouche, par monstrer autrement toutefoiz que raison dovra. O protestacion de moy, mon tres eher et puissant seigneur que s'il estoit trové par advenz baillez de mes predecesseurs par voz pappiers ou caternes anciens ou autrement deuement que je tenisse de vous à celle foy autre chose que celle cy dessus de claurées que je ne m'en desaveu pas de vous aincoys m'en aveu, ou que s'il estoit trové deuement que par raison des dictes choses de la foy dessus dicte autres devoirs, services ou servitudes que ce que j'ay

Fol. XXIV, verso. declairé vous fussent deuz que je ne vous les nie pas ainsois les vous cognois, et vueil paier et continuer. Et vous offre à jurer aux sainctes Evangilles de Dieu que je ne tiens de vous à la foy dessus dicte que les choses par moy cy dessus declairées, ne que je ne vous en doy autres devoirs ne servitudes fors ceulx qui sont cy-dessus contenuz et divisez selon ce que je me suiz peu infourmé et enquerré en ma conscience. Et est afin que il ne puisse estre dit ne imputé contre moy que de chose que je tiengne de vous à celle foy, je me soye de vous desavoué ne que aucuns devoirs ne servitudes qui à cause des dictes choses vous soient deuz je vous aye denée. En tesmoing de verité je vous en rens ces présentes lettres pour avou scellées de mon seel le XVIIIe jour de fevrier l'an mil CCC IIII^xx et deux.

1389, 1er Mars, Accord entre Geoffroy de Chources seigneur de Malicorne et Pierre Fresneau, seigneur de Semur et de Créant (1).

Le premier jour de mars l'an mil CCC IIII^xx et neuf accorda Geffroy de Choursses, seigneur de Malicorne, à monssieur Pierre Fresneau seigneur de Semur et de Créant, à li servir en parage les chouses qu'il a en la chastelenie de Malicorne. Présens ad ce : la damme de Malicorne Jahenne de Chourses; Jehan Maulloré, prestre; Jehan du Viel, seigneur de la Potardière; Jamet Bouvier, Jehan d'Artezé; Droet Olivier; Patry Adan, et Jehan Goyet et plusieurs autres.

Fol. XXV, verso et recto. *(En blanc.)*

(1) Cf. *Supra* p. 8.

1361, 25 Avril, Rentes dues à Dreux Fresneau.

Fol. XXVI, recto. Michau Petit, Guillaume Gauguelin sont tenus à monsieur Dreux Fresneau, chevalier en une mine de froment de rente. Et sont tenus les dessus dits en vers ledit chevalier en la somme de III escuz renduz à la mioust prochain à venir, par cause de prest ; et sont parroissiens de Mareil, etc.

Item Perrot Bahu, parroissien de Pringé, cognoist et confesse avoir vendu à Monsieur Dreux Fresneau, chevalier et à ses hers, ou à qui aura cause de luy une mine de froment de rente à la mesure de la Flèche, rendu au jour de l'Angevine en mon herbergement de Verron en la parroisse de Pringé, et oblige ledit Bahu II quartiers de vigne sis en la garde au fé au prieur de Luché, et especiausement et generaument sus tout ces autres choses, etc, la fay, etc. Donné le jour de la saint Marc l'an LXI.

1360, 21 Février, Rentes dues à Dreux Fresneau.

Le XXI jour de fevrier l'an LX, Guillaume Floceau, parroissien du Viel Baugé .... (1), etc, surmectant, etc, confesse que il a vendu perpetuellement etc, à Monsieur Dreux Fresneau, chevalier, une pipe de vin bon pur et nouveau et en bon fust, et vin sans esve et sanz preserage, contenant XII jallée de vin à la mesure dou pais, rendu chacun an à la Toussaint en l'oustel doudit chevalier appellé la Chaperonnière ou ailleurs leu il plera audit chevalier ou qui aura cause de luy en la chastellerie de Baugé et un septier de froment de rente à ladicte mesure rendable chacun an à l'Angevine etc, oudit lieu ou etc, comme le vin; et les tendra ledit chevalier etc, a doux deniers de franc devoir requerables une foiz l'an doudit vendeur et de ses hers ; et fust faicte ceste vencion pour le pris de XV roaux peiz etc, obligeant toutes ces chouses immoubles et heritages et chacune pièce pour le tout etc, aux garanties etc ; graice de III ans, etc.

1361, 7 Avril, Rentes dues à Dreux Fresneau.

Le VII[e] jour d'avril l'an LXI Macé Bullourt, parroissien de Mareil, etc, sourmettant etc, vend perpetuellement à noble homme Monsieur Dreux Fresneau, chevalier, une mine de

(1) Le Vieil-Baugé, canton de Baugé, Maine-et-Loire.

froment de rente a la mesure de la Fleche rendu à Semur au jour de l'Angevine ou herbergement audit chevalier; oblige tout ce qu'il tient doudit chevalier et toutes cest autres chouses et chacune pièce etc, jurant etc, et pour II escuz de Johan ; graice de III ans.

Oudit jour Macé Sceste, parroissien doudit lieu etc, sourmettant... vend perpetuellement audit chevalier une mine d'aveine à la dicte mesure rendable audit iieu et jourant etc pour I mouton d'or, obligeant touz ces hers bien moubles et chaicune pièces et..... par graice de III ans.

Le VIIe jour d'avril l'an LXI Pbilippon de Remefort (1), paroissien du Viel Baugé etc, sourmettant etc, vend perpetuellement à noble homme Monsieur Drouet Fresneau, chevalier, XII livres de rente..... chacun an au jour de l'Angevine etc, fet pour VI^xx V escuz de Johan, garantis à II d. de franc devoir etc, oblige tous..... graice de III ans.

1361, 4 Mai, Rentes dues à Dreux Fresneau.

Fol. XXVI, verso. Le quart jour de may l'an LXI Guillaume Coubart et Robin son filz etc, paroissien de Mareil sourmettant, etc, vendent perpetuellement à Monsieur Dreux Fresneau, chevalier, etc, II septiers d'aveine grousse à la mesure de la Fleche, rendue chacun an au jour de l'Angevine ou herbergement doudit chevalier à Créant ; et fut faicte ceste vencion pour Csoulz paiez etc jurant obligeant et chacune pièce pour le tout.

Oudit jour Girart Areste de la dicte parroisse vent perpetuellement à Monsieur Dreux Fresneau une mine froment de rente rendue à l'Angevine audit herbergement, obligeant sourmettant pour XXX s. paiez..... Item vent ledit Girart audit chevalier II chapons de etc renduz à la Toussaint audit herbergement etc.

Oudit jour Johan Picot parroissien de Mareil vent perpetuellement à Monsieur Dreux Fresneau II septiers froment à la mesure de la Fleche rendue chacun an au jour de l'Angevine ou herbergement de Semur et fut faicte ceste vencion pour le pris de un escuz d'or etc, et li donne lettre de recoure ledii froment de autant comme il en a par une autre lettres de vencion (1) de I septiers de froment par avant vendu etc et oblige etc.

Oudit jour Guillaume Coubart, parroissien de Mareil, doit

(1) Cf. *Supra* p. 6. Voyez ce que nous avons dit au même lieu de l'*écu de Jehan.*

ei est tenu rendre à Monsieur Dreux Fresneau, chevalier, I escuz de Johan rendu à la Toussaint prochaine par cause de prest, obligeant etc, jurant etc.

Oudit jour Item ledit Coubart doit audit chevalier un septier froment et une mine à la mesure de la Fleche d'arelages dou temps passé etc, et un chapons le tout à la Toussaint; jurant et obligeant etc.

Michel Petit doit et Guillaume Gauguelin debvoit par cause de prest à Monsieur Dreux III escuz de Johan une foyz paiez.

1382, 8 juin, Monstrée de la Galetière par Jehan Gallet à Pierre Fresneau.

Fol. XXVII, recto. Le VIIIe jour de juing l'an mil CCC IIIIxx et deux Jehan Gallet tenant à présent par cause de chemage l'estre de la Galetière avec les appartenances tant en terres, vignes, landes et freches comme autres choses séans d'une part au chemin comme l'en va du Chasteau au Senechal à Male Touche, et d'un autre costé au bois de Meseres et de la Bizière et d'un autre part au bois de Male Touche comme les haies et les foussez d'auprès d'iceulx bois l'en lievent, a aujourduy monstré à Pierre Fresneau, seigneur de Créant ledit estre avec les appartenances dessus dictes, et a avoué que lui et Lambert, son frère Johan Cyveau, Johan Patoil, Perret Le Sage, Guillaume Pepin de la Pepinière et Jehan Ganier, qui ont été présens à monstrer celles choses, et Guillaume Le Necier, Guillaume des Touches, Guillaume Dorière, Colas Tuelievre, Juliote la Fromagière, qui se defaillent, tiennent dudit seigneur les dictes choses comme seigneur du fié à XXX s. de rente au jour de la Toussaint, et XX d. de cens à lendemain de Noël, et trois mines d'avoine de rente de la mesure de la Flèche, au jour de l'Angevine, et oultre par ensoinement II s. de servige que Guillaume Pepin, Johan Garnier, Johan Cyveau, et Guillaume des Touches, hers de Laupesière et de la Poillere, paient au non dudit seigneur au seigneur de qui ledit Pierre tient celui féage, c'est assavair : ledit Cyveau et Patoil, à cause de la Poilliere XII d.; et les dessus dlz, à cause de Laupesière les autres XII d. Desquelles rentes, cens et autres devoirs deuz audit Pierre à cause des choses dessus dictes ledit Johan Gallet fait paiement audit seigneur; et les tenans et poursoiant les choses dessus dictes paient audit

(1) Vendition.

Johan à cause dudit chemage pour tant comme chacun en tient.

1390, Dernier Février, Homenages dus pour la terre de Volandry.

Fol. XXVII, verso Ce sont les homenagos deuz à Monsieur Pierre Fresneau, seigneur de de Créant, à cause de la terre de Vaulandri (1); escript le dairain jour de fevrier l'an mil CCC IIII ^{xx} et dix.

Jehan Bougaut, homme de foy, à cause de sa famme, des chouses, qui furent Joreau et doit XX d. servige à la saint Aubin.

Item ledi Bougaut, homme, à cause des chouses qui furent Johan Bougaut et à l'abbé de Mellinays et doit V s. de servige à la saint aubin.

Jehanne Le Bouère famme de foy. à cause de la terre de Semur par reson de son habergement de la Bouchardière et un doit un cheval de servige.

1390, Angevine, Fromentages dus à Semur.

Fol. XXVIII, recto. Ce sont les fromentages deuz à Semur au jour de l'Angevine l'an mil CCC IIII ^{xx} et dix.

Girart Areste de froment à cause de l'estre des Hommeaux II sextiers.

Ledi Girart de ses vignes dessur la Fontaine, mine et en doit en deniers IIII s, VI d.

Jehan de La Lande, bastart à cause de l'estre feu Chevaiché et appartenances VII sextiers.

Margarite Lisembarde
Bouton
Drouet du Temple } des terres de soubz le bourg, IIII boesseaux et demi.

Geoffroy Pechart de la terre qui fut Guerineau sise soubz la Fontaine Saint Xristofle une mine.

Item autres fromentages deuz à cause de la terre de Pringé.

Premierement. Colin Moreau de sa vigne sur Pringé, une mine.

Michel Le Tonnelier l'aizné de ses terres une mine.

Michel Le Tonnelier le jeune IIII boisseaux.

(1) Volandry, commune du canton de Baugé (Maine-et-Loire).

Perrot Raher IIII boisseaux.

Johan.

(Le reste du manuscrit est écrit en sens inverse aussi commencerons-nous à le donner depuis le verso du dernier folio.)

Fol. XXXI, verso. (*En blanc*).

1368, 2 Novembre, Censitaires de Créant

Fol. XXXI, recto. Recepte faite pour Madame des rentez de la feste as mors de Créant de l'an LXVIII.

Johan dou Brocey de son estre de la Melletière et des appartenances VII s.

Item ledit Johan de II quartiers de pré de la Perronnière X s.

1376, Censitaires de Pringé, à l'Angevine.

Ce sont les rentrés de Pringé au jour de l'Angevine l'an LXXVI.

Premierement Gillet Gerraut de la tere de la Foume qui fut feu Guillaume Le Cronnier XIIII d.

Item de la vigne Macé de Graitchant XVI d. obole.

Fol. XXX, verso. Colin de la Cort IIII d. de cenz à la saint Johan renduz à Creant des choses des Perruches. (Cette mention doit appartenir à la liste suivante; omise tout d'abord, elle a du être ajoutée après coup au haut du feuillet.)

1341, Angevine, Censitaires de Pringé.

Ce sunt les cens du seigneur de Créant receuz à Pringé à l'Angevine l'an mil CCC XLI.

Premierement Colin de la Cort XV d. de sa vigne de Parrissez.

Guillaume Auvé XII d. de la vigne de la Telardière.

Macé Sohier XVIII d. de la Joucelinière.

Johan Mauloré le genure XIIII mansais de la vigne dou Port.

Perrot dou Bouley XX d. des Parrisez.

Les hers feu Martin des Boys VII d. obole des Parisez.

Macé Fizdous VI d. de sa vigne dou Teil.

André Darondcau XVIII d. obole de sa vigne dou Fresche Rouaust Croix.

Johan Guillot VII d. de la terre dou Coulonbier.

Johan Le Tonnelier XVIII d. de sa part de la mesun dou Carrefor.
Item II s. de la mesun de la Planche.
Item III d. de la Pocheronnière.
Item IX d. de la vigne de la Broce.
Michiel Le Tonnelier IIII s. IIII d. des Parisez.
Item XVIII d. dou Teil.
Item IX d. obole de la Broce.
Item XVIII d. de sa mesun dou Carrefor.
Geffray des Ruauz V d. de l'artre de la Garde.
Les hers feu Macé Hurtelou XXI d. dous clous Abodis.
Renaud Le Cervef XII d. de sa vigne dou Teil.
Guillaume Dubler XV mansais de vignes Macé Le Mestre.
Item Guillaume Dubier VII d. obole de Chier Vendue.
Les hers feu Guillaume Le Cervef VI d. obole de la vigne dou Tertre.
Guillaume Le Taillandié XV mansais de la mesun feu Cahaverre.
La dame de la Touvoire maille dou Teil.
Les hers feu Julien Quobart X d. de la vigne dou Teil.
Perrot Pousin XVI d. dou Fromentage. Debz.
Les Queteaux V s. et demé. Debz.
Pasquier Gillier XII d. dou Teil. Debz.
Guillaume Tourpin et Girart Gainepain IX d. de.....
Robert Aubin VIII d. de Chier Vendue. Debz.
Perrin Bon ami III d. de la Voie et dou Teil. Debz.
Johan Le Tonnelier III s. de la Testardière.

Fromentages de Créant dus à l'Angevine.

Fol. XXX, recto. Ce sunt les fromentages au seigneur de Créant deuz à l'Angevine

Les hers feu Guillaume le Mercier I boyceau de blé de la Voie.
Lucas Le Cronier II boyceaux de froment.
Johan Le Tonnelier II boyceaux de froment.'
Guillaume Dubier demé boyceau de froment de son volier à la [Chatanière ?]
Michiel Le Tonnelier une mine de froment des Parisez.
Guerin Dauney I boyceau de blé de Launé.
Macé Fixdous une mine de froment dou Fromentage.
Perrot Pousin IIII boyceaux de froment.
Perrin Bonami I sextier de froment. Debz.
Estienne Olivou II boyçeaux de froment. Debz.
Les feu Pere dou Pré II d. dou pré feu Mariete des Cortiz.

1342, 24 Juin, Censitaires de Pringé.

Ce sunt les cenz au saigneur de Créant receuz à Pringé a la saint Johan Bauptiste l'an mil CCC XLII.

Renaud Le Cervef et Robert Aubin VI d. de III places de Rufin.

Hardoin de Mallevau maille dou Coulonbier.

Les hers feu Martin de Boys maille des Parisez.

Les hers feu Johan de Peuver II d. de lor cortis.

Macé Lizdoux II d. dou volier devant sa porte.

Item II d. dou Frometage.

Item II d. dou cortil à la Guinarde.

Guillaume Doubier maille de la vigne des Chous.

Johan Le Bouchier I d. dou. cortil feu Morice.

Guillaume Dubier I d. dou cortil feu Morice.

André Aluce maille de Gateble.

Les hers feu Hurtelou II d. de Rufin.

Guerin Dauney VIII d. de sa mesun.

Item maille de la Vay.

Les hers feu Guillot Le Mercier maille de Launé.

Perret dou Bouley, VIII d. de la mesun de Rufin.

Item I d. dou volier Gateble.

Michiel Le Tonnelier IIII d. de la mesun à la Tatardière.

Johan Le Tonnelier XII d. de ces mesons.

·Joufrey des Ruaus I d. de la Garde.

Fol. XXIX, verso. Les Gueceaux XIII d. des chouses de Pringé.

Drouet dou Temple VIII d. obole de la meson Mauloré et de la Voie.

Item X d. de la mesun Aluiso.

Item II d. dou boys d'Aubigné.

Item maille des Corlonbiers.

Martin Maner VIII d. de la place au Mareseau.

Geffray des Ruaus I d. de la Garde.

Les hers feu Johan de Muroe X d. de la Jueverie.

Le dimanche après saint Xristofle conpte obouten de la terre dou Symetere (1) de III ans, chacun an III s. III ob., vallant IX s. IIII d. obole de la Touzsaint.

Item au premier jour d'an d'une année II pour la Hardier.

Item audit seigneur dou pré Ermener de III ans IIII d., vallant XII d.

(1) La Semetière, f. en Luché-Pringé.

Item audit seigneur de la terre dou Barreau (1) de III ans en III ans IIII d.

Item audit seigneur à l'Angevine de II messons et dou courtil de III ans III d.

Somme XII s. XI d. obole tout conpté et rabatu quitens. *1365*. — Ce fut escript à Semur le dimanche dessus det l'an mil III C. LXV (1365).

1349, Saint Jean-Baptiste Censitaires de Créant.

Fol. XXIX, recto. Ce sunt les cens au sire de Créant receuz à Créant l'an XLIX le jour saint Jehan Babtiste.

Premierement Guillaume et Johan les Baudriz II d. dou pré qui fut Millart.

Jehan dou Boucay XIIII d. de son estre de la Melletière.

Hervié Murioe V d. de son estre.

Le sire des Bans X d. des Aperiz.

Item VI d. de servige.

Item VIII d. des prez de la Perronnière. Debet.

La deguerpie (2) Colin dou Vivier I d. de sa terre de la Heudesendière.

Les hers feu Jehan de Argère III d. de lour pré de la Perronnière.

Les Luçons III d. de lour pré de la Perronnière.

Johannin Murioe VI d. de la Fossaière. Debet III d.

Cheveche I d. pour sa part de la Drouetière.

La deguerpie Fauvel IIII deniers de son estre.

Guillaume Esturi III oboles de la Belotière qour sa part.

1365, Angevine, Fromentages de Semur.

Fol. XXVIII, verso. Ce sont les fromentages de Semur deuz à l'Angevine l'an LX IIII. Premierement Drouet Bullourt le vieil VI bouesseaux de froment deuz de trois festes. Debet VIII bouisseaux.

Entre les F^{os} 12 et 13 est intercalé l'aveu suivant :

(1) Le Barreau, f. en Luché-Pringé. Il y avait des vignes (f° XVI, v°). Au XVIe, une famille Gaultier le possédait et nombreuses déclarations sont mentionnées faites en 1516, 1520, par Jean Gaultier du Barreau; en 1530 par ses enfants dont Sébastien Gaultier, prêtre. — *Chartrier La Varenne Choiseul Praslin.*

(2) Deguerpie : la veuve.

1392, 28 Mars. Aveu de Macé Domin à Pierre Fresneau, du lieu de Pringé.

De vous noble homme et puissant seigneur Monseigneur monssieur Pierre Fresneau, chevalier seigneur de Créant, ge Macé Domin tiens et avoue à tenir à foy et à hommaige simple les choses dont ge suis en votre foy et en votre homaige tant en fié comme en domaine telle comme mes predecesseurs et moy l'avons usée et exploictée ou temps passé, par raison des quelles chouses ge vous en doy et vous suy tenu de poyer doze deniers de servige annuel par chacun an au jour de Noël a vous ou a vos allouer au lieu appellé Pringé, et vous en doy taille et aide quant elle vient par droit et coustume de pays, pleige gaige droit et obeissance de fié vous doy comme à Monseigneur de fié et de foy simple. Et foais protestacion a vous descleirez les dites chouses plus à plain par monstrée ou autrement touttefoiz que maistier sera et que raison y aura et ge en seré suffisamment sommé et requis. Et ou tesmoign de ce ge vous en rens cest present escript en forme d'avou scellé à ma requeste du petit saiel dont l'en use es causes et contracts de la court du Lude le jeudi après *Letare Jerusalem* l'an mil trois cens quatre vings et douze. *(Orig. parch. scellé sur simple queue, sceau perdu.)* (1)

(1) Le dimanche *Lætare Jerusalem* est le quatrième de Carême qui, en 1392, tomba le 24 mars. Cet aveu doit donc être daté du 28 mars (V. S.)



LA SUCCESSION D'UN RÉGISSEUR

(1767-1768)

Pendant qu'à la cour évoluait le duc de Praslin, ministre de la marine, René-François Habel, seigneur de la Touche-Habel, son intendant général à La Flèche, se mourait doucement. C'était vers la fin de septembre; « il tomba sur les huit heures du soir, en descendant l'escalier pour aller voir des ouvriers et se blessa à une jambe qui a été mal gouvernée, en sorte qu'il y a une plais fort enflamée qui l'empesche de marcher, il a en oustre tous les simpthosmes d'une hydropisie presque formée dont les médecins n'ogurent rien de bon, ils craignent même qu'il n'ait la bille passée dans le sang, il est jaune jusque dans les yeux, il ne prens rien, il a un goust sur toutes choses avec un cours de ventre très fréquent, et même le ventre tendu et les jambes fort enflées tous les soirs » (1).

De cette mésaventure quelqu'un fut fort ennuyé, non certes le duc, à qui elle avait été directement annoncée, et qui savait bien qu'un remplaçant ne manquerait pas, mais M. de Villeminot, avocat en parlement et homme d'affaires de M. de Praslin à Paris. « Comme ces sortes de maladies sont traîtres », M. Habel pouvait, en effet, « mourir au moment que l'on s'y attendrait le moins » (même lettre) et bientôt pleuvrait sur le pauvre intendant demandes et prières.

(1) Lettre de Richer des Pins au duc de Praslin, 18 octobre 1767.

Déjà, le jour même où Richer des Pins annonçait la triste nouvelle, le 18 octobre 1767, il en recevait de l'abbé Henriquet, qui lui proposait « un certain Maffré, notaire à La Flèche » (1).

Ce n'est pas qu'au point de vue du travail la place fût si enviable, car la régie d'une aussi vaste propriété et d'une suzeraineté aussi étendue que celle de La Flèche entraînait beaucoup de besogne, mais elle l'était au point de vue des bénéfices et des revenus, et c'est surtout cela qu'envisageaient ces avocats sans causes, ces hommes experts, ces gentilshommes qui, une année durant, assiégèrent le bureau de M. de Villeminot. Certains avaient bien déclaré jadis « n'être plus dans le cas de supporter la colère et la mauvaise humeur de M. Habel et de ses domestiques » (2); devenus moins délicats, ils ambitionnaient sa succession maintenant qu'ils le voyaient menacé de passer de vie à trépas.

Le premier en date de ces postulants est un inconnu dont Richer des Pins, qui « le croit tel qu'il le faut à tous égards », tait le nom (3). En second lieu, « les qualités reconnues dans toute la ville (de La Flèche) et ses connaissances déjà acquises sur les biens du château » mettent le sieur Maffré, au dire de l'abbé Henriquet, « dans le cas de donner moins d'embarras » à l'intendant général (4). A son tour, un sieur « de Guibert », demeurant à Sablé, et partant peu informé de ce qui se passe, croit déjà l'intendant défunt, et, après une première lettre à la duchesse de Praslin, dont il est l'allié, il assure Villeminot qu'il est « en état de remplir les fonctions avec toute sagesse et

(1) Lettre de M. Henriquet à M. de Villeminot, 18 octobre 1767. M. Henriquet était chapelain de la chapelle du château. Cf. *Annales Fléchoises*, t. III, p. 171.

(2) Lettre de M. Le Royer à M. de Villeminot, 18 mai 1766.

(3) Lettre au duc de Praslin, 18 octobre 1767.

(4) Lettre à M. de Villeminot, 18 octobre 1767.

avec toute probité ». Ce n'est certes pas « l'intérêt qui le fait agir, c'est purement le désir d'avoir l'honneur d'être un des officiers (de Villeminot) *ad honores* », car « il a une petite fortune pour le soutenir ». Sa lettre sent la gêne du gentilhomme « admis chez tous les seigneurs du canton qui ont la bonté de le souffrir et de lui permettre de les voir » et est trop louangeuse à l'égard de Villeminot pour être vraie (1).

Plus franche est la déclaration de Chaubry. Ecoutez-là :

M. Habel, intendant de M. le duc de Praslin en cette ville est frappé à mort. Sa place est la plus jolie à La Flèche non par le revenu mais par les agréments; elle fait l'objet de mes désirs au point que je remercierois demain M. l'intendant de la commission de subdélégué si j'avais l'avantage de plaire à M. le duc et cela dans la ferme résolution de me livrer entier à ses affaires.

Il faut à présent que je vous dise ce que j'ai pour moi : je suis fort, d'une bonne santé et travailleur; j'entends la tenüe des terres, et supérieurement, j'ose le dire, la partie des réparations. D'ailleurs je dois être instruit des affaires et il ne me conviendroit pas de parler sur cet article; je connois la majeure partie des concurrents et je me flatte mériter la préférence; j'en suis sûr, on n'imagine pas même que je puis penser à cette place.

Il a par ailleurs touché de la chose Richer des Pins, son parent, mais n'a pas insisté par délicatesse et peut-être par peur d'un jaloux. Aussi, s'il ne convient pas, demande-t-il le silence; si, au contraire, « il y avait quelques portes où il puisse frapper, n'importe avec quel métal, il s'y présenteroit ». « J'ai la fureur, ajoute-t-il, d'avoir de la protection pour mes quatre enfans mâles dont l'aîné m'a entretenu plusieurs fois

(1) Lettre de Guibert à M. de Villeminot, 29 octobre 1767. Plusieurs familles de ce nom habitaient le Maine et l'Anjou. Cauvin, *Essai sur l'Armorial*, p. 112; de Maulde, *Suite à l'Armorial*, p. 116; A. Angot, *Dict. de la Mayenne*, II, 362, etc.

de vos bontés et dont le cadet sera un sujet rare pour toutes les choses d'administration » (1).

De ce candidat (2) qui ne « vise point à augmenter sa fortune » mais voudrait bien assurer celle de ses fils, passons à Prudhomme, avocat en Parlement à La Flèche; ainsi que ses concurrents, il a « connaissance du local des terres et l'expérience des plantations et de l'agriculture », il possède en outre sur eux l'avantage d'avoir eu la confiance et l'amitié de M. Habel (3). M. Delasallenne connaît bien, lui aussi, la terre de La Flèche, est allié aux meilleures familles de cette ville et a géré, pendant vingt ans, les terres de Sourches et de Montsoreau. Il a cinquante-six ans, et depuis neuf ans il est administrateur de l'hospice de La Flèche (4). Quant à M. Galloys, médecin à Lorient, il est tellement assailli de demandes de patronages qu'il recommande à Villeminot le premier venu (5).

(1) Lettre de Chaubry à un inconnu, s. d. Le même écrit le 1er novembre 1767 à M. de Villeminot sur le même sujet et à peu près dans les mêmes termes. Peut-être s'agit-il ici de René-André Chaubry, élu de l'élection de La Flèche, époux de Jeanne-Madeleine-Françoise Richer, celle-ci pupille et nièce de Me Charles Richer, avocat au siège présidial du Lude, et chargé de veiller à la gestion des terres de La Varanne. Cf. de Montzey, *La Flèche et ses seigneurs,* t. II, p. 251. Une lettre de Chaubry a un cachet : de... a trois pommes de pin, tête en haut, deux et un; couronne comtale.

(2) Le 7 septembre 1763 il sollicitait du duc de Praslin la succession de M. de Parnay.

(3) Lettre de M. Prudhomme au duc de Praslin, 4 novembre 1767. François Prudhomme, avocat, était échevin à La Flèche en 1733-1740 et était remplacé en 1742 par M. Micault de la Garlandière. Montzey, *op. cit.,* pp. 206-207.

(4) Lettre de Delasallenne au duc de Praslin, 4 novembre 1767. Sa femme est « fille de feu M. Le Noir, notaire, ancien procureur à La Flèche. »

(5) Lettre de Galloys à M. de Villeminot, datée de Lorient le 6 novembre 1767. Catherine-Anne-Suzanne Galloys, fille de Galloys, conseiller du Roy, son médecin au port de Lorient et médecin de la Cie des Indes, et de défunte Catherine Le Royer, épousa à La Flèche, le 2 août 1769, Louis-René-François de Sarcé; de Montzey, *op. cit.* t. II, p. 253.

Cependant René-François Habel agonise; le 3 novembre, il reçoit l'extrême-onction; le 4, on lui applique les mouches « pour dernière ressource » (1), et quatre jours après, le dimanche 8 novembre, il meurt, sur les quatre heures et demie du soir, âgé de 69 ans. Le lendemain, l'abbé de la Barre, curé de La Flèche, préside son inhumation dans l'église Saint-Thomas, en présence du clergé et de Louis Aulnette de Vautenet, neveu du défunt (2). Aussitôt après, les scellés sont apposés « sur la fermeture de la porte de son cabinet et sur celle de la partie inférieure d'un buffet » (3).

Deux jours après seulement, le 11 novembre, Richer des Pins fait part au duc de Praslin et à Villeminot de cette mort attendue. Au duc il demande d'envoyer Villeminot « le plus tôt qu'il sera possible » et le prévient que M. du Vautenet s'acquitte provisoirement de la recette des fermes de la Varanne; à Villeminot, il donne un compte exact de la situation (4).

Dès ce moment, plus nombreuses se font les demandes; « quantité de gens en ont écrit ou fait écrit à Monseigneur le Duc et à Madame la Duchesse et à vous (Villeminot) pour leur proposer des sujets. » Delasallenne se recommande à nouveau; le vicomte de Choiseul, fils du duc, envoie jusque de Naples, où il est en ambassade, une lettre de recommandation pour « un nommé de Carqueville », que patronnent de leur côté le châtelain de Malicorne, M. de la Chartre (5) et d'autres personnes influentes.

(1) Lettre de Delasallenne au duc de Praslin, 4 novembre 1767.

(2) Registres de l'état-civil de La Flèche.

(3) Lettre (simplement signée) de Richer des Pins au duc de Praslin, 11 novembre 1767.

(4) Deux lettres, dont une autographe seulement, datées du 11 novembre 1767.

(5) Lettre du vicomte de Choiseul à M. de Villeminot, Naples, 14 novembre 1767; deux lettres du marquis de la Chartre, l'une datée de Paris, du 23 octobre 1767; l'autre datée de Malicorne, le 20 no-

Mais déjà Villeminot est à La Flèche (16 novembre), où il étudie les registres et les papiers laissés par M. Habel, dans une solitude telle que le portier du château a mission de dire que « ses affaires ne permettent pas de parler à personne du dehors » (1). Toutefois, si les solliciteurs ne peuvent franchir le seuil du château, ils expédient des lettres demandant tout au plus « un quart d'heure de temp » à Villeminot, auquel ils font entrevoir, au besoin, une vieille créance dont ils désirent s'acquitter (2). D'autres se font patronner par des gens de Versailles — témoin M. Micault de la Maillardière — ou se recommandent eux-mêmes : l'un, M. de Chantepie, se dit « un jeune homme de famille, âgé de trente ans, des mieux apparentés »; l'autre, Lemercier, avocat à Paris, a toute sa famille au pays fléchois, et pour ce, se croit apte à tous les emplois (3); cet autre encore, un vieux soldat, ancien capitaine des grenadiers royaux, Jacques

vembre 1767. La famille de Carqueville habitait Malicorne. F. Legeay, *Recherches sur Malicorne*. Celui que patronnaient MM. de la Tour, Boisimot, Gouget, etc., était conseiller au grenier à sel de La Flèche (onze lettres le concernent).

(1) Lettre de Chaubry à Villeminot, 16 novembre 1767, qui le prévient de la vente de la chatellenie de Thorigné (Mayenne); lettre de Delasallenne au même, 17 novembre 1767.

(2) Lettre de Delasallenne, 27 novembre 1767.

(3) Lettre de M. Roulleau, sénéchal de Château-la-Vallière, à sa femme, qui demeure à Paris, et à laquelle il prie de faire patronner M. Micault par M. Beudet, datée de Château-la-Vallière 16 novembre 1767; de M. Beudet à M. de Villeminot, de Versailles, 11 janvier 1767. A La Flèche, MM. Micault de la Garlandière, 1742, Micault de la Renardière, 1782, étaient échevins. Montzey, *op. cit.* II, 207-208. Lettre de M. Le Royer de Chantepie au duc de Praslin, La Flèche, 24 novembre 1767. René de Chantepie de Preaux était, vers 1700, de l'élection de La Flèche : d'azur à une fasce d'argent chargée de trois pies de sable; De Maulde, *op. cit.* p. 89. Le nôtre demeurait à La Flèche, « rue du Grenier-à-Sel », et appartenait à la famille Le Royer. Lemercier, avocat, demeurant à Paris, « rue du Fouarre, près la place Maubert », appartenait à la famille Le Mercier, dont les membres, tant au Lude qu'à La Flèche, étaient avocats ou officiers du grenier à sel. Sa lettre, adressée à M. de Villeminot, est du 9 décembre 1767.

Le Noir de la Cochetière, peu fortuné, très bien disposé, énumère ses services nombreux à l'armée, espérant ainsi mieux attirer l'attention du ministre (1); celui-là, Jousset Delépine, « bailly de Souzay, par Saint-Christophe, route de Vendôme », se fait fort de connaître les « matières féodales..., tout ce qui s'appelle détail de campagne tant par les réparations et la valeur des biens »; il a quarante-six ans, dont trente-cinq passés « dans la judicature », n'a certes pas toutes les qualités, et « comme tout le bien qu'un homme peut dire de luy, quelque ponderé qu'il puisse estre en ses expressions, est toujours suspect », il se met sous la protection de deux « seigneurs de son voisinage », MM. de Guébriant et de Champchevrier (2). Peu après, Chaubry revient à la charge avec l'humeur joviale que nous lui avons vue; il pousse jusqu'à « offrir la soupe » à Villeminot et à lui affirmer que sa « maison eût été heureuse de lui fournir quelques délassements » dont il doit « avoir besoin ». Cette lettre familière n'est-elle pas dans une note plus vraie que celles de tous ces concurrents verbeux et emphatiques (3)?

Villeminot achevait ses comptes le 24 décembre et demeurait « d'accord sur tout avec M. le lieutenant général », tout en éprouvant des « tracasseries » de la part de M. du Vautenet. Un mois après, tout était

(1) Lettre adressée au « duc de Praslin, ministre de la marine », 26 décembre 1767. Nous aurons plus tard occasion de parler longuement de cette famille Le Noir, dont un des membres, Charles Le Noir de la Cochetière, bâtit l'hôtel actuel de M. de Bagneux, siège social de notre Société.

(2) Lettre au duc de Praslin, 28 décembre 1767; lettre de L.-C. de Guébriant à M. de Villeminot, datée de « Rochecot, près Tours, le 30 janvier (1768) »; lettre de Champchevrier au même, du 29 janvier 1768. Guébriant, de la maison Budes de Sacé : d'argent au pin de sinople augmenté de deux fleurs de lys de gueules posées une à chaque flanc; Champchevrier, famille angevine : d'or à l'aigle à deux têtes, éployée de gueules.

(3) Lettre du 1er janvier 1768.

terminé, et, le 16 janvier, l'intendant du duc de Praslin arrivait à Sainte-Suzanne (Mayenne) « sans autre mauvaise aventure que d'avoir passé une nuit dans les mauvais chemins dont il avait fallu le tirer à l'aide de bœufs, chevaux, etc... Nul accident à sa personne et à sa chaise ». Il pensait ne pas rester là « plus de quatre ou cinq jours ». De fait, le 28 janvier, il était à Villaines-la-Juhel (Mayenne) « après avoir bien maudit les chemins ». Là l'attendaient de nouveaux ennuis puisque le receveur, M. Le Metivier, venait de mourir; mais les gens étaient tellement honnêtes qu'il espérait « que les affaires iraient rondement ». Néanmoins, il y était encore le 2 février, jour où il reçut une lettre de Guérin, avocat à Laval et à Sainte-Suzanne, dont les qualités et les références étaient sans égales; une autre de Devaux, de Mamers, qui recommandait son cousin-germain; celle, enfin, de F. Moreau, qui, depuis 1752, est au service du duc et dont le but unique est de « sacrifier pendant sa vie ses travaux, avec tout le zèle de fidélité ». De tous les concurrents, il fut le seul à réussir; il en avait, du reste, le secret espoir fondé sur certaines promesses de Villeminot. Mal avisés dès lors furent ceux qui, près de lui, vinrent quérir des nouvelles. Peu d'années après, des indélicatesses par lui commises, peut-être un peu de calomnie, lui firent quitter l'intendance des terres de la Varanne, que vint prendre, sans plus de formes, Pierre Gruzon (1).

Entre temps, et à des époques que nous n'avons pu

(1) Lettres de Villeminot au duc de Praslin : La Flèche, 30 (déc.) 1768; Villaines, 22 janvier 1768; de Guérin à Villeminot, Laval, 1er février 1768 (il demandait la succession de Le Métivier); de Devaux, Mamers, 1er février 1768; de Moreau « au château du marquisat de la Varanne, le 3 février 1768 ». Les terres de Sainte-Suzanne et de Villaines appartenaient au duc de Praslin du chef d'Anne-Catherine-Thérèse de Champagne. Angot, *Dict.* t. III, pp. 560-891. Les incidents de route contés par Villeminot le sont aussi dans la lettre de Moreau, citée.

fixer, Gandon, Valframbert, avaient brigué la place de régisseur; Fonvive, « du pais de Berry..., employé au collège de La Flèche », disait ses qualités, son alliance avec M. de Tournière, ses connaissances du droit; Mabille Orfeuvre, dans un long plaidoyer, exposait ses fortunes d'antan, ses malheurs présents et sollicitait la succession de M. Habel pour son mari, dont les talents et les qualités étaient sans nombre; Valliers se recommandait et ailleurs se plaignait de ce que M. des Pins, son parent, le calomniait; Galloys Dumesnil, notaire royal, ancien procureur fiscal de la baronnie de La Flèche, se proclamait capable de l'emploi comme étant très fort « dans la partie de la féodalité » (1).

Tous ces candidats éconduits, peut-être sans réponse, Villeminot retourne à Paris, où il a hâte de « prendre les ordres du duc », patronne à son tour Moreau et obtient pour lui la succession de l'intendant général (2).

Pour préluder à notre histoire de la Révolution à La Flèche, au jour le jour, il nous a paru intéressant de dérouler aux yeux du lecteur cette longue série de gentilshommes et d'hommes de robe, travailleurs, peut-être, mais surtout ambitieux. A l'aide de plus de cinquante lettres (3) nous les avons vus graviter autour de l'homme d'affaires du duc de Praslin, qui se moquait un peu d'eux et le leur fit bien voir.

L. C.

(1) Sur ces lettres la date a disparu; lettres de Gandon au duc de Praslin, de Paris, le 5 j[anvier] 1768?; de Valframbert au même; de Fonvive à M. de Villeminot; de Mabille Orfeuvre au même; deux de Valliers au même; de Galloys Dumesnil au même. En 1748, X. Gandon était secrétaire des échevins fléchois. De Montzey, *op. cit.* II, 214. Valframbert était « depuis douze ans à La Flèche et dans le Bas-Maine, exerçant les fonctions d'ingénieur des ponts et chaussées ». De Montzey, *ibid.* p. 233. Là est aussi mentionné « Galoys du Mesnil ».

(2) Lettre de M. de Villeminot au duc de Praslin, 22 janvier 1768.

(3) Toutes ces lettres sont extraites du *Chartrier La Varenne-Choiseul-Praslin,* G-X-I.

A PROPOS

DE DEUX LETTRES INÉDITES DE HENRI IV

(SUITE)

Le 1er juin était arrivé. A la cour de France, on attendait impatiemment l'exécution des promesses du duc, et tous les esprits, comme tous les vœux, tendaient à une solution pacifique. La seule note discordante venait peut-être de Sully, qui, chaque jour, faisait avancer sur Lyon tout le matériel nécessaire à la guerre. C'est à lui que l'avenir donna raison.

Dès les premiers jours de juin, le duc envoya son ambassadeur Roncas, non pour exécuter l'une des clauses du traité de Paris, mais pour proposer d'autres conditions. Henri IV lui écrivit cette lettre fort significative :

Mon frère, j'ay ouy Roncas, et receu par luy la lettre que vous m'avès escripte; et comme *il m'a trouvé prest à partir pour m'approcher de vous*, j'ay désiré qu'il s'en retournast incontinent, afin que je *puisse recevoir vostre résolution à mon arrivée à Lyon,* ainsi qu'il m'a promis de vostre part; vous asseurant que vous me trouverés toujours aussy affectionné en tout ce qui vous concernera, comme vous le sçauriez désirer... (1). De Paris, 9 juin.

Le roi ne manifeste nulle impatience de ce premier manquement à la foi jurée, mais, remarquons bien qu'il ne semble pas disposé à se laisser tromper, comme Sully l'affirme en ses *Mémoires*. Certes, il ne désire pas la guerre, il espère au contraire une solu-

(1) Lettres missives, V, 239.

tion pacifique; mais avant tout, prudent et avisé, devant les agissements du duc, il prépare ses armées à la guerre; cette lettre à Sully en fait foi :

Mon amy... J'estois résolu de partir demain et m'en aller coucher à Cosne, pour arriver le lendemain à Moulins... Je partiray mardy sans faulte pour me rendre à Moulins mercredy... Je vous prie de faire en sorte qu'à mon arrivée à Moulins je trouve tellement mes affaires ébauchées que je n'y retourne que cinq ou six jours au plus, pour me rendre incontinent à Lyon, où vous ferés advancer le régiment de mes gardes, mes compagnies de chevaux légers et le plus de vostre equipage que vous pourrez, afin que je les y trouve à mon arrivée... De Fontainebleau, 26 juin (1).

Henri avait promis au duc de lui rendre sa visite et d'aller tout d'abord à Lyon, signer la paix définitive avec lui. Il se rend à Lyon, et, passant par Moulins, il prévient le duc de sa prochaine arrivée :

Mon frère, Roncas m'a promis que je trouveray vostre resolution sur l'exécution de l'accord que nous avons faict ensemble en ma ville de Lyon; à quoy je veux croire qu'il n'y aura aulcune faulte, car je juge de vostre volonté par la mienne, *et ay toute confiance en vostre foy*. Or, je vous escris la présente pour vous dire que je seray en ladicte ville le huitiesme de ce mois, où je vous prie donc donner ordre que je sois esclairci de vostre détermination, et vous me trouverés aussy désireux de conserver vostre amitié que de vous faire recevoir les effects de la mienne... De Moulins, 1er juillet (2).

En disant qu'il a « toute confiance » dans la foi ducale, le roi ne découvre pas toute sa pensée, mais nous la connaissons par une autre lettre écrite de Moulins, le lendemain, 2 juillet, au connétable de Montmorency :

Mon compère, les advis que j'ay de Lyon et de Berny, mon agent près du duc de Savoye *sont qu'il se prépare plus tost à retenir ce qu'il a à moy que d'accomplir ce qu'il m'a promis;* et

(1) Lettres missives, V, 244.
(2) Lettres missives, V, 245.

pour ce que je ne suis pour le pouvoir endurer, et que je ne veux prendre sur cela aucune résolution sans vostre advis, je vous prie, mon compère, si, d'adventures vous n'estiez encore party pour me venir trouver, le vouloir faire promptement, et vous acheminer droict à Lyon, où je m'advance, affin qu'avec vostre prudent advis je me puisse résouldre de ce que j'auray à faire pour luy faire tenir parole (1).

Le 9 juillet, le roi est à Lyon. Dès son arrivée, les députés du duc viennent pour la seconde fois, depuis le 1er juin, proposer de nouvelles conditions. Les présidents Jeannin et de Sillery sont chargés de traiter avec eux. Ni les uns ni les autres, nous semble-t-il, ne pouvaient sérieusement parler de paix. En effet, les préparatifs belliqueux de Sully n'étaient point ignorés de la cour de Savoie, et, de son côté, Henri connaissait, presque jour par jour, les agissements du duc auprès des cours étrangères.

Du reste, la situation, en Europe, pour le présent, était très grave et n'avait pas manqué d'attirer l'attention du grand politique qu'était notre bon roi.

Il n'est pas de jour où le roi n'apprenne, de son ambassadeur, M. de Brèves, « les pilleries que font les Anglois » aux Français du Levant. « Encore que la royne d'Angleterre et moy vivions toujours en paix, néantmoins je ne dois attendre aucune réparation des injures et excès desdits Anglois, d'autant qu'il semble qu'elle a entrepris d'agrandir et accroître son crédit par delà à mes dépens » (2).

Sans nous arrêter à l'application que l'on pourrait faire, à notre époque, de ces paroles royales, vieilles pourtant de trois siècles, ajoutons que Henri IV ne se laissait pas plus intimider par sa « très amée bonne sœur et cousine », Elisabeth d'Angleterre, que par son « bien bon frère », Charles-Emmanuel de Savoie,

(1) Lettres missives, V, 246.

(2) Lettre à M. de Brèves, ambassadeur du Levant. *Lettres missives*, V, 247.

et il se préparait à « assister et conserver ses subjects » du Levant en armant des galères, car il faut « se garantir et deffendre de tels escumeurs de mer le mieux que nous pourrons ».

Toutefois, l'Angleterre travaillait contre la France — vieille habitude qui a subsisté jusqu'à nos jours — ailleurs que dans le Levant. En ce mois de juillet 1600, la reine « traictait la paix avec le roy d'Espagne », et le roi d'Espagne lui-même, on l'a vu, avait, par l'intermédiaire de Biron, promis son appui au duc de Savoie, qu'il poussait à la guerre. Une coalition puissante pouvait donc se lever contre la France, la menaçant sur toutes ses frontières. Au nord, en effet, l'archiduc Charles d'Autriche combattait en ce moment le prince Maurice de Nassau, et, s'il parvenait à l'écraser, ses armées envahiraient immédiatement notre pays.

Henri IV envisage tout le côté critique de la situation présente avec son habituel sang-froid. Fort de son droit, il n'oublie pas le but de son séjour en la cité lyonnaise, et il l'affirme au connétable, le 12 juillet :

> Mon cousin, puisque le duc de Savoye par ses longueurs et irrésolutions, et par quelques langages qu'il tient, monstre n'avoir aucune inclination à me contenter et à satisfaire au traicté qu'il a faict avec moy pour la restitution de mon marquisat de Saluces, je suis résolu au pis, et me promets que Dieu m'assistera en la juste poursuite de ce qui m'appartient... De Lyon, 12 juillet (1).

Sur ces entrefaites, arrive à Lyon une grave nouvelle : entre Newport et Ostende, le prince Maurice a complètement battu l'archiduc Charles. C'est un allié que perd la Savoie, et peut-être le duc va-t-il être moins arrogant et plus fidèle à sa parole; le roi, du moins, se berce un instant de cet espoir : « Je crois,

(1) *Lettres missives*, V, 250.

dit-il au connétable, que cela ne peut que beaucoup favoriser mes affaires avec ledict duc de Savoye. » Il le répète encore le 14 juillet, à M. de Souvré :

La Gode, je vous aime trop et m'avès trop bien servy pour vous refuser quelque chose qui despende de moy... Je suis arrivé il y a quelques jours en cette ville (Lyon)... Les nouvelles que j'y ai trouvées, tant de mon agent près de Mons. de Savoye que d'infinys autres endroicts, sont qu'il ne me veut tenir ce qu'il a promis, ce que toutesfois je suis résolu de faire, et crois, veu ce qui est arrivé en Flandres le deuxième de ce mois, où l'archiduc a esté deffaict, aussy qu'il n'est pas qu'il ne sache que je lève des forces que cela le fera resouldre à tenir promesse. Car je croys par raison que le roy d'Espagne sera plustost pour secourir l'archiduc son frère, qui a une juste cause, que luy qui l'a injuste; toutesfois, s'il le faict, je ne laisseray à faire tout ce que je pourray pour avoir ce que injustement m'est occupé. Je vous conjure, pour fin de cette-cy, de vous trouver à mes nopces... De Lyon, 14 juillet (1).

Quatre jours après, le roi semble moins affirmatif dans son espoir et confie de nouveau ses craintes et ses intentions au connétable :

Mon compère, Fosseuse vous dira le langage que luy a tenu le duc de Savoye, et jugerès par là ce que je m'en dois promettre : tellement que je crois que si la victoire que le prince Maurice a obtenue contre l'archiduc ne le fait changer d'advis, il faudra que nous nous battions : car je n'ay pas délibéré de me relascher d'un seul poinct du traicté de Paris, pour y estre ma réputation trop avant engagée. Toutesfois je verray ce que m'en diront le marquis de Lullin et Roncas, qui *doivent arriver aujourd'huy* de sa part, et m'apportent son dernier mot... De Lyon, 18 juillet (2).

A peine cette lettre était-elle expédiée que les ambassadeurs du duc arrivaient à Lyon. Pierre de l'Estoile dit en ses *Mémoires* : « Le samedy quinziesme du même mois, l'archevêque de Tarentaise, les marquis de Lullins et de Roncas, ambassadeurs du duc de

(1) Lettres missives, V, 251.
(2) Lettres missives, V, 253.

Savoye, étoient arrivéz (à Lyon) et avoient assuré le Roy que le duc leur maître étoit prêt de rendre le marquisat de Saluces, mais qu'il le supplioit d'en accorder l'investiture à l'un de ses enfants. » Ce n'est pas le 15 juillet, mais bien le 18 qu'arrivèrent les ambassadeurs ; nous en avons la preuve dans la lettre ci-dessus et dans cette nouvelle du roi au connétable, la troisième qu'il lui écrit en ce même jour :

Mon compère, encore que je vous aye escript aujourd'huy par Fosseuse, sy ne laisseray de vous faire encore ce mot par Petit, pour vous dire que je serois très aise de vous avoir auprès de moy pour la résolution que je dois prendre sur ce que le marquis de Lullin et Roncas me viennent proposer de la part du duc de Savoye... De Lyon, 18 juillet (1).

Le roi refuse catégoriquement les nouvelles propositions, réclamant l'exécution pure et simple du traité, et les ambassadeurs de retourner en diligence vers leur maître pour recevoir de lui l'ordre de traiter... en paroles (2).

Il devenait de plus en plus visible que le duc ne tiendrait jamais sa parole, et que, devant les armements toujours croissants de Sully, il voulait gagner du temps pour préparer la résistance. Le roi avait percé à jour le jeu de son adversaire, et, le 24 juillet, il dit expressément à la future reine de France, la princesse de Toscane :

... Le duc de Savoye a faict le fin jusques'à ceste heure, mais je le presse de façon qu'il est au bout de son rolet ; et si dans huict jours il ne me satisfaict, la première lettre que vous recevrés de moy sera datée de Chambéry. Toute son espérance est de me faire quelque méchanceté, mais Dieu m'en gardera premièrement pour vous, puis pour mes subjects... De Lyon, 24 juillet (3).

Les huit jours vont se prolonger. Les députés

(1) Lettres missives, V, 255.

(2) Le texte de ces nouvelles propositions du duc est donné dans la Chronique Septennale, III, 101 B. de Palma Cayet.

(3) Lettres missives, V, 256.

savoyards, revenus pour traiter définitivement, disaient-ils, avaient néanmoins demandé de retourner encore une fois vers leur maître avant de signer en son nom.

Pure comédie dont le roi dit à Sully, le 30 juillet : « ... Je suis bien trompé si quelque mine que facent ces gens icy, ils ne nous veulent tromper et gagner temps. »

Ce même jour, il expose clairement la situation au connétable :

Mon cousin, je suis sy bien trompé, si le duc de Savoye chemine encores avec nous de bon pied; ses gens m'ont bien déclaré qu'il me veult rendre le marquisat de Saluces aux conditions portées par le traicté de Paris, et ont apporté un pouvoir ample pour convenir de la forme et du temps de l'exécution; toutesfois ils n'ont voulu signer les articles sans renvoyer vers leur maîstre, par où j'ay recognu qu'ils ne veulent que gagner le temps. Néantmoins je leur ay encore donné huict jours pour m'apporter son dernier mot...
... Et comme il me semble que je me doibs tousjours préparer au pis... (1).

Les Savoyards retournaient donc vers leur maître, mais ils étaient accompagnés de Berny, chargé de déclarer au duc les dernières conditions du roi : réponse affirmative dans un délai de huit jours pour l'exécution complète de l'une des deux clauses du traité; remise de Carmagnolles (2) aux armées royales le 17 août. Le roi donne au duc « jusques au VI[e] du mois prochain » et fait avancer des troupes sur Carmagnolles :

... Je fais dès demain partir le s[r] du Passage avec les trois compagnies de Suisses, pour aller droict à Exilles, où l'ambassadeur que j'ay près dudict duc les advertira de la résolution qu'il aura prise, affin que sur cela, ils s'advancent pour

(1) Lettres missives, V, 253.

(2) *Carmagnola,* ville du marquisat de Saluces, au sud de Turin. Cette ville, prise par les Français en 1792, donna son nom à une célèbre chanson révolutionnaire.

estre aux portes dudict Carmagnolles le dict XVIe du prochain. J'ay faict cependant venir icy mon cousin le duc de Biron et le s^r d'Esdiguières, pour continuer nos premiers desseins de la guerre, si elle se doibt faire, ou de la restitution... De Lyon, 30 juillet, [quatrième lettre au connétable] (1).

Berny était en même temps porteur de cette lettre au duc de Savoie :

Mon frère, vos gens m'ont faict la déclaration que vous leur avés commandée, dont j'eusse receu tout contentement si, suivant le pouvoir que vous leur avés donné, ils eussent voulu convenir de l'exécution d'icelle ; car je désire sortir d'affaires avec vous, affin de ne plus penser que à vous aimer. Toutesfois, ils ont encore voulu renvoyer vers vous, devant que de rien conclure, par les raisons qu'ils vous feront entendre ; sur quoy je vous prie ouir ce que vous dira Berny de la part de

Vostre bien bon frère.

De Lyon, le 30 juillet (2).

On est au 30 juillet. Toutes ces lettres sentent la poudre ; toutes annoncent des hostilités imminentes. Le lendemain 31, changement à vue. Le roi fait savoir au connétable qu'il « tient l'accord de Monsr de Savoye pour certain ». Que s'est-il donc passé ?

Fuentès, appelé en toute hâte par le duc, devait en ces jours lui amener un puissant renfort de troupes ; mais, avant l'embarquement, la peste s'était mise parmi ses soldats, et c'est avec sa seule maison que Fuentès était débarqué à Gênes. Cette nouvelle, parvenue à la cour de Savoie, y avait causé déception et désarroi : les esprits, pendant quelques jours, demeurèrent perplexes. Henri, informé le 31 par Berny, augura bien de cette nouvelle situation. Le duc, privé de son meilleur soutien, réduit à ses seules forces, allait enfin devenir plus conciliant.

Henri le croit et se voit déjà parti aux eaux de

(1) Lettres missives, V, 265.
(2) Lettres missives, V, 262.

Pougues... « car j'escris à Madame la marquise de Verneuil de s'y rendre et je l'iray voir... Mais je ne laisse de pourveoir tellement à mes affaires que si le duc de Savoye ne faict pas ce qu'il a accordé, que nous le lui ferons faire ».

D'après Sully, Henri IV était si persuadé de la soumission de Charles-Emmanuel, qu'il ordonna d'arrêter tous les préparatifs de guerre, auquel ordre Sully aurait répondu par la lettre suivante, qu'il faut placer, comme on le voit, entre le 31 juillet et le 8 août :

« Sire, je vous supplie très humblement de m'excuser, si je contrarie vos opinions, et contreviens à vos commandements. Je scais de science que M. de Savoye ne veut que tromper, à quoi beaucoup de ceux qui sont auprès de vous ne lui nuisent pas, et ne demandent qu'à gagner l'hiver. C'est pourquoi j'avancerai toutes choses, et me rendrai près de vous dans quinze jours, bien fourni de tout ce qu'il faut pour vous empêcher de recevoir ni honte ni dommage. »

La prévoyance et le dévouement du ministre n'allaient pas tarder à avoir raison de la patiente bonté du prince, et quelques jours après, Sully recevait du roi, définitivement désillusionné, ce billet que les *Lettres Missives* placent à tort vers la mi-novembre, et que, non moins à tort, les *Œconomies Royales* datent « de Chambéry, ce lundy » alors qu'il fut incontestablement écrit de Lyon :

Mon ami, vous avez bien deviné, car M. de Savoye se moque de nous : partant venez en diligence, et n'oubliez rien de ce qui est nécessaire pour lui faire sentir sa perfidie. Adieu.

Le roi avait, en effet, reçu de Charles-Emmanuel un refus formel, et, comme pour se défendre d'avoir voulu la guerre, il résume, pour son Conseil, tout ce qu'il a fait pour l'éviter :

Mon cousin, le duc de Savoye, a enfin refusé ce que ses ambassadeurs avaient traicté icy sur la restitution de

mon Marquisat de Salluces, qu'il avoit déclaré vouloir effectuer. Je m'en doubtois bien, ayant recherché par toutes sortes d'artifices et moyens de m'amuser et faire perdre le temps depuis le voyage de France, affin de gaigner l'hiver, se jouer de ma réputation et conserver son usurpation. Je l'ay très bien recogneu dès le commencement, et m'a esté confirmé par toute sa proceddeure. Toutesfois comme je ne me pouvois imaginer que ce fust son bien et advantage de m'avoir pour ennemy, j'avois patienté pour voir s'il changeroit poinct d'advis. J'ay mesmes voulu qu'il sceust que j'armois, et ay de faict armé pour l'assaillir et luy faire la guerre s'il ne me faisoit raison ; mais tout cela y a esté inutiles à mon très grand regret; tellement que je suis contrainct avoir recours à ceste dernière ancre, de laquelle les princes ont accoustumé d'user pour repousser une offence et recouvrer ce qui leur appartient si justement que me faict ledict marquisat, et faire observer la foy qui leur a esté donnée. Par tant je fais estat de partir d'icy dedans quatre ou cinq jours, pour aller à Grenoble et voir à l'œil ce que je pourray et debvray faire en ceste occasion.... Lyon 8 août (1).

Le 10 août, il annonce le commencement de la guerre à Marie de Médicis :

Ma belle maistresse, je vous avois promis que ma première lettre seroit datée de Chambéry. La perfidie du duc de Savoye m'en a empesché..... Par mes premières vous apprendrés qu'il commencera d'en estre puny.....

Je me porte fort bien, Dieu mercy, et ay prins aujourd'huy un cerf à force..... (2).

***

Les événements vont se précipiter. Le 11 août, le roi publie à Lyon sa déclaration de guerre (3), et le 13, commencent les hostilités, en Bresse sous la conduite de Biron, en Savoie sous le commandement de Lesdiguières.

Dans la même nuit du 13 au 14, Biron prit la ville

(1) Lettres Missives, au Connétable. V. 269.

(2) Lettres Missives, V. 270.

(3) Le texte de cette déclaration se trouve dans P. Cayet, (Chronol. sept. III. 107-108.

de Bourg, Créquy gendre de Lesdiguières, occupa Montmélian. La façon dont Biron s'empara, malgré lui, de la capitale de la Bresse, vaut la peine d'être racontée : « .... Biron, nous dit Sully (1), fit avertir Bouvens, gouverneur de Bourg, de se tenir sur ses gardes et lui marqua la nuit et l'heure où l'on comptoit le surprendre. Tout ceci a été prouvé depuis ; mais ce qui est singulier, c'est que cette trahison n'empêcha pas la prise de Bourg. » Bouvens, la garnison et les habitants, veillèrent toute la nuit, attendant l'assaut. Mais le jour commençait à poindre et l'armée royale, ne paraissait pas. Les habitants « vindrent à croire que leurs ennemis ne viendroient plus du tout... et ils s'en allèrent tous rians et sautans en leurs maisons, les uns se mettant au lict et les autres à desjeuner avant que de dormir, sans qu'il demeurast que quelques chétives sentinelles, par forme d'acquit ». A peine étaient-ils retirés, que les troupes de Biron, qui « s'estoient grandement esgarées », se présentèrent devant la ville. Biron voulut persuader à ses officiers d'en différer l'attaque, mais tous voulurent combattre immédiatement. L'un d'eux, Castenet, se faisait fort de poser et faire jouer le pétard ; un autre, M. de Boisse, réclamait non moins ardemment l'assaut, car le roi lui avait promis le gouvernement de Bourg ; il en deviendra en effet gouverneur, et nous verrons peut-être un jour avec quelle peine Guillaume Fouquet put lui faire abandonner ce poste, lorsque le demantèlement de Bourg fut décidé en 1611 (2).

Biron est contraint de céder à ses officiers. Castenet, s'approchant de la porte avec quelques hommes, dit à l'unique sentinelle d'aller quérir M. de Bouvens auquel il doit remettre un pressant message de la part

(1) *Œconomies royales*. Collection Petitot. III. 337.

(2) Lettres de M. de Sceaux à Guillaume Fouquet, envoyé à Bourg, (1611-1612). Chartrier La Varenne-Choiseul-Praslin. G. IX.

du duc de Savoie. La naïve sentinelle quitte immédiatement son poste pour s'en aller chez le gouverneur. Sans perdre de temps, Castenet pose un pétard qui fait sauter le pont-levis, et ouvre une brèche par où il passe avec ses hommes. Bientôt toute l'armée remplit la ville, au grand ahurissement des habitants. Bouvens et ses soldats n'ont que le temps de se retirer dans la citadelle.

Dans la même nuit, et tout aussi rapidement, l'avant-garde de l'armée de Lesdiguières, conduite par son gendre, Créquy, pénétra en Savoie, et s'empara de Montmélian, dont la garnison s'enferma dans la citadelle. De l'Estoile dit que cette prise eut lieu « le jeudy 17 d'août » (1) ; il se trompe complètement puisque dans la même journée du 14, Henri qui venait d'apprendre, à Grenoble, le double succès de ses armes, l'annonçait au Connétable :

Mon cousin, si vous avés desjà eu l'advis de la prinse que mon cousin le duc de Biron a faicte de la ville de Bourg en Bresse, je vous advertiray par la présente de celle que le s[r] de Lesdiguières a faicte de la ville de Montmeillan... de Grenoble le XIII[e] d'aoust (2).

Laissant Biron conduire seul, pour le moment, les opérations militaires en Bresse, Henri rejoignit l'armée de Lesdiguières qui était déjà parvenue aux faubourgs de Chambéry :

... Ayant faict sommer... ceux de Chambéry, ils ont respondu qu'ils ne se rendroient point qu'ils n'eussent veu le canon ; ce que j'espère leur faire voir demain... Ce mercredy XVI[e] d'aoust au fort de Barrault (3).

Dès le 18, le roi est aux faubourgs de Chambéry, et comme, pour se rendre, les habitants attendaient seulement « que l'on leur face voir le canon », il écrit à Rosny de hâter son arrivée et celle de son équipage,

(1) De l'Estoile. 288.
(2) Lettres Missives. V. 274.
(3) Lettres Missives. V. 275. (Au Connétable).

« prenant vostre chemin par l'Aiguebelette, car *la Varenne* vous dira que l'on y peut passer seurement et commodément ».

Avant l'arrivée de Rosny, la ville de Chambéry capitula :

Mon compère (le connétable), ceux de ceste ville ont envoyé ceste après disnée vers moy, pour capituler, avec les articles qu'ils demandent... J'espère qu'ils seront résolus *demain du matin*... Ceux du chasteau font des mauvais... Le XXe aoust, aux fauxbourgs de Chambéry au soir (1).

La ville ne dut pas attendre au lendemain 21 pour capituler, puisque dans la lettre à La Varenne, citée au commencement de cette étude et datée du 20 au soir, le roi annonce que

cete vylle cest remyse en mon obéyssance non come sujés du duc de Savoye mais come mes sujés quy ne veullent plus vyvre que sous ma domynasyon tant yls se sont byen trouvés de celle de mes prédécesseurs...

La soumission ne dut pas être pénible aux habitants de Chambéry, puisque, dès le lendemain de la reddition, l'épouse de Sully, qui avait suivi son mari, donna, chez son hôtesse, avec toutes les autres dames françaises, « un bal aux dames les plus distinguées de la ville, où tout se passa avec la même gaieté, que si Chambéry n'eût point changé de maître ».

Les soldats qui formaient la garnison de Chambéry s'étaient retirés dans le château où « ils firent d'abord bonne contenance. Cependant, dès le lendemain, ils demandèrent à capituler, intimidés par une batterie de huit pièces de canon dont ils n'osèrent attendre l'effet ». L'arrivée de Sully avec ses canons avait produit ce résultat, et toute la campagne ne sera qu'une série rapide de succès, grâce à l'artillerie nouvelle si bien organisée par le sage ministre.

(1) Lettres Missives. V, 282.

***

Laissons un instant les armées pour nous arrêter à la fin de la lettre qui a été l'occasion de cette étude. Henri écrit le 20 août à la Varenne :

Vous accompagnerez Mme la Marquise de Verneuyl et Vyendrès avec elle me mandant tous les jours le lyeu ou elle viendra coucher et de ces nouvelles bon soyr...

Où était donc Henriette d'Entragues le 20 août ?

On a vu Henri lui réclamer, en avril, la fameuse promesse qu'il lui avait signée, réclamation qui, du reste, fut sans succès, mais, peu après, il était si bien repris de sa passion, que, quittant Paris en juillet, il s'en allait à regret. La marquise restait en effet à Paris, voici pour quelle raison :

« Elle était devenue grosse, et, dans la conjoncture du billet qu'elle avait entre ses mains, la chose devint doublement intéressante pour Henri. Le ciel vint encore à son secours, Le tonnerre entra dans la chambre de madame de Verneuil pendant un orage violent ; et la frayeur qu'elle eut de le voir passer par dessous son lit, la fit accoucher d'un enfant mort. Le roi apprit cet accident à Moulins, où il s'était avancé, et d'où il jetait tristement les yeux sur l'endroit où il laissait sa maîtresse... »

Madame de Verneuil était sans doute tout à fait rétablie le 31 juillet, puisqu'à cette date, nous le disions plus haut, Henri IV voulait la faire venir à Pougues et l'y rejoindre. Le commencement de la guerre empêcha l'exécution de ce projet, mais si madame de Verneuil n'alla pas à Pougues, elle ne fut pas cependant sans se rapprocher du roi. Or, c'est là que règne la confusion.

D'après M. Poirson (1) Henriette, demeurée jusqu'alors à Paris, ne vint que le 13 ou le 14 septembre à Saint-André-de-la-Côte (2) où le roi la rejoignit pour

(1) P. 546, n. 1.

(2) Sans doute aujourd'hui la *Côte-Saint-André*, chef-lieu de canton du département de l'Isère. Cependant il y a un village du Rhône qui

la conduire ensuite à Grenoble, et en Savoie ; elle y séjourna jusqu'à la reddition de la forteresse de Montmélian.

De son côté Bassompierre, qui était avec Henri IV, nous dit (1) qu'elle vint trouver le roi à Saint-André-de-la-Côte : « les deux amans se brouillèrent au premier abord, mais s'étant raccommodés, le prince mena sa maîtresse à Grenoble où il demeura avec elle sept à huit jours, et ensuite à Chambéry ».

Les deux historiens nous donnent le même itinéraire : il faut donc le tenir pour certain ; mais où ils se trompent — M. Poirson tout au moins — c'est en le fixant au mois de septembre. La marquise de Verneuil rejoignit le roi le 13 août à la Côte-Saint-André, tandis que le 13 septembre elle était à Grenoble depuis longtemps.

Du reste, il nous suffira d'énumérer les séjours du roi pendant ces deux mois, août et septembre 1600, pour prouver que le récit de Bassompierre s'applique au seul mois d'août. Le 12 août, le roi est à Lyon, le 13 à la Côte-Saint-André, le 14 à Grenoble, le 16, au fort de Barreaux, le 18, aux faubourgs de Chambéry où il reste jusqu'au 26 ; ce même jour il est devant Conflans. Du 1er au 11 septembre, il va du camp de Chamoux au camp de la Charbonnière, et c'est de ce dernier qu'il envoie le 10 « à Madame de Verneuil les quatre enseignes qui estoient dedans ». Le 11, il revient à Chamoux, et, le 13, il rentre à Grenoble qu'il ne quittera que le 28.

Il est impossible, on en conviendra, que la première rencontre du roi et d'Henriette ait eu lieu le 13 septembre à Saint-André-de-la-Côte. La Varenne accomplissait assurément des prodiges dans le service des

porte ce nom Saint-André de la Côte, à une dizaine de lieues de la Côte Saint-André.

(1) T. II, p. 24.

voies et communications ; malgré cela, les routes, en ces pays montagneux, n'en étaient pas moins très difficiles, et si le roi a quitté Chamoux le 11 septembre, il n'a pu arriver que le 13 à Grenoble, qui est encore à douze lieues de la Côte-Saint-André.

Je ne crois donc pas me tromper en disant que le roi et la marquise se rejoignirent un mois plus tôt, le 13 août, à la Côte-Saint-André ; ensemble, le 14, ils gagnèrent Grenoble d'où, le surlendemain, le roi partit seul ; et c'est à Grenoble que, le 20, La Varenne est prié de venir prendre la marquise pour l'amener à Chambéry. Lorsque le 25 août le roi s'en alla faire le siège de Conflans, Madame de Verneuil dut retourner à Grenoble : c'est en cette ville, que Henri lui envoya le 11 septembre les enseignes prises à Conflans, et qu'il se rendit lui-même le 13 septembre, un mois après la première rencontre.

Remarquons en passant que La Varenne n'était pas inactif. Le 18 août, le roi l'envoie à Sully :

> Je me remets du surplus sur ce que vous dira de ma part ledict s[r] de La Varenne... J'ai aussi chargé ledict la Varenne de lettres pour Madame de Nemours et Madame de Guise, afin de les faire advancer. Je désire que votre femme aille avec elles... de Chambéry » (1).

La Varenne venait sans doute d'accomplir ce message royal lorsqu'il reçut, avec la lettre du roi, la mission d'amener Madame de Verneuil.

Pour les dames de Nemours et de Guise, il s'agissait de les envoyer à Marseille, recevoir la nouvelle reine de France. Le roi, en effet, menait tout de front : la guerre et son mariage. « Il est nécessaire de penser aussy à ce qu'il faut faire pour mes nopces » (à Rosny, 18 août). Il paraissait même si préoccupé des préparatifs de son mariage, de la réception de la reine, que les espions du duc de Savoie firent croire à leur maître que la guerre allait subir un temps d'arrêt,

(1) Lettres missives V. 277.

et qu'il y avait peut-être place pour de nouvelles négociations. Les mêmes ambassadeurs revinrent donc, et à leur tête le marquis de Lullins; mais, si « ce gentilhomme a bonne intention, son maître s'en moque », dit le roi, qui ajoute :

Je ne puis dire que je ne veux point ouir parler de paix, car je parlerois contre mon cœur, et me semble que ferois tort à ma réputation et à mon service; mais je ne veux plus être abusé... De Barrault, le 16 août (1).

La prise de Chambéry vint confirmer le roi dans ses justes revendications auprès du duc :

J'espère bien, avant que l'hyver nous surprenne, que si je n'ay recouvert tout ce qui est de ce pays de Savoye, pour le moins j'y auray meilleure part que luy... (2).

Le 23, il envoie le grand écuyer (M. de Bellegarde), accompagné du S[r] d'Elbenne, à la cour de Florence, et il l'annonce à Marie de Médicis :

Ma belle maistresse, j'envoie mon grand écuyer vers vous, avec toutes les procurations nécessaires pour achever nostre mariage. Quant aux affaires de la guerre jusques à ceste heure Dieu a bény mes serviteurs, et j'espère qu'il continuera. Ma cause est juste, et je recognois tout venir de luy. Je vous tiens promesse; c'est de dedans Chambéry que je vous escris... Constance a esté arrêté par le duc de Savoye; je ne scais si me le renverra. J'ay bien de quoy le luy faire rendre, mais non de quoy me revancher de m'avoir privé huict jours de vos nouvelles... Ce XXIII[e] d'aoust, de Chambéry (3).

Depuis le partement de M[r] le Grand, Constance est arrivé... Je vous remercie, ma belle maistresse, du présent que vous m'avés envoyé; je le mettray sur mon habillement de teste si nous venons à un combat, et donneray des coups d'épée pour l'amour de vous. Je crois que vous m'exempteriés bien de vous rendre ce témoignage de mon affection, *mais en ce qui est des actes de soldat, je n'en demande pas conseil aux femmes*... De Chambéry, ce XXIII[e] d'aoust.

(1) Lettres missives, V, 275.
(2) Lettres missives, V, 283. Lettre au maréchal d'Ornano.
(3) Lettres missives, V, 286.

M. Le Grand était parti le 23, d'après ces deux lettres, mais, le 25, le roi écrit à M. de Saint-Julien, son agent secret à Venise :

Monsr de St-Julien, j'envoye dès demain Monsr le Grand à Florence, où le cardinal Aldobrandin doibt se rendre. Ce n'est plus pour venir par de ça comme il estoit résolu, *car l'estat des affaires ne me laissant loisir d'aller à Marseille*, je n'ay voulu qu'il y vinst, et me contenteray qu'il s'arreste à Florence. Mandés moy ce qu'on en pensera et dira en vos quartiers, *et ne m'en parlés avec vos masques de Venise*, mais d'aussy franc et libre cueur qu'avés bon entendeur dans vostre plus affectionné maistre et amy. — Henry.

C'est le cardinal Aldobrandin qui, le 5 octobre, célèbrera, à Florence, les épousailles de Marie de Médicis avec le grand duc de Toscane, son oncle, représentant Henri IV.

***

Après avoir ordonné les préparatifs de son mariage, le roi reprit sa marche à travers la Savoie. Le 25, il arrive devant Conflans, et, le 27, la place est prise :

Mon cousin (le connétable), nous avons eu bon marché de ceste place ; elle nous a cousté que cinquante coups de canon, qui ont esté tirez depuis midy jusques à cinq heures avec deux pièces... De Conflans, ce XXVIIe aoust (1).

La prise de Conflans en entraîna plusieurs autres : celle de Miolans, en particulier, et, le 31, l'armée royale était devant Charbonnière :

Nous n'avons aucunes nouvelles de Mr de Savoye. Nous avons attaqué la Charbonnière, qui est une très bonne place. L'on m'assure que dans deux jours elle sera réduicte en mon obéissance : mais pour moy, quand nous l'aurons bien prise en quinze jours, je ne trouve pas le temps mal employé. Cela faict, *Mr de Savoye peut bien faire le signe de la Croix sur le dos à Montmellian,* et à *tout le duché de Savoye...* De la Charbonnière, 31 août (2).

(1) Lettres missives, V, 291.

(2) Au connétable. Lettres missives, V, 293.

L'opinion du roi sur la durée du siège est un peu différente de celle que Sully lui prête : « Le roi, que j'allai trouver à Saint-Pierre d'Albigny (le 29 ou le 30), me dit qu'il craignoit de ne pas venir si aisément à bout de Charbonnière et du château de Montmélian ; et il paraissoit faire difficulté d'en entreprendre le siège aux approches de l'hiver. J'assurai Sa Majesté qu'au lieu de cinq mois qu'elle jugeait que pourroit durer le siège de Montmélian, il seroit fait en autant de semaines... Le roi n'ajouta aucune foi à mes paroles ; il dit même à mon frère et à *la Varenne* que mes envieux tiroient avantage de la présomption qui paraissait en mes discours... » Le roi et son conseil délibérant toujours sur Montmélian, Sully s'en alla attaquer le fort de Charbonnière, pour la prise duquel il ne demandait que huit jours.

Charbonnière était placé « en forte assiette » dit le roi, sur un roc, semblant inaccessible de tous côtés et sans aucune prise pour le canon. « Quelques montagnes le dominaient, mais tellement abruptes que c'était tout ce que pouvait faire un homme à pied que d'y monter. Il paraissait insensé de songer à conduire du canon en pareil lieu. » Cependant, c'est sur l'une de ces montagnes que, pendant la nuit, Sully fit monter et établir une batterie de douze pièces de canon. Sully nous raconte qu'à ce siège il eut fort à lutter contre les courtisans et le roi lui-même, tant et si bien qu'un jour il répondit à leurs discours en laissant « la place libre à tous ceux qui voudroient faire le grand-maître ». Le roi, plus clairvoyant que tous ses courtisans, laissa toute liberté au grand-maître de l'artillerie, et, dès ce moment, commença un bombardement, sans exemple jusqu'alors. Mais Charbonnière tenait bon.

Le 3 septembre, Henri l'apprend à la princesse de Toscane :

... Depuis ma dernière depesche j'ay pris Conflans, *ville*

importante pour fermer le passage de la Tarentaise, et assez forte pour la difficulté d'y mener l'artillerie. Il y avoit mille soixante homme bien arméz, mais peu courageux. *Je tiens un fort assiégé, qui est bon et bien guarny;* mais j'espère, avec l'aide de Dieu, en estre le maistre ceste sepmaine. Il ferme la vallée de la Maurienne. Cela faict, toute la Savoye et la Bresse sont à moy fors les citadelles de Bourc, Montmeillan et fort Ste-Catherine, que j'assiégeray tout à mon aise et à ma commodité. Ce pendant, je fais nouvelles levées, tant de Suisses que de François, pour rendre mon armée composée, dans la fin de ce mois, de vingt mille hommes de pied et deux mille cinq cens chevaulx. C'est pour battre tout ce qui me pourroit venir sur les bras... (1).

Le 9 septembre, Charbonnière résistait encore, mais, le 10, la place est prise :

... Au demeurant, tout nostre canon est prest et en batterie devant ce fort de Charbonnière; je monte à cheval pour faire faire la dicte batterie et espère ne revenir poinct que je ne mette ceulx de dedans en estat de recognoistre bien tost mon autorité... IXe de Septembre (2).

Mon compère, hier matin je vous escrivis comme je m'en allais faire battre ceste place, laquelle j'espérois prendre à l'instant. Dieu a tellement beny mon labeur, que je n'ay esté deceu de mon espérance, comme vous entendrés plus particulièrement par le Rollet, présent porteur, *par lequel j'envoye à Me la marquise de Verneuiles quatre enseignes* qui estoient dedans... Ce Xe septembre (3).

Après la prise de Charbonnière, « la conquête marcha avec une rapidité prodigieuse ». Laissant son armée « entre les mains du sr de Lesdiguières », après lui avoir donné « charge d'entrer plus avant en la Morienne, pour nettoyer les forts qui y sont », le roi vint se reposer à Grenoble. M. Poirson prétend qu'il « alla faire un voyage dans la Bresse et le Genevois pour presser les opérations de la guerre, et surtout pour surprendre la conduite et les desseins de Biron ».

(1) Lettres missives, V, 299.

(2) Lettres missives, V, 299. Lettre au connétable.

(3) Lettres missives, V, 300 (au connétable).

M. Poirson avance ce voyage de quinze jours. Henri, de retour à Grenoble le 13 septembre, y resta jusqu'au 28 ou 29. C'est à Grenoble qu'il apprend à Marie de Médicis les opérations de la guerre, tant en Bresse qu'en Savoie :

Je vous rends mille grâces du présent que vous m'avez faict. En un temps plus à propos ne l'eussiés-vous sceu faire; car pour or ny argent il ne se peult trouver un bon cheval. Je l'ay envoyé chercher à Marseille; venant de vous, il ne peut être que très heureux. Depuis ma dernière lettre, j'ay prins la Cherbonnière et tous les forts plus avant dans la Morienne; mon armée s'en va dans la Tarentaise la réduire toute, ce que dans six jours sera faict, s'il plaist à Dieu. Il ne parvient aulcunes gens du duc de Savoye. *Toute la Bresse hors la citadelle de Bourc est à moy,* Pierre-Chastel estant en mon obéissance depuis le douzième de ce mois. Le prince de Conty, le comte de Soissons, *le comte d'Auvergne,* Mr d'Espernon, sont arrivez : *bref, toute la France court à moy : il ne nous manque que des ennemys...* Ce XVIe septembre, à Grenoble (1).

J'ay receu deux lettres de vous, l'une par St-Léger, l'autre par le jeune St-Luc. Le même jour, je vous avois escript toutes nouvelles. *Je pars lundy pour retourner à mon armée*, que je fais renforcer autant que je vois qu'il est nécessaire. *Le duc sans Savoye* a vu le comte de Foyntès et est de retour à Turin avec un visage qui témoigne du mescontentement. *Il ne donne nul ordre à ses affaires; ce que voyant, je lui sers de tuteur...* Ce XXIIe septembre, à Grenoble (2).

Pendant le repos du roi à Grenoble, Sully n'était pas resté inactif, et, quittant Charbonnière, il avait commencé le siège de Montmélian, à quelques lieues de Chambéry. Le 29 ou 30 septembre, Henri vint examiner les travaux du siège, puis se retira à Chambéry, d'où il partit le 3 octobre pour aller visiter la Bresse et le Genevois avec Biron, comme il le dit au connétable :

(1) Lettres missives, V, 306.
(2) Lettres missives, V, 307.

... Je pars présentement pour aller à Nissy (Annecy) et à Foussigny (Faucigny), où mon cousin le duc de Biron se doibt trouver, et recognoistrons les advenues par où pourroit venir le duc de Savoye... A Chambéry, le III[e] jour d'octobre.

Poussé par les officiers fidèles au roi, Biron avait mené rapidement la campagne en Bresse, mais il n'en continuait pas moins ses intelligences secrètes avec le duc de Savoie, auquel il promettait toujours une révolte contre le pouvoir royal. Des lettres de cette époque, saisies plus tard, prouvent surabondamment sa trahison. L'ambition aiguillonnait le duc ; elle fut près de le rendre régicide. Devant inspecter avec le roi le fort de Sainte-Catherine, il donna son signalement au gouverneur du fort, pour lui permettre de tirer sur Henri quand il s'approcherait pour reconnaître la place. Soit par remords, soit pour toute autre raison, Biron fit échouer lui-même ce funeste projet. Et, frappant parallèle, « au moment où le roi n'échappait à la mort que par le hasard d'un remords ou d'une crainte, il conservait toute son affection pour Biron ; il le priait, le pressait d'éloigner de lui le *traître Lafin*, son agent et son intermédiaire auprès du duc de Savoie, et d'échapper ainsi au déshonneur et à la ruine. Malheureusement Biron resta sourd à la voix de son souverain. » Jusqu'à la fin de la guerre et après la guerre, il continuera de comploter avec les ennemis de la France.

Le 8 octobre, le roi était de retour à Chambéry. En son absence, Sully avait mené vivement et avec succès le siège de Montmélian. Cette place présentait plus de difficultés que Charbonnière, mais rien n'arrêta le grand maître. Ayant fait élever « autour et au-dessus de la forteresse jusqu'à neuf batteries, formant une masse de quarante canons, qui foudroyaient incessamment la place », Sully allait d'une batterie à l'autre, bravant les coups des assiégés et s'exposant

parfois trop audacieusement. Sa folle intrépidité lui valut cette belle lettre, qui fait autant honneur à qui l'écrivit qu'à celui qui la reçut :

Mon amy, autant que je loue vostre zele à mon service, autant je blame votre inconsidération à vous jetter aux périls sans besoin. Cela serait supportable à un jeune homme qui n'auroit jamais rendu preuve de son courage et qui désireroit commencer sa fortune. Mais la vostre estant desjà si avancée, que vous possédés les deux plus importantes et utiles charges du Royaume. Vos actions passées vous ayant acquis envers moi toute confiance de valeur, et ayant plusieurs braves hommes en l'armée où vous commandés maintenant, vous leur deviés coumettre ces choses remplies de tant de dangers. Par tant advisés à vous mieux mesnager à l'advenir; car si vous m'estes utile en la charge de l'artillerie, j'ay encore plus besoin de vous en celle des finances. Que si par vanité vous les rendiés incompatibles, vous me donneriés subject de ne vous laisser que la dernière. A Dieu, mon amy, que j'aime bien; continués à me bien servir, mais non pas à faire le fol et le simple soldat (1).

HENRY.

Il n'empêche que l'impétueuse attaque de Sully vint à bout de Montmélian, qui capitula le 16 octobre, d'après M. Poirson, et le 8 d'après cette lettre du roi au connétable :

... Aujourd'huy, j'ay arresté la capitulation de Montmellian avec ceux de dedans, qui me la remettront entre les mainz, *si dans un mois, qui finira le XVI*e *du prochain,* ils ne sont secourus d'armée bastante pour me faire lever le siège... Demain, je vous enverray les conditions... Ce VIIIe octobre, à Chambéry (2).

Montmélian devait donc se rendre définitivement le 16 novembre, si d'ici là nulle armée ne venait forcer le roi à lever le siège.

P. CALENDINI.

(A suivre).

(1) Lettres missives, V, 323. Cette lettre est toute de la main du roi.

(2) Lettres missives, V, 319.



LA PASTORALE DE CONLIE

Poésie de Tristan CORBIÈRE

Le poète qu'on a appelé *un tendre comprimé*, Tristan Corbière, né à Ploujean en 1845, et décédé à Morlaix en 1875, écrivit un récit curieux des souffrances inouïes endurées, pendant la guerre de 1870, par les soldats bretons, dans la boue de Conlie. Les survivants lui en avaient dit, aux soirées d'hiver, toutes les horreurs et il sut avec un cachet spécial les retracer.

C'est là une page d'histoire locale toute particulière que nous ignorions et que vient de nous donner un écrivain de talent dont la famille est toute de notre Vallée du Loir, M. René Martineau. Etude très poussée, remplie de détails vérifiés, riche en documents et en faits inconnus, la biographie de Tristan Corbière, est presque le dernier mot qui puisse être dit sur l'auteur des *Amours Jaunes* (1).

LA PASTORALE DE CONLIE

Dédiée à Maître Gambetta
Par un mobilisé du Morbihan

Puisque de nouveau vous faites la Bretagne
Moins par plaisir que par état,
Vous n'avez pas le temps d'aller à la campagne,
N'est-ce pas, maître Gambetta ?

Et vous avez brûlé la plaine de Conlie (2)
Où votre rappel a battu,
Où l'écho nous eût dit le passé qu'on oublie
Sur l'air : Soldat t'en souviens-tu ?

(1) René Martineau, *Tristan Corbière. Essai de biographie et de bibliographie.* Paris, Société du *Mercure de France*, in-12 de 148 p. 1904.

(2) Conlie, chef-lieu de canton, arrondissement du Mans, (Sarthe).

Qui nous avait levés dans le Mois-noir-novembre
Et parqués comme des troupeaux
Pour laisser dans la boue au mois plus noir-décembre
Des peaux de chèvre avec nos peaux ?

Qui nous a lâchés là, vides, sans espérance,
Sans un levain de désespoir
Nous entre-regardant, comme cherchant la France,...
Comiques, faisant peur à voir ?

L'aumône on nous la fît. Quelle leur soit rendue
A ces bienheureux uhlans saouls
Qui venaient nous jeter une balle perdue...
Et pour rire... — comme des sous.

Trahison ? Non ! En guerre on trouve à qui l'on crie !...
Nous : pas besoin ! pourquoi trahis ?
Sans coup férir, chez nous sur la Terre-patrie
On mourait du mal du pays.

Ah ! que Bordeaux, messieurs, est une riche ville
Encore en France, n'est-ce pas ?
Elle avait chaud votre garde mobile
Sous les balcons, marquant le pas ?

Mais à *nous qui mourions bayant à la bataille,*
Gibier de morgue sans nom,
Attendant que l'un d'eux vint nous crier : Canaille !
Au canon la chair à canon !

On donnait l'abattoir. Bestiaux galeux qu'on rosse,
On nous fournit aux Prussiens.
Et de loin, nous voyant plats sous les coups de crosse,
Ces messieurs criaient : Bons chiens !

Hallali ! Ramenés ! Les perdus, Dieu les compte !...
Abreuvés d'un banal dédain,
Poussés, traînant au pied la savate et la honte,
Crachons sur *notre honneur éteint !*

Et toi, tiède encore, ô fosse de Conlie,
De nos jeunes sangs appauvris,
Qu'en voyant regermer ses blés gras qu'on oublie
Nos os qui végétaient pourris,

La chair plaquée après nos blouses en guenilles,
Ce fumier tout seul rassemblé !
Ne mangez pas ce pain, mères et jeunes filles,
L'odeur de mort est dans le blé.

TRISTAN. (1) »

P. C. C. L. C.

(1) Ces vers parurent sous cette signature — la plus habituelle du poète — dans *la Vie parisienne* du 25 mai 1873. Ils ont été reproduits par M. R. Martineau dans sa bibliographie, pp. 108-110.

VERS

A MONSIEUR LE COMTE DE CHOISEUL

(1762)

Cette page est perdue dans un recueil de *Poésies diverses de M. Thomas*. Elle fut présentée « à M. le comte de Choiseul (né le 15 août 1712), ministre et secrétaire d'Etat » le jour où il fut créé par le Roi duc et pair de France sous le nom de Praslin (1762). L'auteur, Antoine-Léonard Thomas, né à Clermont en 1731, et mort au château d'Oulins en 1785, était de l'Académie Française et avait pris séance le jeudi 22 janvier 1767, à là place de M. Hardion (1). On lui doit, outre de nombreux *Eloges* et des vers, « *L'Eloge de René Descartes*, discours qui a remporté le prix de l'Académie Française en 1765 », où sont notées les impression de Descartes enfant, l'influence qu'eut sur ses œuvres et sa vie littéraire son éducation au collège de La Flèche (2).

La Justice en ce jour récompense le zèle :
L'Envie applaudit à l'honneur ;
Et votre dignité nouvelle
Est pour un Peuple entier l'Oracle du bonheur.

(1) Le prince Louis de Rohan, coadjuteur de Strasbourg, lui répondit, au nom du comte de Clermont, directeur de l'Académie, qui en était empêché. Cf. *Discours prononcés à l'Académie Française le 22 janvier MDCCLXVII à la réception de M. Thomas*, in-12 de 36 p. s. l. m. d.

(2) In-12 de VIII-176 p. avec pagination spéciale, contenu dans *Œuvres diverses de M. Thomas*, à Lyon, chez les frères Perisse, 1767.

Dans son sein aujourd'hui la France
Compte deux Ducs, Ministres vigilants,
Moins unis par le nom, le rang et la puissance,
Que par la gloire et les talents.
Toujours aux rives de la Seine
Le Nom que vous portez annonça le succès.
Dans les temps malheureux de discorde et de haine (1)
Plessis-Praslin battit Turenne (2);
Vous faites plus, vous nous donnez la Paix (3).

(1) « La Fronde ». (Note de l'auteur.)

(2) « César de Choiseul, comte du Plessis-Praslin, maréchal de France en 1655, gagna sur le grand Turenne la bataille de Rethel, en 1650 ». (Note de l'auteur.) Il mourut à Paris en 1675, à 78 ans, après avoir été fait cordon-bleu en 1662, duc et pair en 1663. M. Turpin a écrit sa *Vie. Hist. des hommes illustres de France*, t. XXVI.

(3) *Poésies diverses de M. Thomas*, à Lyon, chez les frères Périsse, 1767, in-12 de 108 p., pp. 106-107. L'exemplaire que nous avons consulté a appartenu — on nous permettra de le noter ici — à Charles-François-Marie Fontaine de Rochette, élève du collège de La Flèche, en 1739. Cf. *Notice* sur Thomas dans une édition de ses *œuvres*, publiée en 1825, 6 vol. in-8°. Quand furent édités ces vers de Thomas, en 1767, le duc de Praslin demeurait rue de Bourbon, faubourg Saint-Germain, à Paris.





NÉCROLOGIE

—

Mme Thirant

L'un de nos fidèles et distingués collaborateurs, M. Thirant, a eu la douleur de perdre la compagne dévouée de ses longues années.

Nous lui renouvelons ici, bien sincèrement, nos plus sympathiques sentiments de condoléance.

NOS COLLABORATEURS

M. Paul Laumonier, M. l'Abbé Froger

La Revue des Deux Mondes publie, dans son numéro du 15 octobre dernier, sous la plume de l'éminent académicien, M. Ferdinand Brunetière, un très savant article sur *l'œuvre de Pierre de Ronsard.* Nous parlerons de cet article en notre prochaine bibliographie, mais, dès maintenant, nous voulons signaler que les travaux de nos deux collaborateurs, MM. Laumonier et Froger, ont été souvent mis à contribution par M. Brunetière. Voici ce qu'il dit de M. Laumonier :

> Un professeur de littérature française à l'Université de Poitiers, M. Paul Laumonier, s'est voué depuis quelques années à cette tâche extrêmement laborieuse, mais non pas inglorieuse, de débrouiller la bibliographie des *Œuvres de Ronsard.* Je suis heureux de dire ici tout ce que le présent article doit à ses travaux, et, plus particulièrement, à son précieux *Tableau chronologique des Œuvres de Ronsard*, La Flèche, 1903, Eug. Besnier. Voyez, aussi, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* (janvier-mars 1902, janvier-mars et avril-juin 1903), ses articles intitulés : *Chronologie et variantes des poésies de Pierre de Ronsard.*

Nos lecteurs n'ont pas oublié qu'ils ont eu, dans les *Annales Fléchoises*, la primeur de ce *Tableau Chronologique.*

Enfin, M. Brunetière recommande la lecture de « l'intéressant opuscule de M. l'abbé Froger : *Ronsard ecclésiastique.* »

L'Administrateur-Gérant, Eug. Besnier

SUR LA DATE DE CONSTRUCTION

ET

SUR QUELQUES PARTICULARITÉS ARCHITECTURALES DU MANOIR DE LA POSSONNIÈRE

Parmi les vieilles et gracieuses demeures, à pignons élancés et fines tourelles, dont la pierre blanche brille dans la verdure de nos collines Vendômoises, l'une des plus anciennes et des mieux conservées est le petit manoir de *La Possonnière* ou *Poconnière* (1), où naquit le poète Pierre de Ronsart, le 11 septembre 1524. Ce manoir, construit ou entièrement remanié au XVIe siècle par Loys Ronsart, père du poète, a été restauré d'une façon remarquable, il y a quelque cinquante ans, par M. Henri Delahaye, qui ne ménagea ni peine, ni dépense, pour relever de leurs ruines les bâtiments épargnés par le temps (2) ; ce n'est plus aujourd'hui qu'une modeste maison bourgeoise, dont le rez-de-chaussée ne comprend que deux salles, et qui n'a qu'un étage surmonté d'un grenier. Afin de donner à sa propriété le confortable nécessaire à une installation moderne, M. Delahaye fit percer de nouvelles baies, qui ont été entourées d'encadrements

(1) Une cloche, qui semble dater du XVIIe siècle, indique encore *La Posionière* ; La Possonnière est sur la commune de Couture, canton de Montoire (Loir-et-Cher).

(2) Ces importants travaux furent habilement dirigés par l'architecte Renié.

sculptés, de façon à conserver à l'ensemble le cachet de l'époque primitive ; mais tous les ornements rajoutés sont les fidèles reproductions de sculptures existant déjà par ailleurs. Les parties neuves ont du reste été façonnées avec de la pierre de Poncé, différente de l'ancienne pierre extraite sur place à La Possonnière même, et dont nous avons retrouvé les vieilles carrières, où des fossiles intéressants attirent l'attention des géologues. Le plan, que nous donnons à la fin de cet article, indique la disposition et l'orientation des bâtiments actuels de La Possonnière.

La façade du côté du Nord, dont nous n'avons pas d'ancien dessin, et qui était en partie masquée par une construction basse en retours d'équerre, ne présentait vraisemblablement que deux ouvertures importantes ; l'une était au rez-de-chaussée, nous en avons retrouvé l'encadrement intérieur ; l'autre se trouvait au premier étage, ainsi que l'atteste l'inscription : *Veritas filia temporis*, qui ne se trouve nulle part ailleurs. Il y avait, en outre, près du porche, une petite fenêtre ronde, semblant de la fin du XVI[e] siècle, dont nous avons retrouvé les traces, et que nous avons rétablie à l'état de niche.

A l'Est, sous le porche, était une poterne du XV[e] siècle, dont nous parlerons plus loin.

Du côté de l'Ouest, des travaux récents nous ont fait découvrir deux petites baies de fenêtres à chanfreins, autrefois grillées, et murées depuis fort longtemps ; nous nous sommes empressé de rouvrir ces ouvertures, qui éclairaient la petite salle du rez-de-chaussée.

Au midi, où l'on remarque surtout trois admirables fenêtres à meneaux, une seule ouverture avait été supprimée. C'est celle de la poterne du premier étage, donnant accès sur l'ancien mur d'enceinte de la cour; nous avons eu soin de remettre apparentes les pierres

formant l'encadrement de cette baie, lors des derniers travaux faits sur tous les murs du manoir (1).

Depuis une quarantaine d'années, cette humble demeure, qui a eu la bonne fortune d'être le berceau d'un grand poète, a attiré sur elle les regards des archéologues et des littérateurs; on a fouillé les archives un peu partout, sans y trouver encore beaucoup de choses, pour faire revivre ces Ronsart, ces petits seigneurs de La Possonnière, dont le nom n'aurait peut-être jamais dépassé les limites de leur province, si la plume de Pierre de Ronsart ne l'avait immortalisé.

Il n'y a pas lieu de revenir ici sur la description fort minutieuse des bâtiments de La Possonnière, avec leurs caves et dépendances, qui a été donnée par A. de Rochambeau dès 1868, peu de temps après leur restauration. Beaucoup de travaux ont été publiés ensuite sur la Possonnière et les Ronsart; mais deux points principaux restent à éclaircir : 1° A quelle date La Possonnière fut-elle construite ? 2° Quelle était la disposition des bâtiments de l'ancien manoir ? On peut se demander, en outre, par suite de quelles circonstances le seigneur du XVIe siècle se trouva amené à édifier ou transformer son manoir, dans lequel nous trouvons juxtaposés ou mélangés le style gothique français et le style renaissance italien.

Un très intéressant travail de M. Louis Régnier (2) fut pour nous une véritable révélation. M. Régnier donne la description de la magnifique cheminée qu'Antoine de Thibivilliers fit élever dans son manoir de Fleury-en-Vexin (3), et qui porte la date de 1515 ; il montre l'analogie frappante que présentait cette

(1) A. de Rochambeau (La famille de Ronsart, p. 75) avait déjà signalé cette poterne, qu'il décrit comme étant *une grande fenêtre, aujourd'hui murée.*

(2) L. Régnier. — Extrait revu et augmenté des Mémoires de la Société académique de l'Oise, t. XVIII, 2e partie, 1902.

(3) Canton de Chaumont (Oise).

cheminée (aujourd'hui en Angleterre et perdue pour nous) avec celle de la grande salle du manoir de La Possonnière. Les coupes de pierres sont identiques. Les motifs de décoration de la cheminée de Fleury se retrouvent en partie sur celle de La Possonnière ; et, d'autre part, certaines sculptures des fenêtres à meneaux, de la corniche et des encadrements de baies de La Possonnière étaient également reproduites sur la cheminée de Fleury. Les artistes venus d'Italie, qui ont exécuté la cheminée de Fleury, semblent bien être aussi ceux qui ont travaillé à La Possonnière. De leurs mains encore sont les belles sculptures du portail de l'église à La Chapelle-Gaugain ; du reste, au commencement du XVI[e] siècle, les fief et manoir de La Chapelle-Gaugain appartenaient également aux Ronsart, dont les armoiries très effacées se voient extérieurement en haut d'un des anciens murs pignons de l'église et sur le clocher.

Loys Ronsart aurait donc fait bâtir ou restaurer La Possonnière vers 1515, en se servant pour ses travaux des Italiens que son cousin-germain Antoine de Thibivilliers employait à Fleury presque en même temps. C'est probablement à l'occasion de son mariage avec Jeanne Chaudrier (février 1514) que Loys Ronsart entreprit cette œuvre importante. L'absence des armoiries de Jeanne Chaudrier sur les consoles et le linteau de la cheminée de La Possonnière (1) n'est pas une raison suffisante pour conclure que la sculpture en fut terminée avant le mariage de Loys Ronsart. La présence des roses, plus abondantes à La Possonnière qu'à Fleury, permettrait de supposer que la cheminée de La Possonnière se trouvait en cours d'exécution entre le 9 octobre et le 1[er] janvier 1514,

(1) Les motifs armoriés sculptés sur les consoles, et les trente blasons représentés sur les volutes du linteau font de la cheminée de La Possonnière une curiosité héraldique remarquable et un document historique précieux.

dans l'intervalle de temps qui s'écoula depuis le mariage de Louis XII avec Marie d'Angleterre jusqu'à la mort de ce roi. Mais la salamandre, dans le panneau au-dessus de la console de gauche, indique nettement que la cheminée de La Possonnière fut terminée après l'avènement de François I[er].

Cette salamandre présente la particularité singulière qu'on remarque sur certains lis de la cheminée de Fleury. Cinq des fleurs de lis de Fleury sont en partie cachées sous une cuirasse ; à La Possonnière, c'est la salamandre qui est revêtue d'une véritable armure, dont les différentes pièces sont parfaitement distinctes et reliées entre elles par de gros clous à pointe de diamant. La présence de ces armures n'est-elle pas une allusion aux espérances que donnait à toute la noblesse l'avènement du jeune roi, déjà célèbre par sa bravoure? Il faudrait voir le même emblème royal dans la salamandre revêtue d'armure de La Possonnière et dans le lis cuirassé de Fleury, que nous savons dater de 1515. La conclusion paraît donc s'imposer; la cheminée de La Possonnière, commencée sous Louis XII, ne fut terminée qu'après l'avènement de François I[er], vers la même époque que celle de Fleury (1).

Si nous examinons maintenant l'autre grande cheminée de La Possonnière, dont les pilastres sont du XV[e] et le reste du XVI[e] siècle, nous voyons à l'extrémité du linteau, à gauche, un L, initiale de *Loys*, et à droite le signe E. Cette lettre et ce signe sont répétés un peu partout à l'extérieur du manoir, sur les linteaux des croisées et sur les corniches. On remarquera que le trait horizontal inférieur du signe E, pris souvent pour la lettre E par les archéologues, est

(1) La cheminée de La Possonnière portait des inscriptions sur deux petits cartouches, où l'on soupçonne encore quelques lettres ; malgré les plus grands efforts et tous les artifices possibles pour faire renaître ces inscriptions, nous n'avons pu arriver à les déchiffrer.

plus long que le trait horizontal supérieur. L'architecture générale des bâtiments, dans lesquels le style Louis XII est mélangé au style renaissance, nous paraît devoir faire adopter l'hypothèse déjà émise par plusieurs savants, et notamment par M. Régnier. Le signe E serait la combinaison d'un L et d'un F, et pourrait indiquer que le manoir, commencé sous Louis XII, fut terminé sous François Ier.

La devise

E VERITAS · FILIA · TEMPORIS · L

est celle qui montre le mieux la différence de forme entre le signe E et la lettre E. Cette différence n'est pas visible sur les trois inscriptions en ligne horizontale que nous indiquons plus loin. Toutes les lettres du bâtiment principal ayant été refaites, on nous objectera que le sculpteur de 1854 n'a pas pu copier avec une exactitude minutieuse des caractères en partie effacés, tracés sur des pierres qui étaient exposées aux intempéries depuis plus de trois siècles. Nous avons alors observé les inscriptions des portes de caves, qu'avait protégées jusque vers 1840 une galerie dont il sera question ultérieurement; leur authenticité ne peut être mise en doute. La devise, gravée dans la pierre au-dessus de l'entrée de la septième cave (1),

SUSTINE · EABSTINE ·

nous montre bien des lettres E conformes à celles de l'inscription précédente. Pour nous assurer maintenant de l'authenticité du signe E, nous avons eu

(1) A l'intérieur de cette cave, qui était vraisemblablement la cave à vin, et à une époque impossible à préciser, un artiste peu lettré a peint en grosses lettres la grave sentence : *Memento homo quia culvis es*. Tout l'intérieur de la cave avait été décoré de la même façon et couvert de rinçeaux, grossièrement exécutés avec de la peinture noire,

l'idée de dégager une colonnette renaissance, qui avait été cachée dès l'origine par une tourelle d'escalier dont nous parlerons aussi plus loin. Sur cette colonnette, derrière un remplissage en mortier et moëllons identique à celui de l'intérieur des gros murs, nous avons découvert le signe E, avec la forme caractéristique que nous lui voyons sur la cheminée intérieure et sur les corniches. La pierre est creusée sur une profondeur de 3 m/m à 4 m/m ; pour faire ressortir l'inscription et la protéger, les creux de la pierre ont ensuite été remplis avec une matière noire, appliquée régulièrement, dont nous avons fait une analyse chimique rapide. Cette substance, à cassure conchoïdale, présente les caractères des résines. Chauffée sur une lame de fer, elle fond immédiatement, puis brûle avec une flamme épaisse, très fuligineuse, en laissant d'abord un résidu charbonneux ; par élévation de la température, celui-ci brûle à son tour, et il ne reste plus que des cendres en faible proportion (1).

(1) Le signe E ne se trouve pas sur la cheminée de la grande salle. Celui qu'on voit actuellement sur le trumeau supérieur n'existait pas autrefois. Ce trumeau supérieur, qui est d'assez mauvais effet, a été rajouté et taillé en pierre de Poncé vers 1855, pour remplacer la corniche qui avait malheureusement disparu, et pour servir de point d'appui aux solives du plancher haut du rez-de-chaussée. Nous pouvons signaler, ici, en passant, que le reste de la cheminée ne présente presque pas de restaurations ; la cheminée est à peu près conforme à la description donnée par de Pétigny en 1849, quatre ans avant les travaux entrepris par M. Delahaye. Seul, l'écusson aux armes des Ronsart a visiblement été refait. Cet écusson n'était pas unique à la même place, ainsi que nous l'apprend de Pétigny (Histoire archéologique du Vendômois, p. 343) : « Au haut de la cheminée, brille l'écusson royal « de France dans un semis de fleurs de lis ; plus bas sont les armoiries « des Ronsard, *d'azur à trois poissons d'or,* avec cette légende ambi- « tieuse : *Non fallunt futura merentem* (L'avenir appartient au mé- « rite). Deux écussons accompagnent celui du poète ; l'un ne contient « qu'une mystérieuse tige de marguerites ; l'autre, semé d'hermines, « est celui de son aïeule Jeanne de Vendômois, par laquelle il se van- « tait de tenir à la famille royale ; plus bas encore s'épanouissent des « touffes de marguerites vers lesquelles s'élancent des flammes ; aux

Une autre considération, qui n'est aussi qu'une hypothèse, permettrait peut-être d'établir que La Possonnière ne fut achevée qu'en 1515. Parmi les devises inscrites sur le manoir, entre le signe Ŀ et la lettre L, l'une d'elles

·AVANT·PARTIR·

est demeurée inexpliquée jusqu'à ce jour ; c'est la seule que l'on avait répétée deux fois, sur la façade du midi, bien en évidence, devant l'entrée principale de la cour. Comme Loys Ronsart avait dû quitter la France pour accompagner François Ier en Italie, ne seraient-ce pas là les derniers mots écrits par le seigneur sur les murs du manoir qu'il avait pris plaisir à embellir, et qu'il lui fallait brusquement quitter ?

Remarquons encore que l'inscription *Avant partir*, placée au-dessus de la belle fenêtre du premier étage, se trouve sur la même ligne horizontale que deux autres inscriptions latines, écrites à gauche de la tourelle d'escalier octogonale et également au-dessous de la corniche :

Dne concerva me *Respice finem* *Avant partir*

La ligne entière, lue de gauche à droite, forme une phrase complète (1). N'est-ce pas là aussi une prière d'adieu, faite au moment du départ par celui qui,

« deux côtés, les attributs de la guerre et de la chevalerie se mêlent à « ceux de la poésie et des arts. »

La présence des armoiries de Jehanne de Vendômois à une place d'honneur, au centre de la cheminée, a une importance de premier ordre ; car les hermines de Jehanne de Vendômois se rencontrent encore sur le linteau et sur la console de gauche de la cheminée. Jehanne avait été l'épouse de Gervais Roussart, à la fin du XIVe ou au commencement du XVe siècle ; devenue veuve, elle se remaria en 1420 avec Jean de Bourbon, seigneur de Savigny et de Carency (A. de Rochambeau, La famille de Ronsart, p. 16).

(1) *Dne* est l'abréviation de *Domine*.

fidèle à son roi et maître (1), abandonnait sa demeure et son pays, et s'exposait aux dangers d'un voyage lointain et d'une campagne meurtrière? Si, comme le suppose A. de Rochambeau, Loys Ronsart se trouvait en Italie au moment de la bataille de Marignan (13 et 14 septembre 1515), nous devons logiquement admettre que ce départ avait lieu avant le mois de septembre 1515.

Le manoir aurait donc été achevé sous François Ier, dans la première partie de l'année 1515 (2). Il pré-

(1) Loys Ronsart était maître d'hôtel de François Ier et l'un des cent gentilshommes du roi, ainsi que nous l'apprend Claude Binet.

« Il suivit la carrière des armes et accompagna François Ier en Italie. Il est probable qu'il se trouvait à Marignan. » (A. de Rochambeau. — La famille de Ronsart, p. 23.)

(2) La décoration intérieure fut continuée par les descendants de Loys Ronsart. Les murs de la grande salle portent encore les restes de sept magnifiques écussons coloriés, où l'on trouve les armoiries des Ronsart et de différentes familles alliées aux Ronsart ; on distingue particulièrement les armes parlantes de Jeanne Chaudrier : *D'argent à trois chaudières avec leurs anses de sable.* Le blason le plus ancien est celui de Tiercelin (*Olivier de La Poconnière* avait épousé *Johanne,* fille de *Felippe Tyecelin*, en l'an de grâce *mil dous cent quatre vinz et treze.* — L. Froger, *Annales Fléchoises*, t. IV, septembre 1904, p. 133). Le blason qui paraît le plus récent est celui de Bueil (Louis de Ronssart, petit-fils de Loys, était marié en 1566 avec Anne de Bueil). Parmi ces écussons, le seul que nous ayons pu identifier complètement, jusqu'à présent, est celui qui représente le blason de Jean Ronsart, frère de Loys, et curé de Bessé de 1529 à 1535 (A. de Rochambeau, La famille de Ronsart, p. 21, d'après l'Histoire généalogique et chronologique de la maison de France, par le Père Anselme) : *Ecartelé au premier d'azur à trois ross d'argent rangés en fasce* (qui est de *Ronsart*) *; au deuxième d'or à une étoile à six rais d'azur accompagnée de six annelets de gueules rangés en orle, trois, deux et un* (qui est d'*Illiers des Radrets*) *; au troisième d'or à fasces ondées de gueules* (qui est de *Maillé*), *et au quatrième d'hermine au chef de sable* (qui est de *Verrières*). Il est à noter que les armoiries d'Illiers des Radrets et de Maillé sont répétées à profusion sur les consoles et le linteau de la cheminée de La Possonnière, et que M. Régnier les a retrouvées aussi sur celle de Fleury-en-Vexin. — Ces écussons, d'une exécution remarquable, sont encore entourés de guirlandes de feuillage et fruits, qui paraissent de la fin du XVIe ou du commencement du XVIIe siècle. Ils surmontaient vraisemblablement un lambris en bois ; car nous avons retrouvé une colonnette cannelée,

sente, d'ailleurs, un mélange assez rare de deux styles différents. A l'extérieur, à côté de belles fenêtres à meneaux, d'encadrements de baies et de dessus de portes dans le style de la renaissance italienne, on trouve un encadrement de fenêtre et trois médaillons à personnages du XVe siècle, puis des sculptures où les deux styles sont mélangés ; telle est l'ornementation ravissante, qui surmonte la porte de la tourelle d'escalier, sur laquelle est gravé : *Tibi soli gloria* (1). A l'intérieur, nous avons déjà signalé une grande cheminée (primitivement au premier étage), dont les deux

reste d'un encadrement de fenêtre au Nord, qui descend depuis les solives du plafond et s'arrête à environ 2 m. 30 au-dessus du sol. Ces colonnettes pourraient bien être de la fin du XVIe ou même du XVIIe siècle; et, en tous cas, les peintures couvraient exactement les murs, dans l'espace demeuré libre depuis la partie inférieure de la colonnette, c'est-à-dire depuis le haut du lambris jusqu'au plafond

Nous adressons ici nos meilleurs remerciements à MM. L. Guignard (de Blois) et Thibault (de la Chaussée Saint-Victor), à qui nous devons l'identification des armoiries de Bueil. Nous exprimons également notre sincère reconnaissance à M. J. Martellière (de Vendôme), qui nous a communiqué de précieux renseignements sur la généalogie des Ronsart.

(1) Cet escalier, qui est éloigné du bâtiment principal, avait été établi après coup. Le seigneur de La Possonnière l'a placé dans une tourelle d'angle, faisant un peu saillie sur la façade des caves, entre la dernière cave et un pavillon au S.-E., qui était déjà construit; la tourelle vint alors masquer la colonnette renaissance surmontée du signe E dont nous avons déjà parlé. La disposition actuelle ne prouve pas que cette tourelle d'escalier ait été un oratoire dédié à Saint-Jacques, comme le dit A. de Rochambeau (La famille de Ronsart, p. 77), affirmation répétée ensuite par plusieurs savants et tout récemment encore par M. André Hallays (*Journal des Débats,* numéro du 3 octobre 1902 et *Annales Fléchoises,* t. I, 1903). L'escalier donnait simplement accès, par deux baies existant encore au premier étage, à droite dans le pavillon du S.-E. et à gauche à l'intérieur d'une galerie qui se trouvait au-dessus des caves, galerie d'un travail admirable, si l'on en juge par les chapiteaux des trois colonnes qui en restent et par d'autres débris que nous avons retrouvés. La galerie s'est écroulée vers 1840, et le pavillon du S.-E. a également disparu ; nous en avons conservé un corbeau et des pilastres de cheminée originaux, mais d'époque plus récente et difficile à déterminer. Quant à l'escalier, il ne mène plus qu'à une cave, où l'on accède par une porte placée entre le rez-de-chaussée et le premier étage.

pilastres inférieurs sont du XV[e] siècle, tandis que toute la partie supérieure présente des sculptures d'époque renaissance (1). D'autre part, la réfection d'un enduit, dans la construction carrée entre le porche et le bâtiment principal, au rez-de-chaussée, a fait retrouver récemment les traces d'une ancienne baie d'époque Louis XII, qui, comme nous l'avons dit plus haut, donnait accès au-dessous du porche.

Les inscriptions de La Possonnière, écrites tantôt en latin, tantôt en français, où le caractère grec se mêle au romain et au gothique français, ne prouvent-elles pas aussi que ces bâtiments sont d'une époque de transition, et que nous sommes près du temps où la langue latine va officiellement céder le pas à la langue française? Partout on a adopté ce langage mi-latin, mi-français, que M. Régnier a fait remarquer sur la cheminée de Fleury-en-Vexin (2).

L'ensemble de ces considérations nous a amené à admettre que le manoir fut achevé en 1515. A quelle époque avait-il été commencé? Loys Ronsart fit-il une construction complète, ou bien seulement des

(1) Nous ne partageons pas l'avis de A. de Rochambeau, qui dit que cette cheminée n'offre rien de remarquable (La famille de Ronsart, p. 81). On ne peut certainement pas la comparer à celle de la grande salle, qui est une merveille d'art ornemental; on y remarque seulement le précieux signe E et des sculptures intéressantes. Ces sculptures ont été refaites, mais sont les reproductions exactes des anciennes. Les vieilles pierres, qui ont toutes été conservées, sont encore recouvertes en partie de leur peinture primitive; cette cheminée avait donc été peinte, tandis que celle de la grande salle ne l'était pas.

(2) Les inscriptions de La Possonnière que nous n'avons pas encore eu l'occasion d'indiquer, et qu'il nous est impossible de reproduire ici avec leurs lettres si caractéristiques, sont les suivantes : *Voluptati et gratiis*, sur la tourelle de l'escalier principal, au-dessus de la porte; *Domi oculus ionge spec* (qu'il faut lire : *Domini oculus longe spectat)*, sur la lucarne du sommet de la tourelle; *La buanderie belle, La Fourrière, Vina ba.....*, *Cui des videto*, *Custodia dapum*, sur les portes de caves; *Ny quit nymis* (qu'il faut lire : *ne quid nimis sit)*, sur la hotte de la cheminée provenant du pavillon du S.-E.; et enfin *Lys* ou *Loys*, que l'on trouve disséminé de droite et de gauche, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

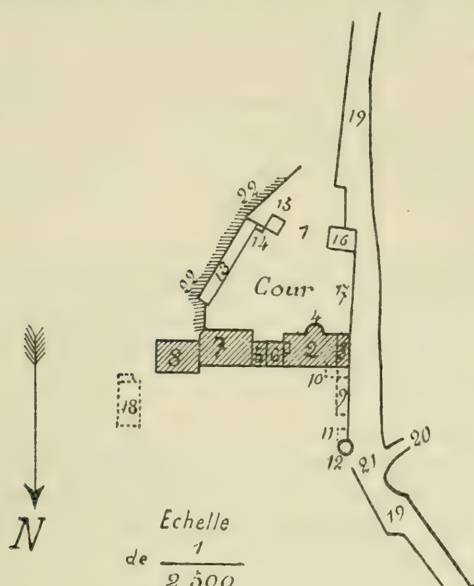
transformations et des embellissements sur des bâtiments datant du XVe siècle? Ces bâtiments n'avaient-ils pas été commencés par le père de Loys, cet Olivier Roussart qui faisait bâtir vers 1474 le manoir de La Chapelle-Gaugain? Les deux baies en forme d'ogives, qui constituent le porche par lequel on accède dans la cour du côté du nord, et dont les pierres affectent une disposition si particulière, ne sont-elles pas d'une époque encore antérieure? Ce portail n'était-il pas l'entrée d'un très ancien manoir, ne comportant que des caves comme bâtiments d'habitation (1), suivant l'usage primitif du Bas-Vendômois? Telles sont des questions plus complexes, qu'il ne nous a pas encore été possible d'élucider.

Mais il est une conclusion qui vient naturellement à l'esprit. Le manoir de La Possonnière est l'une des premières constructions édifiées en France et présentant les ornements de la renaissance italienne à côté des derniers vestiges de l'art gothique. Loys Ronsart semble avoir été l'un des importateurs de l'art italien dans le centre de la France (2). Quelque temps plus tard, Pierre de Ronsart, dont La Possonnière sera le berceau, passera les neuf premières années de son enfance au milieu de ces gracieuses sculptures; et, voyant chaque jour ces nouveautés importées d'Italie, il apprendra peu à peu à apprécier les œuvres des Romains et des Grecs. Loys Ronsart avait travaillé au grand mouvement artistique de la Renaissance dans le Vendômois; Pierre de Ronsart, digne fils de cet amateur au goût éclairé, mais le

(1) Rien n'est plus pittoresque que ces vastes caves, qui s'ouvrent les unes au-dessus des autres sur le flanc des collines baignées par le Loir, et dans lesquelles se logent encore aujourd'hui les populations de Trôo et des Roches.

(2) Jean Bouchet, historien et poète, nous apprend que le seigneur de La Possonnière s'occupa aussi de travaux littéraires: « Messire Loys Ronssart, dit-il, avait composé deux traités, l'un sur le blason, l'autre sur le gouvernement des princes ».

dépassant par le génie, introduira la Renaissance des lettres grecques et latines dans la France entière.



Plan de l'ancien manoir de La Possonnière, reconstitué au moyen des amorces des bâtiments disparus et au moyen des titres des archives de

LA POSSONNIÈRE

Les hachures indiquent les bâtiments actuels.

Les traits pleins indiquent ceux qui existaient encore en 1822.

Les traits ponctués sont ceux des constructions qui existaient en 1799, et qui avaient disparu au moment de l'établissement du plan cadastral.

1. Entrée de la cour au midi.

2 et 3. Bâtiment principal du manoir, comprenant au rez-de-chaussée : 2, grande salle, avec sa grande cheminée sur le mur du côté de l'E. ; 3, petite salle, sans cheminée, et éclairée par deux petites fenêtres à l'O.

4. Tourelle octogonale servant de cage d'escalier.

5. Pavillon au-dessous duquel est un portail en ogive, permettant l'accès de la cour du côté du N. Les deux ogives de ce porche pourraient être les restes d'un manoir primitif, datant d'une époque antérieure.
6. Bâtiment renfermant au rez-de-chaussée une pièce avec cheminée (1).
7. Bâtiment servant en 1799 à *loger les foins de la récolte.*
8. Grange.
9. Bâtiment en retour d'équerre derrière le manoir.
10. Pavillon formant aussi retour d'équerre, et qui renfermait un escalier.
11. Pavillon.
12. Tour ronde.
13. Sept caves, surmontées d'une galerie à laquelle on accédait par l'escalier suivant; deux de ces caves renferment des cheminées, dont une à hotte assez élégante.

    Les caves, avec leurs encadrements de portes sculptés et décorés d'inscriptions, existent encore. Mais la galerie a disparu; elle n'est indiquée que par trois colonnes à chapiteaux remarquablement ouvragés, et par la porte donnant dans l'escalier. Nous reviendrons ultérieurement sur la description de ce bâtiment, que des fouilles en cours d'exécution nous permettent de reconstituer peu à peu.
14. Tourelle d'angle, faisant un peu saillie en avant des caves, et renfermant l'escalier donnant accès à la galerie précédente et au pavillon suivant.

(1) Cette construction, dont les murs ne sont liés ni avec ceux du porche, ni avec ceux du bâtiment principal, pourrait avoir été rajoutée à une époque plus récente.

15. Petit bâtiment, renfermant en 1799 deux pièces au rez-de-chaussée et une pièce au premier étage ; les encadrements de fenêtres étaient de style renaissance, et identiques à ceux de la partie principale du manoir.
16. Chapelle de Sainte-Croix.
17. Mur d'enceinte à l'ouest ; une poterne, percée à l'angle S.-O. du bâtiment principal, permettait d'accéder sur ce mur.
18. Corps de bâtiment principal de la métairie de la basse-cour de La Possonnière, en 1799.
19. Chemin de La Vacherie à Couture.
20. Allée du Porteau. — Le Porteau est une ferme qui faisait partie de l'ancien domaine de La Possonnière. On y remarque un portail très ancien, semblable à celui de La Possonnière ; mais les ouvertures en ogives ont été murées (1).
21. Entrée de la cour de la métairie de La Possonnière en 1799.

(1) Nous ne pouvons pas dire si *la mestayrie du Portau* appartenait au seigneur de La Possonnière au commencement du XVI[e] siècle ; mais nous pouvons affirmer que Louis de Ronssart, gouverneur du Vendômois et petit-fils de Loys, la possédait vers 1578. En effet, le 20 octobre 1643, par acte passé devant Toussaint Vodayer, notaire à La Flèche, Pierre de Baussan vendait à son cousin-germain, Jean le Gay, seigneur de La Giraudière et de La Possonnière, la terre et mestayrie du Portau, avec ses dépendances. Pierre de Baussan, seigneur de Brainville, avait recueilli le Portau *dans la succession de deffunte damoizelle Anne de Ronssard, sa mère, par les partages faits des biens de la dite succession par deffunte damoizelle Louise de Baussan sa sœur aisnée.* L'acte nous apprend, en outre, qu'un arpent de terre avait été réservé à Jacques de Baussan, seigneur du Poirier, qui était le père de Pierre, et cela d'après le partage de la succession d'Anne de Ronssard, passé devant Allain, notaire en Vendosmois, le 4 février 1637 ; Anne de Ronssard avait eu elle-même la terre et mestayrie du Portau dans le partage de la succession de son père, Louis de Ronssart, *deffunt seigneur de la Possonnière* (*Contrat d'aquest de la mestairie du Portau fait par M[r] de la Giraudière du sieur de Brainville*, 1643, papier et écriture du XVII[e] siècle, archives de La Possonnière).

22. Rocher dans lequel sont creusées les caves, et limitant la cour du manoir à l'est (1).

L.-A. HALLOPEAU,
Docteur ès-sciences,
Préparateur à la Faculté des sciences de Paris.

(1) A. de Rochambeau (La famille de Ronsart, p. 74), écrivait en 1868 : « Du côté du nord, La Possonnière était entourée de murs et « flanquée de tours dont on voit encore quelques traces. » Il ne reste rien actuellement de cette enceinte. On trouve mentionné en 1799 un colombier en ruines, *construit en murs de maçonnerie sur un plan circulaire, charpente dessus d'une forme conique, ... lequel est dépeuplé de pigeons* (Procès-verbal de *visite et estimation des biens composant la terre de La Poissonnière,* an sept, archives de La Possonnière).



REQUEIL

(Suite.)

Par son testament olographe du 1er octobre 1682, François de La Rivière fonda en outre trois grandes messes avec vigiles, laudes et un *libera*, pour un des jours de la semaine qui suivra chaque année celui de son décès, avec recommandation le dimanche précédent. Il affecta, pour leur rétribution, 60 s. au célébrant, 5 s. au sacriste et 35 s. de rente à la fabrique, pour fournir le luminaire et les ornements. Ces messes se disaient encore en 1835, et la rente en était assise sur le lieu de La Fuye, à Requeil (1).

Il mourut le 4 mai suivant et fut inhumé le lendemain dans le chœur de l'église de Requeil. De son mariage avec Louise-Madeleine de Lomblon des Essarts (2) il eut plusieurs enfants, entre autres : 1° Michel-Léonor de La Rivière, chevalier, seigneur de La Roche-de-Vaux, du Bouchet-aux-Corneilles, de la Groirie et de Marcé, né à La Roche-de-Vaux, le 15 septembre 1676 (3). Il devint capitaine au régiment du Roi infanterie et chevalier de Saint-Louis, et décéda le 23 novembre 1719, sans avoir contracté d'alliance. Son cœur fut déposé le 23 janvier suivant dans l'église de Requeil, où l'on voit encore aujourd'hui sa dalle funéraire; 2° François de La Rivière, trépassé à

(1) Archives de la fabrique de Requeil.

(2) Louise-Madeleine de Lomblon des Essarts fut ensevelie près de lui, dans l'église de Requeil, le 2 février 1711 (Reg. de l'ét. civ. de Requeil).

(3) Registres de l'état civil de Requeil.

La Roche-de-Vaüx, le 4 mai 1683, et inhumé le lendemain dans l'église de Requeil (1); 3° Louise-Madeleine-Josephe-Marie de La Rivière, dame de Corbuon, à Villaines-sous-Lucé, qui épousa, le 22 mai 1704, dans l'église de Trangé, Joseph de Mailly (2), marquis d'Haucourt, et hérita de toutes les terres de sa famille à la mort de Michel-Léonor de La Rivière, son père (3).

Joseph de Mailly mourut le 7 décembre 1755, à l'âge de 84 ans, et reçut la sépulture le lendemain 8, dans le cimetière de Requeil. Son épouse l'avait précédé au tombeau en juin 1740 (4), après lui avoir donné cinq enfants : 1° Joseph-Augustin de Mailly, qui suit; 2° Michel-Eléonore-Joseph de Mailly ; 3° Jérôme-François-Joseph de Mailly, mort à Vienne en Autriche; 4° Marie-Josephe de Mailly, et 5° Marie-Léonor, chevalier de Mailly, inhumé à Requeil le 14 juillet 1731 (5).

Joseph-Augustin de Mailly naquit au château de Corbuon le 2 mai 1708. « Entré au service en qualité de mousquetaire en 1726, nous dit M. l'abbé Ledru, il remplit les fonctions d'enseigne au régiment de Mailly, fut nommé successivement guidon de la compagnie des gens d'armes de la reine, sous-lieutenant de chevaux légers du Berry et capitaine lieutenant de la compagnie des gens d'armes écossais. La guerre

(1) Registres de l'état civil de Requeil.

(2) La Maison de Mailly tire son nom de la terre de Mailly, près d'Acheux (Somme). Elle a produit un grand nombre d'hommes remarquables : guerriers, prélats, hommes d'Etat, écrivains, etc. Son histoire a été écrite par M. l'abbé Amb. Ledru, deux volumes in-4° de XII-552 et 554 pages, 23 planches et 89 vignettes. Laval, impr. Moreau, 1893. Armes : *d'or à trois maillets de sinople;* supports : *deux lions*; cimier : *un cerf issant d'une couronne fleurdelisée;* devise : *hongne qui vonra (grogne qui voudra).*

(3) Registres de l'état civil de Requeil et de Trangé. — Abbé A. Ledru, *Hist. de la Maison de Mailly,* t. I, p. 506.

(4) Reg. de l'ét. civ. de Requei.

(5) Reg. de l'ét. civ. de Requeil. — Abbé Ledru, *Hist. de la Maison de Mailly,* t. I, p. 507.

s'étant déclarée en 1733, il servit au siège de Kehl, se trouva en 1734 à l'attaque des lignes de Stolhossen, ainsi qu'au siège de Philisbourg et à l'affaire de Clausen, en 1737...

« Au mois de février 1740, il fut décoré de la croix de Saint-Louis, et, en 1741, il passa à l'armée qui était sous les ordres du maréchal de Maillebois, en Westphalie, d'où il marcha avec elle sur les frontières de la Bohème et de la Bavière. S'étant distingué dans différentes occasions, il rentra en France avec la gendarmerie et fut fait brigadier par brevet du 20 février 1743. On le vit donner des preuves de l'intrépidité la plus rare le jour de l'attaque des lignes de Weissembourg. Un régiment de cavalerie et un autre de dragons viennent d'être mis en déroute par un corps de cavalerie ennemie; il fond sur cette troupe à la tête de 150 gens d'armes et la repousse jusque dans ses lignes. Une troupe d'infanterie marche au secours de ce corps; elle est culbutée à son tour. Il charge de nouveau la cavalerie, qui s'était ralliée, la met en fuite pour la seconde fois, fait éprouver le même sort à l'infanterie et reprend 40 officiers qui avaient été faits prisonniers ; 94 gens d'armes perdirent la vie dans ces différentes charges, et le comte de Mailly y eut un cheval blessé sous lui. L'honneur qu'il s'était acquis lui mérita les éloges du roi, auquel il fut présenté, et qui lui accorda une pension de 3.000 livres.

« Créé maréchal de camp, Joseph-Augustin se trouva au siège de Fribourg, à la bataille de Fontenoy (11 mai 1745), passa en Italie en 1746, où il commanda un corps de réserve qui, après l'affaire d'Astie, contint les ennemis sur le Tanozo. La colonne droite fut sous ses ordres à la bataille de Plaisance. Lors de la retraite de l'armée, il déploya tous les talents qu'on pouvait attendre du général le plus expérimenté et le plus brave. Il se distingua au passage du Pô, et une partie des arrière-gardes de l'armée lui fut confiée depuis

Gènes jusqu'en Provence. Il contribua à la défense de cette province, ainsi qu'à la reprise des îles de Sainte-Marguerite. Les troupes du roi de Sardaigne éprouvèrent sa valeur au passage du Var. Il servit à l'affaire de l'Assiette, à la tête de la colonne gauche de l'armée; le corps qui était sous ses ordres y perdit 1.875 hommes et il reçut lui-même un coup de fusil à la cheville du pied.

« Des preuves aussi multipliées de talent et de courage lui valurent le gouvernement d'Abbeville le 1er septembre 1747. Ayant le commandement de l'arrière-garde de l'armée, il marcha avec les grenadiers vers Briançon, contint les ennemis, se porta dans le comté de Nice et se trouva au combat de La Roya.

« Pour reconnaître de tels services, le roi l'éleva, le 10 mai 1748, au grade de lieutenant-général de ses armées, le nomma, le 21 mars 1749, inspecteur général de sa cavalerie et disposa en sa faveur, au mois d'août suivant, de la lieutenance générale et du commandement en chef du Roussillon.

« La guerre s'étant déclarée de nouveau, il fut employé en 1757 à l'armée qui était sous les ordres du maréchal d'Estrées et se trouva à la bataille d'Hastembeck. A la bataille de Rosback, il se signala par sa valeur à la tête de deux brigades et fut fait prisonnier après avoir été blessé d'un coup de sabre à la tête et renversé à terre sans connaissance. Mis en liberté provisoire, il correspondit avec Frédéric, roi de Prusse, et avec son père le prince Henri, qui lui témoignèrent une estime particulière. Echangé en 1759, il continua à servir en Allemagne pendant les campagnes de 1760, 1761 et 1762, à la tête de plusieurs détachements qui furent souvent cités pour leur belle conduite et leurs succès dans des combats particuliers.

« Au retour de la paix, il repassa en Roussillon. L'enseignement public, l'éducation des enfants destinés à la carrière militaire, le commerce, le rétablis-

sement de Port-Vendres, les routes, la défense des côtes, toutes les parties de l'administration furent tour à tour l'objet de ses soins vigilants.

« En 1771, le roi l'établit directeur général des camps et armées pour les parties des Pyrénées, des côtes de la Méditerranée et des frontières des Alpes. Le 2 février 1776, il fut nommé chevalier des ordres du roi et reçu le 26 mai suivant. Une dernière distinction devait couronner sa carrière si bien remplie. Par lettres datées de Versailles, le 14 juin 1783, Louis XVI l'éleva à la dignité de maréchal de France (1).

« Pendant l'année 1790, le roi appela le maréchal « de Mailly au commandement de l'une des quatre « armées décrétées par l'Assemblée nationale et à « celui des 14e et 15e divisions militaires. Aussitôt « qu'il eut connaissance du départ du roi et de sa fa- « mille, il donna sa démission le 22 juin 1791, ne « voulant ni reconnaître les décrets de l'Assemblée, « ni moins encore concourir aux mesures prises « contre les augustes et malheureux voyageurs.

« Soixante-six années passées dans les fatigues des « camps et les vicissitudes militaires, loin du faste de « la cour, n'avaient pas glacé le courage de ce vieux « général, digne rejeton d'une famille qui comptait « tant de chevaliers recommandables par leur fidélité « et leur dévouement à leurs princes. On le vit à « 84 ans, voler au secours de son roi attaqué, le « 10 août 1792, aux Tuileries, par une armée de « rebelles, et, se prosternant un genou en terre, « demander à Louis XVI, en lui présentant son épée, « la permission de combattre et de mourir à ses côtés. « Le roi lui donna le commandement des troupes qui

(1) Archives de La Roche-de-Vaux. *Etat et office de maréchal de France pour Joseph-Augustin de Mailly.* — A. Ledru, *Histoire de la Maison de Mailly*, t. I, p. 511-513; t. II, Preuves, p. 379-382.

« se trouvaient au château, et ce fut lui qui dirigea « la courageuse mais inutile défense qu'y firent une « poignée de gentilshommes et les gardes-suisses. Un « révolutionnaire inconnu, frappé d'admiration pour « la valeur de ce vieillard, le ramena jusqu'à son hô- « tel et l'arracha à une mort certaine (1). »

« Le maréchal de Mailly alla avec toute sa famille se réfugier à Moreuil en Picardie. Il y fut arrêté le 26 septembre 1793, conduit dans les prisons d'Arras et décapité le 23 avril 1794.

« Le tribunal révolutionnaire, dit E. Lecesne (2), « qui venait de juger à mort un cordonnier d'Arras, « nommé Dhenin, pour avoir fourni trente paires de « souliers mal confectionnés et cherché ainsi à *entra-* « *ver la marche des troupes*, vit bientôt comparaître « devant lui un maréchal de France. Le comte de « Mailly avait été arrêté à Moreuil, près d'Amiens, et « incarcéré à la citadelle de Doullens. L'agent natio- « nal du district de Doullens l'envoya à Arras ; il fut « écroué le 28 ventôse aux Baudets. Darthé, l'ayant « interrogé en qualité de commissaire de Joseph « Le Bon, le renvoya à l'accusateur public. On n'avait « rien à lui reprocher que d'avoir écrit à son fils dans « les termes suivants : « L'honneur de notre nom et « particulièrement de notre branche eût été porté au « plus haut degré, sans les circonstances ; mais si ces « circonstances ne sont pas remplies, elles ne sont « pas anéanties, et un jour heureux les ramènera, « non sur ma tête, mais sur la vôtre. » Le substitut « Potier fit ressortir dans ces paroles un crime contre « la sûreté intérieure de l'Etat, et le comte de Mailly « fut condamné à mort. »

« Joseph-Augustin de Mailly monta sur l'échafaud avec le sang-froid qu'il avait déployé sur les champs

(1) Courcelles, *Etat actuel de la pairie de France*, p. 255.

(2) *Arras sous la Révolution*, t. II, p. 201.

de bataille; il s'écria d'une voix forte : *Je meurs fidèle à mon roi, comme l'ont toujours été mes ancêtres! Vive le roi!* (1). Le lendemain 24 avril, on dressa son acte de décès (2) ».

La terre de La Roche-de-Vaux et le lieu de L'Arcif, confisqués sur lui, furent achetés par sa veuve, en l'an III, pour 133.025 livres. François Bourge, de Requeil, acquit à la même époque le pré du Moulin de Launay pour 3.350 livres, et Joseph Julien, de Mayet, le pré Sard, pour 5.500 livres.

Le maréchal de Mailly se maria trois fois : 1° le 20 avril 1732, à Constance Colbert de Torcy, dont il eut Catherine-Joséphine de Mailly, morte en bas âge, et Anne de Mailly, femme, en 1747, de René de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson, lieutenant-général des armées du roi ; 2° le 28 février 1737, à Marie-Michelle de Séricourt, dont naquirent deux filles et un fils, morts jeunes, et Louis-Marie, duc de Mailly, né le 23 novembre 1744, et conjoint le 25 janvier 1762 à Marie-Jeanne de Talleyrand-Périgord; il mourut à Paris, le 6 décembre 1792, sans laisser de postérité; 3° le 6 avril 1780, à Blanche-Charlotte-Marie-Félicité de Narbonne-Pelet, qui décéda à Paris le 15 janvier 1840, à l'âge de 79 ans, laissant un fils, Adrien-Augustin-Almaric de Mailly.

Adrien-Augustin-Almaric de Mailly, marquis de Nesle et d'Haucourt, prince d'Orange, naquit à Paris le 19 février 1792. Placé par ordre de l'Empereur à l'école militaire de Saint-Cyr, il en sortit en 1811 avec le grade de sous-lieutenant de carabiniers et fit la campagne de Russie, dans laquelle il fut blessé le 18 octobre 1814, d'une balle dans l'épaule, sur la route de Kalouga. Sous la Restauration, il devint successivement pair de

(1) *Dictionnaire historique des Généraux français,* t. VII, p. 306 à 309.

(2) Abbé A. Ledru, *Histoire de la Maison de Mailly,* t. I, p. 509-515.

France en 1818, aide de camp des ducs de Berry et de Bordeaux, officier de la Légion d'honneur et lieutenant-colonel. Il mourut à La Roche-Mailly, à Requeil, le 1er juillet 1878. De son mariage avec Eugénie-Henriette de Lonlay de Villepail, contracté le 10 septembre 1816 au château de Mondragon, à La Bosse, naquirent six enfants : 1° Ferry-Paul-Alexandre, marquis de Mailly-Nesle (1821-1872), marié à Barbe-Odoard du Hazé, dont il eut entre autres Arnould de Mailly, prince d'Orange, décédé en 1897, héritier de La Roche-de-Vaux à la mort de son grand-père (1878), et dont les enfants, Augustin-Christian-Robert-Ferry de Mailly et Louis-Gabriel-Raoul de Mailly, issus de son union avec Suzanne de Cholier de Cibeins, possèdent encore cette terre ; 2° Anselme-Antoine-René de Mailly, comte de Châlon (1827-1870), qui s'engagea en 1870 et commanda le bataillon de la garde mobile de La Flèche. Blessé d'un coup de feu à la jambe gauche au combat de Varize, le 8 décembre, il mourut quatre jours après et fut inhumé à Courcemont, dans le tombeau de la famille. Il laissait quatre enfants, dont un fils, Humbert de Mailly, comte de Châlon, explorateur célèbre ; 3° Aliénore de Mailly, mariée en 1848 à Jacques de Chastenet, comte de Puységur; 4° Adrienne de Maillly, unie en 1855 à Marie de Bourbon-Busset, comte de Lignières ; 5° Henriette de Mailly, conjointe en 1860 à Louis, prince de Lucinge-Faucigny ; et 6° Arnoldine de Mailly, chanoinesse de Sainte-Anne de Bavière (1).

FIEF DE LA CURE OU DU PRESBYTÈRE

Ce fief, tenu à la foi et hommage simple de la baronnie de Château-du-Loir, appartenait aux curés de Requeil et consistait « en la maison presbiteralle, jar-

(1) A. Ledru, *Histoire de la Maison de Mailly*, t. I, p. 523-527.

din, fuye et garanne, rentes seigneurialles, censives, montant à 29 s., ...profits, lots et ventes et autres droits quand le cas y échet », avec droit de simple voirie et justice foncière. Le 6 juin 1673, Me René Philoche, curé de la paroisse, l'échangea avec l'agrément des habitants, contre 80 livres de rente à constituer sur « un fond d'héritage bien garanty », avec Mre François de La Rivière, seigneur de La Roche-de-Vaux, qui le réunit à cette terre par lettres patentes datées de juillet 1674 (1).

Le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans* mentionne au XIe siècle plusieurs chevaliers du nom de Requeil *(Rescolio)*. N'étaient-ils point à cette époque seigneurs de ce fief, devenu plus tard, par donation, celui de la Cure? Nous le croyons volontiers.

Girard et Richard de Requeil et leurs fils Ingelbaud, Eudes et Hugues sont témoins, vers 1080, d'une charte en faveur de cette abbaye. Quelques années plus tard, Hugues de Requeil, chevalier, blessé mortellement près de Parennes (2), donna à Reginald, abbé de Saint-Vincent, qui, par hasard, se trouvait là et le confessa, tout ce qu'il possédait dans la paroisse d'Athenay (3), c'est-à-dire l'autel, les prémisses, la sépulture et les dîmes de tous les légumes et des brebis, porcs, veaux, laines, lins et chanvres. En reconnaissance, l'abbé lui accorda la confraternité de l'abbaye de Saint-Vincent et donna quarante sous de deniers à Gonthier, son frère et seul héritier, et trois septiers de froment à Jean de Lucé, chevalier, et à sa femme Alsende, nièce de Hugues de Requeil, pour jouir en paix de ces libéralités (4).

(1) Archives de la Sarthe, G. 882.

(2) Parennes, canton de Sillé-le-Guillaume.

(3) Athenay, aujourd'hui réuni à Chemiré-le-Gaudin, canton de La Suze.

(4) Abbé Rob. Charles et S. Menjot d'Elbenne, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans*, p. 185 et 280.

LAUNAY

Le fief de Launay faisait partie du domaine du prieuré de Château-l'Hermitage. Le 14 mars 1567, Jacques de La Taillaye, prieur de Château et tout le couvent dudit lieu, « indampne » à Me Pierre Bauldry, curé de Saint-Pierre de Requeil, et à ses successeurs, « la cuisine de la maison pbral dudict Requeil *de nouvel édiffiée*, une petite portion de la gallerye dudict lieu avec portion d'une petite court en laquelle est situé le puiz dudict lieu, joignant dung cousté aux choses de Félix Fleuriau, daultre et bout aux choses dudict presbitaire, daultre bout au petit cimetière », à la charge d'en payer la somme de quatre soulz tournois de rente inféodée par chacuns ans au jour et feste des Trépassez... à la recette de Chasteaux Lhermitage... et oultre et sans diminution de ladicte rente payer pour ladvenir à ladicte recepte à mutation de curé soit par mort, permutation, résignation ou aultrement la somme de dix soulz tournois ». Ils font ce don « pour demeurer tousiours », eux et leurs successeurs, « au nombre des bienfaicteurs et augmentateurs es prières de ladicte église de Requeil ».

Cette portion du presbytère relevait à foi et hommage et à 10 d. de cens du fief de Launay ; une pièce de terre de la cure, de deux journaux, nommée le Clos du Cimetière, et « sise au dedans des vergers du presbitaire », en était aussi vassale sous la charge de 6 s. 4 d. de cens au jour des Trépassés.

Une partie de la métairie de Launay relevait de Passau, à Mansigné. Henri de Voleige de Verdigny, prieur claustral de Château-l'Hermitage en fit aveu le 13 mai 1748 (1).

(1) Archives de la Sarthe, G. 882. — Etude de Pontvallain, minutes Lorin.

LA SERVINIÈRE

Les détenteurs de la terre et fief de La Servinière relevaient du seigneur du Bouchet-aux-Corneilles à foi et hommage simple et à 20 d. de service. En 1609, François Moreau, sieur de La Poissonnière, « pour la moytié par indivis de 6 septiers de seigle et ung septier d'orge », mesure de Château-du-Loir, et deux chapons qu'il avait droit de prendre sur le lieu de La Servinière, devait foi et hommage simple et un cheval de service à la seigneurie de Passau, à Mansigné (1).

LA GRANDE-COUPERIE

Ce fief appartenait au prieuré de Château-l'Hermitage et relevait en partie de la baronnie de Brouassin, à Mansigné, sous le devoir de 10 s. de service. Une pièce de terre labourable de trois journaux et une autre de deux journaux, « sises au-dessus du grand cimetière » et faisant partie du domaine de la cure de Requeil, lui payaient chaque année 4 s. 4 d. de cens au jour des Trépassés (2). Une portion de la métairie de La Grande-Couperie était comprise dans la vassalité du fief de Courcelles.

LA PETITE-COUPERIE
aliàs LA COUPERIE

Les seigneurs de ce fief devaient à la fabrique de Requeil un quarteron de cire pour faire les chandelles des Ténèbres, une torche de cire de deux livres « au jour des Grandes Pasques », et l'entretien d'huile d'une lampe devant l'image de Notre-Dame aux quatre fêtes

(1) Archives nationales, P. 353[2] et 358.
(2) Archives de la Sarthe, G. 882.

annuelles et aux jours de Notre-Dame, à la charge par le curé de dire chaque année un service et deux grandes messes avec vigiles des morts à l'intention de leurs prédécesseurs (1).

Il appartenait, en 1458, à Jean de La Couperie; en 1525, à Jean Couperie le jeune; en 1605, à Antoine Hardouin; en 1663 et 1694, à Antoine Hardouin, sieur du Ravoir, conseiller du roi, élu en l'élection de La Flèche; en 1733 et 1734, à Jacques-René Hardouin, sieur du Ravoir; en 1765 et 1785, à Pierre Lefebvre, d'Ecommoy, à cause de Marguerite Hureau, sa femme (2).

LA GOÜÉTERIE

La Gouaisterie ou Gouéterie, tenue à foi et hommage simple du prieuré de Château-l'Hermitage, était chargée d'une rente de 6 boisseaux de seigle à l'Angevine et de 10 s. à la Chandeleur, donnée à la fabrique de Requeil par Fouquet Couperye pour faire dire deux messes basses chaque année pour le repos de son âme. Le lieu de La Herse était dans sa vassalité.

Elle appartenait, en 1551, à Jehan Coupperie l'aîné; en 1557, à Gervaise Coupperie; en 1597, à Hiérosme Coupperie ou Couperie, sieur de La Gouesterie; en 1607 et 1621, à Antoinette Houdayer, fille de Jean Houdayer et de Louise Couperie (3).

LES VIGNES

Le fief des Vignes, tenu à foi et hommage simple de la baronnie de Château-du-Loir, était possédé, en 1489, en partie seulement par Mathurin Bonnet, marchand, à cause de sa femme, fille de feu Laurent Huet;

(1) Archives de la fabrique de Requeil.
(2) Archives de la fabrique de Requeil.
(3) Archives de la fabrique de Requeil.

et aux XVII[e] et XVIII[e] siècles par les seigneurs de La Roche-de-Vaux (1).

LA BOYSSONNIÈRE

Jean Branlart, son seigneur, en rend aveu à la baronnie de Château-du-Loir en 1489 (2).

H. ROQUET.

(A suivre.)

(1) Archives nation., P. 348 *bis*.

(2) Archives nation., P. 348 *bis* et 358[3]. — Archives de la fabr. de Requeil.



M. BRETONNIER

VICAIRE A DISSÉ-SOUS-LE-LUDE

GUILLOTINÉ A ANGERS

M. Charles-André Bretonnier, né à Morannes en 1764, était vicaire au Vieil-Baugé quand éclata la Révolution. Il refusa le serment à la constitution civile du clergé, et, vers le mois de mai 1791, alla se réfugier à Dissé-sous-Le-Lude, chez son frère aîné, M. Pierre-Maurice-René Bretonnier, curé de cette paroisse, lui aussi réfractaire. Il y remplit quelque temps les fonctions de vicaire. Au mois de novembre, il alla habiter chez sa mère, aux Rosiers (Maine-et-Loire). Afin d'obéir à l'arrêté du département du 1er février 1792 enjoignant à tous les prêtres non conformistes de venir résider au chef-lieu, M. Bretonnier quitta sa mère le 20 mars pour venir à Angers, chez Mme veuve Corvaisier, rue Montauban (1). Le 17 juin 1792, il put échapper à l'internement général des prêtres insermentés, et resta caché dans différentes maisons jusqu'en 1793. Il passa alors en Vendée.

Arrêté à Chalonnes-sur-Loire le 26 octobre 1793 (2), il fut le même jour interrogé comme suit par la municipalité du lieu (3) :

Quels sont vos nom, profession, origine et domicile ? — Charles-André Bretonnier, né à Saint-Aubin de Morannes. J'ai été vicaire au Vieil-Baugé (Maine-et-Loire), d'où je suis sorti il y a environ trois ans. A cette époque je me réfugiai chez Pierre Bretonnier, mon frère, curé de Dissé-sous-Le-Lude, où je suis

(1) *Archives de la mairie d'Angers*, p. 1.

(2) Il fut arrêté « sur la levée de Chalonnes-sur-Loire, près la chapelle. »

(3) *Archives de Maine-et-Loire*, L. 376.

resté six mois. De là je suis venu à Angers (1), chez Mme veuve Corvaisier, rue Montauban, où je suis resté six mois. Sorti de cette maison, je me suis réfugié dans plusieurs autres à Angers l'espace de six autres mois. Je ne me rappelle pas les noms de ceux qui m'ont retiré chez eux.

Avez-vous obéi à la loi ainsi que votre frère (2). ? — Ni mon frère ni moi n'avons prêté le serment.

Qui vous a délivré le passeport dont vous êtes nanti (3) ? — Je ne connais pas la personne qui m'en a fait présent. Ce passeport était en blanc, excepté qu'il était signé.

Qui vous a rempli ce passeport ? — Je ne connais pas la personne.

En quel endroit l'avez-vous fait remplir ? — A Saint-Laurent-de-la-Plaine, d'où je sors présentement, au commencement de ce mois.

Où aviez-vous dessein d'aller présentement ? — A Angers.

La municipalité Chalonnaise, après l'avoir fait fouiller (4), l'envoya le lendemain 27 octobre au comité révolutionnaire d'Angers. La garde nationale de Rochefort-sur-Loire fut chargée de cette opération. Sitôt arrivé, il fut interné à la prison nationale, place des Halles. Le 30 octobre, les commissaires du comité révolutionnaire angevin vinrent l'y interroger de la manière qui suit (5) :

(1) On a oublié de mentionner son séjour de 5 mois aux Rosiers, qui est attesté par M. Bretonnier lui-même dans sa déclaration à la municipalité d'Angers le 21 mars 1792.

(2) Le curé de Dissé-sous-Le-Lude n'arriva à Angers que le 14 avril 1792. Le surlendemain il déclare à la municipalité de cette ville qu'il a résidé chez sa mère, aux Rosiers, depuis huit jours, et qu'il habite à Angers chez Mlle Métivier, sur le tertre Saint-Laurent. Très peu de temps après, il alla loger chez Mlle Brideau, faubourg Saint-Michel, cour Saint-Pierre.

(3) Ce passeport, daté du 26 février 1793, était signé : Maussion, officier municipal d'Angers, Barillre, officier municipal d'Angers, et Girault, notable de la ville d'Angers.

(4) On verra plus loin les pièces trouvées sur lui.

(5) *Archives de la Cour d'Appel d'Angers.*

Quels sont vos nom, âge et qualité ? — Charles-André Bretonnier, âgé de 29 ans, prêtre non assermenté.

Où avez-vous été arrêté ? — Au-dessus de Chalonnes.

Que faisiez-vous dans un pays occupé par les brigands ? — Je n'y faisais rien. Cependant à Rochefort où j'ai été environ un mois, j'ai dit 7 à 8 fois la messe, ai harangué le peuple deux ou trois fois à l'autel, ai enterré autant que je puis me rappeler et aussi baptisé (1).

Pourquoi, ayant refusé le serment exigé par la loi, étant sorti par ce refus de Dissé-sous-Le-Lude dont vous étiez le vicaire, de là étant passé dans les Mauges, pourquoi y avez-vous exercé des fonctions pour lesquelles vous n'aviez nul caractère, nulle autorisation d'une autorité quelconque, civile ou militaire ? — J'ai été prié par le comité contre-révolutionnaire de Rochefort d'y faire les fonctions du curé constitutionnel pour lors absent. Je n'avais nul caractère pour cela.

Quel costume portiez-vous parmi les brigands ? — Je portais un habit bourgeois.

N'étiez-vous pas membre d'un comité contre-révolutionnaire ? Dans les actes publiés que vous avez faits, n'avez-vous pas débuté par ces mots : « De par le roi », et ne les avez-vous pas terminés au nom d'un prétendu roi Louis XVII ? — Je n'ai jamais été membre d'aucun comité. Je n'ai jamais commencé ni fini les actes que j'ai faits par les mots ci-dessus cités.

Où avez-vous pris et que faisiez-vous d'une pièce intitulée *Louis XVI aux Français*, air *Pauvre Jacques*, d'une autre intitulée *Chanson nouvelle*, sur l'*air de Joconde*, d'une autre enfin intitulée *Testament de Louis Capet* (2) ? — Les deux chansons m'ont été prêtées

(1) Au commencement d'octobre 1793, on trouve son nom sur les registres de Denée, comme « prêtre catholique. »

(2) Ces deux chansons se trouvent dans le dossier.

par Mlle Bolois, qui a son domicile dans le pays de Saint-Christophe, maintenant incendié par les troupes de la république. Le *Testament de Louis Capet* a été acheté chez le citoyen Mame, imprimeur. Je ne faisais rien de ces pièces.

Dans quel pays est le nommé Meilloc, prêtre du ci-devant séminaire d'Angers, dont vous avez une lettre (1) ? — Je le crois dans le pays de Beaupreau.

Est-ce à vous que l'évêque d'Angers a accordé des pouvoirs de bénir et brigitter 500 chapelets et autres giries de cette espèce ? — Oui.

D'où tenez-vous un passeport imprimé intitulé « De par le Roi », apostillé de ces mots : « l'an 1er du règne de Louis XVII », et signé « Pelletier, membre du comité de Champtocé ? » — Je l'ai pris à Angers, le 25 juin dernier, lors du séjour des brigands en cette ville, et ce sont MM. d'Elbée et de Fesque qui me l'ont donné.

Dans quel pays vous êtes-vous rendu en quittant Angers ? — A Saint-Jean-de-Linière, à Champtocé (2), à Saint-Florent-le-Vieil, de là à Angers, et ce fut alors que le Comité contre-révolutionnaire de Rochefort-sur-Loire me fit prier verbalement de me rendre auprès de lui, ce que je fis.

Connaissez-vous la loi dont un des articles porte que quiconque sera trouvé porteur d'un passeport, bon, billet ou acte quelconque, signés au nom d'un prétendu roi Louis XVII, sera puni de la peine de mort? — Je ne connais pas cette loi.

Dans combien de batailles avez-vous suivi les brigands et de quelles armes vous serviez-vous dans les

(1) On avait trouvé sur lui, à Chalonnes, une lettre à lui adressée le 12 août 1793, signée *Meilloc*. C'était le supérieur du séminaire d'Angers, devenu l'administrateur du diocèse.

(2) M. Bretonnier quitta Angers le 25 juin 1795, avec son passeport de l'armée catholique et royale, et passa à Champtocé le 26; il y fit viser son passeport par Pelletier, membre du Comité. Il fit encore viser son passeport à Chalonnes-sur-Loire, le 10 juillet, par Davy, membre du Comité catholique et royaliste.

combats? — Je ne me suis jamais trouvé à aucune action, et je ne me suis servi d'aucune arme.

Où avez-vous reçu vos blessures? — Ayant été conduit devant la municipalité de Chalonnes-sur-Loire, j'ai été dépouillé et je me suis vu enlever mon argent et mes papiers. En arrivant à Angers, je demandai à lâcher de l'eau; profitant de cette permission, j'ai voulu fuir, et alors les soldats de la république coururent après moi, me sabrèrent et me mirent dans l'état où je suis.

Le 4 novembre, M. Bretonnier fut extrait de la prison nationale et amené devant la Commission militaire siégeant aux Jacobins (1) :

Quels sont vos nom, âge, profession et demeure? — Charles-André Bretonnier, de Morannes, prêtre non assermenté, âgé de 29 ans.

Qu'avez-vous à répondre au sujet des pièces rapportées dans l'interrogatoire que vous avez subi au Comité révolutionnaire? — Je n'ai jamais été avec les brigands; je n'ai jamais fait usage des pièces trouvées sur moi et dont on vient de me donner lecture.

Condamné à mort (2) séance tenante, M. Bretonnier fut le même jour, 4 novembre, à quatre heures du soir, guillotiné sur la place du Ralliement, à Angers (3).

F. UZUREAU,

Directeur de l'*Anjou Historique*.

(1) *Archives de la Cour d'Appel.*

(2) *Motifs de sa condamnation à mort :* 1.) Avoir eu des intelligences avec les brigands de la Vendée. 2.) Avoir accepté et exercé les fonctions de vicaire dans un pays envahi par ces brigands. 3.) Avoir été l'un des principaux auteurs de leurs rassemblements contre-révolutionnaires. 4.) Avoir été nanti d'un passeport au nom d'un prétendu Louis XVII, ainsi que de plusieurs chansons royalistes et autres pièces contre-révolutionnaires. 5.) Avoir provoqué au rétablissement de la royauté et à l'asservissement du peuple français.

(3) Le 11 décembre 1793, la municipalité des Rosiers traduisit devant le comité révolutionnaire de Saumur la veuve Bretonnier et sa famille, sous prétexte qu'étant mère de deux prêtres non conformistes elle avait eu sans doute des intelligences avec les brigands de la Vendée (L. 1191).

LES ANCIENS CURÉS DE NOYEN

LES SŒURS

Les Sœurs de l'Ecole communale avaient suivi le bon exemple du clergé de Saint-Pierre. Les délégués de la commune se rendirent chez elles pour s'assurer si elles voulaient se soumettre à ce qu'on leur demandait : d'assister aux offices à Saint-Germain et de cesser « de donner du scandale ». Ces religieuses étaient au nombre de quatre : Madeleine Hubert et Louise Roussel, sœurs de charité et maîtresses d'école, sœur Chenel et sœur Anne, garde-malades. Elles ne furent nullement intimidées et répondirent que leur conscience ne leur permettait pas d'accepter le serment ordonné par la loi et d'assister aux offices.

Le 18 juillet 1792 on exigea formellement le serment des sœurs qui le refusèrent. Quelques personnes se croyant fondées par ce refus « à expulser non seulement les sœurs de l'école, mais encore les sœurs de charité dont l'établissement est depuis longtemps confondu avec le premier, le Conseil, craignant que par l'idée erronée que ces personnes ont d'un ordre supérieur, elles ne se portassent à des extrémités qui pourraient troubler l'ordre en attentant à la liberté individuelle, contre l'esprit de la Loy, croit de la prudence et même du devoir de la Municipalité de mettre les sœurs sous sa sauvegarde et de faire l'inventaire de leurs biens, comme elles l'ont accepté ».

Mais sur leur refus de prêter serment, on leur fit savoir qu'elles eussent à cesser leurs fonctions de

maîtresses d'école. Quand il s'agit de constituer un gardien des effets inventoriés, M. Cottereau dit qu'on pouvait se confier à la loyauté des sœurs et qu'au surplus, il se faisait caution et responsable pour elles.

Malgré le beau rôle que se donnait M. Duportal dans toutes les fêtes civiles et religieuses, il ne pouvait empêcher les fidèles de lui faire mauvais visage et de fuir son église et ses cérémonies. Les religieuses s'étaient ouvertement révoltées et préféraient se priver de toute consolation spirituelle plutôt que de fréquenter des prêtres qu'elles jugeaient indignes désormais de leur confiance. Sur la sollicitation du malheureux curé jureur et d'accord avec lui, la Municipalité tenta d'amener la paroisse entière à reconnaître l'autorité du pasteur assermenté. On organisa une grande fête dont le résultat devait être de rétablir la concorde et l'harmonie ; on fit auparavant une longue, enchevêtrée, solennelle proclamation aux citoyens.

FÊTE CONSTITUTIONNELLE

« Aujourd'hui 29 septembre 1792, an Ier de la République française, le conseil considérant que la patrie parvenue graduellement au plus grand danger par la division des oppignons *(sic)* tant civiles que religieuses, depuis le commencement de la Révolution, que l'état d'anarchie dans lequel la France est plongée peut nous précipiter dans les plus grands malheurs, qu'il ne nous reste plus qu'une seule et unique ressource pour sauver l'Etat, celle d'une réunion franche et amicale, au moyen de laquelle il ne reste plus qu'un même esprit et une même volonté, plus de divisions, plus de dissensions, plus de diversités d'*oppignons* religieuses marquées extérieurement et de manière à laisser croire que l'on fait secte à part, ce qui ne

tend qu'à troubler la société et à nous entraîner de plus en plus vers une ruine totale. — Considérant que de tous les moyens les plus propres à parvenir à ce but ceux de la modération, de la douceur et de la persuasion sont préférables, — que ceux de la violence, loin de ramener les esprits aux vrais principes ne tendent qu'à les irriter et leur faire prendre en aversion le parti que la raison et leurs intérêts seul prescrit. Ouvrons l'histoire ! nous en verrons mille exemples ! Dans cette commune il existe de ces êtres faibles et pusillanimes qui croiraient offenser la Divinité en assistant à la messe d'un prêtre assermenté ou en prêtant un serment qui doit être dans le cœur de tous les bons Français. Ils ne méritent pas qu'on y fasse la plus légère attention, ils sont plus dignes de pitié que de tout autre sentiment. Bientôt nous les verrons se ranger sans contrainte vers la grande majorité, honteux et confus de leurs erreurs. En conséquence on arrête que tous les gens des deux sexes, depuis quinze ans et au delà, sans exception, à moins que ce ne soit pour cause légitime et connue, sont invités à assister le dimanche 30 à l'une des deux messes à Saint-Germain ; et après Vêpres tous se rendront sur la place pour y prêter le serment civique. Dans cette cérémonie auguste où doivent présider la liberté et l'égalité, l'union et la fraternité, nulle contrainte, nulle violence ne seront exercées ; elles seraient trop contradictoires avec l'action. Aucune dénomination offensante, telle que celle d'aristocrate ni de démocrate ne sera prononcée ; mais on peut assurer avec sertitude *(sic)* que quiconque négligerait de se rendre à cette invitation amicale, sans cause légitime, serait vu d'un mauvais œil de ses concitoyens et considéré comme ennemy de l'ordre et de la paix et traité en conséquence. »

On jugea que le lieu le plus convenable pour cette auguste cérémonie était la Croix de la Maladrerie et

en cas de mauvais temps l'ancienne église de Saint-Pierre. Le corps municipal escorté de la garde partit de la mairie aux détonations de trois coups de canon; on fit encore parler la poudre durant le serment qui fut prononcé et durant le chant du *Te Deum.* Laissons d'ailleurs notre complaisant et verbeux M. Couët nous raconter la fête.

« Le conseil municipal de retour à la chambre a cru devoir consigner sur le registre le rapport d'une fête dont les résultats sont du plus heureux augure pour la commune.

« Après Vêpres, tous les citoyens, tambours battant, drapeaux volant, se sont rendus en ordre sur le terrain de la Croix de la Maladrerie, comme étant le plus spacieux. La joie la plus vive et la plus vraie rayonnait sur toutes les figures et offrant le spectacle le plus agréable et le plus touchant à la fois. Plusieurs discours tendant à ramener les esprits au seul point d'unité si désirable ont été prononcés; le serment prescrit a été prêté par la Municipalité et la Garde nationale, ensuite de quoi les citoyens des deux sexes, confondus, mais avec ordre ont défilé successivement sous les drapeaux en répétant avec une sorte d'enthousiasme : Je le jure ! — Les cris de : Vive la Nation ! Vive le Roy ! Vive la Liberté ! Sûreté pour les personnes ! Sûreté pour les propriétés ! se sont fait entendre. »

Le lendemain de cette fête, 30 septembre, un des membres du conseil rappellant l'abolition des privilèges, déclara que quelques particuliers jouissaient encore ici du privilège de places de bancs à l'église, dont il demanda la suppression au nom de l'égalité. Cette motion fut accordée et les bancs mis à l'enchère. La fabrique, était sans doute enrichie depuis la suppression de la paroisse Saint-Pierre. Car nous voyons le 4 novembre 1792, sur la demande du curé Duportal, le procureur de la fabrique, l'inévitable M. Couët,

autorisé par la Municipalité, acheter deux encensoirs, faire changer le soleil (l'ostensoir) de ladite église qui était hors de service et acheter trois chapes rouges et trois noires. Mais si on était large d'un côté, on regagnait cela de l'autre : car le onze suivant on supprima les distinctions au carillon des baptêmes qui fut le même pour tous les enfants et gratuit dans tous les cas.

DISPARITION DES REGISTRES PAROISSIAUX

Le douze du même mois, on vint prendre à Saint-Germain les registres de naissance et autres. M. Duportal ne fit aucune difficulté pour s'en dépouiller : il ouvrit même les portes de la sacristie. Il y avait 25 registres reliés en parchemin et 34 soit en parchemin ou en carton, depuis 1580 jusqu'en 1792. Cette note des registres municipaux est signée de Messieurs Degoulet, maire et Cottereau, officier public (1).

LA RELIGION SUPPRIMÉE

Ce qui devait arriver se produisit : les esprits clairvoyants avaient remarqué dans les mesures prises dès le début de la Révolution contre les prêtres le commencement d'une guerre à outrance à la religion catholique. Après avoir essayé d'avilir le corps sacerdotal en l'entraînant dans le schisme, il fallait le détruire complètement puisque la manœuvre avait échoué. On déporta donc les prêtres restés fidèles comme nous le verrons ; on persécuta ceux qui

(1) Où sont ces registres ? Car la paroisse ne les possède plus, ni la commune, sauf quelques-uns (trois ou quatre). Ils furent rendus à la fabrique de Saint-Germain et prêtés depuis par M. le curé Guillier à un prêtre s'occupant d'histoire locale, mort aujourd'hui. Les archives de Noyen qui lui avaient été prêtées n'ont jamais été rendues ni par lui ni par ses héritiers.

échappèrent à l'exil ; enfin on se débarrassa des assermentés dont quelques-uns devenus de vrais démagogues se livraient à de scandaleuses excentricités ; on leur demanda de cesser l'exercice de tout culte et de livrer leurs lettres de prêtrise. De nombreux efforts furent faits pour les pousser à de sacrilèges unions ; quelques malheureux seulement tombèrent jusqu'à cet excès de débordement.

LE PASTEUR INFIDÈLE

Les prêtres constitutionnels devaient payer bien cher leur avarice, leur ambition ou leur faiblesse. Consternés des excès de la Révolution, déchus de leurs fonctions, privés de leur traitement, objet de mépris pour les uns, de défiance pour les autres, ils connurent des jours de honte et de misère. La disgrâce en ramena beaucoup dans le sein de l'Eglise. Hélas ! M. Duportal (et c'est là sa grande faute) se soumit aux nouvelles injonctions du gouvernement révolutionnaire. Son vicaire assermenté Le Tourneux en fit autant.

« 29 Ventôse an II. Les citoyens Vincent et Le Tourneux, ci-devant curé et vicaire de cette commune se sont présentés à la mairie et nous ont dit qu'hier au soir ils avaient reçu chacun une lettre de l'agent du district de Sablé, par laquelle il leur était enjoint de cesser leurs fonctions ecclésiastiques et que désirant se conformer aux ordres qu'ils venaient de recevoir, ils nous ont déclaré qu'ayant toujours fait profession de vrais républicains, qualité qu'ils voulaient toujours conserver, ils venaient pour satisfaire aux ordres qui leur étaient adressés. En conséquence, ils nous ont dit que pour montrer leur obéissance à ces injonctions ils étaient dans l'intention de cesser dès ce jour leurs fonctions. Nous avons aussitôt décidé que deux commissaires pris parmi nous se transpor-

teraient avec deux membres du comité de surveillance, en l'église, afin de faire ramasser les ornements en lieu sûr ainsi que argenteries, cuivreries et autres meubles servant au culte. » Tout fut mis sous clef et la sacristie fermée. On attendit pour fermer l'église elle-même des ordres supérieurs, à cause de l'horloge dont le service aurait forcément été interrompu.

Le parti antireligieux l'emportait donc et M. Duportal put voir, mais trop tard, que ses coupables compromissions, et ses trop grandes faiblesses n'avaient rien sauvé. En cédant il s'était abaissé ; d'autres en luttant s'étaient grandis et avaient montré aux foules ce qu'est une âme vraiment sacerdotale.

Du serment on peut penser différemment : les passions de l'époque, la bonne foi peut-être des jureurs, leur désir de rester malgré tout au milieu de leurs ouailles pour y tenter encore le bien, divers autres motifs peuvent atténuer leur faute ; mais la renonciation des prêtres à leurs fonctions et la remise de leurs lettres d'ordination, pour qui ne se paie pas de mots : c'est l'apostasie !

Une fois les temples fermés, au culte du vrai Dieu allait succéder celui de la Raison symbolisée par des courtisanes ; aux cérémonies saintes et dignes du catholicisme succèderaient de sottes parodies et d'infâmes réjouissances. Le sang Rédempteur du Christ cessant de couler sur l'autel, celui de l'homme allait baigner les échafauds : jamais on n'échappera à cette loi du sang.

Pour remplacer la Messe, on organisa le jour de la décade une réunion durant laquelle un citoyen lisait les lois et en faisait une sorte de commentaire... les gens n'y venaient pas. Il fallut un arrêté ordonnant « que tous les citoyens soient tenus d'envoyer au moins une personne de leur maison au temple de la Raison. »

Il est difficile d'expliquer la conduite des bourgeois

et notables de l'époque à Noyen comme ailleurs : hommes bien pensants, religieux au fond, amis de l'ordre et de la paix, comment arrivèrent-ils à ces excès ? Mais passons ! il serait pénible pour certains que nous insistions : le malheur du temps, la crainte surtout qu'inspiraient les agitateurs sont la raison et l'excuse de ces anomalies. A quel motif en particulier céda M. Duportal ; car il fut de ceux, qui malgré leur manque d'énergie et de caractère sacerdotal, gardèrent une vie au-dessus de tout soupçon. Hélas ! attaché à son bénéfice, il fit tout pour le garder. Bien vu de tous, il voulait conserver un poste où il se plaisait. La paix relative dans laquelle il exerça quelque temps son ministère après son serment entretint ses illusions. Il faut avouer aussi, d'après l'étude de son caractère et de ses actes, que ses tendances le portaient à marcher à côté des novateurs. Dans une autre partie de notre travail, nous le voyons patriote à outrance, aimant les fêtes nationales ; ses discours sont pleins de tirades philosophiques, creuses et pompeuses de l'époque ; il est l'ami des Couët, des Morin et autres « Amis de la Constitution ».

Aussi quand il se vit suspect, révoqué de ses fonctions, obligé de livrer ses lettres de prêtrise, quelle amertume dut emplir son âme ! Et le pasteur infidèle, ne dut-il pas rougir plus d'une fois en voyant ses ouailles s'éloigner de lui ? Et comment pourrait-il avoir la conscience en paix en songeant à son confrère l'ex-curé de Saint-Pierre et à ses deux compagnons d'exil M. Bonouvrier et M. Buisneau ?

MARTYRS DE LA FOI

Après avoir été détenu quelque temps à Laval, M. Laigre-Després fut transporté l'année suivante (1793) à l'île de Jersey avec près de 4.000 prêtres. En juillet 1796, le gouverneur anglais de l'île, Lord Gordon,

craignant une attaque des révolutionnaires contre ses protégés, voulut armer ces prêtres qui refusèrent : on les fit passer en Angleterre sauf ceux qui étaient malades ou âgés. Le gouvernement anglais eut vis-à-vis d'eux une noble conduite ; il leur céda le château royal de Winchester et s'honora de leur accorder une pension inscrite à la dette publique. Malgré les édits protestants contre les catholiques et leur culte, en particulier contre la célébration de la messe, nul ne les inquiéta. Ceux qui le purent parmi ces prêtres se mirent à travailler ; c'est ainsi qu'un ancien évêque du Mans, Mgr de Grimaldi, utilisa son remarquable talent de peintre en miniature.

Plus tard un certain nombre de prêtres furent transportés en Espagne où se trouvaient déjà des prêtres français exilés. M. Després fut du nombre ; il résida à Orense, où il eut pour compagnon, un ancien vicaire de Sainte-Suzanne, l'abbé J. Coignard. Il y retrouva peut-être également ses deux confrères de Noyen Messieurs Bonouvrier et Buisneau.

Tous deux s'étaient rendus à la Mission au Mans ; l'ex-principal du petit collège de Noyen avait 42 ans quand il revint au Mans où il était né, ainsi que son compagnon M. Bonouvrier, âgé de 29 ans. Au bout d'un certain temps, le gouvernement révolutionnaire voulut se débarrasser de ces prêtres et résolut de les exiler. En conséquence, vers la fin d'août 1792, deux détachements furent formés de ces prisonniers et on les achemina vers Nantes, à pied, par étapes. Il faut lire dans Dom Piolin, le récit de cet exode pour savoir quels outrages durent endurer ces malheureux prêtres. Ce voyage dura plus d'un mois ; nos deux compatriotes faisaient partie du 2e détachement ; ils purent ainsi se soutenir et s'encourager l'un l'autre. Cent douze prêtres s'embarquèrent à Paimbœuf sur l'*Aurore*, le 2 octobre, et furent mis à terre à La Corogne (Espagne), une semaine plus tard. M. Buisneau ne

devait pas revoir la France, il mourut à Tuy, en Galice. Heureux ces prêtres, qui purent trouver à l'étranger un abri contre les fureurs révolutionnaires. D'autres, enfermés dans d'affreux pontons à La Rochelle ou à Rochefort y moururent, ou, s'ils furent plus tard exilés, ils ne purent se remettre des souffrances endurées. Tel fut le sort réservé à un prêtre dont le nom tient aussi à l'histoire de Noyen : Jean Babin, né en 1736 à Saint-Symphorien, fut plusieurs années vicaire à Noyen. Après avoir souffert sur les pontons, il fut enfin déporté et mourut en exil, épuisé par les fatigues de sa captivité. Nous avons donné ailleurs (1) des renseignements curieux et inédits sur la vie des prêtres manceaux exilés en Espagne.

Toutefois, durant la période de la Terreur, Noyen ne resta pas sans prêtres. L'évêque du Mans, Mgr de Gonsans, bien qu'éloigné de son diocèse, ne cessait de s'en occuper, en y envoyant des émissaires, en y adressant des lettres secrètes d'encouragement aux ecclésiastiques fidèles qui y demeuraient cachés. D'abord retiré à Paris, puis à Paderborn (Allemagne) où il mourut, le prélat avait accordé toutes les permissions nécessitées par les circonstances pour faciliter l'exercice du culte dans les domiciles privés, malgré la pauvreté des moyens et l'absence de ce qui pouvait être réclamé par la liturgie. Les prêtres célébrèrent alors sans ornements, dans des calices de fer ou d'étain, dans des verres ordinaires ; nous savons une maison où fut longtemps conservé un verre qui servit au Saint-Sacrifice de la Messe. Quel zèle et quel courage il fallut aux dévoués ministres de la religion pour leur sainte mais périlleuse mission ! Poursuivis et traqués, ils vivaient à l'aventure, cachés

(1) Histoire d'Ecommoy publiée dans l'*Ami des Familles*, bulletin paroissial d'Ecommoy. Les anciens curés : M. Bouin, numéros 18-19, 1903.

et déguisés. Quelle confiance il leur fallait aussi dans les chrétiens fidèles, au milieu de tant de défaillances : ils se confiaient parfois à des inconnus, de nuit comme de jour.

ANECDOTES

A Noyen, deux prêtres vécurent de cette façon : M. Tessier, âgé déjà, avait été vicaire de M. Le Conte vers 1750 ; un autre « M. Charles était aumônier des royalistes ». Qui était-il ? d'où venait-il ? que signifie ce titre ? nous l'ignorons. Nous avons seulement pu constater à deux reprises différentes la conformité de la tradition avec les notes venues en notre possession. S'il faut en croire ces souvenirs, M. Tessier serait mort d'une manière tragique. Il célébrait une nuit les Saints Mystères dans une maison récemment démolie de la rue des Vieux-Moulins. Il avait commencé la Messe lorsqu'il fut renversé sur l'autel improvisé, par une mort foudroyante. Ce prêtre avait fait faire à plusieurs enfants de Noyen leur première communion. Dans une honorable famille on se transmettait le récit de la première communion d'une aïeule, morte dans un âge fort avancé.

Maurice LEVEAU.



A PROPOS

DE DEUX LETTRES INÉDITES DE HENRI IV

(SUITE)

Pendant que se déroulaient ces événements, la future reine de France quittait l'Italie pour la France, et le roi, rassuré sur l'issue de la campagne, ne craignant aucune nouvelle attaque, s'apprêtait à aller jusqu'à Marseille recevoir Marie de Médicis :

Mon cousin (le connétable), je vous escrivis il n'y a que deux jours, par un de mes valets de pied. Depuis, m'estant survenu deux bonnes nouvelles, je n'ay voulu différer davantage à vous en faire part : l'une que receus hier une depesche de Florence, *comme mon mariage fut faict le cinquiesme avec grande pompe* et allegresse et que la royne debvoit partir le dix pour estre le XIIIIe à Livorne et le XX ou XXIe à Marseille, où la grande duchesse la veult accompaigner. L'aultre a esté la conclusion de la capitulation de Montmeillan, dont j'ay les hostages pour m'estre la place remise, au cas que dans le XVIe du prochain il ne comparoisse armée de la part du duc de Savoye, qui me fasse lever le siège ; ce qu'il ne peut entreprendre qu'avec un très grand effort, y estant jusques icy aussy mal préparé qu'il ayt esté depuis un mois. Avec ces deux bonnes nouvelles, *je me suis résolu de faire le voyage de Marseille* et m'en vais prendre le chemin par Lyon, pour venir au Rhosne, affin de faire meilleure diligence. *Car si j'entends que le duc de Savoye se remue, je ne veulx pas manquer de me trouver icy pour le recevoir...*

Cette lettre était du 19 octobre ; le roi avait commencé ses préparatifs de départ pour Marseille, mais le lendemain tout était changé :

... A mon lever j'ay eu un advis de bon lieu comme le duc de Savoye avoit desja assemblé les Espaignols du comte de Fuentès... et qu'il debvoit commencer à marcher le XXV[e] pour venir droict à Montmeillan, sur l'opinion de mon dict acheminement et de l'affaiblissement de l'armée par mon absence, comme il n'avoit pas mal discouru, car il est bien certain que en partant de l'armée, j'en amenais plus de mille bons chevaux. Ce que ayant bien considéré, j'ay esté contrainct de revenir d'opinion et de me résouldre, quoique à mon grand regret, *de manquer plutost un peu d'honnesteté, que de faiblir à ma réputation;* et partant de m'arrester icy jusques à tant que la capitulation dudict Montmeillan ayt eu son effet. Il faut, mon cousin (le connétable), que vous supplées à mon absence, et que vous me faictes ce service d'aller à Marseille faire la réception de la royne... Chambéry, ce XX octobre.

Ainsi le roi faisait passer l'intérêt de la France avant tout, et comme il le dit à la reine, la loi du devoir force celle de l'amour :

Ma femme, c'est avec un extresme desplaisir qu'il faille que le contentement que j'espérois recepvoir de vostre présence me soit retardé par les préparatifs que faict le duc de Savoye de venir secourir Montmélian. C'est encore une addition aux aultres subjects qu'il m'a donnés de ne l'aimer guère ; s'il a le courage de venir je lui paieray toutes ces debtes en un coup. Je ne seray point accusé que la beauté de ce pays, ny la plaisance qu'il y a en la demeure, m'y arreste : *la seule loy du debvoir force celle de l'amour...*

... Zamet... vous dira le regret que j'ay de n'estre moy-mesme porteur de mes nouvelles : *mais où il y va de l'honneur il fault que tout aultre chose cède.* Je prépare cependant icy tellement les affaires de M[r] de Savoye, que, s'il vient, *il sera receu à la réale...* Ce XXII[e] octobre (1).

Un prince qui comprenait ainsi son devoir pouvait écrire avec raison : « La France m'est bien obligée, car je travaille bien pour elle » (2). Le roi resta donc en Savoie, dans la crainte que le duc et son armée ne viennent au secours de Montmélian.

(1) Lettre missives, V. 329, 330.
(2) Lettres à la marquise de Verneuil, V. 321.

Le duc use de la même prudence et de la même lenteur en toutes choses, pour chercher la bataille, comme pour éluder les conditions d'un traité. Toutefois, le 2 novembre, le roi annonce que son ennemi se met en mouvement, et le 11 il le dit tout proche :

Ma femme.., je suis très marry que je ne me suis peu trouver sur le port à vostre arrivée, pour vous y rendre tous offices de bon marry et vous aider à vous consoler de vostre peine. Le duc de Savoye m'a privé de ce contentement, venant comme il faict au secours de Montmélian. Il arrive aujourd'huy au Val d'Aoste..... Ce II[e] novembre.

Ma femme, *tout le monde a tant crié après M. de Savoye, qu'enfin il est venu.* La teste de son armée est logée à deux villaiges deçà la montagne du petit s[t] Bernard ; depuis mercredy il y passe tousjours, et espérant aujourd'huy avoir tout passé, comme je le crois, pour marcher demain droict à moy, j'en feray de mesme, car j'iray coucher à Montmélian et lundy à Conflans ou à mon armée. Je prie Dieu que je vous puisse mander bientost quelque bonne nouvelle..... Ce XI[e] de novembre.

Le duc arrivait, en effet, par la vallée de la Tarentaise, et avec quinze mille hommes, accourait au secours de Montmélian. Du 11 au 15, le roi annonce chaque jour la bataille ; il va, dit-il, au-devant du duc « *luy faire l'honneur de son pays, auquel il a de présent peu de crédit* », mais le duc reconnaissant la force des armées royales ne voulut jamais engager la bataille, et se retira sans rien tenter pour sauver Montmélian. Le 16 novembre, le comte de Brandis qui tenait cette place la rendit comme le stipulaient les conditions de la capitulation.

Henri voulut, les jours suivants, « recognoistre l'armée du duc de Savoye, son courage et son logis, et pareillement celuy de la mienne... mais l'ennemy se montra si lasche... que, si j'eusse voulu le faire enfoncer, qu'ils eussent tout quicté ». Fort heureusement pour le duc, les neiges et le mauvais temps chassent les Français de la Savoie et « sauvent M. de

Savoye et son armée », mais le roi n'abandonne pas pour cela la campagne. Il ne restait plus guère au duc que deux places, Sainte-Catherine dans le Genevois et la citadelle de Bourg en Bresse. Depuis le 14 août, Biron tenait toujours assiégée cette dernière, sans pouvoir réduire la garnison : Elle avait du reste à sa tête un homme de cœur, Jean Amé de Bouvens.

Le 18 novembre, le roi lui fit des propositions :

Monsr de Bouvens, a présent que j'ay plus d'occasion que je n'avois d'espérer d'avoir bientost raison de la place que vous gardés, je vous veux faire cognoistre l'estime que je fais de ceux qui vous ressemblent en qualité, vertu et valeur, et vous tesmoigner ma bonté, en vous conviant de traicter avec moy d'une chose qui ne me peut fuir avec le temps, soit que la guerre continue ou que la paix se face. Car si vostre duc n'a peu secourir le chasteau de Montmeillan, auquel, par la capitulation, j'avois accordé un mois de temps pour luy donner loisir de le faire, comment pourra-t-il maintenant vous délivrer de la nécessité à laquelle vous estes reduict, ayant à combattre la saison, la longueur et incommodité des chemins, les advantages que l'occupation du pays et des passages des rivières m'a donnés sur luy, avec mon armée qui n'est pas moins puissante ny bien conduicte que la sienne.....

Quoy estant, vous amenderés grandement vostre condition, si dès à présent vous voulés traicter avec moy et me contenter, car je vous donneray occasion de vous louer de ma bonté.

Vous avés faict jusqu'à présent ce qu'un gentilhomme d'honneur et de courage pouvoit faire pour deffendre et conserver ceste place, ayant, en ce debvoir, surpassé tous les autres en pareille charge, que j'ay attaquez. Nul n'est obligé à faire l'impossible... Resolvés vous donc de faire ce que vous ne pouvés éviter. Vous y estes conseillé et convié par un prince qui faict profession de gloire et d'aimer et estimer les gens d'honneur.....

La réponse à ces propositions ne se fit pas attendre : et ce fut bien celle que le roi attendait d'un homme tel que Bouvens. En la lisant, on pense malgré soi à un autre soldat, homme de cœur aussi celui-là,

à Stœssel, qui en ce moment étonne le monde entier, soulève l'admiration de ses ennemis eux-mêmes, par l'héroïque résistance de Port-Arthur. Bouvens répondit au roi :

Sire,

Quand ceste place me fut remise par Monseigneur le duc de Savoye, mon maistre, je fis délibération de m'y ensevelir et d'y rendre le dernier devoir d'un homme de bien. Je ne regrette sinon que Vostre Majesté n'en veut point faire la preuve par la force. Toutesfois, je n'espère pas moins acquérir de gloire, surmontant les nécessités auxquelles Vostre Majesté croit que je sois, que résistant à ses efforts. Sur ce, je la supplie de croire que je demeureray toute ma vie,

De Vostre Majesté
Très humble et très affectionné serviteur,
Bouvens.

Bouvens tint parole. La reddition de Sainte-Catherine, obtenue le 5 Décembre, n'ébranla point les résolutions de l'énergique gouverneur, qui gardera sa place jusqu'à la paix, et même au-delà, car il lui faudra un ordre formel de son maître pour la rendre au roi. Le duc de Savoie, apprenant sa réponse au roi, l'en félicita le 17 Décembre : « Vous avés respondu aux lettres du Roy et du mareschal de Biron aussi galamment qu'il se pouvoit. Je me suis toujours promis de vous ce que j'en vois : aussi n'oublieray-je point vos services, et vous et les vôtres vous en ressentirés ».

M. de Bouvens, nous dit Berger de Xivrey, reçut en effet toutes sortes de marques de considération, non seulement du duc de Savoie, mais de Henri IV et des seigneurs français.

Après la prise de Sainte-Catherine, Biron, toujours entraîné par ses officiers, soumit toutes les places du pays. Il ne restait plus à Charles-Emmanuel que la citadelle de Bourg.

La guerre était finie, et on commença à parler de

paix, mais cette fois, le roi attendit les propositions « car j'ay maintenant, dit-il, plus d'aureilles que de langue, ayant changé ma qualité de demandeur en son contraire ».

La paix fut signée à Lyon le 17 janvier 1601, et un *Te Deum* fut chanté à cette occasion dans l'église Saint-Jean, en présence du cardinal Aldobrandin, neveu et légat du Pape Clément VIII.

Par ce traité, le duc de Savoie cédait au roi la Bresse, y compris Bourg qui tenait encore, le Bugey, le pays de Gex, le Valromey, en un mot, tous les pays occupés actuellement par les armées françaises. En outre, il payait au roi 300000 livres et lui abandonnait toutes les munitions et artillerie des villes et citadelles prises par lui en Savoie.

En échange le roi lui abandonnait tous ses droits sur le marquisat de Saluces.

« Ainsi, dit M. Poirson, la France, rentrait, et au-delà, par un équivalent, dans l'intégrité de ses possessions. L'indemnité que le duc de Savoie s'engageait à lui payer, épuisait les finances fort courtes de ce prince : ses places fortes restaient démantelées et pour longtemps incapables de défense. La France, au contraire, en incorporant à son territoire la Bresse et le Bugey, étendait sa frontière de trente lieues, s'avançait jusqu'au Rhône, et obtenait ainsi l'une de ses limites naturelles : de plus elle couvrait ses frontières de Bourgogne et du Lyonnais contre l'Espagne (qui tenait la Franche-Comté) et contre la Savoie, par l'occupation de deux pays nouveaux et de la forte place de Bourg. Il était impossible à Henri de terminer, plus glorieusement et plus avantageusement, pour le pays, sa lutte de onze ans contre quatre princes conjurés à son avènement pour le perdre lui-même et pour asservir le royaume. »

§ III.

Après la Guerre

Le duc de Savoie après la paix de Lyon. — Noces du roi et de la reine à Lyon. — Marie de Médicis et la marquise de Verneuil.

Si les délégués savoyards avaient signé le traité, le duc ne l'avait pas encore exécuté. Il disait, à qui voulait l'entendre, qu'il ferait couper la tête à ses ambassadeurs. Par certains mouvements de ses armées, il faisait croire qu'il voulait se porter au secours de la citadelle de Bourg. Henri ne s'en émut guère, car, disait-il :

Ayant tousjours recogneu tant d'incertitude aux résolutions dudict duc de Savoye, j'en tiens celle-cy capable comme les autres... Je me retrouve maintenant icy en repos, prenant mon plaisir parmy mes ouvriers... et vous asseure que l'alarme du duc de Savoye ne m'en divertit pas une heure... A Paris XVe febvrier (1).

... L'alarme du duc de Savoye ne me prive pas d'aller à la chasse et de faire la guerre aux loups ; mais je seray bien tost remis à la luy faire à bon escient s'il y faut retourner... A Paris, ce XXIIIe febvrier 1601 (2).

Enfin le duc ratifia le traité en mars, et, en juillet, — il n'était pas pressé, — il envoya le sieur de Forny assurer le roi de sa bonne amitié ; à quoi Henri répondit, de la façon suivante, un peu ironique, on en conviendra :

Mon frère, j'ay entendu du sieur Forny, gentilhomme de vostre chambre, la bonne volonté que vous avés de vivre en paix et amitié avec moy ; de quoy j'ay esté très aise, car c'est chose que j'ay tousjours désirée. Vous cognoistrés aussy par effect, que j'y correspondrai volontiers et sincè-

(1) Lettres missives, au cardinal Aldobrandin. V. 382.

(2) Lettres missives, au Connétable. V. 386.

rement, *estant bien marry des accidens qui ont interrompu le cours de nos bonnes intentions en cest endroict;* mais il ne tiendra à moy que le retardement d'icelles ne serve à les faire fructifier davantage... A Paris ce XX[e] juillet.

La guerre était définitivement terminée avec la Savoie, mais elle faillit reprendre à plusieurs reprises: spécialement lorsque, en janvier 1603, le duc voulut s'emparer de Genève par surprise; il fut, du reste, repoussé avec de grandes pertes :

Mons[r] de Fresne, si le duc de Savoye eust pris la ville de Genève aussy bien qu'il l'a failly, *je luy eusse déclaré et faict la guerre ouvertement* et à tous ceux qui l'eussent assisté, sans marchander ny consulter davantage, pour estre ma foy obligée à la protection et deffense de ladicte ville et estre comprise aux traictez faicts à Vervins et à Lyon... A Paris, III[e] febvrier 1603.

Malgré les traités, le duc continuait ses relations avec les Espagnols, et spécialement avec Fuentès, qui demeurait toujours dans le Milanais. Aussi n'avait-il souci d'exécuter les clauses moins importantes du traité de Lyon. Une de ces clauses concernait le comte de Soissons, et Charles-Emmanuel feignait volontiers l'avoir oubliée. Henri, après une année d'attente, la lui rappela le 30 avril 1602 :

Mon frère, voyant que vous n'avés encore acquitté les *cent quatre vingt dix mil escuz* à quoy vous este obligé par nostre traicté de paix de l'année dernière, touchant feu ma cousine *la princesse de Conty,* combien que j'aye de mon costé satisfaict entièrement à iceluy, j'ay voulu envoyer vers vous le *s[r] de Servières,* mon conseiller et maistre d'hôtel ordinaire, pour vous représenter la conséquence de l'affaire et les raisons qui me la font tousjours de tant plus affectionner, et sur ce vous faire telle instance du dict paiement, que mon cousin le *comte de Soissons,* auquel le faict touche maintenant, en reçoive le contentement qu'il s'est promis de la parolle que je luy ay donnée sur la vostre, et qu'il est raisonnable, affin que je n'aye plus subject de m'en plaindre (1).

(1) Lettres missives, V, 585.

Quelle était cette dette du duc envers le comte de Soissons? Je n'ai point à le dire en ce travail déjà trop prolongé; j'ai voulu seulement en faire mention ici pour montrer que les relations entre la cour de France et la cour de Savoie demeurèrent toujours tendues, et que le plus léger prétexte eût suffi à rallumer la guerre.

Dans cette affaire relative au comte de Soissons, nous retrouvons la méthode savoyarde : toujours reculer, toujours temporiser.

Pour payer sa dette, le duc, longtemps après les réclamations royales, engagea des bagues et des bijoux à Venise, sous le contrôle de l'ambassadeur de France à Venise, M. de Fresnes-Canaye. Celui-ci avait, à ce sujet, reçu mainte recommandation du roi :

... Suivés et exécutés le commandement que je vous ay faict touchant le dépost de bagues du duc de Savoye, auquel mon cousin le comte de Soissons a interest... (1).

Il est vray que la seureté pour le payement de la debte de mon cousin le comte de Soissons, *fondée sur le dépôt des bagues du duc de Savoye,* estant conditionné comme il estoit par l'accord faict avec luy, n'estoit pas grande; toutesfois c'estoit quelque chose de plus que ce qui a esté faict jusqu'à présent pour ce regard : tellement que mon dict cousin s'en estant contenté, a esté très marry de quoy il ne succède, et a eu opinion que vous pouviés, y employant vifvement mon crédit envers la République, surmonter les difficultez faictes par icelle. Toutesfois il se payera tousjours de raisons, et crois, s'il avoit son argent, qu'il ne se souviendroit pas du passé; mais les remises et défaictes dont on entretient tousjours son homme font cognoistre que l'on n'a pas grande volonté de le contenter et payer, et partant qu'il en sera mauvais marchand, s'il n'use d'autre moyen que celuy duquel il s'est servi jusqu'à présent... (2).

La république vénitienne fit-elle de plus longues difficultés? Je ne sais; mais, en décembre 1603, l'af-

(1) Lettres missives, VI-20. Lettre du roi, 20 janvier 1603.

(2) Lettres missives, VI-44. Lettre du 4 mars 1603.

faire était toujours dans le même état, et le roi, écrivant à M. de Béthune, son ambassadeur à Rome, s'en plaignait amèrement, en menaçant de recourir aux moyens extrêmes :

... Je faicts estat d'envoyer bientost et pour la dernière fois un homme express vers led. duc de Savoye pour scavoir s'il veut payer ou non à mon cousin le comte de Soissons l'argent qu'il luy doit, pour selon sa responce resoudre ce que j'auroy à faire pour satisfaire à la parole que j'ay donnée aud. comte par le dernier traité que j'ay faict avec led. duc de Savoye. De quoy vous advertirés Sa Sainteté affin qu'il luy plaise y interposer son authorité à ce que led.. duc se mettant à la raison et effectuant ce qu'il a promis, je ne sois contrainct *avoir recours aux moyens extraordinaires* pour contenter le comte en une cause et poursuitte sy juste qu'est la sienne tant envers moy qu'envers led. duc de Savoye lequel outre cela permet que ses officiers traictent inhumainement un ancien et pauvre officier et serviteur de ma couronne contre le texte de nos traictés, ainsy que vous verrez par une lettre à part que j'ay commandé vous estre escripte exprès en sa faveur, ne pouvant plus supporter que mes subjects soient dépouillés de leurs biens et traictés sy injustement qu'a esté ce pauvre homme en sa personne tant qu'il a esté en leur puissance et en ses biens depuis qu'il ses retiré vers moy... (1).

Cet homme que le roi veut envoyer au duc n'est autre que Guillaume Fouquet, marquis de la Varenne, contrôleur général des Postes. Comme nous le disions en tête de ces pages, après M. de Servières, M. de Barrault avait à son tour échoué à Turin, et nul ambassadeur ne fut trouvé plus apte à leur succéder que le célèbre Fléchois. M. de Villeroy annonce sa mission à M. de Béthune, le 11 février 1604 :

... Nous allons envoyer vers M. de Savoye *notre con*^{eur} *gnal des postes* pour les affaires de Monsr le comte de Soyssons, affin de ny *retourner plus après par ceste voye la* sy led. duc fault à s'acquitter de ce qu'il a convenu et promis. Cependant sa Ma^{té} a eu à plaisir de scavoir par la lettre que vous

(1) Bibliothèque nationale, ms. fr. 4017, f° 267.

m'avez escritte le bon devoir que vous avez continué de faire envers Sa S^{té} et M^{r} le Cardinal Aldobrandin, en suite des commandements qu'elle vous a faicts en faveur dud. s^{r} comte duquel pour estre retiré en sa maison, elle désire d'autant plus en son absence affectionner ce qui le concerne. Au moyen de quoy ne vous lassez s'il vous plaist de luy continuer vos bons offices, nous aymons mieux que le duc de Savoye paye led. compte qu'il nous envoye un ambassadeur (1).

Le départ de La Varenne, annoncé le 11 février, n'avait pas encore eu lieu le 8 ni le 9 mars, puisqu'un de ces deux jours le roi écrivait au duc :

... En chose qui despende de l'exécution et accomplissement desdits traictez, j'estime que vous y apporterés aussy pareil soing et affection de vostre part, ainsi que le *s^{r} de la Varane,* auquel j'ay commandé de vous en faire une particulière instance, vous exposera plus amplement... (2).

... J'ay encore commandé au *s^{r} de la Varane* vous en faire instance de ma part et vous prier, en conformité de nos traictez... (3).

Le lendemain 10 mars, le roi annonce le départ de La Varenne pour « dedans quatre jours » :

... *La Varenne* partira dedans quatre jours pour aller trouver le *duc de Savoye* exprès, ainsy que je vous ay mandé pour les affaires de mon cousin le duc de Soissons. Suppliez Sa S^{té} de ma part escrire et commander à son nonce qu'il favorise sa négotiation, afin qu'il m'en rapporte contentement, car s'il est traitté et esconduict comme ont esté les autres que j'y ay employés, je seray contraincts à son retour de prester les moyens à mond. cousin qui luy seront nécessaires pour recouvrer le sien par toutes voyes possibles n'estant pas délibéré de l'abandonner en ceste sy juste poursuitte car ma foy et ma réputation y sont trop avant engagées comme scayt mon cousin le cardinal Aldobrandin lequel vous sommerez à garantye, comme celuy qui s'est faict fort au nom de Sa S^{té} de faire exécutter les traictés et accors qu'il feyt estant à Lyon. Partant vous le prierez aussy

(1) Bibl. nat., ms. fr. 4017, f° 483.
(2) Lettres missives, VI, 210.
(3) Lettres missives, VI, 211.

d'en escrire aud. nonce et tant faire que ce subject de querelle soit assoupy par l'autorité et prudence de Sa S[té] et dud. cardinal (1).

Les quatre jours se prolongèrent, car, le 20 mars, M. de Villeroy nous apprend que La Varenne est toujours à la cour :

M. de la Varenne est encore icy ou ses affaires le retiennent lesquelles sont quelquefois meslées avec celles du Roy, et toutesfois il y a huict jours que sa despesche est sur ma table. Mais, j'espère qu'il partira après la Nostre Dame, c'est-à-dire dedans trois ou quatre jours. Au moien de quoy il sera bien à propos que vous pressiez Sa Sainteté de commander à son Nonce qui est auprès de Mons[r] de Savoye qu'il assiste led. s[r] de la Varenne de l'authorité et recommandation de Sa Sainteté en sa négociation afin qu'il ne revienne les mains vuides ainsy qu'ont faict les autres qui ont esté bien employés. Car sy cela arrive Sa Majesté sera *obligée d'accorder à Monsieur le comte de Soyssons, par toutes sortes de moiens qu'il luy demandera pour avoir raison de ce qu'il luy doit...* (2).

La Varenne partit après la Nostre-Dame du 25 mars, et sa mission ne tarda pas à être couronnée de succès. L'intervention du Pape aurait contribué beaucoup à ce succès, s'il faut en croire le roi lui-même :

Monsieur de Béthune, les bons offices que notre Saint Père et le cardinal Aldobrandin ont faicts envers le duc de Savoye, ainsi que j'ay appris par votre lettre du VI[me] du mois passé que j'ay receue le XXVII[e] d'iceluy que l'un et l'autre vous avaient promis, ont fructifié, car ledit duc ayant entendu par le s[r] de la Varenne l'occasion de son voyage et le désir que *j'avois qu'il contentast mon cousin le duc de Soissons, il l'a faict.* L'ayant assuré de luy faire payer en ceste année une bonne partie de l'argent qu'il luy doit, et jusques à quatre vingt dix mil escus, de quoy j'ay receu grand contentement, comme celuy qui désire voir cesser et terminer doussement et aimablement toutes les occasions de disputtes et querelles qui peuvent interrompre le cours de la tranquillité

(1) Bibl. nat., ms fr. 4017, f° 296. Lettre du roi à M. de Béthune.
(2) Bibl. nat., ms 4017, f° 299 v°.

publique sy nécessaire à la chrétienté et utile à tous. Vous en remercierez Sa Sainteté et le cardinal... 4 may 1604 (1).

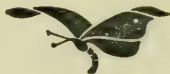
La Varenne fut expéditif en cette mission, car il rentra le jour même où le roi écrivait la lettre ci-dessus. Nous le savons par Villeroy, qui, l'annonçant à M. de Béthune, n'exprime pas tout à fait les mêmes sentiments que le roi au sujet de l'intervention du Pape, ou tout au moins de son nonce, ce qui nous amène à conclure que le succès de la mission est dû tout entier à l'habileté diplomatique du marquis de La Varenne :

... Mons[r] de la Varenne arriva hier icy. Il m'a dit que le nonce du Pape qui réside à Thurin ne la veu et qu'il ne s'est prévallu de son assistance, en ce qu'il a traitté avec Mons[r] de Savoye, pour Monsieur le comte de Soissons. Cela estant vous devez remercier Sa Sainteté et le cardinal Aldobrandin des bons offices qu'ils y ont faicts, *plus par compliments que par obligation :* car ledit Nonce ny a été appelé seulement, il n'a pas faict contenance d'avoir charge de s'en entremettre (2).

P. CALENDINI.

(A suivre.)

(1) Bibl. nat., ms fr. 4017, f° 309 v°.
(2) Bibl. nat , ms fr. 4017, f° 314 v°. Villeroy à Béthune.



ÉPHÉMÉRIDES

13-14 DÉCEMBRE 1553

Le 13 ou le 14 décembre 1553, dans une des chambres situées au premier étage du vieux château de Pau, le silence de la nuit fut interrompu par une voix de femme plus joyeuse que plaintive, dont le pénétrant appel fit affluer aussitôt, de toutes les parties du manoir royal, les serviteurs de la maison de Navarre, qui veillaient à la lueur des flambeaux, attendant impatiemment le signal de ce rendez-vous.

Cette voix chantait une vieille complainte chère aux Béarnaises en couches, qui avaient l'habitude d'appeler *Notre-Dame-du-bout-du-Pont* au secours de leur faiblesse pour leur faire supporter dignement cette épreuve délicieuse et terrible de l'enfantement.

A la première nouvelle de l'événement, arriva Henri d'Albret. Le vieux roi prit le nouveau venu dans un pan de sa robe, et remettant à l'accouchée une boîte d'or qu'il avait apportée : « Voilà, ma fille, qui est à toi », lui dit-il; et, montrant l'enfant : « Mais voilà qui est à moi. »

Ainsi vint au monde Henri, prince de Viane, qui devait être plus tard Henri IV. Sept ans après lui (13 décembre 1560) naissait le ministre Sully.

On sait ce que fit le vieillard du petit Henri. Se conformant peut-être à un usage ancien du Béarn, il prit une gousse d'ail et en frotta les lèvres de son petit-fils ; pour corriger l'âcreté de ce rustique baume et compléter l'initiation, il inclina sur sa bouche une

coupe pleine de vin de Jurançon et lui en fit avaler quelques gouttes.

Ce n'est que quelques mois plus tard (6 janvier, 6 ou 11 mars ?) que le petit prince reçut dans la chapelle du château de Pau, sur des fonts de vermeil, l'eau du Saint-Baptême. La légende raconte que le roi de Navarre porta son petit-fils sur une écaille de tortue, qui, depuis, fut religieusement conservée sous le nom de berceau de Henri IV (1).

J'ai dit *légende*. En effet, au dire de M. Barthety, secrétaire général de la *Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau*, qui d'abord avait soutenu que l'hercarinla de mer, conservée à Pau était bien le berceau de Henri IV, l'authenticité de ce berceau est bien ébranlée. C'est aussi l'opinion de M. Paul Endel, auteur de nombreux ouvrages sur les curiosités (2). Qu'en est-il au juste de cette mystification nouvelle? Le berceau de Henri IV aura-t-il le sort de la fameuse tiare (3) ?

Louis CALENDINI.

(1) P. Cayet, *Chronologie Novenaire*. De Montzey, *La Flèche et ses Seigneurs*, t. I, p. 267. De Lescure, *Vie de Henri IV*, pp. 4 sq. Duflos, *L'Education de Henri IV*, etc.

(2) *Le Gaulois*, 30 mars 1903.

(3) *Le Patriote des Pyrénées*, 31 mars 1903.



NOTE SUR LES MESURES AGRAIRES AU MAINE EN 1687

Le 3 avril 1687, René de Moges, chevalier, seigneur de Préaux, le Besneray, Coulonges et autres lieux, fit un échange de terres, situées aux Hautes-Masnières, en Rahay, avec Jean Anjubault, marchand à Saint-Calais. Mathurin Jamet, arpenteur, demeurant à Baillou, fut chargé de mesurer les terres échangées. « Il fit cet arpentage à la mesure du païs et conté du « Maine, qui est de douze cheveux pour ligne, douze « lignes pour poulce, douze poulces pour pied, vingt- « cinq pieds pour corde et cent cordes pour arpent. »

Em.-Louis CHAMBOIS.



CHRONIQUE

RÉUNION DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Le 12 novembre, sous la présidence de M. Coueffin, les Membres du Bureau et du Comité de lectures se sont réunis 41, rue de La Tour-d'Auvergne, au siège de la *Société d'Histoire, Lettres, Sciences et Arts de La Flèche.*

Présents : MM. le comte de Bagneux, Besnier, docteur Buquin, abbés P. et L. Calendini, Couëffin, le vicomte de Lesseville, de Potelle, Ravoux, docteur Tuvache.

Absents et excusés : MM. Gaudineau Léon, Gaudineau Louis, Germain.

Après lecture du rapport, présenté par le Directeur des *Annales Fléchoises*, il a été décidé que le Bulletin de la Société ne paraîtrait plus que tous les deux mois. Ce changement permettra de présenter des articles plus longs et, par conséquent, plus faciles à suivre. Chaque nouveau fascicule de la Revue contiendra autant de pages que deux anciens fascicules réunis.

DONS ET ÉCHANGES

Qu'on nous permette de signaler ici, en attendant la prochaine bibliographie, les diverses brochures que les auteurs nous ont gracieusement adressées :

Excursion de la Société Historique et Archéologique du Maine dans la Vallée du Loir, par M. R. Triger; *La définibilité de l'Assomption de la Très Sainte Vierge,* par M. Paul Renaudin, des Bénédictins de Saint-Maur;

Authentiques de reliques provenant de l'ancienne abbaye de Romeray à Angers, par le chanoine Urseau; *Bénédiction d'une cloche à Baillou*, par Em-L. Chambois.

Vient de paraître : *Les Missionnaires Angevins du XIXe siècle*, par M. l'abbé Joseph Ménard. In-8°, 336 p. illustré. Angers, Desnoës.

BIBLIOGRAPHIE

A TRAVERS LES LIVRES

Charles Fuster. — *Bretagne, Heures vécues*, chez Fisbacher, 33, rue de Seine, Paris.

L'automne mélancolique fait « cliqueter » aux cimées des peupleraies la couronne d'or des feuilles éphémères.

Le vent souffle, le brouillard morne s'épand sur les champs dénudés. C'est l'heure de se recueillir, et, au milieu de la mourante nature, voici l'instant de vivre sans elle... avec son souvenir.

A cette époque troublante de la Toussaint, si le ciel est sombre, et si la lune à son déclin, nimbée d'un triste halo, baigne dans les pleurs de sa clarté laiteuse les arbres sans feuilles, les prés sans fleurs, les hommes sans sourire, il fait bon de fermer sa porte et d'ouvrir un livre.

Suivant le caprice de l'heure ou la fantaisie de la pensée changeante comme la température de novembre, le livre sera un recueil de légendes, un récit de voyages, ou des vers.

Si vous voulez avoir le tout dans un seul volume : impressions de route, croquis de sites, légendes et vers, lisez : *Bretagne, Heures vécues,* chez Fisbacher, 33, rue de Seine, Paris.

L'auteur de l'œuvre est Charles Fuster. Il nous évoque bien d'autres livres dont plusieurs sont connus : *L'Ame pensive, Mes Pèlerinages, Les Enfants, Des yeux au cœur, L'Ame endormie, Une soirée de Racine* et vingt encore.

Charles Fuster est né à Yverdun (Suisse). Dès sa jeunesse, ses premiers vers eurent un grand succès à Genève.

Ce poète, doublé d'un critique, a fait, pour la France, acte de vrai patriote. Le premier, il sut grouper les poètes du clocher, ces rénovateurs sincères de la petite patrie, celle qui est plus chère et moins fictive que la grande.

De 1890 à 1898, il donna *L'Année des Poètes,* et, à partir de 1898, chaque an, il publia : *L'Année Poétique*, anthologie de tous les poètes des provinces de France. Il collabora au *Semeur*, à *L'Estafette*, à *La Nouvelle Revue*.

Séjournant l'hiver à Paris, Fuster habite l'été au bord de la mer, à Saint-Malo.

La Bretagne mystique et jadis mystérieuse devait attirer ce grand artiste. Elle l'a retenu par son charme étrange, subtil et profond.

Il est resté longtemps sur cette terre d'Armor, parcourant ses différents « pays », notant ses impressions telles qu'il les ressentait en cheminant par les landes, les villages, les cimetières mornes ou fleuris, près les calvaires, les églises, les moulins, cromlechs et dolmens.

La Bretagne, la plus vieille des terres européennes, puisque, la pointe du Raz fut, suivant les hypothèses géologiques, la première côte rocheuse sortie d'un des grands cataclysmes qui ont transformé notre monde, est devenue, depuis quelques années, un sol cher aux poètes, aux historiens, aux folk-loristes.

Les traditions ancestrales s'y maintiennent. Le culte de « An Ankou «, la mort, s'y trouve plus vivant qu'ailleurs.

Anatole Le Braz, en des pages exquises, a dit déjà les légendes de « *la terre de granit* ».

M. d'Estourbillon, par son traditionnisme en action, enseigne à ses compatriotes l'art de rester bretons ; et, tout dernièrement encore, avec beaucoup de science et d'esprit, M. Gustave Geoffroy a publié dans, le *Tour du Monde*, l'histoire locale de la Bretagne.

La vieille religion des Druides semble renaître quand tout meurt, pareille au gui vert apparaissant dans les peupliers après la tombée des feuilles.

Le vieux sang des Celtes s'agite comme une sève nouvelle, en Ecosse, en Irlande et dans les Cornouailles Anglo-Saxonnes.

La ville d'Is, la fée Morgane et Brizeux vont sortir de leurs tombeaux !

Charles Fuster, pour chanter sur la lyre aux sept cordes d'or, n'a point revêtu le peplum blanc ni placé sur son large front la couronne de chêne entremêlée de gui aux baies toujours blanches.

Toutefois, il a repris la vieille forme des aèdes antiques et des conteurs orientaux.

Son récit en prose poétique, aux meilleurs passages emprunte le vers harmonieux.

Par ces noires soirées de novembre et de décembre, alors que tout est triste et qu'un vieux Noël ne chante pas encore dans l'âme, il est facile de se pénétrer de l'esprit et de l'aspect de l'antique Armor.

Ouvrez le livre de Fuster. Vous ne dormirez pas, bien que bercés par les vieilles légendes, les grandes brises de mer, le heurt des ajoncs et des genets sur la lande, le cri des chouettes lugubres et les appels nocturnes des lavandière spectrales.

JACQUES ROUGÉ.

L'Administrateur-Gérant, EUG. BESNIER



TABLE DES MATIÈRES

DU QUATRIÈME VOLUME

ÉTUDES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

Pages

Le Grand Saint-Bernard, par M. Jacques Rougé......... 1

Notes sur le poème intitulé « Les Isles fortunées » de Ronsard, par M. Louis Froger. 7

Requeil, monographie par M. Henri Roquet. 16, 71, 151, 191, 321

DOCUMENTS INÉDITS : La mère de Racan, par M. Em. L. Chambois 28

Créans et ses Seigneurs au xive siécle, d'après un Registre de Cens et d'Aveux, par M. Louis Calendini. 29, 136, 211, 255

Extraits de l'obituaire de l'abbaye de Chaloché, (ordre de Citeaux), par Dom Léon Guilloreau, moine bénédictin. 39

Le poète Ronsard et l'héritage paternel, par M. Paul Laumonier 57

M. Harang (1794-1860), autobiographie inédite, publiée par M. F. Uzureau 84, 124

Un Seigneur de la Possonnière en 1293, par M. Louis Froger 133

Les anciens curés de Noyen, par M. Leveau. 162, 206, 244, 339

La Voierie au pays fléchois en 1788, par M. Louis Calendini 171

Jacques Gretser et ses ouvrages imprimés a La Flèche (1608-1609), par M. Louis Calendini...................... 177

Notre-Dame du chêne à Vion au xviiie siècle, par M. F. Uzureau.. 183

Les noms de lieu anciens. De Bor Chevrel a Bouchevereau, par M. Paul Calendini 202

DOCUMENTS INÉDITS : Budget des garnisons d'Angers et de La Flèche en 1611, par M. Paul Calendini........ 222

L'Evêque d'Angers et le lieutenant général de La Flèche (1693), par M. F. Uzureau 241

La Succession d'un Régisseur (1767-1768), par M. Louis Calendini 268
A propos de deux lettres inédites de Henri IV, par M. Paul Calendini 276, 348
Sur la date de construction et sur quelques particularités architecturales du manoir de la Possonnière, par M. L. A. Hallopeau 305
M. Bretonnier, vicaire a Dissé-sous-le-Lude, guillotiné a Angers, par M. F. Uzureau 334
Ephémérides : 13-14 décembre 1553, par M. Louis Calendini 363
Notes sur les mesures agraires au Maine en 1687, par M. Em. L. Chambois 365

PAGES OUBLIÉES

Vers a M. le Comte de Choiseul (1762). La Pastorale de Conlie, poésie de Tristan Corbière, par M. Louis Calendini 300

POÉSIES

Ronsard — Racan — Sonnets de M. Horace Hennion.... 121
Odes badines : Poil et plume — L'Ecaille, de M. Henri Thirant 148
Vendémiaire — Bestiola — Automne, par M. Henry Gaudin 181
En Sous-Préfecture, par M. Maurice Prax 201

CHRONIQUE

(Juillet *Les Annales Fléchoises* et les Revues. — Revues et Sociétés correspondantes 48
(Août) *Les Annales Fléchoises* et les Revues. — Revues et Sociétés correspondantes. — Une Excursion de la Société historique et archéologique du Maine, de Ruillé-sur-Loir a Vendome, par M. Louis Calendini... 96
(Octobre) Le Loir navigable — *Les Annales Fléchoises* et les Revues 225
(Novembre) Nécrologie : Mme Thirant. — Nos Collaborateurs, M. Paul Laumonier, M. l'abbé Froger 304
(Décembre) Réunion du bureau de la Société — Dons et Echanges 366

BIBLIOGRAPHIE

A travers les Revues 227
A travers les Livres 115, 238

LÉGENDE DES SARREGOUSETS de Paul d'Orfeuil, par M. Jacques Rougé.. 116
URBAIN II de Lucien Paulot, par M. Louis Calendini....... 117
UN MAIRE D'ALENÇON PENDANT L'INVASION ALLEMANDE, de M. R. Triger, par M. L. Tuvache........................ 118
LE CHRIST ET LE SOLDAT PIERRE HALKET, d'Olive Schreiner, par M. Jacques Rougé.............................. 172
BRETAGNE, HEURES VÉCUES de Charles Fuster, par Jacques Rougé.. 367

ILLUSTRATIONS

DOLMEN DE LA MINARDIÈRE. (Dessin de M. A. Crétois)...... 16
EGLISE DE REQUEIL. (Dessin de M. A. Crétois).............. 18
NOTRE-DAME DES VIGNES A REQUEIL. (Dessin de M. A. Crétois)... 20
PORTRAIT DE RONSARD d'après une gravure de Cl. Melland 57
STATUES TOMBALES DE LOYS DE RONSART ET DE JEANNE DE CHAUDRIER.. 59
PRIEURÉ DE CHATEAU L'HERMITAGE EN 1901................ 81
LE MÊME EN 1770. (Dessin de M. A. Crétois)................ 83
CARTE DE LA VALLÉE DU LOIR, DE PONCÉ A VENDOME, par M. A. Leroy.. 96
CHATEAU DE LA FLOTTE. (Photographie de M. l'abbé Verlet du Mesnil).. 101
LA « RUE DU MILIEU » A TROO ET STATUE DE « MONSIEUR GABRIEL L'ANGE » (Photographie de M. l'abbé Verlet du Mesnil).. 104
EGLISE DE TROO. (Photographie de M. l'abbé Verlet du Mesnil)... 105
CHAPELLE DU PRIEURÉ DE SAINT-GILLES. (Dessin de M. A. Leroy).. 106
CHATEAU DE LAVARDIN. (Photographie de M. l'abbé Verlet du Mesnil).. 108
UNE TOUR DE LAVARDIN. (Photographie de M. l'abbé Verlet du Mesnil).. 109
LE CHATEAU DE VENDOME. (Photographie de M. l'abbé Verlet du Mesnil).. 115

NOMS D'AUTEURS ET COLLABORATEURS

MM. Louis CALENDINI 29, 96, 117, 136, 171, 177, 211, 255, 268, 300, 363.
Paul CALENDINI 48, 96, 115, 202, 222, 227, 238, 276, 304, 366.
Em. L. CHAMBOIS.............................. 28, 365
Alfred CRÉTOIS.............................. 16, 18, 20, 83

Louis FROGER 7, 133
Henry GAUDIN 181
Dom Léon GUILLOREAU, moine bénédictin 39
Louis Alfred HALLOPEAU, de la Faculté des Sciences
de Paris 305
Horace HENNION 121
Paul LAUMONIER, de l'Université de Poitiers 57
Adrien LEROY 96, 106
Maurice LEVEAU 162, 206, 244, 339
Maurice PRAX 201
Henry ROQUET 16, 71, 151, 191, 321
Jacques ROUGÉ 1, 116, 172, 367
Henry THIRANT 148
Docteur TUVACHE 118
F. UZUREAU 84, 124, 183, 241, 334
G. VERLET DU MESNIL 101, 104, 105, 108, 109, 115

